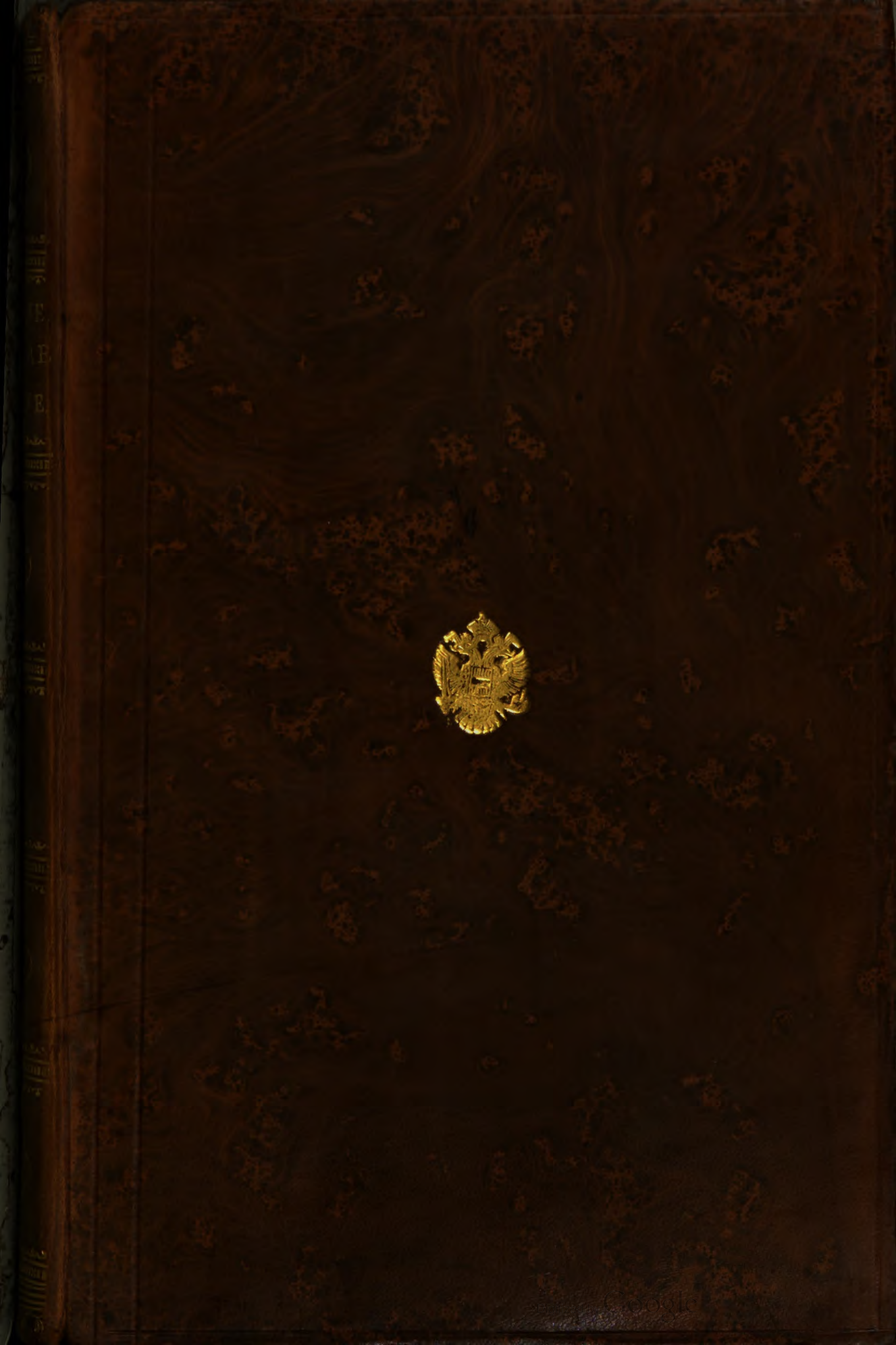
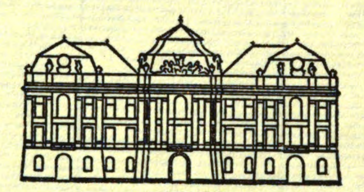
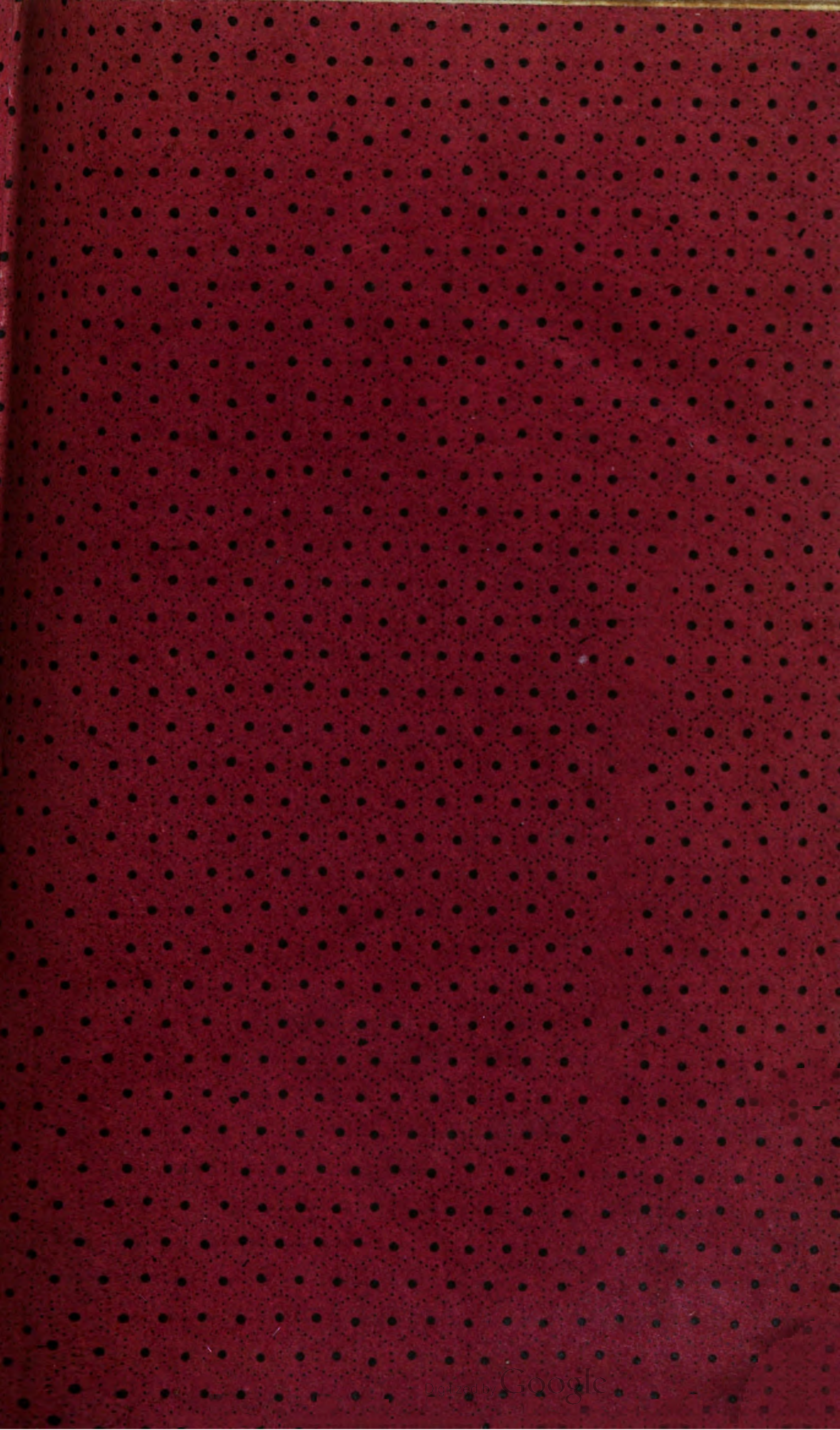
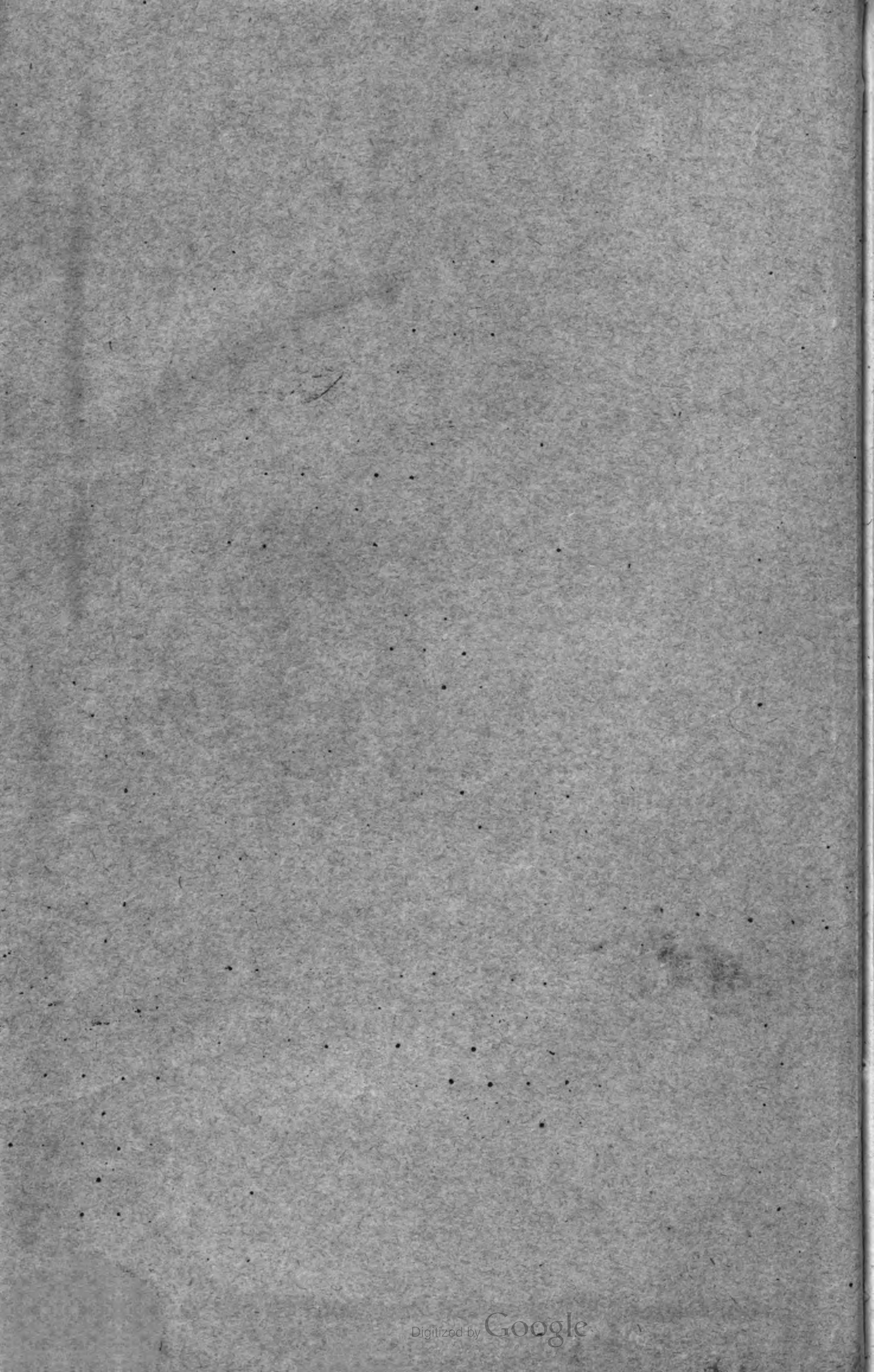








HISTOIRE ROMAINE

DE TITE-LIVE.

TOME CINQUIÈME.

HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE,

OU

LES SUPPLÉMENTS DE J. FREINSHÉMIUS,

TRADUITS EN FRANÇAIS PAR GUÉRIN,

ANCIEN PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS ;

REVUS ET CORRIGÉS PAR M. NOËL,

Membre de la Légion d'honneur, Conseiller ordinaire, Inspecteur-général de l'Université impériale, Correspondant de l'Académie impériale de Hollande, et de plusieurs Sociétés savantes.

SECONDE DÉCADE.

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

CHEZ MICHAUD FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XI.



AVERTISSEMENT.

Les Éditeurs ont cru devoir joindre à cette livraison la seconde Décade suppléée par J. Freinshémius. Ce n'est pas seulement le mérite du Supplément qui les a décidés à cette addition, c'est l'importance des faits et leur liaison intime avec ceux de la troisième Décade. En effet l'une comprend l'histoire de la première guerre punique, et l'autre celle de la seconde. Or ces deux grandes époques de l'histoire romaine ont entre elles tant de rapport, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les séparer. Tite-Live renvoie souvent à des événements, à des détails que comprenait la Décade dont jusqu'ici la perte est malheureusement irréparable. Il est donc utile de pouvoir se remettre à chaque instant sous les yeux les traits auxquels l'historien de Rome fait allusion, et l'on sait avec quels succès Freinshémius a rempli cette lacune.

Ces raisons avaient paru assez fortes à M. Guérin pour le déterminer à joindre la version de ce Supplément à sa traduction de Tite-Live. C'est elle qu'on a placée ici en regard ; mais on n'a pas cru déplaire au public en se permettant de revoir et de

retoucher la manière quelquefois languissante de l'estimable professeur, malgré la révision de M. Cosson, et en s'efforçant de donner à son style un mouvement plus rapide et plus animé.

Conformément à l'exemple donné par les Éditeurs du *Tite-Live de Deux-Ponts*, on a mis en marge du texte les passages qui lui servent d'autorités.

Enfin il n'a pas paru inutile de placer à la tête du travail intéressant de Freinshémius une notice qui mît le lecteur en état d'apprécier ce savant, ainsi que l'importance des services qu'il a rendus à la littérature.

NOTICE

SUR FREINSHÉMIUS.

NOTICE
SUR FREINSHÉMIUS.

JEAN FREINSHÉMIUS, ou *Freinsheim*, naquit à Ulm, en Souabe, en 1608, et vint étudier à Strasbourg. Ses succès attirèrent l'attention du savant Bernegger, qui lui confia sa bibliothèque. Le jeune homme justifia bientôt cette confiance par ses notes sur Florus, qu'il corrigea et expliqua plus heureusement que tous ses devanciers, au jugement de Bernegger, qui lui avait prescrit ce travail, et qui lui donna sa fille. Sa réputation le fit désirer par l'université d'Upsal, et le sénateur Skitte, que la reine Christine avait envoyé à Strasbourg, lui proposa des avantages considérables. Freinshémius crut devoir céder à ces offres, partit pour Upsal, et y professa l'éloquence durant cinq ans. La reine, qui aimait les lettres et les savants, eut occasion de l'enten-

dre, et fut si satisfaite de ses discours, qu'elle le choisit pour son bibliothécaire et pour son historiographe, et lui donna sa table, un logement dans son palais, avec deux mille écus d'honoraires. Ces places ne furent point de vains titres sans fonctions. Freinshémius nous apprend, dans une épitre dédicatoire adressée à cette princesse, à la tête du Supplément de la seconde Décade, qu'elle avait chaque jour un temps destiné à ses études, auxquelles il était admis, et que Christine dut à ces doctes entretiens l'avantage de lire couramment Polybe, Plutarque et Platon dans leur langue, et de les traduire sur-le-champ dans un latin aussi pur qu'élégant (1). Il n'abusa point de sa faveur, et ne jouit de son crédit que pour obliger, avec un désintéressement digne

(1) Post experimenta in Polybio, in Plutarcho facta, Platonem, at quem virum! ita legis ut operæ meæ vix leviter egens, cursim exponas eleganti latinitate verbisque significantissimis: adeóque nonnunquam vitia versionis ab eruditissimis hominibus magno labore procuratæ per te animadvertas, atque veris rationibus coarguas.

d'un homme de lettres (1). Un savant, à la cour, est souvent déplacé. Freinshémius sut tenir un juste milieu entre une gaucherie sauvage et une familiarité que les princes permettent quelquefois à leurs commensaux, mais dont ceux-ci n'usent jamais impunément; et sa réserve, sa circonspection soutenue, sont dignes de servir de modèles à ceux que le sort appelle à remplir ces fonctions délicates (2). On ignore si son crédit fut à l'abri de ces vicissitudes qu'on remarque dans la faveur des grands, parce qu'ils sont plus exposés à la vue, tandis que les liaisons même des hommes obscurs n'en sont pas exemptes. Tout ce qu'on sait, c'est que le mauvais état de sa santé l'obligea de renoncer à tous ces avantages dont il n'avait

(1) Per omnia ista commoda, quæ aliis impetravi, ne unius quidem, quod sciam, oboli pretio factus sum locupletior.

(2) Tantùm vocationi meæ et studiis mancipatus, nec tempori modò valetudinique, sed etiam modestiæ ac pudori meo consulis. Non appareo, nisi cùm studia tractantur; ne ad hæc quidem injussus irrumpo, ut otiosus et mutus spectator adstem, cum temporis deperditi detrimento subiturus etiam ludibrium stolidè ostentatæ familiaritatis.

pas abusé, et de retourner dans sa patrie. En 1656, c'est-à-dire, un an après son départ d'Upsal, l'électeur palatin, qui venait de rétablir l'université d'Heidelberg, lui donna, dans ce corps, une place de professeur honoraire, et une charge de conseiller électoral. Freinshémius ne jouit pas long-temps de ce loisir honorable, et mourut en 1660, âgé de cinquante-deux ans. Possédant les langues mortes et presque toutes les vivantes, l'érudition n'avait point nui à son goût : toute sa vie se passa à réparer, avec autant de zèle que de succès, les brèches que le temps avait faites aux auteurs de l'antiquité.

Deux sortes de travaux ont illustré ses veilles : les *Commentaires* et les *Suppléments*. J'ai déjà parlé de son édition de *Florus*, qui parut à Strasbourg en 1632, in-8°. Il avait médité une édition de *Tacite* avec des commentaires, une paraphrase, et une table complète; mais il n'en publia qu'un essai, qui comprend une paraphrase et des notes sur le règne de Tibère, et la comparaison d'une version en cinq langues,

italienne, espagnole, française, allemande, etc., et qui parut en 1641 (1). « Ses notes » sur cet auteur, dit Baillet, sont courtes, » mais bonnes et judicieuses, et roulent spé» cialement sur des choses que Juste-Lipse et » les autres critiques avaient omises ou igno» rées. » Ernesti, dans sa préface de *Tacite*, lui rend un témoignage non moins flatteur. Quinte-Curce lui dut également des notes savantes et judicieuses. Son édition de *Phèdre*, avec des notes, ne parut qu'après sa mort; Strasbourg, 1664, in-8°.

Mais c'est à ses *Suppléments*, surtout, qu'il est redevable de l'estime que lui accordent les savants. Je ne parlerai pas de ceux qu'il a donnés à Tacite et que d'ailleurs le P. Brotier a fait oublier. Cette tentative est celle qui, dans ce genre, lui a le moins réussi.

Il fut plus heureux dans ses *Suppléments*

---

(1) Je trouve deux autres éditions du Tacite, indiquées dans les Remarques philosophiques et critiques de Crénius, l'une de 1638, et l'autre de 1664, in-8°.

de *Quinte-Curce* (1). Il existait déjà un essai en ce genre; mais ce n'était qu'une misérable compilation, tirée de Justin et d'Arrien, sans jugement et sans ordre, d'ailleurs trop sèche et trop peu nourrie. C'est ce qui lui fit naître l'idée d'en entreprendre un nouveau, plus analogue à l'original, soit pour le style, soit pour le fond des choses. Il le composa de tout ce qu'il pût trouver dans les auteurs grecs et latins qui avaient parlé d'Alexandre et de la Macédoine. Ces auteurs, outre Justin et Arrien, sont : Diodore de Sicile, Pausanias, Plutarque, Velléius Paterculus, Strabon, l'empereur Julien, Pline, Solin, Valère-Maxime, Aulu-Gelle, Dion Chrysostôme, Elien, dans ses *Histoires diverses*, Dexippe, Diogène-Laërce, Athénée, Photius, Zonare, Tzetzès, Glycas, Paul Diacre, Jornandès, Otton de Frisinge, les orateurs grecs, les panégyristes latins, et un grand nombre d'auteurs modernes. Ce travail eut le suf-

---

(1) Baillet, *Jugement des Savants*.

frage des savants; les uns dirent, dans le langage exagérateur du temps, qu'on devait presque se féliciter d'une perte qui avait donné lieu à une si heureuse restitution; les autres jugèrent que, « si cette tête n'est pas » entièrement d'or, comme le reste du » corps, elle est du moins de cuivre doré, » et assez bien proportionnée avec les autres » membres (1). » Freinshémius ne remplit pas avec moins de succès quelques autres lacunes du même auteur, et notamment celles du livre V, chapitre 13, du commencement du VIe. livre, et du livre X, chapitres 1 et 4.

Mais on s'accorde généralement à donner la préférence à ses *Suppléments de Tite-Live*. Il en parut d'abord une Décade à Ulm, 1649, in-12, avec une épître dédicatoire à la reine Christine, pour les études de laquelle ces dix livres avaient été composés. J'ai déjà parlé de cette épître dédicatoire: le ton en est aussi noble que modeste.

(1) Baillet, *Jugement des Savants*

La postérité n'a pas ratifié tous les éloges donnés à la reine de Suède ; mais ici l'auteur ne fait parler que sa reconnaissance, et ses louanges ont pour objet principal l'amour de Christine pour les lettres, qu'on ne peut révoquer en doute. D'ailleurs, les premières années de son règne prêtent plus à l'éloge qu'à la censure. Christine avait gouverné avec sagesse, et pris une part importante à la paix de Westphalie. Elle n'avait point encore promené de cour en cour les inégalités de sa conduite, de son humeur et de ses goûts, et ne s'était point déshonorée par l'assassinat de Monaldeschi.

Les six autres Décades de *Suppléments* virent le jour à Strasbourg, en 1654. Il resta trente-cinq autres livres entre les mains de ses héritiers. Doujat les leur acheta après la mort de l'auteur, et publia le tout dans son édition de *Tite-Live* à l'usage du Dauphin, mais avec assez peu de soin pour nécessiter la peine qu'a prise M. Crévier de les revoir et de les retoucher en quelques endroits.

Ce dernier travail obtint l'approbation générale. Christine l'avait trouvé d'un grand secours, lorsqu'elle étudiait *Tite-Live*, elle jugea que le public pouvait en tirer le même avantage. Freinshémius lui-même, qui d'abord avait parlé assez modestement de son premier essai (1), porta le défi aux littérateurs « de tirer des auteurs anciens un » corps d'histoire mieux ordonné, plus » nourri de faits et plus exact. (2). » Cet éloge n'a pas été démenti ; quelques écrivains même ont été jusqu'à dire que « c'est » un ouvrage incomparable, et qui mérite » d'être mis au rang des travaux d'Hercule, » pour la difficulté de l'exécution ; mais » qu'il en est venu à bout très heureuse- » ment, et qu'il y paraît tant d'esprit, de

(1) Cùm ad Historiæ Livianæ committendas reliquias, in quibus è tempore studiosè versabaris, hunc velut tumultuarii operis pontem construxissem.

(2) Non dubitavit profiteri se nentiquàm metuere, ne quis ex omnibus his scriptoribus, qui sunt in hominum manu, aliquid efficiat in hoc genere concinnius, copiosius, verius. *Crenius*, *Animadv. Philolog. et Histor.* pars III.

» jugement et d'industrie, qu'on serait
» presque fâché de n'avoir pas perdu *Tite-*
» *Live.* » C'est le cas de dire :

On affaiblit toujours tout ce qu'on exagère.

Du Ryer qui, par une rencontre assez singulière, dédia sa traduction de *Tite-Live* à la même Christine, ne porta pas moins loin l'exagération : « Cette version, dit-il dans
» son épître dédicatoire, est accompagnée
» d'une chose qui lui appartenait déjà, c'est
» le *Supplément* du célèbre Freinshémius,
» de qui Votre Majesté a fait un jugement
» que tous les savants ont suivi. En effet, on
» pourrait se persuader, ou qu'un hasard fa-
» vorable a fait tomber entre ses mains cet
» endroit de Tite-Live que tout le monde
» croyait perdu, ou que l'esprit de Tite-
» Live a passé dans Freinshémius; si ce
» n'est qu'on veuille dire que, lui ayant
» donné le courage par une protection si
» glorieuse, vous lui ayez aussi donné l'es-
» prit qui a produit un chef-d'œuvre si mer-
» veilleux. »

Rollin, critique plus judicieux, se contente de dire que Freinshémius a réussi à consoler le public de cette perte, autant que la chose était possible.

En effet, on chercherait vainement dans l'écrivain moderne la chaleur et la rapidité du récit, les mouvements oratoires et la vivacité du coloris qui distinguent si éminemment l'auteur ancien. Mais n'est-ce rien que l'art avec lequel il a su faire un tout bien composé de tous les traits épars qu'il lui a fallu rassembler de tous côtés? On ne peut lui contester le mérite d'avoir développé les faits avec ordre et clarté, d'avoir disposé sans confusion les événements simultanés, et de s'être également défendu de la maigreur et de la diffusion. Son récit n'est pas entraînant, mais il attache; ses harangues, qu'il a eu la sagesse de ne pas prodiguer, n'ont ni l'apprêt ni l'emphase d'un rhéteur; ses maximes, quelquefois communes, sont toujours judicieuses; sa latinité est aussi pure que peut l'être celle d'un moderne; son ton, s'il s'élève rare-

ment, du moins n'est jamais bas ; et son style, d'une simplicité noble, sans être dépourvu d'élégance, n'offre pas la moindre trace de mauvais goût. Il est encore, fort au-dessous de Tite-Live, sans doute, des rangs qui peuvent flatter l'amour-propre d'un écrivain, et certes Freinshémius n'y occupera pas la place la moins honorable.

On a encore de cet estimable auteur, des dissertations philologiques, une entre autres sur l'usage des Boissons chaudes, et des Discours académiques, réunis en un vol., et imprimés à Francfort en 1662. Morhoff, dans son *Polyhistor*, dit que le style en est élégant, et qu'elles sont intéressantes par le choix des sujets.

Le catalogue des ouvrages de Freinshémius se trouve dans Witten. *Memoriæ Philosophorum*, pag. 350.

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

EPITOME LIBRI XI.

Cum Fabius Gurges consul male adversus Samnites pugnasset, et senatus de removendo eo ab exercitu ageret, Fabius Maximus pater, deprecatus hanc sibi ignominiam, eo maximè senatum movit, quòd iturum se filio legatum pollicitus est, idque præstitit. Ejus consiliis et operâ filius consul adjutus, cæsis Samnitibus, triumphavit. C. Pontium, imperatorem Samnitium, ductum in triumpho securi percussit. Cùm civitas pestilentiâ laboraret, missi legati, ut Æsculapii signum Romam ab Epidauro transferrent, anguem, qui se in navem eorum contulerat, in quo ipsum numen esse constabat, deportavêre: eoque in insulam Tiberis egresso, eodem loco ædes Æsculapii consecrata est. L. Postumius consularis, quoniam, cùm exercitui præesset, operâ militum in agro suo usus erat, damnatus est. Cum Samnitibus pacem petentibus fœdus quartò renovatum est. Curius Dentatus consul, Samnitibus cæsis, et Sabinis, qui rebellaverant, victis, et in deditionem acceptis, bis in eodem magistratu triumphavit. Coloniæ deductæ sunt, Castrum, Sena, Hadria. Triumviri capitales tunc primùm creati sunt. Censu acto, lustrum conditum est: censa sunt civium capita ducenta, septuaginta tria millia. Plebs propter æs alienum, post graves et longas seditiones, ad ultimum secessit in Janiculum; unde à Q. Hortensio dictatore deducta est, isque in ipso magistratu decessit. Res præterea contra Volsinienses gestas continet: item adversùs Lucanos, contra quos auxilium Thurinis ferre placuerat.

SOMMAIRE DU LIVRE XI.

Le consul Fabius Gurgès, battu par les Samnites, était sur le point d'être déposé par le sénat, lorsque son père, Fabius Maximus, en offrant et en obtenant d'aller servir sous lui comme son lieutenant, épargne cet affront à sa famille. Fabius Gurgès, aidé de ses conseils, défait les Samnites, et revient triomphant à Rome. C. Pontius, général ennemi, après avoir servi d'ornement à son triomphe, a la tête tranchée. Les ambassadeurs envoyés à Épidaure, à l'occasion de la peste, rapportent à Rome un serpent qui s'était jeté dans leur vaisseau, et dont ils croient qu'Esculape avait pris la forme. Ce reptile prend terre dans une île du Tibre, où l'on élève un temple à ce nouveau dieu. Condamnation de L. Postumius, personnage consulaire, pour avoir employé les soldats de son armée à travailler dans sa terre. Quatrième traité avec les Samnites, qui viennent demander la paix. Le consul Curius Dentatus triomphe deux fois dans le même consulat, comme vainqueur des Samnites, et pour avoir soumis les Sabins rebelles. Colonies conduites à Castrum, à Séna, à Hadria. Création des triumvirs pour le jugement des causes capitales. Clôture du lustre; le dénombrement donne 273,000 citoyens. Longues et violentes séditions causées par les dettes. Le peuple, aigri, se retire sur le Janicule; il en est ramené par le dictateur Q. Hortensius, qui meurt dans l'exercice de sa magistrature. Expéditions contre les Volsiniens, et secours accordés aux habitants de Thurium, contre les peuples de Lucanie.

JOAN. FREINSHEMII

SUPPLEMENTA

LIVIANA.

LIBER UNDECIMUS.

I. Fractæ jam multis prælliis Samnitium opes erant: neque dubium habebatur, quin bello finis imponi posset, si perculso et debilitato hosti quàm minimum ad confirmandos animos spatii relinqueretur. Igitur Q. Fabius consul ardens juventâ, et confecti belli gloriam sibi comparare certus, delectu haud segniter acto, protinus in Campaniam cum exercitu profectus est. Samnites enim, dura gens, et ad desperationem potiùs quàm timorem tot cladibus acta; quòd superioris anni consules ad triumphum suum legiones deduxerant, occasione temporum usi, non pœnitendas copias ex reliquiis priorum pugnarum et novis delectibus coëgerant: et quoniam pestilentiâ Romanos urgeri sciebant, præterea consules, nec

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

LIVRE ONZIÈME.

I. Une longue suite de combats avaient déjà ruiné les forces des Samnites, et on ne doutait pas qu'on ne pût mettre fin à la guerre, si l'on voulait, dans la consternation et dans l'abattement où était l'ennemi, ne point lui laisser un instant pour reprendre courage. Aussi le consul Quintus Fabius, jeune et assez impétueux pour se promettre la gloire de terminer la guerre, fit des levées avec une extrême diligence, et se rendit au plus vite dans la Campanie avec son armée (a). Les Samnites, peuple intraitable, à qui ses défaites avaient inspiré plus de désespoir que d'effroi, n'avaient pas plutôt vu les deux consuls ramener leurs légions à Rome pour y recevoir l'honneur du triomphe, que profitant de leur absence, ils avaient mis sur pied une armée imposante : c'étaient les débris des combats pré-

(a) An de Rome 460; avant J.-C. 292.

experientiâ bellorum, nec auctoritate magnopere metuendos, eum in annum factos esse audiverant; in spem erecti, Campanos semper spretos, tum autem ut auctores periculorum malorumque suorum invisiores, populationibus et vastatione agrorum lacessebant.

II. Erat in duce Romano par dignitati Fabiæ domûs animus, sed contemptus toties à suis victæ gentis, et rei gerendæ cupiditas, consilium eripuerant. Raptim ad hostes exercitu ducto, cum præmissos ab imperatore Samnitium speculatores vidisset, qui conspecto Romanorum agmine se recipiebant ad suos; universam hostium multitudinem fugere arbitratus, non locorum, non hominum explorato habitu, tanquam omnis victoriæ spes in celeritate posita esset, quantâ maximâ festinatione poterat, signa inferri jussit. Apud Samnites, à suis præmonitos, omnia circumspectiùs acta sunt: præcipi opportuna loca, strui acies, alloquiis ducum accendi militis animi potuerunt. Igitur eventus prælii qualis esse debuit, fuit. Fessos ex itinere et cursu, turbatis ordinibus, tanquam ad prædam magis quàm pugnam venientes, instructus paratusque miles haud magno negotio pepulit: Fabius, desideratis suorum millibus tribus, majore etiam numero sauciorum, quò minùs

§ I. Zonaras, t. 2, liv. 7, 31.

cédents, joints à de nouvelles levées. Informés d'ailleurs des maladies contagieuses qui désolaient les Romains, et du choix qu'on venait de faire de deux consuls qui n'avaient ni assez d'expérience dans les armes, ni assez d'autorité pour en imposer, ils conçurent de nouvelles espérances, attaquèrent les Campaniens qu'ils avaient toujours méprisés, et qu'ils haïssaient alors comme les auteurs de leurs pertes et de leurs maux, et portèrent le dégât et le ravage dans les campagnes.

II. Le général Romain montrait un courage aussi brillant que le nom de Fabius. Mais son mépris pour une nation tant de fois vaincue par ses pères, et l'ardeur qu'il avait de la combattre, lui avaient ôté la prudence dont elle devait être soutenue. Ayant donc mené ses légions à la hâte contre les Samnites, il aperçut un parti que leur général avait envoyé pour reconnaître le pays, et qui, à la vue des légions romaines, allait rejoindre les siens. Alors se persuadant que c'était toute l'armée ennemie qui fuyait devant lui, sans examiner les lieux, sans s'informer ni de la disposition, ni du nombre des Samnites, comme si la victoire dépendait de la seule promptitude, il ordonna à ses enseignes de marcher le plus diligemment qu'ils pourraient. Les Samnites, au contraire, avertis par leurs coureurs, se conduisirent avec toute la prudence et la circonspection possibles. Les officiers eurent le temps de choisir un poste avantageux, de faire leurs dispositions, et d'enflammer les courages par des exhortations. Aussi l'issue du combat fut telle qu'on devait la présumer. Des soldats qu'une marche précipitée avait mis hors d'haleine, qui ne gardaient point de rangs, qui venaient plutôt pour piller que pour combattre, trouvèrent une armée en bon ordre, et préparée à les recevoir, qui les mit sans peine en déroute. Fabius, après avoir perdu trois mille hommes des siens,

omnem exercitum amitteret, superventu noctis defensus est.

III. Tum loco paulo æquiore capto, quantùm in illâ trepidatione fieri potuit, castra communita sunt. In quibus haud multò melior quàm in ipsâ acie aut facies rerum, aut fiducia animorum fuit. Non requies fessis, non cibus esurientibus, non fomenta sauciis suppetebant; tantùm cum armis egressi, prioribus in castris impedimenta omnia reliquerant. Igitur inter gemitus morientium et querelas superstitum tota nox exacta est, omnibus imminentem diem cum horrore ac desperatione, ut supremam, opperientibus. « Neque enim laboribus fessos, exhaustos vigi- » liis, vulneribus debiles, perculsos infelici prælio, » numero etiam multùm imminuto, resistere posse » hostibus, quos incolumis adhuc, integris animis » corporibusque, et optimâ spe incensus exercitus » sustinere nequivisset. » Rebus conclamatis, uti solet, remedium ab hostis errore fuit. Ille venientis alterius consulis famâ perterritus, ne, si oppugnare castra Fabiana adortus esset, recentium copiarum adventu à tergo circumveniretur, rerum supra spem felicium successu contentus, motis castris iter aliò convertit. Digressis hostibus, Romani quoque ad tutiora loca se receperunt.

IV. Postquam ista Romam allata sunt, magis ignominiâ quàm accepto detrimento mota civitas, moles-

§ II. Zonaras. Eutrop. Suidas in Fab. Max. § III. Zonaras.

dont il y en eut un bien plus grand nombre de blessés, ne sauva le reste qu'à la faveur de la nuit qui survint fort à propos.

III. Alors il se retira dans un poste un peu plus avantageux; et, autant qu'il fut possible au milieu d'une telle confusion, il se retrancha. Mais le camp offrait, comme le champ de bataille, le spectacle de la désolation et de l'abattement. Ses soldats étaient accablés de fatigue et n'osaient prendre du repos : ils mouraient de faim et n'avaient rien à manger, ils étaient couverts de blessures et n'avaient point de quoi les panser. Car n'ayant porté que leurs armes au combat, ils avaient laissé tout le bagage dans le premier camp. Ainsi on n'entendit pendant toute la nuit que les gémissements des mourants et les plaintes de ceux qui leur survivaient; et tous attendaient, dans le désespoir et dans les alarmes, le jour suivant comme le dernier de leur vie. Comment, accablés de fatigues, épuisés de veilles, couverts de blessures, écrasés par une défaite sanglante, diminués de moitié, seraient-ils en état de résister à des ennemis que n'avait pu soutenir une armée entière, avec toute sa vigueur, tout son courage et toute sa confiance? Ils se croyaient perdus sans ressource. Mais heureusement l'erreur des ennemis fit leur salut. Les Samnites, sur le bruit qui s'était répandu de la marche de l'autre consul, craignirent que, s'ils allaient attaquer le camp de Fabius, on ne les vînt envelopper eux-mêmes par derrière avec des troupes fraîches; et contents d'un avantage remporté contre leur espérance, décampèrent et prirent un autre chemin. Le consul, après leur départ, se retira aussi en lieu de sûreté.

IV. A cette nouvelle, Rome plus sensible à l'affront qu'à la perte, fut au désespoir de ce que la témérité du consul, en relevant le courage des Samnites, avait rendu plus redoutable que jamais une guerre qui durait depuis un si grand nombre

tissimè tulit, temeritate consulis effectum, ut bellum, quo diuturnius nullum fuerat, cum jam in exitu esset, novâ spe repletis Samnitium animis, formidabilius iterum, quàm à longo tempore fuisset, renasceretur. Neque tribuni modò plebis, quorum hæ propriæ artes erant, frequentibus ad populum concionibus invidiâ et odio cuncta repleverant: verùm etiam apud patres agitatâ re, atroces sententiæ dicebantur. Factumque Senatus consultum est, quo «Certum ante diem Fabius consul ad dicendam Romæ causam adesse» jubebatur. Venientem magna vis accusatorum adorta est: neque defendi factum quibat, et quod unum maximè prodesse debebat reo, Fabii senis gratia, in contrarium verterat. Minùs enim ignoscendum ei putabant, qui à præstantissimo viro genitus, et inter paternos triumphos educatus, non modò Romanum nomen, sed suæ quoque familiæ laudes, et partas à majoribus victorias, per tantam imprudentiam acceptâ clade fœdavisset.

V. Exulcerati animi, et defensionem paranti reo vix æquas aures præbituri, Fabii patris insigni pietate primùm, mox etiam oratione leniti sunt. Is enim veritus, ne propter rem male gestam filius ab exercitu removeretur, ab ipsâ quidem culpâ purgandâ penitus abstinuit: sed «Sua et majorum merita modeste commemorans, tam acerbam sibi jam seni, tam ignominiosam genti Fabiæ notam depre-

§IV. Liv. Epit. 11.

d'années, précisément dans le temps qu'on était sur le point d'en voir la fin. Et non seulement les tribuns du peuple, accoutumés à déclamer en toute occasion contre les patriciens, avaient par leurs invectives rendu Fabius odieux à la multitude; mais au sénat même, la discussion fut très animée, et le résultat fut un sénatus-consulte qui ordonnait au consul de revenir incessamment à Rome pour y rendre compte de sa conduite. A son arrivée, il trouva une foule d'ennemis prêts à l'accuser. Et outre qu'il aurait eu de la peine à se justifier, la faveur du vieux Fabius qui lui devait servir le plus en cette affaire, était justement ce qui lui nuisait davantage. Car on pensait qu'il méritait d'autant moins de grâce, que, né d'un père si illustre, élevé à l'ombre de ses lauriers, et au milieu de ses triomphes, il avait terni par un excès d'imprudence, non seulement l'éclat du nom romain, mais encore la gloire de sa famille et les victoires de ses ancêtres.

V. Les esprits étaient si aigris, qu'à peine auraient-ils écouté la défense de l'accusé. Mais touchés d'abord de la douleur et des larmes paternelles de Fabius, puis entièrement adoucis par le discours qu'il prononça dans l'assemblée, ils furent enfin désarmés. Car dans la crainte que l'échec reçu par son fils ne lui fît ôter le commandement de l'armée, il se garda bien de le justifier; mais après avoir exposé modestement ses services et ceux de ses ancêtres, il supplia le peuple d'épargner à sa vieillesse un affront si cruel, et au nom de Fabius une tache si flétrissante. Il ajouta « qu'il ne demanderait pas néanmoins qu'en considération des » autres Fabius, dont la valeur et la prudence, presque dès

» cabatur. Neque tamen se postulare, ut ceteris tot
» Fabiis, qui ab ipsis prope Urbis primordiis Roma-
» nam rem virtute consilioque auxissent; ut trecen-
» tis etiam illis, qui Rempublicam suâ et tantùm non
» universi nominis Fabii internecione texissent, er-
» ror unius condonetur; si immedicabilis ille sit,
» majusque commodum ex pœnâ filii sui, quàm in-
» columitate, perventurum esse videatur: se enim
» caritatem patriæ affectibus aliis omnibus anteferre
» satis didicisse. Verùm enimvero, quidquid in hoc
» adolescente metuendum fuit, transactum est: bona
» autem, quæ mens illius indolesque, ac sub me non
» ineptissimo magistro, uti vobis visus sum, insti-
» tuta et exercita virtus pollicentur, adhuc exspec-
» tari possunt, nisi spem istam, non quidem iniquâ,
» sed tamen intempestivâ severitate præcîdimus.
» Multis initio rerum gerendarum impegisse, ad pru-
» dentiam et cautionem profuit: qui erroris admo-
» niti, mediocria sæpe damna ingenti utilitate rede-
» merunt.

VI. » Et nescio, an non ad fortunæ potiùs invi-
» diam, quàm hominis cujusquam peccatum referri
» verius sit, quod et Reipublicæ nostræ, et Fabiæ
» gentis diuturna felicitas mediocri detrimento casti-
» gata est: quanquam benevolentia magis hæc Deo-
» rum, quàm invidia vocanda sit, cujus beneficio
» adversus exitiabilem superbiam, quæ res nimium
» secundas sequi solet, non tam damnosâ civitati

» l'origine de Rome, avaient contribué à l'agrandissement de
» la république; qu'en considération même de ces trois cents
» braves, qui par leur mort, et, pour ainsi dire, par l'extinc-
» tion du nom Fabien avaient sauvé l'état, on pardonnât la
» faute d'un seul, si elle était irréparable, et si de la punition
» de son fils il paraissait devoir résulter un plus grand bien que
» de sa grâce. Car il avait appris à mettre l'amour de la patrie
» avant tous les autres sentiments. Mais enfin, poursuivait-il,
» tout le mal qu'on pouvait craindre de l'âge de ce jeune homme
» est arrivé; au lieu que nous attendons encore, que nous avons
» tout lieu d'espérer les fruits d'un heureux naturel, nourri
» sous les yeux, et cultivé par les mains d'un père et d'un maître
» à qui vos suffrages ont paru reconnaître quelque capacité, si
» l'on ne se prive pas de ces espérances par une sévérité juste à
» la rigueur, mais pourtant déplacée. Pour un grand nombre il
» a été utile d'avoir échoué dans leurs débuts, ils en sont de-
» venus plus sages et plus circonspects; avertis de leurs fautes,
» souvent ils ont racheté des pertes légères par des services
» importants.

VI. » Et je ne sais si nous ne devons pas imputer à la jalousie
» de la fortune, plutôt qu'à la faute d'aucun homme, la petite
» disgrâce qui vient de tempérer la longue prospérité et de
» notre république et de la famille des Fabius. Que dis-je? il
» nous faut regarder ce qui vient d'arriver comme un effet,
» non de la jalousie, mais de la bonté des dieux qui nous veu-
» lent préserver de l'orgueil pernicieux, suite ordinaire des
» succès trop brillants; et par un accident moins funeste à la

» clade, quàm ad documentum efficaci, conditionis
» humanæ admonemur. Quidquid id est, Quirites,
» mihi certe sinistri aliquid præsagiebat animus,
» cùm die comitiorum sollicite vobiscum agerem,
» ne filium meum consulem faceretis. Cùm enim pa-
» trem meum, avum, proavum, alios majores meos
» sæpissime, ad hæc me ipsum quinquies hoc magis-
» tratu functum esse cogitarem, incipiebam vereri,
» ut eâdem in gente summos honores continuari,
» vel Dii, vel homines, animo satis æquo paterentur.
» Atque utinam vel isto tempore, preces meæ va-
» luissent; vel vobis beneficium vestrum tueri pla-
» ceret, ne quod honoris causâ, me recusante, tri-
» buistis filio meo, inauditæ hactenus ignominiæ
» occasio utrique fieret: vosque temeritatis arguere-
» mini; quos, si priorem de Q. Fabio sententiam alio
» judicio rescinditis, aut dedisse imperium sine
» causâ, aut abrogasse posteri credent.

VII. » At si mitiora decreveritis, et vestra vobis
» auctoritas, et Fabiæ gentis existimatio salva erit,
» errorque juvenilis, uti cum aliquo reipublicæ
» damno commissus est, ita majore cum ejus emo-
» lumento emendabitur. Sed quis spondere hoc au-
» sit? Ego, Quirites, ego pro filio meo sponsorem me
» Reipublicæ dabo: et, quod Senatui Populoque Ro-
» mano, deinde nostræ domui felix faustumque sit,

§ VI. Polyænus. Val. Max. 4, 1, 15.

» république, que propre à notre instruction, nous faire res-
» souvenir que nous sommes mortels. Quoi qu'il en soit, Ro-
» mains, j'avais déjà un pressentiment de notre malheur, lorsque
» le jour de l'élection, je fis tous mes efforts pour vous empê-
» cher de créer mon fils consul. Car faisant réflexion à la gloire
» de mon père, de mon aïeul, de mon bisaïeul, et de mes
» autres ancêtres que vous aviez si souvent honorés d'une dignité
» à laquelle vous avez bien voulu m'élever aussi moi-même jus-
» qu'à cinq fois; je commençais à craindre que ni les dieux ni
» les hommes ne vissent plus d'un œil indifférent les plus grands
» honneurs se perpétuer dans la même famille. Et plût aux dieux
» que vous eussiez alors écouté mes prières, ou qu'aujourd'hui
» vous voulussiez soutenir votre ouvrage, afin que la dignité
» que vous avez accordée au fils, malgré les remontrances du
» père, ne les accable pas l'un et l'autre sous le poids d'une
» disgrâce et d'une infamie sans exemple; et qu'on ne puisse
» pas vous accuser vous-mêmes d'imprudence! car si, par un
» autre jugement, vous réformez le premier que vous avez porté
» sur Q. Fabius, la postérité croira que vous avez agi sans
» motif, soit en donnant, soit en ôtant le commandement.

» VII. Mais si vous prenez des sentiments plus doux, vous
» n'encourrez aucun reproche d'inconséquence, vous sauverez
» l'honneur de la maison Fabienne; et une erreur de jeunesse,
» après avoir causé quelque dommage à la république, tournera
» dans la suite à son avantage et à sa gloire. Qui nous en répon-
» dra, direz-vous? Moi, Romains; moi qui me rends caution
» pour mon fils envers la république; moi qui vous déclare
» que pour l'avantage, le bonheur et la gloire du sénat et du
» peuple Romain premièrement, puis de toute notre famille, j'irai
» servir sous mon fils en qualité de lieutenant, pour me trouver

» consuli legatus ibo, particeps futurus omnis for-
» tunæ, quam aut invenire dabitur, aut facere. Vi-
« get adhuc animus; neque, ut in hâc ætate, virium
» corporis pœnitet: possum perferre militiæ labores,
» possum in acie stare, et, si nihil aliud, memoriâ
» veterum pugnarum terrere hostes, alacritatem au-
» gere nostrorum; et, quod caput est, possum ado-
» lescentiam consulis, quæ sola rerum secius gesta-
» rum causa est, regere consilio, et ætatis præfer-
» vidæ impetus senili cautione temperare. Nisi filii
» ingenium tenerem, eumque recte monenti morem
» gesturum confiderem, nollem in fine prope vitæ
» sine dedecore actæ, post tot consulatus ex senten-
» tiâ meâ vestrâque gestos, post ingentes victorias
» et illustres triumphos, tot annorum laboribus pe-
» riculisque partam belli domique gloriam, unius
» juvenis inconsultæ temeritati corrumpendam per-
« mittere. »

VIII. Huic orationi nec ad movendos præsentium animos pondus, nec ad sponsionem melioris eventûs fides defuit. Summo omnium consensu legatione decretâ, rebus omnibus intentissimâ curâ provisis, non minore favore speque profectus consul est, quàm paulo ante conviciis et indignatione redierat. In itinere deinde et castris, nihil non ex disciplinâ veterisque imperatoris artibus curatum est: et socii, quos Q. Fabius pater multis beneficiis et virtutis ad-

§ VII. Val. Max. 5, 7, 1.

» avec lui dans toutes les occasions que nous présentera la fortune,
» ou que notre prudence fera naître. Mon ame est encore dans
» toute sa vigueur ; et mon corps ne ressent point les infirmités
» ordinaires à l'âge où je me trouve. Je puis supporter les tra-
» vaux de la guerre ; je puis me tenir sous les armes au milieu
» de la ligne, épouvanter au moins les ennemis par le souvenir
» de mes anciennes victoires, animer le courage des légions ;
» et, ce qui est le point important, je puis diriger par le
» conseil la jeunesse du consul, à laquelle seule on peut im-
» puter son malheur, et tempérer par la prudence de la vieil-
» lesse les saillies d'un âge impétueux et bouillant. Si je ne con-
» naissais la docilité de mon fils, si je n'étais sûr qu'il suivra les
» avis de la sagesse, je ne m'exposerais pas sur la fin d'une vie
» passée sans déshonneur, après tant de consulats remplis à
» votre satisfaction et à la mienne ; après de grandes victoires
» et des triomphes éclatants, je ne m'exposerais pas, dis-je, à
» perdre, par la témérité d'une jeunesse inconsidérée, une
» gloire acquise au prix de tant de travaux et de périls pendant
» la paix et pendant la guerre. »

VIII. Un discours si touchant ne pouvait manquer d'effacer dans les esprits le souvenir de la faute passée, et de leur faire concevoir d'heureuses espérances pour l'avenir. Tout d'une voix le père fut déclaré lieutenant de l'armée ; et après qu'une diligence extrême eût accéléré tous les préparatifs nécessaires, le consul partit avec la faveur et la confiance de ces mêmes citoyens, dont peu auparavant à son retour il avait essuyé l'indignation et les reproches. Dans les marches, comme dans les campements, tout se fit depuis conformément aux règles de la discipline militaire, et d'après l'expérience d'un vieux général. Les alliés, dont Q. Fabius le père avait gagné l'affection et l'estime par ses

miratione devinxerat, ad omnia, quæ imperabantur, præsto fuêre. Milites etiam ipsi delendæ ignominiæ cupidi, confisique consiliis ejus ducis, sub quo eamdem illam gentem, à se patribusque suis sæpe fusam fugatamque meminerant, copiam cum hoste confligendi dari votis omnibus desiderabant.

IX. Neque minores à recenti victoriâ Samnitibus animi erant. Ita, cum hi partum decus retinere, illi recuperare amissum niterentur, summis utrinque viribus concursum est. Et jam deteriore loco res Romana esse cœperat, consulemque ipsum dux hostium C. Pontius Herennius cum delectâ manu circumveniebat : cùm animadverso filii periculo, Maximus in confertum Samnitium agmen admisso equo se intulit. Secutus est equitum globus, supra solitam alacritatem pudore accensus, si tot florentissimi juvenes animis et robore à sene vincerentur. Hic impetus totius prælii fortunam traxit : sustinuêre primùm Romanæ legiones hostem, equitatûs audaciâ animatæ, mox impulerunt : frustra obnitente Herennio, qui omnibus boni et ducis et militis muneribus eo die functus, dum redintegrare ordines, retinere fugientes, obsistere ingruentibus tendit, neque inhibere fugam suorum potuit, et opportunitatem

§ VIII. Dio apud Vales. l. 8.

bienfaits et par ses vertus, s'empressèrent de fournir tous les secours qu'on leur demandait. Les soldats, de leur côté, jaloux d'effacer un affront humiliant, et pleins de confiance dans les lumières d'un général sous la conduite duquel ils se rappelaient qu'eux et leurs ancêtres avaient tant de fois battu et mis en fuite cette même nation, désiraient avec ardeur de combattre l'ennemi.

IX. Les Samnites, fiers de leur dernier avantage, ne témoignaient pas moins d'empressement. Ainsi les deux partis en vinrent bientôt aux mains, et combattirent avec une animosité extraordinaire, les uns pour conserver la gloire qu'ils avaient acquise, les autres pour recouvrer celle qu'ils avaient perdue. Déjà les Romains commençaient à avoir du désavantage, et C. Pontius, général des Samnites, à la tête d'une troupe choisie, pressait le consul lui-même; lorsque Maximus, s'apercevant du péril qui menaçait son fils, poussa son cheval au milieu du bataillon serré dont il allait être enveloppé. Il fut suivi d'un gros des plus braves cavaliers, dont la valeur ordinaire était animée encore par la honte que ressentait cette nombreuse et florissante jeunesse de se laisser vaincre en force et en courage par un vieillard. L'impétuosité avec laquelle ils fondirent sur les ennemis, décida du sort de cette journée. Les légions Romaines, encouragées par l'exemple de la cavalerie, commencèrent par arrêter la fougue des Samnites, puis les poussèrent à leur tour et les firent reculer, malgré les efforts d'Hérennius, qui remplit ce jour-là tous les devoirs de grand capitaine et de brave soldat. Mais tandis qu'il tâchait de rallier les compagnies qui se débandent, de ramener au combat ceux qui l'abandonnent, et de repousser les efforts de l'ennemi qui tombe sur lui de toutes parts, il ne put jamais empêcher la fuite des siens, et

evadendi ipse amisit. Capta cum duce millia Samnitium quatuor : ad millia viginti prælium et fuga hauserunt. Etiam castra hostium in potestatem redacta sunt, cum ingenti prædâ, quam statim agri hostium late vastati, passimque expugnata, aut dedita oppida luculenter auxerunt.

X. Tanta rerum commutatio accessione unius hominis facta est, ut paulo ante victor exercitus à victo cæderetur : et eum imperatorem, à quo fusus fugatusque consul fuerat, ipse nunc captivum abduceret, ingens populo Romano spectaculum, et ornamentum triumphi sui : quem anno sequente ad urbem reversus summâ omnium voluntate impetravit. Dum hæc à Fabiis in Samnio administrantur, etiam alter consul, D. Brutus, cui Falisci provincia evenerat, prosperis rebus usus est. Quippe adjutus à Sp. Carvilio legato (nam et Bruto legatum adjungi placuerat) viro bellorum et hostis gnaro, adversus quem superiore anno consul rem feliciter gesserat : et ceteræ Etruriæ partem non exiguam perpopulatus est; et Faliscos occurrere ausos prælio vicit.

XI. His rebus in Urbem nunciatis, cùm tempus comitiorum venisset, consulesque à rebus gerendis avocari parum è republicâ videretur; interregnum est initum. Interrex L. Postumius Megellus, comitiis quæ ipse habebat, consul declaratus est : nullo

§ IX. Orosius, 3, 22. Zonaras. Eutrop. l. 11. § X. Zonaras.

perdit l'occasion de se sauver lui-même. Il resta prisonnier avec quatre mille de ses gens. Il en fut tué vingt mille, tant dans le combat que dans la fuite. Les vainqueurs se rendirent aussi maîtres du camp des Samnites, et y firent un grand butin que grossirent bientôt et le pillage de leurs campagnes, et les dépouilles des villes prises de force, ou rendues par capitulation.

X. Une révolution si subite et si étonnante fut l'ouvrage d'un seul homme de plus. L'armée peu auparavant victorieuse fut taillée en pièces par celle qui venait d'être vaincue; et le général qui avait battu et mis en fuite le consul, fut à son tour emmené lui-même prisonnier. Spectacle flatteur pour le peuple Romain et brillant ornement pour le triomphe du consul, qui obtint cet honneur d'une voix unanime l'année suivante à son retour. Pendant que les deux Fabius père et fils remportaient ces avantages dans le Samnium, le consul Brutus n'était pas moins heureux dans le pays des Falisques, qui lui était échu pour province. Car aidé de Sp. Carvilius, que le sénat lui avait aussi donné pour lieutenant, comme un homme qui savait la guerre, et connaissait parfaitement l'ennemi, puisqu'il l'avait vaincu l'année précédente pendant son consulat, il ravagea la plus grande partie de la Toscane, et vainquit en bataille rangée les Falisques, qui avaient osé marcher à sa rencontre.

XI. Quand on eut appris ces heureux succès à Rome, comme il était temps de tenir les comices, et qu'on ne jugeait pas à propos de détourner les consuls de leurs expéditions, on créa interroi L. Postumius Mégellus, qui se fit nommer lui-même consul dans l'assemblée où il présidait. Une pareille conduite n'a-

(a) An de Rome 461; avant J.-C. 291.

ad eam diem exemplo, præterquam Appii Claudii, quod bonus nemo probaverat. Sed Postumius non minore arrogantiâ magistratum gessit, quàm acceperat. Jamprimum nobilitate generis et tertio tum consulatu ineptè ferox, collegam ejus anni C. Junium Brutum, plebeium hominem, ut se longè inferiorem, olim habebat despectui. Ut verò de provinciis agi cœptum est, neque comparare cum Bruto, neque sortiri voluit, « Administrationem Samnitici » belli extra ordinem poscens, tanquam sibi debi- » tam, quòd duobus prioribus consulatibus res sese » magnas adversus eundem illum hostem gessisse di- » ceret. » Multis in Senatu contentionibus jactato negotio, cùm C. Junius se hominem novum adversus gratiam et potentiam collegæ jus suum obtinere non posse videret, ad extremum, « Ne discordia consu- » lum bono publico fraudi esset, sponte se cedere » testatus est. »

XII. Premebat adhuc Urbem agrosque pertinax contagionis malum: quod tertium jam annum expertis omnia, neque divinâ ope ullâ, neque humanâ pelli potuerat. Igitur sive Sibyllinis ex libris, sive Delphici oraculi admonitu (nam hoc quoque traditur) decem legati missi sunt, qui Æsculapium ab Epidauro, quâ in urbe natus esse credebatur, Romam arcesserent. Quanquam enim perplexum satis responsum erat, neque providere eventum rei Pa-

§ XI. Liv. 27, 6. 3, 35. Dionys. apud Vales. Liv. 9, 44 et 10, 33.

vait d'exemple jusqu'à ce jour que celui d'Appius Claudius, que tous les gens de bien avaient désapprouvé. Mais Postumius porta dans sa magistrature la même hauteur qui l'y avait fait entrer. Sottement fier de sa naissance, et du consulat qu'il exerçait alors pour la troisième fois, il méprisait son collégue, qui était plébéien, comme un homme infiniment au-dessous de lui; et quand il fut question des provinces, il ne voulut ni les tirer au sort, ni convenir à l'amiable avec Junius Brutus, de celle que chacun aurait pour son partage. Il demandait qu'on lui confiât extraordinairement la conduite de la guerre des Samnites, comme un honneur dû aux grands succès qu'il avait, disait-il, obtenus dans ses premiers consulats, contre ces mêmes ennemis. Après que l'affaire eût été débattue dans le sénat avec beaucoup de chaleur, enfin C. Junius, voyant qu'un homme nouveau comme lui n'était pas en etat de soutenir son droit contre le crédit et la puissance de son collégue, déclara que, pour faire cesser une discorde qui pouvait être funeste à la république, il se désistait de ses prétentions.

XII. La ville et les campagnes étaient encore affligées d'une contagion, contre laquelle on avait inutilement imploré depuis trois ans le secours des hommes et des dieux. Aussi, conformément à la réponse de la Sibylle, ou, comme quelques autres l'ont écrit, de l'Oracle de Delphes, on fit partir dix députés avec ordre d'aller chercher le dieu Esculape à Épidaure, lieu de sa naissance, et de l'amener à Rome. Car quoique la réponse de l'un ou de l'autre de ces deux Oracles fût obscure, et que les sénateurs ne fussent pas trop assurés de la réussite de ce voyage, ils crurent cependant qu'il fallait commencer par obéir aux dieux, qui sauraient bien faire connaître les moyens dont les Romains

tres poterant, obsequendum tamen diis statuerunt; ipsos viam explicaturos esse rati, quâ possent eorum fata procedere. Res inde mira dictu sequitur; sed multis fidisque auctoribus, ipsaque structura ædis, quæ tum in Tiberis insula facta dedicataque est, compertæ veritatis. Cum apud Epidaurios mandata legati Romani edidissent, excepti quidem benigne; sed quia parum liquebat quid concedi posset, ut ipsi deportarent quidquid ex usu videretur, in templum Æsculapii deducti sunt.

XIII. Apud Græcos ferme locis apricis excelsisque numinis istius constitutæ sedes sunt: Epidaurii quoque quinque millibus passuum ab urbe distans templum habebant, celeberrimâ iis temporibus famâ, donisque hominum, qui valetudinem credebant ibi recepisse, prædives. Huc adducti, dum ingentis molis simulacrum, Thrasymedis Parii nobili ingenio fabrefactum, admirantur; ingens repente serpens (1) ex ipsis adytis prolapsus animos omnium horrore summo et religione perfudit. Sacerdotes enim venerabundi, « Ipsum in hoc angue numen esse, et non» nunquam hâc formâ conspici, salutari semper os» tento, clamitabant. » Biduo conspectus in templo serpens, deinde iterum reconditus est: tertio die per medios spectantium venerantiumque cœtus rectà perrexit ad portum, ubi Romana triremis stabat; quam ingressus, in tabernaculo Q. Ogulnii, qui

§ XII. Suidas in posth. Val. Max. 8, 2. Ovid. Metam. 15. Pausan. l. 2.

devaient se servir pour trouver un remède à leurs maux. On rapporte ensuite un fait bien étonnant, mais auquel on ne peut refuser d'ajouter foi, sur le témoignage d'un grand nombre d'auteurs graves, et en considérant la structure seule du temple, alors bâti et dédié dans l'île que forme le Tibre auprès de Rome. Les députés de Rome étant arrivés et ayant exposé la commission dont on les avait chargés, furent reçus à la vérité par les Épidauriens avec beaucoup d'honnêteté et de bienveillance; mais ceux-ci ne sachant pas trop ce qu'ils devaient leur remettre entre les mains, ils les conduisirent dans le temple, afin qu'ils vissent eux-mêmes ce qui pourrait leur convenir.

XIII. Chez les Grecs les temples de cette divinité sont presque tous bâtis dans des lieux découverts, et sur des hauteurs. Celui des Épidauriens, situé environ à cinq milles de leur ville, était à cette époque le plus célèbre de tout le pays, et le plus riche par les présents de ceux qui s'imaginaient y avoir été miraculeusement guéris. Les Romains, introduits dans ce temple, admiraient une statue colossale, faite de la main de Thrasymède Parien, l'un des plus habiles artistes de la Grèce; lorsqu'un serpent, d'une grandeur prodigieuse, sortit tout à coup du fond du sanctuaire, et frappa les assistants d'une sainte horreur; car les prêtres, saisis de respect, assuraient que c'était Esculape lui-même qui paraissait sous la figure de ce serpent, comme il avait souvent fait, et toujours pour le soulagement de ceux à qui il s'était montré. Le reptile se montra deux jours de suite dans le temple, puis disparut de nouveau. Le troisième jour il en sortit encore, et passant à travers une foule de peuple saisie d'étonnement et pénétrée de vénération, il s'en alla droit au port, où le vaisseau des Romains était à l'ancre; il y entra, fut se placer dans le pavillon de

princeps legationis erat, multiplici spirarum orbe se composuit. Ferebatur antiquitùs fabula, « Eundem » illum Æsculapium formâ serpentis indutum, ali» quando Epidauro Sicyonem mularum jugis de» portatum fuisse, Nicagorâ quâdam, Echetimi » uxore, deducente. »

XIV. Læti ergo prodigio Romani, tanquam præsentem Deum veherent, vela dedêre, paucisque diebus interjectum mare permensi prosperrimo cursu Antium tenuerunt. Ibi cum inhorrescens mare navigationem impediret, prorepens ex navigio serpens, qui totum per iter quietus ibi se tenuerat, in vestibulum fani, quod eâ urbe celeberrimum erat, allabitur, eoque loco tres continuos dies exigit: magno cum metu legatorum, ne avelli inde non posset; quòd toto eo tempore ad consuetos cibos non reverterat: donec navigio redditum magnâ cum alacritate Romam detulerunt. Ad spectaculum incredibilis rei totâ effusâ civitate, passim in ripâ fluminis, quo subvehebatur, positæ aræ sunt, accensique odores, et victimæ cæsæ. Jam ad eum locum perventum erat, ubi divisus modico intervallo Tiberis insulam efficit; cùm relictâ nave serpens eam insulam, quæ post Æsculapii vocata est, natatu petens, cerni ulteriùs ab hominibus desiit. « Patres delectum à Deo » locum interpretati, decreverunt, ut eâdem in » sede templum Æsculapio strueretur. » Morbi, sive

§ XIII. Plut. quæst. Rom. 94. Liv. 45, 28. Pausan. et Auct. de viris illust. c. 22. P. Diacon. 2, 21. Liv. Epit. 11.

Q. Ogulnius, chef de l'ambassade, et s'y établit, après s'être replié en plusieurs cercles. On racontait encore qu'autrefois le même Esculape, sous la figure d'un serpent, avait été porté d'Épidaure à Sicyone, dans un char traîné par des mules, et conduit par une certaine Nicagore, femme d'Échetime.

XIV. Les Romains, charmés du prodige, mirent aussitôt à la voile, persuadés qu'ils emportaient Esculape en personne; et après une traversée de peu de jours, arrivèrent heureusement à Antium. Mais quand ils voulurent en partir, il s'éleva une furieuse tempête qui ne leur permit pas de sortir du port. Alors le serpent qui s'était tenu tranquille pendant tout le voyage, sortant du vaisseau, se glissa dans le vestibule du temple le plus célèbre de cette ville, et y resta pendant trois jours entiers; ce qui causa beaucoup d'inquiétude aux ambassadeurs, qui craignaient de ne pouvoir l'en arracher; puisque durant tout ce temps il n'était point retourné prendre sa nourriture ordinaire, mais enfin il rentra dans le vaisseau, et ils le transportèrent à Rome avec bien de la joie. Pour être témoin de ce spectacle incroyable, toute la ville se répandit sur les rives du fleuve qui l'apportait; on élevait des autels, on brûlait de l'encens, on immolait des victimes. Quand ils furent arrivés à l'endroit où le Tibre, en se partageant, forme une petite île, le serpent se jeta hors du vaisseau, gagna à la nage cette terre, qu'on appela depuis l'île d'Esculape; et depuis ce moment on ne le vit plus. Les sénateurs, jugeant qu'il avait choisi lui-même le lieu où il voulait faire son domicile, ordonnèrent qu'on y bâtît un temple. Les maladies cessèrent alors, soit par le secours de ce dieu, soit par quelques autres causes. Le temple devint bientôt célèbre, par les offrandes qu'on y porta de toutes parts, et par le

illâ ope, sive quòd alioquin desituri fuerant, cessavêre. Templum mox insignibus donariis, et hominum, qui « remediis salutaribus ab eo numine se » adjutos ferebant, » prædicatione nobilitatum est.

XV. L. Postumius consul superbiam in Urbe adversùs collegam suum exercitam, etiam in provinciam detulit. Cùm enim Q. Fabius Gurges, qui priore anno consul fuerat, ex Senatûsconsulto proconsule res in Samnio gereret: scripsit ad hunc Postumius arroganter, « Excedere jubens provinciâ suâ, se ad» ministrando ei bello sufficere. Obtendente jussa » Patrum Fabio, neque integrum sibi deserere ne» gotium, quod Senatus imposuisset; » cum Romam nuntiata res esset, metus incessit, ne per discordiam imperatorum respublica detrimentum caperet. Quare « mitti ad consulem legatos placuit, qui verbis Se» natûs peterent, ut Fabium ad exercitum et in Sam» nio esse pateretur. » Cùm aliàs absurdum et præfractum fuisse responsum ferunt; tum etiam vocem adjectam singularis pervicaciæ: « Non se Senatui, » quamdiu consul esset, sed Senatum sibi dicto au» dientem esse oportere. » Neve locutus esse ferociùs, quàm fecisse videretur, protinùs dimissis legatis Cominium (eam tum urbem Fabius obsidebat) cum exercitu progreditur, si aliâ ratione amoliri æmulum non posset, bello certaturus. Fœdum spectaculum præbuissent hostibus Romana arma, si pari

XIV. Auctor de viris illustr. Ovid. Val. Max.

témoignage de ceux qui prétendaient avoir éprouvé les effets salutaires de la divinité.

XV. L. Postumius conserva dans sa province l'orgueil et la hauteur qu'il avait déjà fait sentir à son collégue, avant de partir de Rome. Car comme en vertu d'un arrêt du sénat, Q. Fabius Gurgès, consul de l'année précédente, servait dans le Samnium, en qualité de proconsul, il lui écrivit une lettre pleine d'arrogance, pour lui ordonner de sortir de son département, ajoutant qu'il n'avait pas besoin de son secours pour terminer heureusement cette guerre. Fabius lui répondit qu'il exécutait les ordres du sénat, auxquels il ne lui était pas permis de désobéir. Quand on fut informé à Rome de ce démêlé, on appréhenda que la discorde des généraux ne causât quelque revers à la république. Ainsi on envoya des députés au consul pour lui demander, au nom du sénat, qu'il laissât Fabius et son armée dans le Samnium. Entre autres termes durs et peu mesurés, dont il usa dans la réponse qu'il fit au sénat, il dit, avec une impudence sans exemple, que tant qu'il serait consul, c'était au sénat de lui obéir, et non à lui d'obéir au sénat. Et pour soutenir une réponse si audacieuse par une démarche qui ne l'était pas moins, aussitôt après avoir congédié les ambassadeurs du sénat, il marcha avec ses troupes vers Cominium, dont Fabius faisait actuellement le siége, dans le dessein d'expluser ce général par la force des armes, s'il ne pouvait l'éloigner par des voies moins violentes. Les légions Romaines auraient donné aux ennemis un affreux spectacle, si Fabius eût été aussi fier et aussi emporté que le consul. Mais ce général, dont la modération naturelle avait encore été augmentée par les sages conseils

stoliditate, quâ petebatur, resistere Fabius voluisset. Sed ille naturâ et consiliis paternis moderatior, « Non » furori consulis, sed utilitati Reipublicæ cedere » præfatus, provinciâ excessit. Cominium post paucos dies à Postumio expugnatum est. Inde Venusiam ductus exercitus: hâc quoque captâ circumlatum ad alia oppida bellum: quorum complura, partim vi, alia deditione in potestatem venerunt. Hostium in eâ expeditione decem millia cæsa sunt, sex millia ducenti traditis armis fidei victoris se permiserunt. Non erant spernendæ res, quas bello gesserat consul, sed gratiam earum superbia contumaciaque corruperat.

XVI. Itaque cùm ad Patres missâ epistolâ de rebus suis perscripsisset, « Venusinamque urbem et » agrum deducendæ coloniæ accommodatissimum » esse » monuisset; accepta quidem res est, sed præterito auctore victoriæ consiliique ab aliis deducta sunt colonorum millia viginti, sic enim apud scriptores minime contemnendos reperio; ingens numerus, et prope excedens fidem, nisi quòd videri potest inter gentes indomitas, communi adversùs Apulos Lucanosque præsidio, collocari validam manum placuisse. Ceterùm importunitas L. Postumii, quemadmodum ipsi supra veteres offensas, ingentem conflavit invidiam; ita Q. Fabio ad favorem omnium valde profuit: eique, postquam ad Urbem ve-

§ XV. Suet. in Claud. c. 25. Tab. Marm. ap. Mercurial. de ar. gymn. Dionys. apud Vales.

de son père; sortit de la province, en déclarant à Postumius qu'il cédait non à sa fureur, mais à l'intérêt de la république, qui devait l'emporter sur toute autre considération. Quelques jours après, Postumius emporta Cominium. De là il mena son armée à Venuse. Maître de cette cité, il porta la guerre à la ronde, contre les autres villes de la contrée, dont il prit la plus grande partie ou d'assaut, ou par composition. Dans cette expédition il tua aux ennemis dix mille hommes, en fit prisonniers six mille deux cents qui livrèrent leurs armes et leurs personnes à la discrétion du vainqueur. Ces succès étaient loin d'être sans importance, mais le consul en perdit tout le mérite à force d'arrogance et d'opiniâtreté.

XVI. Aussi quand il eut écrit au sénat, pour lui exposer ce qu'il avait fait, et lui faire connaître que la ville de Venuse et son territoire étaient très propres pour l'établissement d'une colonie, on suivit ce conseil; mais sans faire mention ni de celui qui l'avait donné, ni de la victoire qu'il avait remportée, on chargea d'autres magistrats de conduire en ce pays, comme l'ont rapporté des auteurs dignes de foi, vingt mille citoyens, nombre exorbitant, et qui paraîtrait peu vraisemblable, si on ne faisait réflexion que les Romains crurent qu'il était absolument nécessaire d'opposer une forte barrière aux incursions de deux peuples aussi indomtables que l'étaient ceux de la Pouille et de la Lucanie. Au reste, si l'humeur intraitable de Postumius, dont on n'avait pas encore oublié les premiers travers, le rendit extrêmement odieux aux Romains, elle contribua beaucoup à concilier à Fabius leur bienveillance et leur faveur. De retour à Rome, il n'eut pas plutôt rendu compte de ce qu'il avait exé-

nit, deque rebus à se gestis disseruit, triumphus haud ægre decretus est. Triumphavit proconsule de Samnitibus, qui Pentri cognominantur, Kalendis Sextilibus. Currum equo secutus est senex Fabius: quem non adjutorem magis victoriæ, quàm auctorem, spectantium deducentiumque voces celebrabant.

XVII. Ipse summam rei bene gestæ gloriam ad consulem populi Romani trahens, sicuti nomine legati, sic etiam modestiâ utebatur; haud minori cum voluptate honores filii intuitus, quàm eum adhuc parvulum in curru suo circumtulerat, cùm ipse triumpharet. Ceterùm prædæ partem militibus consul dedit: reliqua in ærarium relata: C. Pontius Samnis in triumpho ductus, mox securi percussus est. Vir acer et memorabilis, qui vim Romanam iis temporibus diu sustinuit, cladesque non contemnendas, sed ignominiam multò maximam ad Caudinas furculas intulit. Quem aiunt dicere solitum, « Si » in ea tempora natus esset, quibus munera accipere Romani didicissent, se illos diutius imperare » non fuisse passurum. » Ita tum fortuna civitatis non armorum magis industriâ, quam innocentiâ morum stetit.

XVIII. L. Postumius interea non minùs honoribus, qui æmulo concessi, quàm qui sibi negati fuerant, fremens, per impotentiam animi, cum aucto-

§. XVI. Horat. Sat. 2, 1. Col. Capitol. Plut. in Q. Fab.

XVII. Dio apud Vales. Val. Max. Zonaras. Liv. Epit. 11. Cic. de off. 2, 21.

cuté, que le triomphe lui fut accordé tout d'une voix. Il triompha, étant proconsul, des Samnites surnommés Pentres, aux calendes de juillet. Son père suivit son char à cheval, applaudi par les spectateurs de la marche triomphale et par les troupes triomphantes, comme véritable auteur de la victoire encore plus que comme le lieutenant du vainqueur.

XVII. Pour lui, il en attribuait toute la gloire au consul du peuple Romain; et comme il ne paraissait là que sous le nom de lieutenant, il en conservait aussi la modestie; n'ayant pas moins de plaisir à voir les honneurs de son fils, parvenu à un âge mûr, qu'il en avait eu autrefois à le tenir tout petit sur son char, lorsqu'il avait triomphé lui-même. Au reste, le consul distribua aux soldats une partie du butin, et fit porter le reste dans le trésor public. C. Pontius, Samnite, après avoir été mené en triomphe, eut la tête tranchée. Guerrier brave, hardi, entreprenant, il résista pendant long-temps à toute la puissance des Romains, les battit en diverses occasions, et leur fit essuyer à Caudium un des plus signalés affronts qu'ils aient jamais reçus. « Si les dieux, disait-il souvent, l'eussent fait naître dans un temps où Rome eût appris à recevoir des présents, il ne lui eût pas laissé long-temps l'Empire d'Italie. » Mais la république se soutint alors autant par le désintéressement et par l'innocence des mœurs, que par la valeur et la force des armes.

XVIII. Pendant ce temps-là, L. Postumius, frémissant de colère, autant à cause des honneurs accordés à son rival, qu'à cause de ceux qu'on lui avait refusés à lui-même, s'abandonna sans aucune retenue à tout l'emportement dont il était capable, et s'opiniâtra à lutter seul contre toute l'autorité des sénateurs.

ritate Patrum contumaciâ certando, neque mederi acceptis vulneribus potuit; et ultro irritavit iras, quas modestiâ sermonum factorumque mitigare debuisset. Quippe non querelis adversùs inimicos, non conviciis in ipsos ordines abstinens, quo Patribus ægre faceret, prædam omnem militibus distribuit, exercitumque, priusquam successor mitti posset, dimisit. Triumphum etiam contra voluntatem Senatus actum, quanquam ad secundum ejus consulatum relatus sit, ad hæc potiùs tempora pertinere crediderim; idque scriptores diligentiæ fideique non postremæ in historiis suis prodiderunt. Ob hæc facta recentioribus odiis petitus est: eumque, simul atque magistratu abiit, duo tribuni plebis corripuerunt, die ad populum dictâ. Præter ea, quæ memoravimus, crimini dabatur, « Quòd priusquam paludatus ex Urbe exiret, ex legionibus suis delectos » milites, ad duo hominum millia, in agrum suum » ad saltum repastinandum miserat: eosque in opere » isto per multos dies detinuerat, immemor, non » mancipia sibi, sed milites; neque ut suum agrum « excoleret, sed ut publicum extenderet, datos. » His criminibus accusatus atrociter, frustrà tentatâ defensione, suffragiis omnium tribuum damnatus, eique lis ducentis millibus nummûm (2) æstimata est.

XIX. Jam P. Cornelius Rufinus, M. Curius Dentatus novi consules magistratum inierant. Hi cum

§ XVIII. Dionys. ap. Vales. Liv. 10, 37. Epit. 11.

Mais bien loin de guérir les plaies qu'il avait reçues, il les envenima davantage, en aigrissant de plus en plus contre lui des esprits qu'il aurait dû adoucir par des discours et des actions plus sages et plus modérées. Car déclamant avec violence contre ses ennemis en particulier, et contre tous les ordres en général, pour piquer le sénat, il distribua tout le butin aux soldats, et congédia son armée avant qu'on pût lui envoyer un successeur. Et je croirais volontiers que c'est en cette année qu'il faut placer le triomphe qu'il se décerna lui-même, malgré les sénateurs, comme l'ont écrit des historiens dont l'exactitude et la fidélité ne sont pas à mépriser, quoique d'autres l'aient rapporté à son second consulat. Ces dernières actions réveillèrent contre lui les anciennes haines et lui en suscitèrent de nouvelles : il ne fut pas plutôt sorti de charge qu'il se vit appelé en jugement devant le peuple par deux tribuns. Outre les faits que j'ai rapportés, on l'accusait, de ce qu'avant de sortir de Rome, revêtu des ornements de général, il avait tiré des légions deux mille soldats choisis, les avait envoyés dans sa terre pour en défricher la partie qui était inculte et stérile, et les avait tenus plusieurs jours occupés à ces ouvrages serviles ; sans faire réflexion qu'on lui avait donné des soldats à commander, et non des esclaves à punir, et qu'il devait employer leurs bras à étendre les terres de la république, et non à cultiver les siennes. Ces accusations furent poussées avec tant de véhémence, qu'ayant inutilement tenté de se justifier, il fut condamné par les suffrages de toutes les tribus, à une amende de vingt-cinq mille livres.

XIX. Les deux nouveaux consuls (*a*), P. Cornélius Rufinus et

(*a*) An de Rome 462 ; avant J.-C. 290.

suis quisque legionibus, Samnium populationibus agrorum, et ruinis urbium fœde vastavêre: Samnitesque multis locis congredi ausos ingentibus cladibus ad pacem fœdusque petendum compulerunt. Cùm enim tot præliis juventutem pleramque, capto autem C. Pontio, consilium etiam et ducem amisissent; missis ad consules, et horum assensu Romam legatis, ut fœdus cum ipsis quartò renovaretur, impetrarunt: credo Romanis etiam vincendo fessis, cupientibusque bellum difficile, ipsisque sæpe calamitosum, tandem aliquando certæ pacis tranquillitate componere. Illata primùm Samnitibus arma M. Valerio tertiùm, A. Cornelio Cosso consulibus reperio: quæ ad quartos et quinquagesimos inde consules vario Marte exercita, aut fœderibus parum diuturnis suspensa, populum utrumque occupatum sollicitumque habuerunt.

XX. An ex hoc bello triumphaverit Cornelius, in obscuro est: de Manio non ambigitur; cujus fortuna eò fuit illustrior, quòd aliis subinde victis hostibus, bis eodem in magistratu triumphavit. Quippe Sabini valida gens, et longâ tum pace opulenta, sive precibus Samnitium et propinquitatis misericordiâ commoti; sive victis vicinis ad se quoque perventuro

XIX. Dionys. Eutrop. l. 2. Oros. 32, 2. Liv. Epit. 11.

Manius Curius Dentatus étaient déjà entrés en charge. Ces deux généraux s'étant rendus dans le Samnium avec leurs légions, désolèrent tout le pays, tant par le ravage affreux des campagnes, que par la prise, le pillage et la destruction des villes; et ayant battu l'ennemi en plusieurs rencontres où il osa en venir aux mains avec eux, ils le forcèrent enfin à demander la paix. Cette nation, affaiblie par la perte de la plus grande partie de sa jeunesse en tant de combats, et n'ayant plus même de conseil, ni de chef depuis la prise et le supplice de C. Pontius, envoya des ambassadeurs aux consuls dans leur camp, et de là, par leur permission, au sénat à Rome, pour le prier de vouloir bien conclure avec elle un quatrième traité; ce qui lui fut accordé. Peut-être les Romains, las de remporter des victoires qui leur coûtaient tant de travaux et tant de monde, ne furent-ils pas fâchés de voir une guerre, toujours difficile et souvent malheureuse, se terminer enfin par une paix constante. Je trouve que ce fut sous le troisième consulat de M. Valérius et le premier d'A. Cornélius Cossus, qu'on porta pour la première fois dans le Samnium une guerre qui, s'étant perpétuée jusqu'au cinquante-quatrième consul avec des évènements divers, et n'ayant été interrompue que par des traités peu durables, donna perpétuellement aux deux peuples de l'occupation et de l'inquiétude.

XX. On ne sait pas si Cornélius triompha après cette guerre; mais on ne doute point que Manius n'ait eu cet honneur. Et ce qui a rendu son nom plus célèbre, c'est qu'ayant été assez heureux pour vaincre immédiatement après d'autres ennemis, il triompha deux fois dans la même magistrature. Car les Sabins, nation puissante et dont une longue paix avait accru la puissance, touchés de compasssion pour les Samnites, qui imploraient leur secours et qui confinaient avec eux, ou voulant

incendio volentes obsistere, armatâ juventute Romani juris loca quædam invaserunt. Adversùs hos egressus cum exercitu Curius, ut diduceret hostes, simul ne Sabinorum agri cladium bellicarum expertes haberentur, occultis itineribus copiarum partem misit; datis mandatis, « Ut quàm latissime possent, terrorem ubivis vastitatemque facerent. » Ea necessitas, ad sua tuenda diversis abeuntibus agminibus, formidabile Sabini exercitûs robur solvit, facilemque adversùs dispersos victoriam consuli præbuit.

XXI. Hâc expeditione usque ad Adriaticum mare perventum est : agrorum hominumque tanta vis in potestatem venit, ut celebrata deinde fuerit Curii vox, qui pro temporum illorum disciplinâ factis quàm verbis promptior, cùm explicare singula nequiret, « Tantùm, inquit, agrorum cepi, ut solitudo futura fuerit, nisi tantùm etiam hominum cepissem : tantùm autem hominum, ut interituri fame fuerint, nisi tantùm cepissem et agrorum. » Sabinis pacem orantibus, veteris sub Tatio affinitatis memoriâ, et quia minimè gravibus odiis certatum fuerat, etiam civitas, sed sine suffragio, data est. Consulatûs, quem anno sequente M. Valerius Corvinus, cum Q. Cæditio Noctuâ gessit, tenuis admodum ad nos fama pervenit, nisi quòd sub idem tempus colonias deductas esse reperio, Castrum et

§ XX. Front. Strat. 1, 6.

arrêter les progrès d'un incendie qui les embraserait à leur tour, après avoir dévoré leurs voisins, firent prendre les armes à leur jeunesse, et s'emparèrent de quelques places de la dépendance des Romains. Mais Manius ayant marché avec son armée, pour leur faire aussi sentir chez eux les malheurs de la guerre, et les obliger à partager leurs forces, divisa les siennes en deux corps : l'un eut ordre de se rendre dans leur pays par des chemins détournés, d'y mettre tout à feu et à sang, et de répandre au loin la terreur et la consternation. La nécessité de se porter de différents côtés pour défendre leurs terres, fit perdre à l'armée formidable des Sabins toute sa force; et des troupes dispersées offrirent au consul une victoire facile.

XXI. Dans cette expédition on poussa jusqu'à la mer Adriatique : on fit sur les ennemis un grand nombre de prisonniers, et on enleva une vaste étendue de pays, ce qui donna lieu dans la suite à un mot célèbre de Curius. Comme, suivant les mœurs de ce temps-là, plus capable de bien faire que de bien dire, il avait peine à détailler ses succès, il se contenta d'en donner ainsi une idée générale : « J'ai tant pris de terres, dit-il, qu'elles » seraient devenues un désert, si je n'eusse pris assez d'hommes » pour les cultiver; et j'ai tant pris d'hommes qu'ils seraient morts » de faim, si je n'eusse pris des terres à proportion. » Les Sabins ayant demandé la paix, on la leur accorda, en mémoire de leur ancienne union avec les Romains du temps du roi Tatius : et comme les deux peuples n'avaient pas témoigné beaucoup d'animosité dans cette guerre, on leur donna aussi le droit de cité, mais sans suffrage. Il ne nous est resté que de faibles monuments du consulat qui passa l'année suivante entre les mains de M. Valérius Corvinus et de Quintus Ceditius Noctua (a). Tout ce qu'on

(a) An de Rome 463; avant J.-C. 289.

Adriam, unde mari nomen (3), et Senam in Gallico agro. Verumtamen nondum eousque pacatis illis regionibus, magis est ut accedam auctoribus aliis, qui coloniarum istarum originem ad inferiora tempora retulerunt.

XXII. Sed in urbe coërcendis, quæ increbuerant, maleficiis novus magistratus institutus est, qui vinculis sontium servandis, et cùm animadverti oporteret, supplicio sumendo auctores atque moderatores præessent, triumviri capitales appellati. Legis, à L. Papirio tribuno plebis eo de negotio latæ, hæc verba invenio : « Quicunque Prætor posthac factus » erit, quei inter cives jus dicet, tresviros Capitales » populum rogato. Iique tresviri, quicunque facti » erunt, sacramenta exigunto judicantoque, eodem» que jure sunto, ut ei ex legibus plebeique scitis » exigere, judicare, esseque oportet. » Quo capite mulctarum quoque exigendarum potestas ipsis data videtur : sacramentum enim iis temporibus vocari solebat, quod pœnæ nomine pendebatur æs, quoniam illud ob sacrorum publicorum multitudinem, et angustias ærarii, sacrificiorum impensis destinari consueverat. Censûs quoque eo anno acti memoria non alia superest, quàm quòd Civium capita ducenta septuaginta tria millia censa dicuntur. Principem Senatûs (4) ab his quoque censoribus lectum

§ XXI. Flor. 1, 15. Auct. de vir. ill. c. 33. Vell. 1, 14. Cic. de leg. 3, 3. L. 2. § 30. ff. de off. Jud.

en sait, c'est que ce fut à peu près dans ce temps-là qu'on établit dans la Gaule trois colonies, Castro, Adria, qui donna à cette mer le nom Adriatique, et Sena. Mais comme les Romains n'avaient pas encore étendu jusque-là leur domination, je croirais plus volontiers que, suivant l'opinion de quelques autres écrivains, il faut rapporter aux temps suivants l'établissement de ces colonies.

XXII. Mais pour réprimer les crimes qui devenaient fréquents à Rome, on institua de nouveaux magistrats, qui devaient faire arrêter les coupables et décider des peines qu'on leur ferait subir. On leur donna le nom de triumvirs capitaux. Je trouve que la loi que fit porter à cet effet L. Papirius, tribun du peuple, s'exprimait en ces termes : « Que tout citoyen, qui dans » la suite sera nommé préteur pour rendre la justice aux citoyens, » propose au peuple la création de trois juges capitaux ; et que » ces trois magistrats, quels qu'ils soient, règlent les amendes, » et les autres peines dues au crime, avec l'autorité dont doivent » être revêtus ceux qui ont été établis par les lois et les ordon- » nances du peuple. » Il paraît, par ces termes, qu'ils étaient en droit de taxer, et d'exiger les amendes. Car dans ce temps-là on usait du terme de *Sacramentum*, pour exprimer les sommes payées à titre de punition, parce qu'à cause de la modicité du trésor public, elles étaient destinées aux frais des sacrifices, dont le nombre s'était extrêmement multiplié. Il ne reste non plus aucune trace du dénombrement qui se fit cette année, sinon qu'on dit que le nombre des citoyens montait à deux cent soixante-treize mille. On conjecture que ce furent les mêmes censeurs qui choisirent pour prince du sénat Q. Fabius Maximus, parce que nous savons d'ailleurs que ce titre honorable fut déféré consécutivement à trois citoyens de la même

fuisse Q. Fabium Maximum certa conjectura est, quod aliunde scimus, ex eâ gente continuum eum honorem tribus mansisse, ut Maximus acceptum ab Ambusto patre, mox ad Gurgitem filium transmiserit.

XXIII. Intereà cum foris res satis lætæ essent, gravibus domi discordiis seditionibusque laboratum est. Plebs ære alieno oppressa novas tabulas (5) flagitabat, rem veterem, et ab ducentis amplius annis variè jactatam, ut turbulentus aliquis tribunus ad commovendos multitudinis animos stimulum eum admoverat, aut improbitate fœneratorum populi indignatio exarserat. Sed sub prioribus aliquot consulibus, morborum aut hostium metus remissiores in urbe contentiones fecerat: Q. Marcio Tremulo, P. Cornelio Arvinâ consulibus; deinde proximo anno, cùm M. Claudius Marcellus, C. Nautius Rutilus magistratum gererent, majores aliquanto motus exstiterunt. Ad quos comprimendos, magis quàm ullius alterius negotii bellive causâ, dictatorem fuisse dictum existimem Appium Claudium, qui deinde Cæcus est cognominatus, quem dictatorem fuisse, in antiquis monumentis reperio.

XXIV. Sanè præter acerbitatem iniquissimi fœnoris, etiam nefaria C. Plotii libido, ægris jam hominum animis, ut citiùs atque vehementiùs exar-

§ XXII. Epit. Liv. 11. Festus in voce Sacramentum. Plin. Hist. nat. 7, 41.
§ XXIII. Zonar. Florus.

famille, et qu'il passa d'Ambustus à son fils Maximus, qui le transmit à Gurgès son petit-fils.

XXIII. Les affaires de la république allaient assez bien au dehors; mais elle était agitée au dedans par des dissensions et des discordes. Le peuple, accablé de dettes, demandait qu'on fît de nouveaux états. C'était une vieille querelle, qui depuis plus de deux cents ans se renouvelait diversement, dès qu'un tribun séditieux employait cet aiguillon pour animer l'esprit de la multitude, ou que le peuple indigné se révoltait contre la tyrannie des créanciers. Il est vrai que sous plusieurs des anciens consuls, les maladies contagieuses qui affligeaient la ville, ou les guerres qui la menaçaient au dehors, avaient souvent apaisé ou adouci ces séditions domestiques. Mais sous le consulat de Q. Marcius Trémulus et de Pub. Cornélius Arvina (*a*), et l'année d'après, sous celui de M. Claudius Marcellus et de C. Nautius Rutilus (*b*), les choses furent portées à de plus fâcheuses extrémités. Et je me persuade aisément que la nécessité d'apaiser des troubles si dangereux, plutôt qu'aucune autre affaire ou que la guerre même, fit nommer dictateur Appius Claudius l'Aveugle; car je trouve dans d'anciens monuments qu'il fut effectivement nommé à cette dignité.

XXIV. Outre la rigueur excessive des usuriers, la passion infâme de C. Plotius alluma encore davantage la colère des citoyens déjà trop irrités. Titus Véturius, fils de ce Véturius

---

(*a*) An de Rome 464; avant J.-C. 288.
(*b*) An de Rome 465; avant J.-C. 287.

descerent, subjecit faces. Huic T. Veturius, filius ejus Veturii, qui consul ob turpe fœdus Samnitium populo deditus fuerat, cùm ob calamitatem domesticam ad æs alienum compulsus solvendo non esset, in nexum se dedidit lubens, omniaque servilia ministeria patienter exsecutus est. Plotius adolescentulum formâ liberali, ex magnâ spe consularis familiæ, ad infimæ fortunæ sordes depressisse non contentus, etiam pudicitiam extorquere instituit, cui jam et rem familiarem omnem, et libertatem ipsam eripuerat. Deindè Veturium aspernantem, et quidvis potiùs quàm tantum flagitium pati paratum, verberibus crudelissimis lacerat : ille in publicum se proripiens, et ad consulum tribunal ab accurrente multitudine deductus, « De intolerabili crudelitate » et libidine creditoris » queritur : et apparebant vibices, verberumque recentes notæ. Consules igitur rem non negligendam rati, de eâ retulerunt ad Senatum : dictisque sententiis Plotius in carcerem duci jussus : omnesque per totam Urbem, quotquot æris alieni causâ nexi erant, lege de eo negotio latâ, liberati sunt.

XXV. Non sum nescius, pro T. Veturio ab aliis Publilium quemdam, tribuni, qui inter Caudinæ pacis auctores fuisset, filium memorari : sed et anno ante hæc tempora quadragesimo simillimam ob causam lex de nexis lata fertur. Ceterùm nihil vetat, ut plu-

§ XXIV. Tab. Marm. ap. Onuphr. Val. Max. 5, 1, 9. Dionys. ap. Vales.

qui avait été livré aux Samnites, à cause du traité honteux fait avec eux pendant son consulat, s'était vu forcé de contracter envers Plotius une dette que sa pauvreté ne lui permettait pas d'acquitter : il souffrit donc sans se plaindre que celui-ci le mît à la chaîne, et l'abaissât, dans sa maison, jusqu'aux fonctions les plus humiliantes de l'esclavage. Non content d'avoir réduit à la condition la plus abjecte un jeune homme aussi distingué par sa figure que par une naissance consulaire, mais qui eût dû lui laisser de grandes espérances, Plotius voulut encore lui ravir l'honneur, après l'avoir déjà dépouillé de toute sa fortune et de la liberté même; mais voyant que Véturius se refusait avec mépris à ses honteuses sollicitations, et qu'il était résolu de s'exposer à tout plutôt que de souffrir une pareille infamie, il le fait déchirer à coups de verges. Alors le jeune homme s'échappe de sa prison, et, conduit au tribunal des consuls par une foule de peuple que ses cris avaient attirée, réclame contre la cruauté révoltante et la passion indigne de Plotius : on voyait les cicatrices encore récentes des coups qu'il avait reçus. Les consuls, jugeant l'affaire de conséquence, en firent leur rapport au sénat ; et, sur le résultat de la délibération, Plotius fut arrêté ; et tous les citoyens détenus à Rome pour leurs dettes, furent mis en liberté, en vertu d'une loi portée à cet effet.

XXV. Je n'ignore pas que quelques uns nomment au lieu de T. Véturius, un certain Publilius, fils d'un des tribuns qui avaient eu part au traité de Caudium. Il y a plus, c'est que quarante ans avant le fait que je viens de raconter, une cause toute semblable avait fait porter une loi en faveur des citoyens retenus en prison pour leurs dettes. Mais n'a-t-il pas pu arriver que la dureté des créanciers occasionnât deux fois et la même injure et

rium fœneratorum ea improbitas fuerit; et priori lege, ut fit, etiam per debitorum patientiam, inter angustias rei familiaris nihil recusantium, sensim neglectâ, ejusdem exempli recens factum admonuerit, ut in posterum eâ de causâ pleniùs atque diligentiùs caveretur. Sed populo non modò nexu, verùm etiam fœnoris sævitiâ liberari cupienti, gratæ licèt ultionis legisque impetratio non satisfecit. Verùm, ut in morbis quibusdam acrioribus remediorum diligentiâ cùm mitigatus videri potest, magis accenditur dolor; non multò post adeò exulcerata res est, ut, cùm tribuni plebis legem de novis tabulis summo nisu perferre contenderent, neque minoribus aut copiis aut animis à creditoribus resisteretur, plebs exemplo majorum urbe relictâ, trans amnem in Janiculum montem secederet: obstinato consilio, nisi re impetratâ, ad penates suos non redeundi.

XVI. Cùm parum adversùs hæc opis in consulibus esset, (M. Valerium Potitum, C. Ælium Pætum fuisse conjiciunt) ad ultimum arduis temporibus remedium deventum est, ut dictator diceretur. Dictus est Q. Hortensius. Is adhibitis, quæ tempus et causa postulabat, fomentis, cùm eo maximè distineri pacem civitatis intelligeret, quòd scita sua contemni, legemque Publiliam sperni plebs indigne ferret, quanquam multis reluctantibus, cedendum temporibus esse censuit: novâque lege in Esculeto (6) latâ

§ XXV. Liv. 8, 28. Zonar. Liv. Epit. 11.

la même vengeance; et que la première loi étant insensiblement tombée en désuétude par la patience des débiteurs, que la détresse forçait à la plus entière soumission, le dernier outrage donnât lieu à un second réglement plus positif et plus sûr pour l'avenir ? Mais le peuple qui voulait être à l'abri non seulement de la prison et des fers, mais encore des intérêts exorbitants de ses dettes, ne se contenta pas d'une loi qui le vengeait, quelque plaisir qu'elle lui eût fait d'abord. Car comme dans les maladies dangereuses, la douleur n'est jamais plus sensible que quand les remèdes ont commencé à opérer; ainsi quelques jours après le démêlé dont je viens de parler, les deux partis s'aigrirent au dernier point l'un contre l'autre, et les tribuns du peuple s'opiniâtrant à faire passer une loi pour former de nouveaux états, tandis que les créanciers leur opposaient des forces égales et une résistance aussi vigoureuse, le peuple, à l'exemple de ses ancêtres, abandonna la ville, passa le Tibre, et se retira sur le mont Janicule, avec protestation de ne rentrer jamais à Rome, qu'on ne lui eût accordé le soulagement qu'il avait demandé.

XXVI. Les consuls M. Valérius Potitus et C. Ælius Pætus (*a*) (car on conjecture que c'était eux qui étaient alors en charge) n'ayant pas assez d'autorité pour empêcher ce désordre, on en vint à la dernière ressource réservée pour les circonstances critiques : ce fut de créer un dictateur. On jeta les yeux sur Q. Hortensius. Ce magistrat apporta pour adoucir le peuple tous les tempéraments que demandaient les conjectures présentes; et s'étant aperçu que la principale cause de la discorde était le mépris des ordonnances du peuple et l'inobservation de la loi Publilia, il déclara, malgré l'opposition de la plupart

(*a*) An de Rome 466; avant J.-C. 286.

iterum accuratiùs sanxit, « Ut, quod plebes jussisset, » omnes Quirites teneret. » His aliisque lenimentis revocatâ ad concordiam et lares suos plebe, dictator sive morbi subitâ vi, sive curis et laboribus oppressus, quod antea nemini contigerat, in magistratu mortuus est. Inde minor aliquandiu ordinum in Urbe dissensio fuit: sed imperii sensim deformata dignitas, cùm plebe ad ambitiosorum hominum fraudes parùm cautâ, et vel potestatis exercendæ causâ quibuslibet rogationibus accipiendis facili, multa sciscerentur, quæ reipublicæ decus, et ad extremum ipsa fundamenta convellerent. Documentum insigne res regentibus, ne vulgus, si re familiari commodâ uti possit, majora non cogitaturum, injuriis opulentiorum ad cupiditatem potestatis, quâ uti non didicit, adigi patiantur.

XXVII. Legem quoque de suffragiis circum hæc tempora latam esse crediderim, quâ Patres in comitiorum incertum eventum auctores fieri cogebantur. Hactenus enim eo jure utebantur, uti magistratum gerere non posset, cui populi suffragiis datus esset, nisi Patres auctores fuissent facti. Continebantur interdum hoc vinculo improvida plebis studia, et quanquam raro reprehenderent comitia Patres, tamen

XXVI. Epit. Liv. 11. Liv. 8, 12. Plin. 16, 10. A.-Gell. 15, 17. Aug. de civ. Dei. 3, 18.

des grands, qu'il fallait céder au temps; et par une nouvelle loi portée dans la Chenaie, il ordonna plus expressément qu'on n'avait encore fait, que tous les Romains eussent à obéir aux décrets du peuple. Le dictateur ayant, par ce ménagement et autres également favorables à la multitude, engagé les citoyens à rentrer dans leurs foyers, succomba tout à coup à la violence d'une maladie subite, ou à la multitude des soins et des travaux, et mourut avant la fin de sa dictature, ce qui n'était encore arrivé à personne. Ensuite la bonne intelligence régna assez long-temps dans la ville; mais la majesté de l'empire se dégrada insensiblement, parce que le peuple n'étant plus en garde contre les intrigues de quelques ambitieux, ou peut-être pour avoir part lui-même au gouvernement, se prêta facilement à toutes sortes de propositions et fit plusieurs réglements contraires à l'honneur de la république, et qui en sapèrent à la fin les fondements. Belle leçon pour ceux qui gouvernent; ils doivent prendre garde que le peuple, toujours sans prétentions, quand il est sans besoins, ne soit poussé par la tyrannie des riches à usurper un pouvoir dont il ne sait jamais user.

XXVII. Je crois que ce fut aussi vers ce temps-là qu'on fit la loi qui obligeait les sénateurs d'appuyer de leur autorité d'avance, et sans attendre l'évènement, ce qui serait ensuite arrêté dans les assemblées. Car jusque-là ceux qui avaient été élus par les suffrages du peuple, ne pouvaient prendre possession de leur magistrature, qu'ils n'eussent été confirmés par une approbation ultérieure du sénat. C'était un frein qui retenait quelquefois l'indiscrétion de la multitude. Et quoique rarement les sénateurs désapprouvassent ce qui avait été conclu dans les assemblées, cependant le droit qu'ils avaient de s'y opposer, faisait

quia jus ipsis erat, tanquam reprehensuri metuebantur. Tum vero ferente legem tribuno plebis Mænio, populi quidem aucta potestas; sed eâdem operâ salubris et reipublicæ decora comitiorum severitas debilitata est. Q. Hortensio dictatore mortuo, creatum alium, quidam auctores sunt, rei gerendæ causâ, Q. Fabium Maximum, cujus tertia hæc dictatura fuerit. Ei L. Volumnius C. F. C. N. Flamma Violens magister equitum fuisse dicitur.

XXVIII. Bellum enim eâ tempestate cum Volsiniensibus erat, Etruscâ gente: id opportunum fuit, ad exhauriendum, quidquid in urbe novis rebus pronum, ac superioris discordiæ nimiùm memor esset. Accessit etiam nova bellandi cum Lucanis causa: qui Thurinos, Italiæ, quà magna Græcia est, civitatem, prægraves accolæ multis injuriis ad fidem Romanorum confugere compulerant: bellumque adversùs Lucanos C. Ælio tribuno plebis rogante populus sciverat. Educti igitur exercitus, et utrobique res gestæ sunt, quarum memoria, cum auctorum, qui eas perscripserant, annalibus, amissa est. Thurini C. Ælio statuam et coronam auream dono dederunt. Consulatus C. Claudii Caninæ, M. Æmilii Lepidi nullâ re memorabili, quæ tradita reperiatur, insignis sequitur; nisi quòd Etrusca et Lucana bella tum etiam gesta videntur. Manii etiam Curii de Lucanis reperitur ovatio: quæ et inter quatuor ejus

§ XXVII. Liv. 1, 17. Cic. pro Planco. Cic. in Bruto.

craindre qu'ils ne s'y opposassent en effet. La loi que porta le tribun Mænius augmenta à la vérité le pouvoir du peuple : mais en même temps elle énerva cette sévérité des assemblées, qui avait été si salutaire à la république, et qui avait fait tant d'honneur au gouvernement. Quelques auteurs ont rapporté qu'après la mort du dictateur Hortensius, on créa en sa place Q. Fabius Maximus, qui, dans ce cas, était alors dictateur pour la troisième fois. On ajoute qu'il eut pour général de la cavalerie L. Volumnius, dont le père et l'aïeul portaient le même nom de Caïus.

XXVIII. On était alors en guerre contre les Volsiniens, peuple toscan. Cette guerre était survenue fort à propos pour purger la ville de tout ce qu'il y avait de gens turbulents, avides de nouveautés, et encore pleins des discordes précédentes. Outre cet ennemi, on fut encore obligé de prendre les armes contre les Lucaniens. Car ces voisins incommodes avaient si fort maltraité les habitants de Thurium, ville de la grande Grèce, qu'ils les avaient obligés de recourir à la protection des Romains. A la sollicitation du tribun Caïus Ælius, le peuple avait voté pour la guerre. Les armées se mirent donc en campagne de part et d'autre, et il y eut des évènements dont la mémoire s'est perdue avec les annales qui les rapportaient. Ce qu'on sait, c'est que les Thuriniens firent présent à C. Ælius d'une statue et d'une couronne d'or. Il ne se passa rien de mémorable, au moins qu'on ait appris, sous les consuls de l'année suivante, C. Claudius Canina et M. Æmilius Lépidus (*a*); si ce n'est qu'il paraît qu'on fit aussi la guerre contre les Toscans et les Lucaniens, et qu'on accorda à Manius l'ovation, pour avoir vaincu ces derniers; récompense qui doit être comptée entre

(*a*) An de Rome 467; avant J.-C. 285.

triumphos, toties enim triumphasse illum invenio, numeranda est. Sed quo anno, quove in magistratu aut imperio res eas gesserit, ignoratur.

XXIX. Major inde moles et clade non contemnendâ nobilis exorta est, bello cum Senonibus(7) Gallicâ gente contracto. Hi sæpe bellum cum populo Romano, sæpe pacem habuerant; jamque decimum ferme annum post cladem in agro Sentinati acceptam, cùm Decio se devovente magnus eorum numerus cæsus est, quieverant; nisi quòd juventutem suam adversùs Romanos mercede ab Etruscis conduci paterentur: tum vero majore cum manu, quàm aliquot ab annis suevissent, in Etruriam progressi, Arretium obsidebant. Arretini fœdus à Romanis et antea petierant, sed eo negato, impetraverant inducias, quarum tempus nondum exierat. Ceterùm major in eo spes erat venturi auxilii, quòd arma Gallica nunquam concuti sciebant, quin eam rem magnopere ad se pertinere Romani arbitrarentur. Itaque missis in urbem legatis, ut sibi subveniretur adversùs communem hostem, petebant. Interea se circùmegit annus, quo C. Servilius Tucca, L. Cæcilius Metellus consules fuerunt. Pro Cæcilio Cœlium annales quidam memorant: sed Cœliæ gentis inferior nobilitas ante annum ab Urbe conditâ sexcentesimum sexagesimum, consularem imaginem nullam habuisse creditur.

§ XXVIII. Pigh. Annal. Rom. an 466. Liv. Epit. 11. Plin. 34. 6 Auct. de vir. ill. c. 33.

§ XXIX. Polyb. 2. Liv. 10, 19, 37.

les quatre triomphes dont ce général fut honoré. Mais on ne sait ni en quelle année, ni en quelle qualité il remporta les avantages qui lui avaient mérité ces honneurs multipliés.

XXIX. La république eut ensuite à soutenir contre les Senonois, nation gauloise, une guerre bien plus importante et plus mémorable par ses suites fâcheuses. Ces peuples avaient souvent fait la guerre et la paix avec les Romains. Mais depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la bataille qu'ils avaient perdue dans le pays des Sentinates le jour que Decius se dévoua, ils étaient toujours demeurés en repos. Tout ce qu'on pouvait leur reprocher, c'était d'avoir reçu de l'argent des Toscans, pour permettre à la jeunesse de leur nation d'aller servir dans leurs armées. Mais pour lors étant entrés en Toscane avec des forces beaucoup plus considérables qu'ils n'avaient fait depuis plusieurs années, ils assiégèrent Arrétie. Il y avait déjà quelque temps que les Arrétiens avaient demandé aux Romains un traité d'alliance qui leur avait été refusé : on s'était contenté de leur accorder une trève qui durait encore. Mais ce qui leur donnait le plus d'espérance d'obtenir le secours qu'ils sollicitaient, c'est qu'ils savaient que les Gaulois ne faisaient jamais retentir leurs armes, sans que ce bruit et ce mouvement n'intéressassent vivement les Romains. Ainsi, ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, ils demandèrent instamment qu'on les secourût contre l'ennemi commun. Pendant ce temps-là, C. Servilius Tucca et Lucius Cæcilius Metellus virent expirer l'année de leur consulat (a). Quelques historiens nomment Cœlius au lieu de Cæcilius. Mais la noblesse des Cœliens bien plus nouvelle, n'a point été honorée du consulat, avant l'an 660 de la fondation de Rome.

(a) An de Rome 468; avant J.-C. 284.

NOTES DU LIVRE XI.

(1) *Ingens repentè serpens.* Le fait a pu arriver sans miracle, selon Lucien. (Voyez l'opuscule de cet auteur, intitulé : *Alexandre*, ou le Faux Prophète.) Il y a grande apparence que ce reptile était apprivoisé, et que, reconnaissant ceux qui avaient coutume de le nourrir, il les suivait quand ils marchaient devant lui. (*Note de Guérin.*)

(2) *Ducentis millibus nummûm.* Guérin qui traduit : « Une amende de vingt-cinq mille livres » ajoute ces observations : « 200,000 sesterces » font à peu près cette somme de notre monnaie. Il faut se souvenir » que c'est ainsi que j'en fais ordinairement l'évaluation, sans m'as- » treindre à un calcul rigoureux, exprimant plus souvent nos espèces » qui sont connues du lecteur, que celles des Romains qui ne le sont pas » de tout le monde.

» J'avertis cependant, et cette remarque doit servir pour toute la » suite, que l'as des Romains est à peu près le sol des Français; que » leur sesterce peut être réduit à deux sols et demi, leur denier à dix » sols; et que chez eux la livre, qui contenait douze onces, tant or » qu'argent, valait, à quelque chose près, un marc et demi suivant notre » usage, qui a fixé le marc à huit onces, indépendamment des chan- » gements que les conjonctures des temps y ont apportés.

» Or chez nous le marc d'argent est apprécié à 27 livres, et celui d'or » à 238 livres. A l'égard du talent des Grecs, pour éviter les fractions, » on le comptera pour 3000 liv. quoiqu'il soit quelquefois un peu au » dessous de cette valeur. »

(3) On doute si cette mer n'a pas pris son nom d'une autre ville d'Adria, dans la contrée de Venise. (*Note de Guérin.*)

(4) *Principem Senatûs*, expression qui répond au *primus inter pares*, le premier parmi ses égaux.

(5) *Novas tabulas.* Dans lesquels les débiteurs furent compris pour des sommes moins fortes que celles que leurs créanciers exigeaient d'eux. (*Note de Guérin.*)

(6) *In Esculeto.* Lieu planté de chênes dans l'enceinte de Rome. (*Note de Guérin.*)

(7) *Senonibus.* On croit qu'ils s'appelaient ainsi du nom de Séna, ville située dans la Gaule cisalpine. (*Note de Guérin.*)

EPITOME LIBRI XII.

Cum legati Romanorum à Gallis Senonibus interfecti essent, bello ob id Gallis indicto, L. Cæcilius prætor cum legionibus ab iis cæsus est. Cùm à Tarentinis classis Romana direpta esset, duumviro qui præerat classi occiso, legati ad eos à senatu ut de iis injuriis quererentur, missi, pulsati sunt. Ob id, bellum iis indictum est. Samnites defecerunt. Adversùs eos, et Lucanos, et Bruttios, et Etruscos, aliquot præliis à compluribus ducibus bene pugnatum est. Pyrrhus Epirotarum rex, ut auxilium ferret Tarentinis, in Italiam venit. Cùm in præsidium Rheginorum legio Campana cum præfecto Decio Jubellio missa esset, occisis Rheginis Rhegium occupavit.

SOMMAIRE DU LIVRE XII.

Les Gaulois Sénonois tuent les ambassadeurs Romains; Rome leur déclare la guerre. Le préteur L. Cæcilius envoyé contre eux, est battu et tué dans le combat. Les Tarentins pillent la flotte romaine après avoir ôté la vie au duumvir qui la commandait; ils maltraitent les ambassadeurs que le sénat leur avait envoyés pour demander réparation de cette double aggression; en conséquence, on leur déclare la guerre. Révolte des Samnites. Avantages remportés par plusieurs généraux Romains contre eux, contre les Lucaniens, les Brutiens et les Toscans. Pyrrhus, roi d'Épire, passe en Italie au secours des Tarentins. Une légion campanienne envoyée en garnison à Rhège, sous la conduite de Décius Jubellius, égorge les habitants de cette ville et s'en empare.

JOAN. FREINSHEMII

SUPPLEMENTA

LIVIANA.

LIBER DUODECIMUS.

I. P. Cornelio Dolabellâ, Cn. Domitio Calvino consulibus, cùm iterum Gallici belli terror se commovisset, multosque Tuscorum arma cum Senonibus sociare nunciaretur, Arretinorum periculum sibi minimè negligendum esse Patres censuerunt. Sed quia neque Dolabella ex Volsiniensi agro, neque ex Lucaniâ Domitius exciri sine rerum gerendarum incommodo poterant; « L. Cæcilium Metellum » prioris anni consulem, tum præturâ fungentem, » ad Arretinos obsidione liberandos quamprimum » coactis copiis exire » Senatus jussit. Ne tamen temere sumptum esse bellum videretur, præmitti legatos placuit, nuntiaturos « Arretium in fide Romano» rum esse: justiusque facturos videri Gallos, quando

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

LIVRE DOUZIÈME.

I. SOUS le consulat de P. Cornélius Dolabella et de Cn. Domitius Calvinus (*a*), le bruit et la crainte de la guerre des Gaulois se renouvelèrent; et comme on apprenait que plusieurs peuples de Toscane se joignaient à ces barbares, les sénateurs ne purent voir d'un œil indifférent le péril qui menaçait les Arrétiens. Mais comme ils ne pouvaient tirer ni Dolabella du pays des Volsiniens, ni Domitius de la Lucanie, sans compromettre le succès de leur expédition, ils ordonnèrent à L. Cæcilius Métellus, consul de l'année précédente, et alors préteur, de rassembler au plus tôt des troupes et de marcher au secours d'Arrétie. Cependant, afin qu'on ne pût pas leur reprocher de s'être engagés témérairement dans cette guerre, ils crurent devoir

(*a*) An de Rome 469; avant J.-C. 283.

» foedus cum Romano populo habeant, si adversùs
» amicos atque socios juventutem suam conduci
» non patiantur. » Hæc legatio cùm pagos Senonum
circumiret, Britomaris quidam regii generis ferox
adolescens, cujus pater inter Etruscorum auxilia
cæsus à Romanis fuerat, insanâ vindictæ cupiditate
flagrans, non homines modò comprehensos, sed et
ipsa sacrosancti muneris insignia, minutatim dissecuit
sparsitque.

II. Rei tam atrocis fama cùm hinc in Urbem, inde
in castra Dolabellæ consulis accidisset, irritatis vehementer
animis, bellum Senonibus indictum est:
statimque missos fecit Etruscos Dolabella, magnisque
itineribus cum exercitu per Sabinum ac Picenum
agrum, ad fines Senonum contendit. Senones
subito hostium incursu, et absente copiarum suarum
robore, cum paucis et inconditis occurrentes facilè
profligantur. Consul nullo dato victis spatio exurit
vicos, ædificia omnia diruit, vastat agrum omnem,
denique puberibus occisis, imbelli mulierum et puerorum
multitudine abductâ, quàm paucissima potest
humani cultûs vestigia in locis relinquit. Britomaris
captus, et vario cruciatuum genere tortus, ad triumphum
servatur. Per eosdem dies haudquaquam pari
fortunâ res apud Arretium gestæ. L. Cæcilius præ-

§ I. Polyb. 1, 7. Marian. Scotus. Appian. ap. Ful. Urs.

commencer par envoyer des ambassadeurs aux assiégeants pour leur représenter qu'Arrétie était sous la sauve-garde des Romains, et qu'il était de la justice que les Gaulois, aux termes de leur traité avec Rome, empêchassent leur jeunesse de servir contre les amis et les alliés de la république. Comme cette députation parcourait les bourgades des Sénonois, Britomaris, jeune prince du sang royal et d'un naturel violent, dont le père avait été tué par les Romains dans la guerre des Étrusques, brûlant du désir immodéré de la vengeance, se saisit de la personne des ambassadeurs, les hacha, les dispersa par morceaux, étendit sa rage jusque sur les ornements mêmes et les marques distinctives d'un caractère sacré chez toutes les nations.

II. La nouvelle d'un outrage si atroce fut aussitôt portée à Rome, et de là dans le camp de Dolabella. Alors la guerre fut déclarée, et ce consul, indigné, aussi bien que toute son armée, ne s'occupa plus des Toscans, et marchant à grandes journées, après avoir traversé le pays des Sabins et le Picentin, arriva sur les terres des Sénonois. Ces peuples, surpris par une attaque imprévue, vinrent cependant au devant des Romains avec un petit nombre de soldats rangés en bataille à la hâte. Mais comme leurs principales forces étaient éloignées, ils furent aisément défaits et mis en déroute. Le consul, sans leur donner le temps de se reconnaître, brûle leurs bourgs, rase tous leurs édifices, ravage les campagnes; enfin, après avoir passé au fil de l'épée tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, il emmène les femmes et les enfants, et ne laisse presque dans tout le pays aucune trace qui témoignât qu'il eût été habité. Pour Britomaris il lui fit souffrir les tourments les plus cruels, et le garda pour servir à l'honneur de son triomphe. Dans le même temps, la guerre se faisait auprès d'Arrétie avec des résultats bien

tor ante ipsum oppidum cum Senonibus Etruscisque adverso Marte conflixit. Septem tribuni militum, multique præterea insignes viri cum ipso prætore cæsi sunt : ex legionibus et auxiliis hominum millia plùs minùs tredecim desiderata.

III. Sed minor apud Gallos hujus victoriæ lætitia, quàm cognito patriæ excidio luctus atque consternatio fuit. Contractis qui ubique per Etruriam militabant popularibus, homines iræ ac doloris pleni, consilii speique inopes, cùm sedes, quibus reciperentur, nullas usquam haberent; quasi fato quodam ad exitium eos trahente, Romam pergendi capiunt impetum : « Non aliter patriæ suæ vastatoribus re- » pendi vicem posse, quàm si urbem ipsorum simili » clade affectam intueri cogerentur, neque minori- » bus animis viribusque, causis etiam acrioribus ab » Arretio Romam petere; quam majores sui ab ejus- » dem Etruriæ oppido Clusio profecti, eamdem illam » urbem occupassent. » His inter se vocibus instincti, ruunt : naturâ impatientes moræ, et tum, ut incautos hostes opprimerent, etiam consilio properi. Sed per hostilem regionem ducentibus, varia impedimenta objecta sunt : spatiumque fuit, quo provideri adversùs hunc tumultum posset.

IV. Ita rejecti, dum per ignota et infesta omnia, nullâ certâ destinatione vagantur, in Domitium consulem incidunt : protinusque cum eo conserunt ma-

§ II. Epit. Liv. 12. Appian. Dionys. ap. Fulv. Ursin. Polyb.
§ III. Aug. de civ. Dei 3, 17. Appian. Eutrop. l. 2.

différent. Le préteur Cæcilius fut battu devant les murailles de cette ville par les Gaulois et les Toscans. Il fut tué lui-même sur le champ de bataille avec sept tribuns et un grand nombre d'officiers de marque. Les Romains perdirent dans cette action, tant de leurs légions que de celles des alliés, près de treize mille hommes.

III. Mais cette victoire ne fut pas capable de consoler les Gaulois de la destruction de leur patrie. Après avoir rassemblé leurs compatriotes épars dans toute la Toscane, où ils faisaient la guerre, ces infortunés, pleins de colère et de ressentiment, sans ressource et sans espoir, n'ayant aucun asyle, tout-à-coup, comme si une malheureuse destinée les eût entraînés à leur perte, prennent la résolution de marcher droit à Rome, en se disant les uns aux autres: « Qu'ils ne pouvaient venger dignement » leur patrie ravagée, qu'en montrant à ses destructeurs leur » propre ville ruinée de fond en comble; qu'ils allaient d'Arrétie » à Rome avec autant de courage, d'aussi grandes forces et des » motifs plus pressants, que n'en avaient eu leurs ancêtres, » lorsqu'ils étaient partis de Clusium, autre ville de Toscane, » pour aller prendre et brûler cette capitale orgueilleuse. » Animés par ces exhortations mutuelles, ils précipitent leur marche. A leur impatience naturelle se joint le prétexte plausible de surprendre les Romains. Mais comme ils marchaient dans un pays ennemi, divers obstacles les arrêtèrent en chemin, et donnèrent le temps de se précautionner contre leur invasion.

IV. Ainsi déchus de leurs espérances, tandis que sans aucun dessein arrêté, ils errent çà et là dans une région inconnue et ennemie, où tout leur est contraire, ils rencontrent le consul Domitius, et en viennent aussitôt aux mains avec lui. Mais la bonne conduite et la discipline triomphèrent aisément d'une aveugle

nus. Sed adversùs rationem atque disciplinam infelix temeritas fuit: occisis in prælio multis, reliqui desperatione atque rabie accensi, ferrum, quod frustra in hostes strinxerant, suis corporibus admoverunt. Ita florentissimam modò nationem, ob scelus interfectorum legatorum tam velox tamque vehemens ultio comprehendit; ut aliquot mensium intervallo penitus excisa, inter gentes, quarum jura violaverat, numerari desierit. Nam et parvæ Senonum reliquiæ, quæ ad Bojos, vicinam et consanguineam gentem, se receperant, eodem anno à Dolabellâ consule internecione deletæ sunt. Cùm enim atrocitate cladium suarum, et ejusdem calamitatis metu, Bojos Etruscosque concivissent, ad lacum, qui Vadimonis appellatur, pugnâ commissâ, magnus Etruscorum numerus cæsus est, Boji perpauci effugerunt, Senonum omne nomen ita periit, ut nemo superesse putaretur ex eâ gente, quæ Romam urbem incenderat.

V. Sub id tempus, Senam coloniam deductam esse vero propius videtur: quo Romanis universâ regione potitis, nomen Senonum in eâ parte Italiæ funditus interiit. Etrusci tamen Bojique, sequente statim anno, cùm ex iis, qui puberes interea facti fuerant, exercitum supplevissent, iterum fortunam pugnæ tentare sunt ausi. Tum igitur à Q. Æmilio Papo victos fuisse crediderim: hujus enim et C. Fabricii

§ IV. Flor. 1, 13. Polyb.

témérité. Il en fut tué un grand nombre sur le champ de bataille. Ceux qui échappèrent, de rage et de désespoir, tournèrent contre eux-mêmes le fer qu'ils avaient inutilement tiré contre leurs ennemis. Ainsi cette nation florissante peu de jours auparavant, fut si promptement et si sévèrement punie du meurtre des ambassadeurs, qu'elle disparut au bout de quelques mois, et cessa d'être comptée entre les nations, dont elle avait violé les droits les plus sacrés. Car dans le cours de la même année, le peu de Sénonois restés dans le pays, s'étant retirés chez les Boïens, leurs voisins et leurs compatriotes, furent détruits depuis le premier jusqu'au dernier, par le consul Dolabella. Ces deux peuples avaient pris les armes, à la sollicitation de ces malheureux, qui leur faisaient appréhender que les Romains ne les traitassent comme ils avaient fait les Sénonois; mais dans la bataille qui se donna auprès du lac de Vadimon, un grand nombre de Toscans demeurèrent sur la place, il échappa peu de Boïens, et le nom des Sénonois fut tellement anéanti, qu'on croyait qu'il ne restait personne de cette nation qui avait brûlé Rome.

V. Ce fut vraisemblablement à cette époque que les Romains s'étant rendus maîtres de tout le pays, envoyèrent à Séna une colonie qui éteignit en Italie jusqu'au nom des Sénonois. Cependant dès l'année suivante (a), les Boïens et les Toscans ayant enrôlé tous les jeunes gens qui depuis avaient atteint l'âge de puberté, en composèrent une nouvelle armée avec laquelle ils osèrent encore une fois tenter la fortune du combat; et je crois que ce fut le consul Q. Æmilius Papus qui les vainquit. Car c'est

(a) An de Rome 470; avant J.-C. 282.

consulatus primus eum in annum incidit; Papoque provinciam Etruriam obvenisse constat. Sed in plerisque annalibus, qui adhuc leguntur, rerum istarum memoria, majorum interventu obliterata est. Quod enim tot continuis bellis atque victoriis, maxima virtutis et potentiæ incrementa Romanus populus quotidie caperet; adductæ in metum, quæ adhuc per Italiam sui juris erant civitates gentesque, maximum atque periculosissimum conflavêre bellum : junctis, tanquam ad communes omnium hostes prædonesque opprimendos, consiliis et viribus. Neque differri arma visum est, donec adhuc Bojorum Etruscorumque reliquiæ, distinendis Romanorum copiis sufficerent.

VI. Primi Samnites, fracto rursum fœdere, cum Lucanis Bruttiisque palam sociantes consilia, proruperunt. Sed hos C. Fabricius consul compluribus præliis vicit. Uno maxime memorabili, cùm Thurinam urbem iterum premente Statio Statilio, signis collatis dimicatum est; fusisque magnâ cum strage hostibus, ipsa etiam castra expugnata captaque. Memoriæ proditum est, cùm strenue castra defenderentur, scalas afferente quodam vasti corporis juvene, Romanos animatos, plenam victoriam reportavisse. Cæsa dicuntur in prælio et castris hostium millia viginti : quinque millia, cum ipso imperatore, signisque militaribus viginti capta sunt. Postero die

V. Polyb. Plin. 3, 15. Dionys. ap. Fulv. Ursin. Liv. Epit. 12.

en cette année qu'on place son premier consulat et celui de C. Fabricius; et il est constant que le sort donna l'Étrurie pour département à Papus. Mais dans la plupart des annales qui restent encore, la mémoire de ce qui se passa fut effacée par les grands évènements qui suivirent. Car les accroissements étonnants que recevait de jour en jour la puissance aussi bien que la gloire des Romains, par les victoires sans nombre remportées dans toutes les guerres consécutives, ayant jeté la terreur parmi les nations de l'Italie encore indépendantes, les avaient engagées à unir leurs forces et leur politique, pour écraser un peuple regardé comme l'ennemi commun de tous et comme un assemblage de brigands. On jugea qu'il ne fallait pas différer plus long-temps, tandis que ce qui restait de Boïens et de Toscans occupait encore les armes des Romains.

VI. Les Samnites éclatèrent les premiers; et rompant encore une fois le traité, se liguèrent avec les Lucaniens et les Brutiens. Mais C. Fabricius les vainquit en plusieurs rencontres, dont la plus mémorable fut celle où combattit Statius Statilius, qui assiégeait une seconde fois Thurium : le consul lui tua la plus grande partie de ses gens, mit tout le reste en déroute, et alla ensuite attaquer son camp et le prit. On rapporte que comme les vaincus s'y défendaient avec assez de courage, un jeune guerrier, d'une taille avantageuse, apporta des échelles, et, qu'animés par cet exemple, les Romains remportèrent une pleine victoire. On dit qu'il y eut dans cette action vingt mille ennemis de tués, cinq mille de pris avec le général même, et vingt enseignes militaires. Le lendemain, comme le consul, en récompensant ceux qui s'étaient distingués, eut déclaré qu'il donnerait une couronne Vallaire à celui qui était entré le premier

cùm donaret eos consul, quorum insignis operâ fuerat, « Vallaremque coronam ei se daturum dixis» set, qui castra hostium primus transcendisset, » quæsitus ingenti studio reperiri non potuit, si miles fuisset, ultro se oblaturus huic tanto honori. Creditum igitur vulgatumque est, « Martem ipsum aucto» rem ejus operis causamque victoriæ fuisse : » consulisque edicto supplicatio ei est habita, militesque laureati magnâ cum lætitiâ supplicatum ierunt.

VII. Conspirantes adversùs Romanum populos, nullis adhuc auxiliis publice Tarentini juverant: qui præcipui fœderis istius auctores, tamen aliorum laboribus quàm suo discrimine lacessi Romana arma, bellique eventum prætentari, sapientius arbitrabantur. Sed minime diu tenuit ista dissimulatio, quin casu quodam insanæ plebis temeritatem provocante, civitatis consilia nudarentur. Jam tum ea Italiæ ora, consuetudine Græcorum, à quibus Tarentus ceterarumque urbium pars pleraque conditæ fuerant, deliciis spectaculorum atque histrionum immodice gaudebat, præcipua Tarentinorum luxuriâ, quos adeo corruptis moribus egisse memorant, ut plures epulas ludosque sollemnes reciperent, quàm anni dies essent. Fortè in theatro majore juxta portum sito ludos spectabant; cùm L. Valerius (alii Cornelium nominant) duumvir navalis, decemque Romanæ naves portum introituræ se ostendunt: per-

VI. Dionys. Plin. 34, 7. Val. Max. 1, 8. Am. Marcel. 24, 15.

dans le camp des ennemis; quelque perquisition que l'on fît, il ne se trouva personne qui prétendît à tant d'honneur. Si un soldat l'eût mérité, il se fût assurément présenté de lui-même pour le recevoir. On crut donc, et on publia que Mars lui-même avait été l'auteur de cet exploit et la cause de la victoire. Aussi le consul, par un édit, ordonna, en l'honneur de ce dieu, une procession à laquelle les soldats portant des couronnes de laurier, assistèrent avec les démonstrations de la reconnaissance et de la joie.

VII. Les Tarentins n'avaient encore donné aucun secours public aux peuples ligués contre les Romains. Car quoiqu'ils fussent les principaux auteurs de cette ligue, ils croyaient cependant qu'il était de leur sagesse de laisser essuyer à d'autres les premiers efforts de l'ennemi commun, et de pressentir l'évènement de la guerre, sans s'exposer eux-mêmes. Mais toute leur dissimulation et toute leur politique n'empêchèrent pas qu'on ne découvrît bientôt leur malveillance; le hasard ayant donné lieu à ce peuple insensé de faire éclater sa témérité. Dès ce temps-là tous les habitants de cette contrée, à l'exemple des Grecs, qui avaient fondé le long de cette côte de l'Italie Tarente et la plupart des autres villes, aimaient avec passion les spectacles et les pièces de théâtre; mais les Tarentins donnaient dans ce luxe et dans ces divertissements avec encore plus d'excès et de profusion que leurs voisins. Car on dit que leurs mœurs étaient tellement corrompues, qu'ils ne trouvaient pas assez de jours dans l'année pour célébrer les jeux et les repas publics qu'ils avaient institués. Un jour qu'ils assistaient au spectacle dans le grand théâtre, situé auprès du port, L. Valérius, ou, selon d'autres, Cornélius, duumvir naval, se présente pour entrer dans le port avec dix vaisseaux romains, par une erreur également pernicieuse aux deux partis.

nicioso utrisque errore; cùm ignari rerum omnium Romani tanquam amicum et hospitale litus peterent; Tarentini conscientiâ vecordes, classem hostili animo consilioque missam esse interpretarentur. Adest Philocharis, quem ob turpitudinem vitæ cives sui Thaïdem (1) appellabant: is veterum quorumdam fœderum illatâ mentione, fas esse Romanis negat Lacinium promontorium prætemavigandi: « Obviam iri stolide ferocibus barbaris, superbiamque » malo coërceri » jubet. Acclamat temeraria multitudo præ continuâ crapulâ non bene mentis compos. Hominis fœdissimi de tantâ re sententia omnium assensu accipitur. Nec mora: decurritur ad arma navesque. Romani nullam ad rem minùs quàm ad pugnam parati, fugæ se committunt. Sed celeriter insequentibus Tarentinis, evadunt naves quinque, totidem à pluribus circumventæ in portum rediguntur: ex his deprimuntur cum ipso duumviro quatuor; una capitur: homines ætate et robore militari interficiuntur: cetera turba in servitutem venditur. Mox ab eàdem animi levitate bellum Thurinis inferunt, criminantes, « Eorum operâ Romanum ea in » loca venisse, qui Græci cùm essent, barbaram » gentem, quàm cognatos vicinosque Tarentinos, » dubiis rebus defensores habere maluissent. » Urbs in potestatem redacta diripitur: ejiciuntur principes: præsidium Romanum pactâ incolumitate dimittitur.

§ VII. Strabo l. 6. Flor. 1, 18. Zonar. Appian. Dio ap. Fulv. Oros 4, 1. Diod.

Car les Romains n'ayant aucune connaissance de ce qui se passait, comptaient être reçus à Tarente comme hôtes et comme amis ; et les Tarentins, troublés par le sentiment de leur perfidie, s'imaginèrent qu'on avait envoyé ces vaisseaux pour les surprendre. Philocharis, à qui la turpitude de sa vie avait fait donner parmi les siens le nom de Thaïs, se trouvait dans l'assemblée ; il soutint qu'un ancien certain traité défendait aux Romains de doubler le promontoire de Lacinie, exhorta le peuple à aller au devant de ces barbares insolents et à leur faire payer cher leur orgueil et leur témérité. Il est applaudi d'une multitude insensée, à qui une crapule habituelle avait fait perdre le jugement ; et l'avis du plus infâme de tous les Tarentins, sur une affaire d'une si grande importance, est confirmé par l'assentiment général de tous les citoyens. Sur le champ on court aux armes et au port. Les Romains, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à combattre, prennent la fuite. Mais les Tarentins les poursuivent rapidement ; cinq vaisseaux échappent ; les cinq autres, accablés par le nombre, sont ramenés dans le port ; quatre de ceux-ci sont coulés à fond avec le duumvir ; un seul est pris ; tous ceux qui s'y trouvent en état de porter les armes sont égorgés ; le reste est vendu comme esclaves. Bientôt après, par un effet de la même légèreté, ils déclarent la guerre aux Thuriniens : « leur reprochant d'avoir » attiré les Romains sur cette côte, et d'avoir mieux aimé, » tout Grecs qu'ils étaient, se mettre sous la protection d'une » nation barbare, que d'implorer celle des Tarentins, leurs » voisins et leurs compatriotes. » Ils s'emparèrent de leur ville, la pillèrent, en chassèrent les principaux habitants, et laissèrent à la garnison romaine la liberté de se retirer, suivant la convention faite avec elle.

VIII. Romæ re auditâ, erat quidem pro magnitudine injuriæ non levis indignatio; sed bellum novum eâ tempestate sumi non placuit: legatio, quæ de injuriis quereretur, decreta, mandatumque legatis, « Ut captos restitui, Thurinis res ablatas aut æsti- » mationem justam reddi, exsules reduci, rerum » istarum auctores populo Romano dedi postula- » rent. » More Græcarum urbium in theatro concionem populi cogere Tarentini solebant: huc ægre admissi legati, turbam ebrietate et otio lascivientem repererunt. Nam tum quoque dies festus agebatur. Ibi cùm legationis princeps L. Postumius verba facere orsus esset, ludibriis petulantissimæ multitudinis exceptus, multò etiam acriores odiorum causas retulit Romam, quàm extulerat. Quippe tam contemtim habuerant eum, ut sermoni ejus de cetero quidem attenderet nemo: sed quoties aliquid ut ab homine Romano parum Græcè prolatum esset, tota concio solveretur in risum, barbarum increpantes conviciarentur: cultum Legatorum, nam togati aderant (2), exploderent: postremò etiam theatro extruderent, jura gentium nequidquam invocantes. Fœdum inde dictu, sed ad licentiæ popularis coërcendam temeritatem utile exemplum traditur. Abeuntibus legatis inter confertam Tarentinorum turbam, quæ in ipso theatri exitu constiterat, scurra quidam Philonides (nam hoc quoque moribus suis corrupta civitas debet, ut celebrata sint annalibus scurrarum

VIII. Les Romains, ayant appris ce qui s'était passé à Tarente, furent saisis d'une indignation proportionnée à la grandeur d'un tel outrage. Mais dans les conjonctures où ils se trouvaient, ils ne crurent pas qu'il fût de leur prudence de s'engager dans une nouvelle guerre. Ils prirent donc le parti d'envoyer à Tarente des ambassadeurs pour se plaindre et demander « qu'on rendît aux Romains les prisonniers, aux Thuriniens » les effets qu'on leur avait enlevés, ou leur valeur, suivant » l'estimation qui en serait faite; qu'on laissât revenir les exilés, » et qu'on livrât au peuple Romain les auteurs de ces violences.» Les Tarentins, conformément à l'usage des villes Grecques, assemblaient le peuple dans l'enceinte du théâtre. Les Romains, introduits avec assez de peine, y trouvèrent une multitude livrée à tous les excès de l'ivrognerie et de l'oisiveté; car c'était un jour de fête et de réjouissance. Là Postumius, chef de l'ambassade, ayant commencé à parler, fut tellement insulté par cette populace insolente, qu'il remporta à Rome des causes d'animosité encore plus fortes que celles qui l'avaient amené à Tarente. Car on l'avait reçu avec un si grand mépris, que personne ne fit attention au fonds de son discours; mais toutes les fois que, comme Romain, il lui échappait quelque terme peu conforme à l'élégance et à la pureté de la langue grecque, toute l'assemblée éclatait de rire, et lui reprochait sa grossièreté et sa barbarie : l'habillement même des ambassadeurs, qui portaient des robes longues, fut un objet de dérision. Enfin on les chassa même du théâtre, et on les laissa réclamer inutilement le droit des gens. On ajoute à ce que je viens de dire un trait révoltant, mais qui doit apprendre à ceux qui gouvernent les états, avec quel soin il faut réprimer la licence de la populace. Comme les ambassadeurs se retiraient, en traversant la foule du peuple

nomina; Tarentinorum principum ignorentur) sacra legatorum vestimenta, canis impudentis instar, urinâ respersit. Unius spurci et furiosi hominis ea noxa videri potuisset, nisi protinus agnovisset temulenta civitas, risuque et plausibus factum illud comprobantium totum theatrum insonuisset. Postumius hâc voce editâ, « Accipimus omen, ô scurra, quando » et ea nobis datis, quæ non petimus; » conversus ad multitudinem, vestemque ignominiâ affectam ostentans, ubi redintegratis cachinnis, etiam versus in populum Romanum contumeliosos cani saltarique videt; « Ridete, exclamat, ridete, Tarentini, dum » licet: nam postea quidem large flebitis. » Iratis ad hæc Tarentinis, « Et quò magis, inquit, stomachemini, prædico vestem istam sanguine multo vobis » eluendam esse. » Post hæc, nullo alio accepto responso, abnavigarunt.

IX. Jam Romæ magistratum occeperant L. Æmilius Barbula, Q. Marcius Philippus consules. His senatum habentibus, cùm et prætextam (nam uti erat fœdata, eam attulerant legati) cernerent; et ipsis exponentibus ceterum injuriæ tam multiplicis ordinem discerent Patres: commotis majorem in mo-

§VIII. Liv. Epit. 12. Appian. Dio ap. Fulv. Zonar. Dionys. ap. Fulv. Val. Max. 2, 2, 5.

qui s'était arrêté à l'issue du théâtre, un bouffon nommé Philonide (car par une suite de la corruption des mœurs chez les Tarentins, on trouve les noms de leurs bouffons dans les annales, tandis qu'on ignore ceux de leurs chefs) ce Philonide, dis-je, comme un chien impudent, arrosa de son urine les vêtements sacrés des ambassadeurs. On pouvait n'imputer cette insolence qu'à la fureur d'un misérable et d'un infâme, si dans le même moment, tous les citoyens, abrutis par le vin, n'eussent fait retentir le théâtre d'éclats de rire et de longs applaudissements. Alors Postumius s'écria : « Nous acceptons l'augure, » ô vil bouffon, puisque vous nous donnez même plus que » nous ne demandons. » Puis se tournant du côté du peuple, il lui montra ses habits salis et profanés. Mais comme à cet objet la risée redoubla plus fort qu'auparavant, et qu'il entendit même les Tarentins chanter, en dansant, des chansons injurieuses au peuple Romain : « Riez, Tarentins, riez, leur dit-il, » pendant que vous le pouvez ; car dans la suite vous pleurerez » abondamment. » Et comme il vit que cette parole les irritait : « Pour vous piquer encore davantage, ajouta-t-il, je vous prédis » qu'il vous en coûtera beaucoup de sang, pour effacer les » taches que vous voyez. » Et sans attendre d'autre réponse, il mit à la voile avec ses compagnons.

IX. Les consuls L. Æmilius Barbula et Q. Marcius Philippus étaient déjà entrés en charge à Rome (*a*). Lorsqu'ils eurent convoqué le sénat, les ambassadeurs exposèrent aux yeux de l'assemblée leurs robes prétextes souillées, comme ils les avaient exprès rapportées, et rendirent un compte exact de toutes les insultes dont cet outrage avait été précédé et suivi. Ce récit

(*a*) An de Rome 471 ; avant J.-C. 281.

dum animis omnium, dubium non erat, quin armis vindicari contumeliam oporteret. Sed quia tot aliis adversùs validissimas gentes bellis districtæ vires erant, statimne, an postea, contra Tarentinos mittendus exercitus esset, parum expediebant: multosque per dies ab ortâ luce ad occasum solis re in senatu disceptatâ, cùm alii « Nihil tentandum, priusquam ceteræ civitates, aut saltem quæ finitimæ » Tarento essent, pacarentur; alii sine morâ decernendum esse bellum, » pugnarent: postremò numeratis sententiis Senatusconsultum factum est, « Ut » de bello Tarentinis inferendo ad populum ferretur.» Id cùm populus consensu jussisset; ad Æmilium consulem, qui jam in Samnium ad exercitum profectus fuerat, scriptæ sunt literæ, « Ut omissis præsentibus castra in Tarentino agro poneret, et nisi de » illatis injuriis satisfaceret populus Tarentinus, eum » justo pioque bello persequeretur. »

X. Tarentini non ampliùs cum paucis et inermibus hominibus, sed instructo exercitu negotium sibi futurum esse cernentes, tanquam ex diuturnâ crapulâ expergefacti, jam seriò, quid faciendum esset, consultabant. Bellum accipere periculosum; imperata facere servile videbatur: neque vitari utrumque poterat. Variantibus igitur sententiis, exsurgens quidam, « Quid frustra dies altercando terimus, inquit, » Tarentini? Venerunt tempora, quæ facta magis

§ IX. Zonar. Dionys. Appian.

indigna tellement les esprits, qu'il n'y eut point de doute sur la nécessité de prendre les armes en vengeance d'un tel outrage. Toute la difficulté était de savoir si la république étant en guerre contre tant de nations puissantes, il était à propos d'attaquer sur-le-champ les Tarentins, ou s'il fallait attendre des conjonctures plus favorables. Pendant plusieurs jours, le sénat demeura assemblé depuis le matin jusqu'au soir sans s'arrêter à une résolution; les uns soutenant qu'avant de faire aucune entreprise nouvelle, il fallait être en paix avec les autres états, au moins avec ceux qui étaient voisins de Tarente; les autres au contraire prétendant qu'on devait armer sans délai. Un jour enfin, le sénat, à la pluralité des voix, décréta que le peuple serait consulté sur la guerre de Tarente; et le peuple l'ayant décernée d'un consentement unanime, on écrivit au consul Æmilius, qui s'était déjà mis à la tête de son armée dans le Samnium, de laisser toute autre expédition pour aller camper sur les terres des Tarentins; et s'ils ne donnaient, sur les injures dont on se plaignait, toute la satisfaction qu'on était en droit d'exiger, de leur faire la guerre à outrance.

X. Les Tarentins, voyant qu'ils n'auraient plus affaire, comme auparavant, à un petit nombre d'hommes sans armes et sans défense, mais à une armée en bon ordre, se réveillèrent tout-à-coup comme d'une ivresse profonde, et commencèrent à délibérer sérieusement sur le parti qu'ils avaient à prendre. La guerre leur paraissait difficile et dangereuse, ils trouvaient la soumission basse et servile. Il fallait cependant opter. Comme les sentiments étaient partagés entre l'une et l'autre : « Pourquoi, Tarentins, dit un » de l'assemblée, perdre ainsi le temps en débats oiseux, sans » rien terminer? Il est question d'agir et non de délibérer. » Mais pour agir suivant l'intérêt public, il faut qu'on vous

» quàm verba postulent: sed ad quæ ex usu publico
» administranda consiliis rectis opus sit, et ore li-
» bero. Neque sane moveor, quòd antehac communi
» quodam liberarum civitatum morbo, dictis ad gra-
» tiam compositis, etiamsi crebro nocerent, estis
» oblectati: tum enim, ut fit inter res prosperas,
» quid potissimum reipublicæ conduceret, parum
» animadvertebatis. Jam autem in finibus nostris
» exercitus Romanus, et ante ipsas portas hostilis
» terror est: eo magistro profutura jucundis facilè
» discetis anteponere.

XI. » Neque sic accipiatis, tanquam exprobratu-
» rus præterita surrexerim. Nam veterem quidem cul-
» pam intempestive objicere, inimici et alienis er-
» roribus petulanter insultantis animi est: probi viri
» et salutis communis studiosi, peccata civitatis te-
» gere, aut excusare malunt; nisi quoties ad cala-
» mitatem publicam amoliendam, præteritarum of-
» fensarum recordatio grande momentum habet.
» Nam ab errore quidem omni, homines cùm simus,
» immunes haberi velle, nimiùm est superbum: sed
» ad eundem lapidem crebrò impingere, neque sal-
» tem eventu temeritatem castigante ad cautionem
» erudiri, id verò jam vix bene humanum est. Ad
» unius hominis vocem naves Romanas depressimus:
» mox Thurios cognatam gentem hostilibus odiis
» vexavimus, quòd ab Romanis defendi, quàm à
» Lucanis Bruttiisque diripi maluerunt: legatos Ro-

§ X. Appian. Eclog. ex Diodor. l. 21.

» conseille avec sagesse et qu'on vous parle avec liberté. Je sais
» bien que, par une maladie commune à tous les états libres,
» vous avez jusqu'ici écouté plus volontiers ceux qui vous ont
» tenu des discours agréables et flatteurs, quoique souvent
» nuisibles à vos véritables intérêts, que ceux qui vous ont parlé
» sans déguisement. Alors vous faisiez peu d'attention à ce
» qu'aurait exigé le plus grand bien de l'état, effet trop ordi-
» naire de la prospérité. Aujourd'hui l'armée Romaine est cam-
» pée sur vos terres, et l'ennemi porte la terreur jusqu'au pied
» de vos murailles. C'est un maître qui vous apprendra faci-
» lement à préférer l'utile à l'agréable.

» XI. Et ne vous imaginez pas que j'aie pris la parole pour
» inculper votre conduite antérieure. Car reprocher à contre-
» temps les fautes passées, c'est le caractère d'un esprit mal
» intentionné et qui se plaît à insulter gratuitement à l'er-
» reur d'autrui. Au contraire, les hommes probes, et qui n'en-
» visagent que le bien public, sont toujours portés à pallier, ou
» du moins à excuser les fautes de leurs concitoyens, à moins
» que ce souvenir douloureux ne soit absolument nécessaire
» pour écarter une grande calamité. Car vouloir ne point être
» sujet à l'erreur, qui est l'apanage de l'humanité, c'est une
» prétention trop orgueilleuse. D'un autre côté, donner per-
» pétuellement contre le même écueil, sans que les naufrages
» précédents, qui ont puni notre témérité, nous servent de
» leçons pour l'avenir; c'est une conduite indigne de l'homme
» raisonnable. Sur la parole d'un seul, nous avons coulé à fond
» les vaisseaux des Romains; aussitôt après, nous avons exercé
» contre ceux de Thurium, nos compatriotes, des hostilités
» cruelles, parce qu'ils avaient mieux aimé être protégés par
» les armes des Romains, que de se laisser piller par les peuples
» de l'Abruzze et de la Lucanie : nous avons souffert qu'on fît

» manorum per turpem dictu contumeliam violari
» tulimus. Bellum igitur, quo carere potuimus, et
» grave bellum, et periculosum, et improvisum,
» alienissimo tempore nostro attractum est. Denique
» jam in agro Tarentino Romana castra sunt : et nos
» adhuc incerti omnium, bellum formidabile an pa-
» cem indecoram satius sit accipi, deliberamus.

XII. « Atque utinam nunc demum obliti blandi-
» tiarum, obliti privatorum commodorum, dignita-
» tem utilitatemque publicam spectantes in com-
» mune consuleremus! esset unde vel fœdera ho-
» nestè, vel arma tutò sumerentur. Nunc in duas vos
» abire partes, et propemodum factiones video, non
» judiciis, aut ex conditione rerum sumpto consilio ;
» sed suis quisque causis ducitur. Cur enim tam pau-
» cos juvenes et pauperes in eâ sententiâ esse video,
» quæ pacem laudat? aut cur nemini fere divitum
» et seniorum bellum placet? an alia tam æqualiter
» divisæ civitatis causa est, quàm quòd hi rebus
» quietis fœnori suo agrisque frui volunt: illi, si
» bellum conflatum sit, in imperiis, aut ex licentiâ
» prædæ compendium sperant? etiam olim hoc mor-
» bo laboramus, neque à longo jam tempore respu-
» blica nostra hominibus caruit, qui domesticas opes
» augere studerent, etiam cum periculo et detri-
» mento civitatis.

§ XI. Flor. 1, 18.
§ XII. Zonar. Diod.

» aux ambassadeurs des Romains un outrage sans exémple, et
» qu'on aurait honte d'exprimer. Par-là, nous avons attiré sur
» nos bras une guerre que nous pouvions éviter, une guerre dif-
» ficile, dangereuse, imprévue, dans un temps où nous sommes
» moins en état que jamais de nous défendre. Enfin les Ro-
» mains sont campés actuellement sur nos terres; et nous,
» encore incertains s'il vaut mieux choisir une guerre formidable
» ou une paix avilissante, nous perdons le temps à délibérer?

» XII. Et plût aux dieux qu'enfin aujourd'hui, oubliant les
» flatteurs, oubliant les intérêts particuliers, pour ne songer
» qu'à la gloire et à l'utilité de la république, nous prissions en
» commun toutes les mesures qui peuvent nous conduire à cette
» fin! Il ne serait pas impossible que nous fissions ou la paix
» sans honte, ou la guerre sans péril. Mais malheureusement je
» vois dans cette ville deux partis, et, pour ainsi dire, deux
» factions formées, non par des vues sages et des motifs tirés
» de la situation présente des affaires, mais par des considé-
» rations personnelles. Car pourquoi se trouve-t-il si peu de
» jeunes gens et si peu de pauvres dans le parti qui veut la
» paix; ou pourquoi presque personne parmi les riches et
» les vieillards n'approuve-t-il la guerre? Quelle raison peut-on
» apporter d'une division si exacte entre les citoyens, sinon que
» ceux-ci veulent jouir en repos du revenu de leurs terres et
» des arrérages de leurs rentes; et que ceux-là, si la guerre
» s'allume, espèrent ou parvenir aux commandements, ou s'en-
» richir par le butin? Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous
» sommes attaqués de cette maladie. Il y a toujours eu dans
» cette ville des gens attentifs à augmenter leur puissance et
» leurs richesses aux dépens de la république, dont le péril et
» la ruine les touchent faiblement.

XIII. » Quibus omnibus occurrere poteritis rec-
» tissimè (dicendum enim est, quod ex præsentibus
» utilissimum esse censeo) si neque pacem ematis
» eâ conditionum vilitate, quæ jura liberæ civitatis
» minuat: neque vestras tantummodo vires belli tam
» difficilis terroribus opponatis. Sæpe à majoribus
» copiarum nostrarum imperium externis ducibus
» commissum est. Archidamum Agesilai filium, pos-
» tea Cleonymum, mox Agathoclem, Peloponneso
» aut Siciliâ evocavimus. Memoriâ nostrâ, cùm fini-
» timorum armis infestaremur, Alexandrum Epi-
» rensem patres nostri acciverunt : eo consilio non
» solùm ipsi commodis rebus usi sunt, sed etiam no-
» bis florentes reliquerunt. Est eadem hodie inter nos
» et Epirotas amicitia: neque illi hodie exercitu ac
» duce minùs valent. Et recens beneficium nostrum
» Pyrrhus habet, quem Corcyræos oppugnantem
» justâ classe juvimus. Ergo non meum hoc, sed qui
» ante nos Rempublicam hanc felicissimè rexerunt,
» hominum sapientissimorum consilium esse existi-
» matote: quod vel ideo sequi debetis, quia in priore
» exemplo quasi totam ejus rationem cum eventu
» ipso perspicere potestis.

XIV. » Sed tamen etiam alioquin argumenta ma-
» gna sunt et evidentia. Nemo inter nostros ita ex-
» cellit, ut ei æquo animò parituri sint ceteri : quæ
» verò sint æmulationis pericula, quoties acri et po-

§ XIII. Appian. Strabo l. 6. Liv. 8, 24. Paus. l. 1.

» XIII. Pour vous dire librement ce qui me paraît le plus
» conforme à la nécessité présente, le seul moyen que vous
» ayez de vous tirer d'affaire, c'est de ne point acheter la paix
» à des conditions qui soient contraires à votre gloire et à
» votre liberté, et de ne pas entreprendre la guerre avec vos
» seules forces contre des ennemis aussi redoutables que les
» Romains. Nos ancêtres ont souvent confié le commandement
» de leurs troupes à des généraux étrangers. Ils firent venir du
» Péloponèse ou de la Sicile, premièrement Archidame, fils
» d'Agésilas, puis Cléonyme, et enfin Agathocle. Et presque
» de notre temps, nos pères, pressés par les armes de leurs
» voisins, ont appelé à leur secours Alexandre, roi d'Épire.
» Grâce à cette sage précaution, ils ont vécu tranquillement
» eux-mêmes dans le sein de leur république, et nous l'ont
» laissée à nous, heureuse et florissante. La même amitié
» nous lie encore aujourd'hui avec les Épirotes, et ils ne man-
» quent ni de troupes aguerries, ni d'habiles généraux. D'ail-
» leurs Pyrrhus n'a pas oublié le service que nous lui avons
» rendu tout récemment, en lui envoyant une flotte considé-
» rable pour l'aider à se rendre maître de l'île de Corcyre. Ima-
» ginez-vous donc que vous recevez ce conseil non de moi,
» mais des sages magistrats qui ont si heureusement gouverné
» cette république avant nous; et ce qui vous doit engager à le
» suivre, c'est que les motifs sur lesquels il est fondé ont déjà
» été justifiés par l'évènement.

» XIV. Mais ce ne sont pas là les seules raisons qui doivent
» nous porter à prendre ce parti. Il y en a d'autres qui ne sont
» ni moins fortes ni moins évidentes. Nous n'avons point parmi
» nous de citoyen assez distingué pour que les autres se déter-
» minent volontiers à lui obéir. Et vous savez combien les suites

» tente cum hoste res est, scitis : et quemcunque
» faceretis imperatorem, vel nimio pacis studio, vel
» cupiditate gerendi belli, detrimentum vestris rebus
» afferre posset : taceo adversùm Romanos, gentem
» armis induratam, non quolibet duce bellum tutò
» geri. Verùm enimvero, quemadmodum nemo du-
» bitat, virtute et consilio militari ante Pyrrhum
» nemo est. Sed venire forsitan nolet? immo verò
» quia rerum gerendarum cupidissimus, bellum in
» præsentiâ nullum aliud habet, non modò veniet
» ipse lubenter, sed etiam adducet copias validas et
» præliorum non rudes. Et ne ab ipso libertati nos-
» træ metuamus, iis cum eo conditionibus transige-
» tur, quibus respublica in tuto sit. Hâc ratione fiet,
» ut bonâ cum spe sumere bellum, et vel impetrare
» pacem commodam, vel etiam dare gloriosam pos-
» simus. Quanquam hoc potiùs eventurum non im-
» probæ spei est, ut priùs Romani nobiscum æquis
» legibus transigant, quàm hoc rerum statu Pyr-
» rhum accipiant in Italiam, qui quondam ex eâdem
» Epiro minoris aliquanto gloriæ potentiæque regem
» timuerunt. »

XV. Hoc consilium non eo tantum vicit, quòd publicæ salutis viam haud aspernandam aperuisse videbatur; sed etiam contrarias in opiniones divisâ

§ XIV. Plut. in Pyrrh. c. 25.

» de la jalousie sont funestes, quand on a affaire à un ennemi
» puissant et belliqueux. Quel que fût celui sur qui vous jette-
» riez les yeux pour en faire votre général, il pourrait ruiner
» vos affaires, ou par l'empressement qu'il aurait de faire la
» paix, ou par l'ambition qui lui ferait prolonger la guerre. Je
» ne parle point des qualités que doit avoir un capitaine chargé
» de faire la guerre contre les Romains, la nation la plus bel-
» liqueuse de l'univers. Elles ne se rencontrent pas dans tous
» les généraux; et tout le monde convient que Pyrrhus ne le
» cède à personne, soit pour la valeur, soit pour la prudence.
» Mais peut-être ne voudra-t-il pas venir? Au contraire, comme
» il a une extrême passion pour la guerre, et qu'il n'a point
» actuellement d'ennemis, non seulement il viendra en per-
» sonne, mais encore il amènera avec lui des troupes et très
» nombreuses et très aguerries. Et afin que nous n'ayons rien à
» craindre de sa part pour notre liberté, nous traiterons avec
» lui à des conditions qui mettent notre république à couvert
» de toute entreprise. Par ce moyen nous entrerons en guerre
» avec confiance contre les Romains; et nous pourrons ou ob-
» tenir la paix avantageusement, ou en accorder même une
» glorieuse. Mais on peut se flatter que les Romains traiteront
» avec nous à des conditions raisonnables plutôt que de laisser
» entrer Pyrrhus en Italie, dans les circonstances où ils se trou-
» vent aujourd'hui. Ils se souviennent encore des alarmes que
» leur donna autrefois un roi de cette même Épire, moins puis-
» sant et moins guerrier. »

XV. Ce discours persuada l'assemblée, non seulement parce qu'il semblait lui ouvrir un moyen convenable de sauver la république; mais encore parce que la ville étant partagée en deux factions, dont l'une ne voulait point céder à l'autre, tous s'ac-

concione, cùm neutra pars, obsistente alterâ, pertendere posset, quod proximum erat, sententiam, quæ media quodam modo videbatur, universi prætulerunt. Ferunt vulgato per civitatem rumore, decretum de Pyrrho acciendo factum esse, Metonem quemdam hominem frugi, sumptâ coronâ marcidâ et faculâ, ebriorum more, cum tibicinâ theatrum intravisse: populum Tarentinum, solitâ lasciviâ, jussisse, « Ut progressi in medium, ille voce, mulier» cula tibiâ canerent. » Tum Metonem, facto silentio, dixisse: « Bene facitis, Tarentini, quòd saltandi » canendique copiam præstatis, quibus libet: nam » Pyrrho in urbem admisso vix erit, ut liceat ampliùs » nostro nobis arbitratu vivere. » Moto ad hæc populo, atque orto murmure, veriti qui auctores injuriarum adversùs Romanos fuerant, ne pacificis consiliis valentibus ad supplicium ipsi dederentur, increpito vulgo, « quòd ab homine temerario tam » indignè derideri pateretur, » impetu facto, Metonem theatro exegerunt: ita nemine deinceps adversante, decretum ratum fuit.

XVI. At Romanus consul, cùm nihil ab Tarentinis pacati responderetur, præterea mitti ad Pyrrhum legatos cum muneribus accepisset, ad belli consilia conversus, agrum populatur, oppida alia pugnando, alia deditione capit, damno ac terrore complet om-

§ XV. Plut. in Pyrrh. c. 26.

cordèrent, ne pouvant mieux faire, à prendre le parti qui paraissait tenir le milieu entre les deux extrémités. On dit que le bruit s'étant répandu dans la ville qu'on avait rendu un décret pour appeler Pyrrhus, un certain Méton, homme de bien et de fort bon sens, mit sur sa tête une couronne flétrie, et vint au théâtre une lanterne à la main, contrefaisant l'ivrogne, et suivi d'une joueuse de flûte; et que le peuple, suivant son penchant ordinaire au plaisir, lui commanda de s'avancer au milieu et de chanter, tandis que sa compagne jouerait de son instrument. Alors Méton, profitant de l'attention qu'on lui prêtait: « Vous » faites bien, dit-il, Tarentins, de permettre aujourd'hui de » chanter et de jouer de la flûte à ceux qui en ont fantaisie; » car quand une fois Pyrrhus aura mis le pied dans la ville, » personne n'aura plus la liberté de faire sa volonté et de suivre » son inclination. » Cette parole fit faire au peuple des réflexions accompagnées de plaintes et de murmures; et les auteurs des outrages faits aux Romains, appréhendant que si on se déterminait pour la paix, on les livrât aux supplices que méritait leur insolence, reprochèrent à la multitude la facilité avec laquelle elle écoutait les railleries d'un téméraire et d'un insensé; ils se jetèrent sur Méton et le chassèrent du théâtre. Alors personne ne se récriant plus contre ce qui avait été arrêté, le décret passa et fut exécuté.

XVI. Cependant le consul Romain, apprenant que les Tarentins, loin de prendre des sentiments pacifiques, avaient envoyé des ambassadeurs et des présents à Pyrrhus, ne songea plus qu'à la guerre. Il prit quelques villes d'assaut, en reçut d'autres à composition, et par les ravages qu'il exerça dans les campagnes répandit par tout le pays la terreur et la consternation. Les Tarentins de leur côté firent sortir des troupes pour

nia. Mittuntur etiam ad prohibendas injurias ab Tarento copiæ : fit conflictus acer, sed superiore Romano, multis suorum amissis, Græci in urbem compelluntur. Æmilius regionem omnem impune vastat uritque. Territis eâ clade Tarentinis, ut multitudo, quantò secundis rebus insolentior, adversis tantò impensiùs in timorem præceps est, Agidi, qui Romanæ amicitiæ retinendæ, perpetuus auctor fuerat, imperium permittitur. Cupiditatem spemque pacis auxerant ex principibus quidam ab Romano duce dimissi, qui « humanitatem ejus, et ceteros etiam Tarentinos superiore prælio, aut per agros passim exceptos, indulgenter atque benigne haberi, » prædicabant.

XVII. Sed mutavit animos erexitque Cineæ fiducia, cum auxiliaribus copiis ab Epiro venientis. Namque Pyrrhus ingens animi, et Magni modò Alexandri æmulatione vastissimum imperium spe complexus, ipsis quasi fatis invitantibus, ad perficienda quæ destinasset, pandi sibi viam credebat. Confirmatum etiam oraculi Delphici voce narrant, ambigui quidem sensûs, et utramvis in partem facilis flecti, sed quod interprete cupiditate rex pro certo et secundo acceperit. Quippe de belli, quod suscepturus esset, eventu consulenti redditum responsum ferunt : « Posse eum Romanos vincere (3). » Sed plus, opinor, animorum dabat Tarentina legatio, quæ

§ XVI. Zonar. Oros. 4, 1.

s'opposer à ces hostilités. Il se livra un combat assez opiniâtre. Mais à la fin les Grecs furent vaincus et contraints de rentrer dans leurs murailles. Depuis ce temps le consul, vainqueur, ravagea les terres des ennemis sans rencontrer d'obstacles. Tant de pertes jetèrent l'effroi dans Tarente; et comme la populace est aussi lâche et aussi abattue dans la mauvaise fortune, qu'elle est fière et insolente dans la prospérité, elle confia toute l'autorité à un certain Agis, qui lui avait toujours conseillé de conserver l'alliance et l'amitié des Romains. Ce qui avait encore confirmé ce peuple dans le désir et dans l'espérance d'obtenir la paix, c'était le retour de quelques uns des principaux citoyens qui, renvoyés dans la ville par le consul, y vantaient la clémence et la générosité dont ce général avait usé envers eux, et envers plusieurs autres faits prisonniers ou dans le combat, ou dans la campagne.

XVII. Mais l'arrivée de Cinéas, que Pyrrhus avait envoyé en Italie avec des troupes auxiliaires, changea ces dispositions pacifiques, et releva le courage abattu des Tarentins. Car ce prince, qu'une ambition démesurée portait à marcher sur les traces d'Alexandre le Grand, et qui ne désespérait pas d'égaler ses conquêtes, croyait que c'étaient les Destins eux-mêmes qui l'appelaient, et lui ouvraient la route qu'il devait suivre pour exécuter les vastes projets qu'il avait formés. On dit qu'il fut confirmé dans cette espérance par une réponse de l'oracle de Delphes, équivoque à la vérité, et susceptible de deux sens contraires, mais que son ambition ne manqua pas d'interpréter favorablement. Car comme ce prince le consultait sur l'évènement de la guerre qu'il était sur le point d'entreprendre, il en reçut cette réponse : « Que dans cette guerre qu'il allait faire » au peuple Romain, la victoire pourrait se déclarer pour lui. »

« Ex suâ civitate, Lucanisque, Messapiis, et Samni-
» tibus, ceterisque populis, qui eodem fœdere tene-
» rentur, facile viginti millia equitum, trecenta
» quinquaginta peditum conscribi posse, » attulerat.
His igitur copiis si Romanos in ordinem redegisset,
haud magno negotio ceteræ Italiæ dominationem se
adepturum sperabat. Inde brevis in Siciliam trajec-
tus ostentabat insulam Agathoclis excisâ domo va-
cuam et discordem : quam etiam hereditario jure,
quòd ex Lanassâ filiâ Agathoclis liberos susceperat,
suæ domui posse vindicari rebatur. His ex sententiâ
confectis, Carthaginem bello erat petiturus.

XVIII. Fama est, Cineam præstanti sapientiâ vi-
rum, quò immodicas regis cupiditates, paratamque
felicitatem præsentibus bene utendi turbaturas, ip-
sius quoque confestione coërcendas esse ostenderet,
« Quid devictis Romanis agere constituisset ? » in-
terrogasse. Atque illo subinde alias ex aliis victorias
nascituras esse demonstrante, subjecisse : « Quid
» igitur confectis istis omnibus acturi sumus? » Tum
verò « Pacis et otii bonis affatim fruituros » respon-
dente, excepisse Cineam : « Quid igitur vetat, ô
» Rex, quin statim iis fruamur, cùm præsto sint :
» novis autem bellis suscipiendis corrumpi penitus
» amittique possint? » Sed Pyrrhus iteratâ legatione

§ XVII. Aug. de civ. Dei 3, 17. Ennius apud Cic. in divin. 2, 56. Plut. in Pyrrh. c. 27. Just. 18, 1.

Mais après tout, sa principale confiance était fondée sur les promesses magnifiques des ambassadeurs de Tarente, qui l'assuraient qu'on pouvait mettre sur pied vingt mille hommes de cavalerie et trois cent cinquante mille d'infanterie, tant de leur république que de celles des Lucaniens, des Messapiens, des Samnites et des autres peuples confédérés. Il comptait donc que, si avec ces forces il venait à bout de réduire les Romains, il soumettrait aisément tout le reste de l'Italie. Il n'avait qu'un pas à faire pour passer de là dans la Sicile où il s'emparerait sans peine d'un trône que l'extinction de la famille d'Agathocle avait laissé vacant, et qui divisait tous les grands, outre que ce royaume appartenait de droit aux enfants qu'il avait eus de la princesse Lanassa, fille de ce même Agathocle. Enfin, l'exécution de ces entreprises lui donnerait toute liberté de tourner ses armes victorieuses contre Carthage.

XVIII. On dit que Cinéas, ministre sensé d'un prince que son ambition aveuglait, pour obliger son maître à condamner par son propre aveu une passion qui l'empêchait de jouir de sa félicité présente, lui demanda ce qu'il avait dessein de faire, quand il aurait dompté les Romains; et que ce prince lui ayant fait voir un long enchaînement de victoires successives: « Enfin, dit Cinéas, que ferons-nous après avoir sou-
» mis toutes ces nations à votre puissance? — Oh! dit Pyr-
» rhus, c'est alors que nous jouirons à notre aise des biens
» et des douceurs de la paix. — Eh! seigneur, reprit le sage
» confident, qui nous empêche de les goûter dès à présent,
» ces douceurs, puisqu'elles se présentent à nous d'elles-mê-
» mes, sans les exposer aux périls et aux travaux de tant de
» guerres, qui peuvent nous en ôter pour toujours la posses-
» sion? » Le conseil était salutaire; mais Pyrrhus, vaincu par

Tarentinorum, et ambitione suâ victus, « Patrium » esse respondit Epirotis, non pro se tantùm, sed » etiam pro sociis et amicis bella capessere. » Ceterùm tegendo interiori consilio suo, cum legatis anxie pepigit, « Ut lato ipsis auxilio statim rediret domum; » neque diutius, quàm necessum esset, ab iis in Ita- » liâ detinèretur. »

XIX. Inde confestim ad bellum apparandum ingenti studio versus, navium longarum magnum numerum complevit; alias præterea, quibus equi virique transportarentur, adornavit : plerisque legatorum Italicorum, quò sub specie honoris obsidum vicem retineret, in delectu agendò copiisque conducendis usus, ceteros cum tribus armatorum millibus, addito, qui præesset Cineâ, Tarentum præmisit. Horum adventu spes pacis abrupta, abrogatum Agidi imperium, et uni eorum, qui ex legatione redierant, decreto populi datum est. Neque multò pòst missus à rege Milo Tarentinam arcem firmavit præsidio, murorumque custodiam et tutelam sibi depoposcit : gratulante imperitâ multitudine, quòd penes peregrinos molestiam et labores esse, sibi otium cum securitate relictum existimabat: annona igitur militibus, pecunia Pyrrho, alacriter decreta.

§ XVIII. Just. Diod. Ecl. ex l. 22.
§ XIX. Zonar. Pausan. Plut.

les sollicitations réitérées des Tarentins, et encore plus par sa propre ambition, répondit que c'était le destin des Épirotes d'entreprendre la guerre, non seulement pour eux, mais encore pour leurs amis et leurs alliés. Au reste, pour couvrir les desseins qu'il avait dans l'ame, il affecta beaucoup d'incertitude en traitant avec les ambassadeurs : la première condition fut que, dès qu'il aurait secouru les Tarentins, il retournerait dans ses états, et que ceux-ci ne pourraient pas, plus long-temps que la nécessité ne l'exigerait, le retenir en Italie.

XIX. Aussitôt il s'appliqua avec une ardeur extrême à faire tous les préparatifs nécessaires pour la guerre. Il équipa un grand nombre de vaisseaux de ligne, sans compter les barques dont il avait besoin pour transporter les hommes et les chevaux. Il retint auprès de lui la plupart des ambassadeurs des peuples d'Italie, sous le prétexte honorable de les employer à la levée des troupes; mais dans le fond pour avoir entre ses mains autant d'otages de la fidélité de leurs républiques; il renvoya les autres à Tarente, avec trois mille hommes, commandés par Cinéas. L'arrivée de ces troupes ne laissa plus aucune espérance de paix. Un décret du peuple dépouilla Agis de son autorité, pour en revêtir un de ses ambassadeurs, revenu d'Epire. Peu de temps après, Milon, envoyé par Pyrrhus, entra dans la citadelle avec une forte garnison pour la défendre contre les entreprises des Romains, et demanda qu'on lui confiât la garde des murailles; la multitude ignorante s'applaudit de ce que ces étrangers prenaient sur eux tous les travaux et les périls de la guerre, pour la laisser jouir sans soins et sans embarras, de ses plaisirs et de son repos ordinaires; et ce fut avec une extrême joie qu'elle décerna aux troupes de Pyrrhus les vivres qui leur étaient nécessaires, et à lui-même l'argent qu'il avait demandé.

XX. Interea L. Æmilius transmarini militis adventu cognito, quò tutioribus locis hibernaret, exercitum in Lucaniam transducere instituit. Erat iter per angustos quosdam calles, quos ab alterâ parte præruptæ inviæque rupes, ab alterâ mare claudebant: et intellecto ducis Romani consilio, Tarentini naves scorpionibus et ballistis instructas admoverant litori; militemque per arctos et obnoxios tramites incedentem missilibus impetebant. Æmilius viam virtuti negatam astu explicuit, captivis, quos in ultimum agmen rejecerat, latera prætexens ordinum, quæ periculo patebant. Horum misericordiâ Tarentini, dum suos ferire metuunt, etiam hostibus pepercerunt. Hæc ferme eo anno ad Tarentum gesta. Romæ vero C. Fabricius Luscinus, qui in consulatu suo Samnites Bruttiosque et Lucanos præclarè vicerat, triumphans Capitolium ingressus est. Eundemque honorem non ita multis post diebus Q. Marcius consul obtinuit, ex Etruriâ, rebus ibi prospere gestis, reversus.

XXI. Quæ eum causa, bello Etrusco nondum finito, ex provinciâ revocaverit, tempore alieno (nam Fabricius a. d. III Nonas Martias (4) triumphavit) non traditur: ego accitum à Senatu conjicio, qui tum exspectatione Pyrrhi sollicitus, præsidia undique conquirebat. Nam et eo primum tempore, cùm tantâ undique belli mole coortâ, imperium pluribus exer-

§ XX. Front. 1, 4. Zonar.

XX. Cependant L. Æmilius, ayant appris l'arrivée des Épirotes, résolut de faire passer ses troupes dans la Lucanie, pour leur donner des quartiers d'hiver plus commodes et plus sûrs. Il lui fallait passer par des sentiers étroits, bordés d'un côté par des rochers escarpés et impraticables, de l'autre par la mer; et les Tarentins, informés de ses desseins, avaient rangé le long de la côte des galères armées de scorpions et de ballistes qui lançaient des traits contre les Romains, déjà embarrassés de leur marche à travers des routes serrées et difficiles. Æmilius s'ouvrit par la ruse un passage fermé à la valeur. Il tira de l'arrière-garde les prisonniers, et les plaça sur le flanc exposé aux décharges des vaisseaux. Les Tarentins, craignant de blesser leurs concitoyens, épargnèrent aussi leurs ennemis. Voilà à peu près ce qui se passa cette année à Tarente. Cependant C. Fabricius Luscinus qui, pendant son consulat, avait glorieusement vaincu les Samnites, les Lucaniens et les Brutiens, rentra triomphant dans le Capitole : et peu de temps après, son collégue, Q. Marcius, eut le même honneur à son retour de l'Etrurie, où il avait aussi remporté de grands avantages sur les ennemis.

XXI. On ne dit point les raisons qu'il eut d'abandonner la Toscane, où la guerre durait encore, dans des conjonctures si peu favorables (car Fabricius triompha trois jours avant les nones de mars): je conjecture qu'il fut rappelé par le sénat, à qui Pyrrhus donnait de jour en jour de plus grandes inquiétudes, et qui voulait employer toutes ses ressources contre les entreprises de ce prince. Car comme on ne pouvait se dispenser d'opposer plusieurs armées à tant d'ennemis qui attaquaient la république en même temps, les prolétaires, qui jusqu'à ce jour avaient

citibus defendi oporteret, proletarii(5), quibus antiquitùs vocatio militiæ fuerat, sacramento rogari cœpere: arma, quæ parare per inopiam non poterant, publice data; ut legionibus alibi occupatis, hæc manus per globos in muris foroque disposita, stationibus et excubiis urbem tueretur. Neque tamen his consiliis averti potuisset imminens clades, nisi fortuna urbis imperaturæ periculosissimis temporibus ingentes viros reservasset, ac nescio an maximos omnium, qui unquam in istâ civitate fuerint, non ita divitiis et splendore generis, quàm contemptu opum, et à virtute nobiles. Hæc enim ætas Curios, Fabricios, Coruncanios tulit: nullarum imaginum aut facultatum viros, sed amplissimæ gloriæ, quam rectissimi exempli homines, summo rei militaris usu, parique morum innocentiâ pepererunt: utrobique salutares patriæ, quæ adversùs regem ambobus metuendum, non magis opus habebat viris, qui ferrum hostile retundere possent, quàm qui aurum contemnere.

XXII. Pyrrhum interea, vere non exspectato, peditum duo et viginti millia, tria equitum adducentem, elephantos præterea viginti, et funditorum sagittariorumque modicam manum, orta in medio cursu tempestas ita jactavit, ut ab extremo periculo mi-

§ XXI. Oros. 4, 1. Aug. de civ. Dei 3, 17. Enn. ap. A. Gell. 16, 10.

été exempts des travaux de la guerre, et dont on avait borné toutes les obligations envers la patrie au soin de lui donner et de lui élever des sujets, furent obligés de s'enrôler comme les autres. On leur fournit aux dépens du trésor les armes qu'ils n'étaient pas en état d'acheter; et on les disposa par détachements sur les murailles et dans les places, afin qu'ils défendissent la ville au dedans, pendant que les légions étaient occupées au dehors à combattre contre les ennemis. Mais des mesures si sagement prises n'auraient pas conjuré les malheurs qui menaçaient l'empire, si la bonne fortune d'une ville destinée à commander à l'univers, n'eût fait naître, dans des conjonctures si difficiles et si dangereuses, les plus grands hommes qu'elle eût peut-être jamais enfantés, et qui se sont rendus les plus célèbres, non par l'éclat de leur naissance ou de leurs richesses, mais par leur vertu, leur droiture et leur désintéressement. Car ce fut alors que parurent les Curius, les Fabricius, les Coruncanius, tous personnages illustres, qui ne pouvaient montrer ni les images de leurs ancêtres, ni les palais et les terres qu'ils en avaient hérités, mais la gloire qu'ils avaient acquise par l'innocence de leur vie, par l'intégrité de leurs mœurs, et par leur habileté et leur expérience dans le métier de la guerre; citoyens doublement utiles à leur patrie qui, se voyant attaquée et par le fer et par l'or de Pyrrhus, avait besoin de guerriers qui fussent également capables de repousser l'un et de mépriser l'autre.

XXII. Cependant Pyrrhus, sans attendre le printemps, embarqua vingt-deux mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, vingt éléphants, et un petit nombre de frondeurs et d'archers. Mais il fut attaqué au milieu de sa traversée par une tempête si furieuse, que peu s'en fallut qu'il ne pérît avec toute sa flotte. Tous ses vaisseaux furent dispersés, plusieurs furent

nimum abesset. Classe disjectâ, pluribusque navigiis afflictis, cùm etiam prætoria navis laboraret, in mare se dedit Pyrrhus, et maximo cum labore vix tandem enatavit. Corporis tamen malè habiti ægritudinem, animi robur sublevabat, et cura Messapiorum, qui suum in litus ejectum, omni studiorum officiorumque comitate coluerunt. Eorumdem operâ navibus quibusdam, quæ procellæ vim evaserant, adductis, pauci equites cum duobus elephantis, et minùs duobus millibus peditum collecti. Cum hâc manu Tarentum processit: obviam egresso cum militibus suis, Regemque deducente Cineâ. Magnis Tarentinorum gratulationibus exceptus, paucos dies quieti dedit. Quo spatio cum civitatis mores ita comparatos esse cerneret, ut his obtinentibus, neque servari à quoquam possent, et ipsos, quoque defensores suos pessumdaturi essent, dissimulavit in præsentiâ. Sed ubi paulatim convenientibus, quæ dispersæ fuerant, navibus, copias idoneas habuit; gymnasia et porticus, in quibus otiosa juventus dies totos obambulando nugandoque consumebat, occlusit: epulas compotationesque vetuit: sollemnia ludorum ex intemperantissimo usu ad justam mediocritatem reduxit.

XXIII. Post hæc delectum juniorum severè egit: monitis, ut solebat, conquisitoribus suis, « Grandes » eligerent, se eos fortes redditurum. » Hos mani-

§ XXII. Zonar. Plut in Pyrrh. c. 31.

coulés à fond, et celui qu'il montait lui-même fut tellement agité par la violence des flots, que le voyant sur le point d'être submergé, il se jeta à la nage, et eut bien de la peine à se sauver. Il en fut dangereusement malade, et ne dut la guérison de son corps qu'à la vigueur de son ame, et aux bons offices des Messapiens, qui le recueillirent après son naufrage et lui donnèrent tous les secours qu'il pouvait attendre de leur zèle et de leur affection. Ce fut aussi grâce à leurs soins que quelques uns de ses vaisseaux, échappés à la fureur des vents et de l'orage, lui furent ramenés, avec un petit nombre de cavaliers, deux éléphants, et environ deux mille hommes de pied. Avec ce peu de forces, il se rendit à Tarente, accompagné de Cinéas qui était venu au devant de lui avec ses soldats. Après avoir reçu les compliments de ses alliés, il prit quelques jours pour se reposer. Ce peu de temps lui suffit pour reconnaître que les mœurs des Tarentins étaient si corrompues, qu'à moins d'une réforme totale, il n'y avait point de puissance qui, loin de les pouvoir sauver, ne fût exposée à tomber avec eux dans le précipice. Cependant il dissimula pour le présent. Mais quand il se vit à la tête d'une armée considérable, par le retour des vaisseaux que la tempête avait écartés, il fit fermer tous les portiques et les autres lieux publics, où la jeunesse oisive passait les jours entiers à se promener, à s'exercer, et à se divertir, défendit les festins solennels, et autres parties de jeu et de débauche, et mit de justes bornes à la manie des spectacles.

XXIII. Après ces précautions, il enrôla les jeunes gens de la ville, sans ménager leur délicatesse, « recommandant à ses officiers de les choisir grands et robustes, et se réservant, disait-il, de les rendre courageux. » Pour cet effet il les incorpora dans ses troupes nationales, afin d'éviter les séditions qu'ils pour-

pulis suorum permixtos, ne seorsim habiti seditiones agitarent, eâdem duritiâ et severitate disciplinæ exercuit; capitis pœnâ infrequentibus propositâ. Qui verò in armis non essent, eos majorem diei partem in foro agere coëgit. Quarum rerum insolentiâ, homines inter pudendas delicias nati educatique, mirifice angebantur, *servitutem* appellando, si perire socordiâ et luxuriâ cupientes, salvi esse cogerentur. Onerabat invidiam satellitum quorundam regiorum intemperies, qui suo arbitratu hospitia deligentes, etiam invitis et reluctantibus dominis occupabant: parique deinde licentiâ inter uxores eorum liberosque versabantur. Ergo fastidio præsentium multi relictâ urbe in agros emigrabant: donec id quoque clausis portis appositi custodes prohibuerunt.

XXIV. Tum verò Tarentini se pro socio dominum accepisse serò intelligentes, quod unum poterant, per indignationem et questus sortem suam miserabantur, aliquanto liberiùs, ubi per aliquam idoneam causam convenientes, præter solitos animi affectus, etiam vino incaluissent. Neque deerant, qui ad Pyrrhum referrent: arcessitique nonnulli, quòd inter convivium parum honorificè de Rege locuti esse arguerentur. Sed horum quidem periculum cujusdam

§ XXIII. Front. 4, 1. Zonar. Plut. Appian. Vales.

raient exciter, s'ils faisaient bande à part; il les soumit comme elles aux règles les plus sévères de la discipline, leur défendant, sous peine de mort, d'abandonner leurs enseignes. Quant à ceux qui n'étaient pas encore sous les armes, il les obligea de s'exercer la plus grande partie du jour dans la place publique. Une façon de vivre si extraordinaire paraissait extrêmement pénible à des hommes qui, nés et élevés dans une honteuse mollesse, regardaient comme une tyrannie insupportable le soin qu'on prenait de les sauver, malgré eux, en les retirant d'une paresse et d'un luxe qui ne pouvaient manquer de les perdre. Ce qui rendait ces nouveautés encore plus odieuses, c'étaient la hauteur et l'insolence de quelques uns des gardes du roi, qui choisissant les logements à leur gré, ou les prenant même de haute lutte, malgré la résistance des propriétaires, usaient ensuite d'une extrême licence avec les femmes et les enfants de leurs hôtes. Aussi la plupart, las de ces traitements auxquels ils n'étaient point faits, abandonnaient la ville pour aller vivre à la campagne, jusqu'à ce que Pyrrhus leur ôta encore cette liberté, en mettant aux portes, des gardes qui les empêchaient d'en sortir.

XXIV. Ce fut alors que les Tarentins reconnurent, mais trop tard, qu'au lieu d'un allié, ils s'étaient donné un maître. Toute leur ressource était de déplorer leur misère; ce qu'ils faisaient quelquefois avec assez de liberté, lorsqu'ils avaient trouvé quelque prétexte de se réunir, et que le vin avait encore échauffé des esprits qui n'étaient déjà que trop indignés. Pyrrhus ne manquait pas d'être informé de leurs murmures et de leurs plaintes; et un jour, ayant fait venir quelques uns de ces mécontents, il leur reprocha les discours peu mesurés et peu respectueux qu'ils avaient tenus contre lui pendant leur repas. Mais

inter eos simplex et ingeniosa confessio discussit : « Et hæc diximus, inquit, et longè graviora dicturi » fuimus, nisi vinum defecisset. » Ibi Pyrrhus, ut qui vini quam hominum eam culpam videri mallet, arridens dimisit eos. Ceterùm diffisus civitatis moribus animisque, ut quemque plurimum apud Tarentinos auctoritate consilioque pollere animadverterat, causis repertis structisve, ad filium Ptolemæum (quem discedens ipse regno præfecerat annorum quindecim adolescentem) ablegabat ; alios per occultas insidias de medio tollebat : erant, quos affectatâ humanitate complexus, inter familiarissimos haberet, quò populo suspectiores fierent.

XXV. In his Aristarchus erat, vir inter primates amore civium et eloquentiâ excellens. Hunc, quia nihilominus in magnâ apud multitudinem gratiâ esse cernebat, per causam certi negotii navigare in Epirum jussit. Aristarchus, cùm refragari Regis imperio præsentis exitii ; obedire, non quidem æque velocis, sed tamen æque certi videretur : conscensâ navi paulùm provectus, flexit cursum ad urbem Romanam, et receptus in fidem de rebus multis magnisque Senatum largiter edocuit. Dum hæc Tarenti Pyrrhus administrat, nihilo segniùs ad bellum gerendum apud Romanos delectus agebantur, cogebantur pecuniæ, misso ad socias civitates C. Fabricio,

§ XXIV. Zonar. Val. Max. 5, 1, 3. Plut. Pyrrh. c. 16. Just. 18, 1.

un des accusés, par un aveu naïf et ingénieux, apaisa la colère du roi, et se tira d'affaire lui et ses amis : « Oui, seigneur, dit-il, » nous avons tenu ces propos, et nous en aurions bien dit da- » vantage, si le vin ne nous eût pas manqué. » Alors ce prince, qui aimait mieux que la faute retombât sur le vin que sur les personnes, se mit à rire, et les renvoya. Mais après tout, se défiant de la mauvaise volonté, autant que des mauvaises mœurs des Tarentins, il envoyait, sous divers prétextes qu'on lui offrait ou qu'il faisait naître, à son fils Ptolémée, à qui il avait laissé en partant la régence de ses états, quoiqu'il ne fût âgé que de quinze ans, tous ceux des Tarentins qui se distinguaient entre leurs concitoyens, par leur prudence ou leur considération : il faisait périr les uns par des embûches secrètes ; il affectait de témoigner aux autres plus de confiance et d'amitié, pour les rendre suspects au peuple.

XXV. Du nombre de ces derniers était Aristarque, un des principaux de la ville et des plus recommandables, tant par son éloquence que par l'affection de ses concitoyens. Le roi ayant remarqué que ses égards affectés n'avaient rien fait perdre à ce citoyen de son crédit sur l'esprit des Tarentins, lui ordonna de passer en Epire, sous prétexte d'une commission importante. Aristarque jugea bien que, s'il n'exécutait les ordres du roi, il lui en coûterait sur-le-champ la vie ; et qu'en lui obéissant il ne différait sa mort que de quelques jours. Il s'embarqua donc, feignit d'abord de prendre la route d'Épire, puis tourna brusquement du côté de Rome, où ayant été reçu comme hôte et comme ami, il donna au sénat, sur l'état présent des affaires, des instructions très amples et très importantes. Pendant que ces évènements se passaient à Tarente, les Romains de leur côté ne perdaient pas de temps. Ils faisaient des levées, ils amassaient

qui auctoritate gratiâque suâ deterreret à studiis rerum novarum : quidam, quorum suspecta levitas erat, etiam præsidiis in opportuna loca impositis in fide retinebantur.

XXVI. Quidquid enim ubivis injuriæ acceptæ persuasione ægrum, aut cupiditate novandi turbidum erat : id omne, tot adversùs unam gentem conspirantium populorum robur, et bellicosissimi Regis exspectatio commoverat. Quo intentiores Romani, capita seditionum maturè opprimendo, securitati suæ providebant. Eo tempore casus Prænestinorum principum memorabilis fuit : qui nocte jam ingruente cùm adducti Romam essent, custodiæ causâ conclusi sunt in ærario publico, tum demum intellectis fallacis oraculi ambagibus, cujus fide popularibus suis, ad defectionem eos impulsuri, sæpe spoponderant, in fatis esse, « Uti Romanum ærarium à Prænestinis occuparetur. » Sollicitos Patrum animos (nam et Fabricium à sociis retineri audiverant, ut eo pignore suos ab Romanis incolumes reciperent; et ad Etruscos, ad Umbros, ad Gallos contra populum Romanum incitandos, legatos mitti) nova insuper cura oppressit rei cùm facto ipso atrocis, tum formidabilis exempli, ne apud omnes Italos alienissimo tempore Romana fides in suspicionem et odium adduceretur.

§ XXV. Dio ap. Fulv.
§ XXVI. Zonar. Dio ap. Fulv.

de l'argent, ils retenaient dans leur parti la plupart des villes alliées, par le crédit et l'autorité de C. Fabricius, qu'ils leur avaient envoyé en ambassade, et mettait garnison dans celles dont la fidélité leur était plus suspecte.

XXVI. Car tout ce qu'il y avait en Italie de peuples qui s'imaginaient avoir reçu quelque injure des Romains, ou à qui leur inconstance inspirait l'amour de la nouveauté, s'étaient soulevés à la vue de tant de nations conjurées contre une seule, et dans l'espérance de voir bientôt arriver pour les secourir le roi le plus belliqueux de l'Europe. Tous ces mouvements ne servaient qu'à rendre les Romains plus appliqués à prendre toutes les précautions nécessaires pour leur salut, en étouffant dès leur naissance les séditions qui se formaient. A cette occasion l'aventure des principaux de Préneste mérite d'être rapportée. Sur des soupçons bien fondés, on les avait arrêtés; et comme on les avait amenés à Rome à l'entrée de la nuit, on leur avait donné pour prison le lieu où l'on gardait le trésor de la république. Ce fut alors qu'ils comprirent le véritable sens de l'oracle trompeur, sur la foi duquel ils avaient soulevé leurs concitoyens, en leur faisant entendre qu'il était marqué dans le livre des Destinées, que les Prénestins occuperaient un jour le trésor public des Romains. Les sénateurs avaient déjà assez de sujets de s'alarmer (car ils avaient appris que les alliés avaient retenu C. Fabricius comme un gage dont ils prétendaient se servir pour retirer ceux des leurs que les Romains avaient en leur puissance, et qu'on envoyait des ambassades aux Toscans, aux Ombriens et aux Gaulois, pour les engager à prendre les armes contre le peuple Romain), lorsqu'un fait atroce de sa nature, et dont les conséquences étaient des plus pernicieuses, leur fit encore appréhender avec raison que dans des conjonc-

XXVII. In extremo Italiæ litore contra Siciliam Rhegium est, Græci nominis, temporibus illis florens et opulenta civitas. Ea cum adventu Pyrrhi magnum et terribile bellum cerneret consurgere, præterea classibus Carthaginiensium in illo mari vagantibus terreretur; diffisa viribus suis arcessendum à Romanis præsidium existimavit. Missa sunt militum millia quatuor, ex Campaniæ coloniis scripta manus, et inde legio Campana appellata, tribuno militum Decio Jubellio deducente. His ab initio quidem neque fides in defendendâ urbe, neque diligentia defuit. Deinde, quia belli propinquus metus nullus erat, paulatim otio et Græcæ consuetudinis imitatione in luxum resoluti, præsentemque copiam cum durâ et laboriosâ vitâ, quam eousque egerant, comparantes, opportunitatem urbis, et incolarum felicitatem, sermone cupiditatis et invidiæ pleno, in circulis et hospitiis suis agitare cœperunt.

XXVIII. Delectabatur eo facto Decius, qui et ipse pari vecordiâ ductus, sceleratum occupandæ urbis consilium pridem animo conceperat. Favebat occasio præsentis belli, quo sciebat ita distringi Romanos, ut Rheginam rem curaturi non essent: et in adverso litore Mamertinos, exemplum simul felicis

§ XXVII. Polyb. 1, 7. Liv. Epit. 12. Liv. 28, 3.

tures si fâcheuses, les Romains ne devinssent suspects de perfidie à tous les peuples d'Italie.

XXVII. Rhège, colonie grecque, comme son nom le témoigne, ville riche et florissante en ce temps-là, est située sur les côtes de l'Italie, au bord de la mer, vis-à-vis de la Sicile. Ses habitants voyant que le passage de Pyrrhus allait allumer en Italie une guerre furieuse, et effrayés d'ailleurs par les flottes des Carthaginois qui couvraient ces mers, crurent devoir implorer le secours des Romains contre tant d'ennemis auxquels ils n'étaient pas en état de résister par leurs propres forces. Le sénat leur envoya, sous la conduite du tribun des soldats Décius Jubellius, quatre mille hommes tirés des colonies de la Campanie; ce qui fit donner à cette troupe le nom de légion Campanienne. D'abord ils défendirent Rhège avec autant de fidélité que de courage et de vigilance. Mais dans la suite voyant les ennemis s'éloigner, et peu à peu amollis par l'oisiveté et par les séductions que leur offrait un commerce habituel avec les Grecs, ils commencèrent à comparer l'abondance et les plaisirs dont ils jouissaient parmi eux, avec la vie dure et pénible qu'ils avaient menée jusqu'alors; et dans tous leurs entretiens, ils ne cessaient de vanter la situation avantageuse de Rhège, et la félicité de ses habitants; éloges au milieu desquels perçaient l'envie qu'ils leur portaient.

XXVIII. Décius était ravi de trouver de pareilles dispositions dans les siens; car, frappé lui-même de ces idées folles et criminelles, il avait formé depuis long temps le dessein de s'emparer de Rhège. L'occasion lui paraissait favorable, pendant que les Romains avaient tant d'ennemis sur les bras, qu'il ne leur serait pas possible de faire attention à ce qui se passerait à cette distance. Il était de plus enhardi par l'exemple des Mamertins,

sceleris, et similis perfidiæ haud dubios propugnatores, præterea communis patriæ necessitudine junctos, intuebatur. Nam et hi ex Campaniâ oriundi, cùm superioribus annis inter Agathoclis auxilia stipendium fecissent, à Messeniis pro amicis excepti, civibus trucidatis aut ejectis, urbem occupaverant, domosque et conjugia miserorum inter se partiti fuerant. Etiam veterum Campanorum subibat memoria, qui Capuam possederunt, simili latrocinio Tuscis ademptam.

XXIX. Cùm res satis placeret, ea consultatio supererat, quonam modo facinus impune patraretur, neve, ut in urbe populosâ, pauciores à pluribus circumventi cæderentur. Confingit epistolas tanquam à Rheginis ad Pyrrhum scriptas, ut præsidium Romanum ei proderetur. Vocantur secretò milites: epistolæ, quasi interceptæ, recitantur: queritur acerbè de perfidiâ Rheginorum Decius: ex militari multitudine quidam, ad hoc præparati, succlamant, « Armis expediendam salutem, et exitium ipsis destinatum, in auctorum capita vertendum esse: » adest etiam ex compacto, qui nunciet, « In Rhegino » litore classem Pyrrhi conspectam esse, et secreta » colloquia habita. » Miles supra priorem animi cu-

§ XXVIII. Polyb. l. 1, 21. Liv. 4, 57.

placés vis-à-vis de Rhège, sur la côte de Sicile, à qui une perfidie semblable à celle qu'il méditait, avait heureusement réussi; et qui ne manqueraient pas de défendre leurs compatriotes, si on entreprenait de les punir pour un crime dont ils avaient donné l'exemple; car ces Mamertins, originaires de la Campanie, aussi bien que Décius et ses soldats, ayant servi quelques années auparavant en Sicile, parmi les troupes auxiliaires d'Agathocle, renvoyés en Italie, étaient venus à Messine, où ils avaient été reçus comme des hôtes et des amis. Mais charmés de la beauté de cette ville, ils en avaient égorgé ou chassé les habitants, et s'y étaient établis en leur place, après avoir partagé entre eux les femmes et les maisons de ces infortunés. Décius ajoutait à cet exemple celui des anciens Campaniens qui, par un brigandage pareil, avaient ôté Capoue aux Toscans, ses premiers habitants.

XXIX. Il s'en tint donc à ce projet. La seule difficulté était de trouver les moyens de l'exécuter impunément, et de ne se pas laisser prévenir par les Rhégiens qui, étant en bien plus grand nombre, pouvaient l'exterminer avec les siens, s'ils venaient à soupçonner un pareil complot. Pour cet effet, ayant fabriqué des lettres, par lesquelles il paraissait que ceux de Rhège offraient à Pyrrhus de lui livrer la garnison Romaine, il assemble secrètement les soldats, et supposant qu'il les a interceptées, il leur en fait la lecture, en se plaignant amèrement de la perfidie des Rhégiens. Alors quelques uns d'entre eux, d'intelligence avec le commandant, s'écrient qu'ils doivent sauver leur vie par le secours de leurs armes, et faire retomber le malheur qu'on leur prépare sur les auteurs d'une si noire trahison. Dans ce moment, un homme aposté vient leur annoncer qu'il a vu la flotte de Pyrrhus à la hauteur de Rhège, et que les habitants ont eu de secrètes confidences avec ce prince.

piditatem, etiam perfidiâ hostium et periculi metu accenditur. Consensu omnium in hanc sententiam disceditur, « Ut ignari imparatique oppidani opprimantur : cæde virorum factâ, fortunæ publicæ privatæque omnes legioni cedant. » Fit facinus indignum et atrox : Decius quosdam ex principibus ad cœnam vocatos, inter sacra hospitalis mensæ obtruncat : alii passim in domibus suis trucidantur : majori parte Rheginorum interfectâ, ceteri patriâ ejiciuntur ab iisdem illis, quos paulo ante, ut cum patriâ servarentur, amicorum atque sociorum nomine in eam acceperant.

XXX. His patratis, nova fit publicæ rei forma : ædes atque facultates miserorum, tanquam hostilis præda, inter latrones dividuntur : cæde adhuc recenti, matronæ virginesque maritorum atque parentum suorum interfectoribus nubere coguntur : jura nomenque Rheginæ civitatis crudelis et perfidiosa legio sibi vindicat. Sed bene consuluit mortalium generi Deus, quòd plerumque scelerum insignium exempla, eadem et vindictæ illustris documenta sunt : ne quis magis successu maleficiorum animari ad paria consilia possit, quàm exitu eventuque deterreri. Adeò veræ felicitati cum facinorosis non convenit : neque ulla certior est insania, quàm existimare, scelere quemquam fieri beatiorem. Ut enim quæ post hanc vitam manent supplicia, quæ maxima

§ XXIX. Strabo l. 6. Diodor. excerpt. l. 22.

Le soldat, outre ses premiers sentiments, est encore animé par la perfidie de ses hôtes et par la crainte du péril. D'un commun consentement, on décide qu'il faut surprendre les Rhégiens, sans leur donner le temps de se reconnaître, tuer tous les hommes, et mettre la légion en possession de tous les biens, tant publics que particuliers. Ce projet atroce et barbare reçut bientôt son exécution. Décius ayant invité quelques uns des principaux citoyens, les fait égorger à la vue même des dieux hospitaliers. Aussitôt tous les autres sont égorgés indistinctement au milieu de leurs maisons : après le massacre de la plus grande partie des citoyens, les autres sont chassés de leur patrie par ceux mêmes qu'ils avaient appelés peu auparavant pour la défendre, et qu'ils avaient reçus comme amis et comme alliés.

XXX. Après cet horrible attentat, on établit dans la ville une nouvelle forme de gouvernement. Les maisons et les effets des habitants sont partagés, comme un butin fait sur des ennemis, entre les auteurs d'un si affreux brigandage. Les femmes et les filles de cette malheureuse ville sont contraintes de s'unir aux meurtriers de leurs époux et de leurs pères. Enfin ces alliés perfides et cruels s'emparent du nom et de tous les priviléges des Rhégiens. Mais pour le bien des mortels, Dieu a voulu que les plus grands et les plus énormes forfaits fussent suivis des châtiments les plus rigoureux et les plus éclatants; afin que, si les premiers succès du crime sont un attrait séduisant pour les humains, ils en soient aussi détournés par les catastrophes funestes auxquelles il ne manque presque jamais d'aboutir : tant il est vrai que les scélérats ne peuvent jouir d'un bonheur parfait, et que c'est le comble de l'extravagance de s'imaginer que la véritable félicité se trouve ailleurs que dans l'innocence et dans la vertu. Car quand on conviendrait, contre la per-

sapientes esse sciunt, nulla putentur : (solet enim hominum incredibilis stultitia vix iis habere fidem, quæ vident : nedum ut inexpertis moveantur) attamen etiam cùm prosperrime procedunt omnia, interno vulnere lacerat animum delictorum conscientia : viventium nomen, mortuorum memoria, apud homines in odio et detestatione est : ac plerumque id ipsum quoque, quod fœdissime partum, laboriosissime retentum est, non Deo, non hominibus inulta scelera diu patientibus, ingenti cum dolore eripitur.

XXXI. Juvat hic referre breviter Decii Jubellii ceterorumque furoris ejus participum pœnas, quæ quidem earum temporibus his connexa sunt : nam extremum exitium, interea variis casibus torti, decimum in annum distulerunt, ut in tempore memorabimus. Igitur prædonibus istis non diu lætæ, aut etiam inter ipsos tranquillæ res fuêre. Metum à Romanis et Pyrrho utcunque, præter occasionem temporum, Mamertinâ societate propellebant, et consilio neutros lacessendi. Hoc enim tutissimum visum ex præsentibus, inter initia sua, dum ex violentâ et subitâ origine nova civitas coalescit, abstinere bello : quod neque adversùs Regem se tutò sumpturos esse videbant; et promptiorem sperabant à Romanis ve-

suasion des personnages les plus sages et les plus éclairés, que les supplices qui attendent le crime dans l'autre vie, ne sont qu'imaginaires (car tel est l'aveuglement de la plupart des hommes, qu'ils croient à peine ce qu'ils ont devant les yeux, bien loin d'ajouter foi à ce qu'ils n'ont pas encore éprouvé), toujours est-il indubitable que les scélérats, même dans le cours de leurs plus grandes prospérités, sont tourmentés et déchirés par le témoignage de leur propre conscience, torture intérieure à laquelle il ne leur est pas possible de se soustraire. Outre que de leur vivant leur nom est l'objet de l'exécration publique, et qu'après la mort leur mémoire est en horreur, il arrive souvent qu'ils se voient enlever, avec une douleur extrême, ces mêmes biens qu'ils ont acquis par des voies honteuses, et conservés avec tant de peines; le crime ne pouvant se dérober long-temps à la vengeance des hommes ou à celle de Dieu.

XXXI. Je me fais un plaisir de rapporter ici succinctement les maux que Décius et ses complices souffrirent, en punition de leur perfidie et de leur cruauté, au moins ceux qui ont rapport au temps dont je parle; car pour le dernier supplice, ils le reculèrent de dix ans, comme nous le dirons en son lieu, sans cesser d'être tourmentés jusqu'à ce terme, par différentes calamités. Ces brigands ne jouirent donc pas long-temps du fruit de leur crime, et furent bientôt déchirés par la discorde qui s'éleva entre eux. Ils évitèrent d'abord le péril qu'ils avaient à craindre de la part des Romains et de Pyrrhus, non seulement par le moyen de leur union avec les Mamertins, mais encore par l'attention qu'ils eurent de ne point heurter ces deux puissances, tandis qu'occupées elles-mêmes d'affaires plus importantes, elles n'avaient pas le temps de songer à eux. Car le parti qui leur parut le plus sûr dans le commencement de leur

niam, si contra ipsos arma non tulissent. Prima dissensionis causa, ut inter latrones oportuit, ex iniquâ divisione raptarum rerum orta est. Ejectus per seditionem Decius Messanam confugit: qui Rhegii erant milites scribam ejus M. Cæsium imperatorem legerunt: eodem honore Decius, cùm pecuniam secum grandem attulisset, à Mamertinis auctus est; neque læta sibi, neque diuturna fortuna.

XXXII. Nam evenit, ut oculorum gravi ægritudine correptus, medicum insignem acciendum curaret; ultione divinâ jam ad plures acerbioresque pœnas nefarium hominem rapiente. Adductus ergo medicus est Rheginus domo, sed quia multis ab annis Messanæ habitaverat, origine non Decio tantùm, nunquam ulli Rheginorum se commissuro, sed plerisque ejusdem urbis incolis incompertâ. Ille memor patriæ, et injurias ejus ulcisci certus, persuadet homini, se strenuum quidem afferre remedium, sed eventûs tuti, celerrimæque efficaciæ. Sic admoto medicamento, quod cantharidum succo temperaverat, vetitoque tolli, priusquam ipse reversus ad ægrum esset, sine morâ conscenso navigio, ex urbe

§ XXXI. Liv. 28, 28. Diodor. Val. Max. 2, 7, 15.

établissement, ce fut de s'abstenir de la guerre, jusqu'à ce que leur république nouvelle eût pris une forme plus constante et plus solide : outre qu'ils ne croyaient pas pouvoir l'entreprendre sans risque contre un roi aussi puissant que Pyrrhus, et qu'ils espéraient trouver les Romains moins inexorables s'ils les laissaient en repos, pendant qu'ils avaient tant d'ennemis sur les bras. La première source de division vint, comme c'est l'ordinaire parmi les brigands, du partage inégal des dépouilles. Décius, qui en avait pris pour lui la plus grande partie, fut chassé de Rhège et chercha un asyle à Messine. Les soldats choisirent pour les commander en sa place M. Cæsius, son secrétaire. Décius, qui avait apporté avec lui à Messine une grande somme d'argent, fut élevé par les Messéniens à la même dignité dont la jouissance ne fut pour lui ni longue ni heureuse.

XXXII. Car il lui tomba une fluxion dangereuse sur les yeux; et la Providence, qui réservait cet insigne scélérat à des peines encore plus rigoureuses, permit qu'il appelât à son secours le médecin le plus célèbre du pays. Il y avait alors à Messine un homme de cette profession, qui s'y étant établi depuis un grand nombre d'années, n'était point connu des habitants pour être de Rhège, et encore moins de Décius, qui se serait bien gardé de confier le soin de sa santé à quiconque aurait passé pour avoir pris naissance dans cette ville. Ce médecin, trouvant une si belle occasion de venger les injures de sa patrie, assura Décius qu'il lui apportait un remède un peu violent à la vérité, mais dont l'effet aussi prompt qu'infaillible opérerait sa guérison. Ayant persuadé le malade, il lui appliqua sur les yeux un emplâtre composé en partie du suc des mouches cantharides, lui ordonnant de l'y laisser jusqu'à ce qu'il revînt. Dès qu'il eut fait son coup, il s'embarqua et s'éloigna de Messine. Décius, après avoir

Messanâ profugit. Decius incredibili dolore satis diu tolerato, postquam medicus non redit, amoveri collyrium jubet: eo diluto, luminibus orbatum se reperit. Ita infamis, exsul, contemptus, cæcus, animo et corpore ægro, tanquam vinculis constrictus, ad pœnam servatur: miro quodam divinæ ultionis ingenio, ut ab eo, cui salutem suam crediderat, cladem istam pateretur; qui prius ipse, quos tueri debuerat, immanitate perfidiâque circumvenisset. Quæ documenta historiis consignari tradique generis humani interest; cui nunquam satis persuadetur, quantùm à rectâ prudentiæ ratione absit ea calliditas, per quam ob falsa quædam bona, virtute fideque spretis, per fœdas et iniquas libidines in vera mala ruitur.

§ XXXII. Appian. ap. Vales. Diodor.

souffert assez long-temps une douleur incroyable, voyant que le médecin ne revenait point, fit lever l'emplâtre, et ayant lavé ses yeux, reconnut qu'il était tout-à-fait aveugle. Ainsi misérable, décrié, exilé de sa patrie, méprisé, haï et détesté de tout le monde, privé de la vue, malade d'esprit et de corps, et comme chargé de chaînes, il attendait le dernier supplice; donnant dans sa personne un témoignage éclatant de la vengeance divine, qui avait voulu qu'il fût si cruellement traité par celui-là même à qui il avait confié son salut, pour le punir de l'inhumanité et de la perfidie dont il avait usé envers ceux dont on lui avait confié la défense. Il est de la dernière importance pour le genre humain que l'histoire transmette ces sortes de faits à la postérité; les hommes ne peuvent jamais se persuader assez combien ils s'éloignent de la droite raison, quand ils se procurent par la ruse et la mauvaise foi, quelques biens faux et trompeurs, en renonçant à la vertu et à la justice, pour se livrer à des passions honteuses, qui tôt ou tard les précipitent dans des maux réels et véritables.

NOTES DU LIVRE XII.

(1) *Thaidem.* Courtisane fameuse.

(2) *Nam togati aderant.* Les Grecs portaient le *pallium.*

(3) *Posse eum Romanos vincere.* J'ai pris ce tour pour conserver en français l'amphibologie du latin, le pronom *lui* pouvant se rapporter au peuple Romain aussi bien qu'à Pyrrhus. (*Note de Guérin.*)

(4) *A. d.* III. *Nonas Martias.* Trois jours avant les nones, ou le trois des nones, c'est la même chose. (*Note de Guérin.*)

(5) *Proletarii.* Du mot latin *proles*, chargés seulement de donner des citoyens à l'état. (*Note de Guérin.*)

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

EPITOME LIBRI XIII.

VALERIUS Lævinus consul parum prospere adversus Pyrrhum pugnavit, elephantorum maxime inusitatâ facie territis militibus. Post id prælium cùm corpora Romanorum, qui in acie ceciderant, Pyrrhus inspiceret, omnia versa in hostem invenit, populabundusque ad urbem Romam processit. C. Fabricius, missus ad eum à senatu, ut de redimendis captivis ageret, frustra, ut patriam desereret, à rege tentatus est. Captivi sine pretio remissi sunt. Cineas, legatus à Pyrrho ad senatum missus, petiit, ut componendæ pacis causâ rex in urbem reciperetur. De quâ re cùm ad frequentiorem senatum referri placuisset, Ap. Claudius, qui propter valetudinem oculorum jamdiu consiliis publicis se abstinuerat, venit in curiam, et sententiâ suâ tenuit, ut id Pyrrho negaretur. Cn. Domitius censor primus ex plebe lustrum condidit. Censa sunt civium capita ducenta septuaginta octo millia ducenta viginti duo. Iterum adversùs Pyrrhum dubio eventu pugnatum est. Cum Carthaginensibus (a) quartum fœdus renovatum est. Cùm C. Fabricio consuli is, qui ad eum à Pyrrho transfugerat, polliceretur, se regi venenum daturum, cum indicio ad regem remissus est. Res præterea contrà Etruscos, Lucanos, Bruttios, et Samnites prospere gestas continet.

(a) Jusqu'ici Tite-Live n'a parlé que de deux traités faits avec les Carthaginois. (*Note de Guérin.*)

SOMMAIRE DU LIVRE XIII.

Combat entre le consul Valérius Lævinus et Pyrrhus. Ce prince doit l'avantage à l'effroi qu'inspire aux Romains l'aspect des éléphants qu'ils voient pour la première fois. Après le combat, le roi, considérant les corps des Romains qui avaient été tués sur le champ de bataille, les trouve tous tournés du côté des ennemis. Il s'avance, en pillant le pays, jusqu'aux portes de Rome. Ce prince tâche en vain de corrompre C. Fabricius que le sénat lui avait envoyé pour traiter avec lui de la rançon des prisonniers. Il les renvoie généreusement à Rome sans rien exiger. Cinéas, envoyé en ambassade au sénat, demande à cette Compagnie que Pyrrhus ait la liberté d'entrer dans la ville, pour y traiter en personne de la paix. Le sénat ayant jugé à propos de convoquer une assemblée plus nombreuse pour délibérer sur cette proposition, Appius Claudius, à qui la privation de la vue n'avait pas permis depuis long-temps de venir dans le sénat, s'y fait apporter, et persuade à l'assemblée de refuser à Pyrrhus la liberté qu'il demandait. Cn. Domitius ferme le lustre, honneur que n'avait encore eu aucun censeur plébéien. Le nombre des citoyens se trouve monter à 278,222. Il se donne contre Pyrrhus un second combat dont les deux partis s'attribuent l'avantage. On renouvelle pour la quatrième fois le traité d'alliance avec les Carthaginois. Fabricius renvoie à Pyrrhus un des officiers de ce prince, qui lui était venu offrir d'empoisonner son maître, moyennant une récompense. Le reste du livre contient plusieurs avantages remportés sur les Toscans, les Brutiens, les Lucaniens et les Samnites.

JOAN. FREINSHEMII

SUPPLEMENTA

LIVIANA.

LIBER TERTIODECIMUS.

I. Interea Romæ parte copiarum ad præsidium urbis et incertos belli casus retentâ, novis consulibus exercitus et provinciæ datæ sunt. P. Valerio Lævino Tarentini et Pyrrhus; Ti. Coruncanio Etrusci belli reliquiæ obvenerunt. Lævinus magnificum ad famam et terrorem ratus, hostem à se lacessitum videri; simul utile civitati, si quàm longissime belli metum et incommoda ab agro Romano avertisset: confestim in Lucaniam moto exercitu, castellum opportuno situ operibus permunivit, valido præsidio imposito, quo et Pyrrhi cœpta tardarentur, et Lucani, quorum perfidia timebatur, ad hostem non auderent desciscere. Audito Romani consulis adventu Pyrrhus, quanquam socii nondum convene-

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

LIVRE TREIZIÈME.

I. On retint à Rome une partie des troupes pour défendre la ville et s'en servir dans les besoins imprévus; et le reste fut laissé aux nouveaux consuls qui reçurent en même temps leurs départements respectifs. Le sort fit échoir à Valérius la commission de marcher contre Pyrrhus et les Tarentins, et à Coruncanius celle de terminer la guerre de Toscane (a). Le premier s'imaginant se faire un nom qui serait la terreur des ennemis, s'il paraissait les aller chercher le premier, et en même temps persuadé qu'il était avantageux à la république d'éloigner le plus qu'il serait possible de Rome la crainte et les malheurs de la guerre, passa sans différer dans la Lucanie, y fortifia par de nouveaux ouvrages une place que sa situation naturelle mettait déjà en état de défense; il laissa une forte garnison dans le

---

(a) An de Rome 472 ; avant J.-C. 280.

rant, turpe sibi et detrimentosum fore judicans, si inter primordia belli formidinis indicium ullum edidisset; cum copiis, quæ aderant, incunctanter obviam progressus est.

II. Ut tamen per causam aliquam honestam traheret negotium, caduceatorem misit cum literis, quarum hæc sententia fuit : « Rex Pyrrhus Lævino » Salutem. Audio te contra Tarentinos venire cum » exercitu. Sed eo dimisso, eum paucis ad me ve- » nito : causâ enim cognitâ, quod alteros alteris » præstare æquum erit, etiam nolentes præstare co- » gam. » Ad hæc Lævinus : « Nos neque controver- » siarum nostrarum te sumimus arbitrum, neque » hostem pertimescimus. Tu verò absurde facere vi- » deris, causas alienas cognoscere satagens, qui » propriæ culpæ reus, nondum Italiæ, injussu nos- » tro, initæ pœnas nobis pependisti. Ergo non adver- » sùs te minùs, quàm adversùs Tarentinos instructo » cum exercitu venio, Marte judice, auctore gene- » ris nostri, de nostro jure disceptaturus. » Neque diu moratus signa movit; et inter Pandosiam et Heracleam urbes, loco campestri, ab hostilibus castris divisus Siri amne, consedit. Fama est, Pyrrhum

I. Zonar. Plut. in Pyrrh. c. 34.

dessein de retarder les projets de Pyrrhus, et en même temps de tenir en bride les Lucaniens, dont la fidélité lui était suspecte, et les empêcher d'embrasser le parti des ennemis. Dès que Pyrrhus de son côté eut appris l'arrivée du consul, il jugea que rien n'était plus honteux pour lui et plus contraire à ses intérêts, que de donner le moindre signe de crainte au commencement de la guerre; et sans attendre ses alliés qui ne s'étaient pas encore rassemblés, il alla hardiment au devant de lui avec ce qu'il avait actuellement de troupes.

II. Cependant pour gagner du temps, sous un prétexte honnête, il envoya un trompette au consul, avec une lettre conçue en ces termes : « Le roi Pyrrhus au consul Lævinus, salut. J'apprends que vous venez avec une armée pour faire la guerre aux Tarentins. Mais renvoyez vos troupes et venez me trouver avec un petit nombre de gens. Quand je serai instruit des raisons qui vous ont fait prendre les armes, je rendrai justice aux deux partis, et forcerai celui qui aura tort de faire satisfaction à l'autre. » Le consul lui répondit en ces termes : « Nous ne vous prenons point pour juge de nos différends, et nous ne vous regardons nullement comme un ennemi redoutable. Mais il est absurde que vous vous portiez pour arbitre des querelles d'autrui, vous qui étant vous-même coupable envers nous, pour être entré en Italie saus notre permission, n'avez pas encore porté la peine de votre témérité. C'est donc contre vous, autant que contre les Tarentins, que je marche avec mon armée pour disputer nos droits, et les soumettre à la décision du dieu Mars, notre père et notre fondateur. » Et sans différer davantage, il vint se camper dans une plaine, entre les villes de Pandosie et d'Héraclée, ne laissant entre son camp et celui des ennemis que le fleuve Siris. On dit que le roi

speculandi causâ ad amnem progressum, cùm castra Romana diligenter spectavisset, uni ex amicis, cui Megacles nomen erat, dixisse : « Ordo certe » barbarorum istorum minime barbarus est : at facta » mox noscemus. »

III. Tum autem ad ripam firmâ collocatâ statione, quæ transitum tentantes arceret, opperiri socios constituit : super rationem belli, quòd Romanos in hostili regione rerum necessariarum inopiâ laboraturos esse sperabat, etiam fiduciâ Lævini anxius : cujus ille admirationem novo testimonio nuper auxerat ; dimissis impune hostibus, qui ad exploranda castra venerant : et adjecto, « Sibi præterea majo» rem alium exercitum esse. » Inter hæc, ut vicinis castris, velitationes continuæ fiebant : ad summam rerum proficiebatur nihil. Igitur diebus ferme quinquaginta per hæc leviora certamina consumptis ; consul, quòd iisdem causis ad festinandum prælium, quibus Pyrrhus ad differendum movebatur, milites in concionem vocatos consilii sui certiores facit, adversùs novi hostis metum confirmat. Pyrrhi famam, belluarum terrorem, quantùm potest, elevat : deniqué rebus ita se parat, ut vel volente cum hoste congrediatur, vel etiam invitum cogat ad certamen.

IV. Itaque postquam Pyrrhum manere in senten-

§ II. Zonar. Plut.
§ III. Zonar. Front. 4, 7. Gotefr. Viterb. Otto Frising.

s'étant avancé jusqu'au bord de cette rivière pour reconnaître les ennemis, après avoir considéré attentivement la situation et la forme de leur camp, dit à un de ses confidents, nommé Mégaclès : « Il faut avouer que l'ordonnance de ces barbares n'est » nullement barbare; mais nous verrons bientôt si les faits y » répondront. »

III. Néanmoins ayant posté pour lors une forte division sur le bord du fleuve, afin d'empêcher les Romains de le passer, s'ils étaient tentés de le faire, il résolut d'attendre ses alliés. Car outre que son plan de campagne lui faisait une loi de temporiser, dans l'espérance que les Romains, campés en pays ennemi, manqueraient bientôt des choses nécessaires, il était encore inquiet et étonné de l'extrême confiance dont Lævinus lui venait de donner de nouvelles preuves, en renvoyant, sans leur faire de mal, les espions venus pour examiner son camp. Il s'était contenté de leur dire qu'il avait une armée beaucoup plus considérable que celle qu'ils venaient de voir. Cependant la proximité des deux camps occasionnait souvent de légères escarmouches qui ne terminaient rien. Déjà cinquante jours s'étaient écoulés au milieu de ces combats sans conséquence, lorsque le consul, porté à presser une action générale, par les mêmes raisons que Pyrrhus avait de la différer, assembla ses soldats, et leur déclara le dessein qu'il avait de combattre; les rassurant contre la crainte que pouvaient leur inspirer un ennemi nouveau et étranger, le nom de Pyrrhus, et la stature énorme de ses éléphants qu'il amenait avec lui. Enfin il se mit en état de combattre les ennemis, soit qu'ils acceptassent volontiers la bataille, soit qu'il fallût les forcer à se défendre.

VI. Voyant donc que le roi Pyrrhus s'obstinait à se tenir sur la défensive, il détacha toute sa cavalerie comme pour aller

tiâ videt, equitatum omnem, tanquam ad agrorum prædam excursurum, præmittit: ipse cum instructis legionibus opperitur, donec in adversâ ripâ tumultus et clamor fiat. Equites magno à castris intervallo circumvecti, quà incustoditum flumen erat, transjiciunt; stationem pro hostili ripâ collocatam cursu petunt: Epirotæ, subitâ re perterriti, ad castra sua se recipiunt. Pyrrhus intellecto hostem adesse, equitatum omnem, (tria millia erant,) quantâ maximâ celeritate potest, ad amnem rapit: sperans, Romanos inter transeundum ordinibus solutis, et cæco vado cum iniquitate aquæ solique luctantes, occupari posse. Sed cùm Romani equites se objecissent, invectus ante primum suorum agmen, non imparem famæ suæ pugnam edidit, splendidis armis conspicuus, neque minùs insigni robore animique præsentiâ: cùm ita totam aciem consilio imperiisque regeret, tanquam omni alio labore solutus esset; ita ubi res poscebat accurrens præliaretur, tanquam solum ad se militis officium, ad alium universæ rei cura pertineret.

V. Interea Leonatus quidam Macedo, cùm ex hostibus quemdam notasset, qui ceteris omissis omnibus, unum in Regem totâ volitantem acie intentus,

§ IV. Plutarch.

ravager la campagne, et se tint à la tête de ses légions, en ordre de bataille, jusqu'à ce qu'il entendît les cris et le tumulte qui devait s'exciter sur la rive opposée. Les cavaliers, ayant fait un grand circuit, passèrent le fleuve loin de leur camp à un endroit qui n'était point gardé, et vinrent fondre sur les troupes que Pyrrhus avait placées de son côté sur le bord de la rivière, pour en disputer le passage aux Romains. Les Épirotes, effrayés de cette attaque imprévue, se réfugièrent dans leur camp. Pyrrhus, apprenant l'approche de l'ennemi, marcha le plus promptement qu'il put vers la rivière avec toute sa cavalerie qui était de trois mille hommes, espérant mettre le désordre parmi les Romains au passage d'une rivière dont ils ne connaissaient pas les gués, et où il ne leur serait pas aisé de garder leurs rangs, tandis qu'ils auraient à lutter contre la rapidité des eaux et contre l'escarpement des bords. Mais ayant rencontré la cavalerie Romaine en chemin, il la chargea à la tête des siens, et soutint dans cette action la haute réputation qu'il avait acquise, se faisant remarquer par l'éclat de ses armes, et encore plus par la grandeur de son courage et son admirable présence d'esprit; car il rangea ses troupes en bataille avec tant d'habileté, et pendant l'action leur donna ses ordres avec tant de prudenee et si à propos, qu'on l'eût cru libre de tout autre soin; et se portant partout où le danger était le plus évident, il combattit de sa personne avec la plus grande intrépidité, comme si l'on n'eût exigé de lui que le devoir d'un bon soldat, et qu'un autre eût été chargé du commandement de l'armée.

V. Pendant le combat, un Macédonien, nommé Léonatus, s'étant aperçu qu'un des ennemis avait continuellement les yeux attachés sur Pyrrhus, qui voltigeait de tous les côtés, et que cet Italien poussait son cheval partout où il voyait le prince

quâcunque parte illum se inferre vidisset, eò quoque equum agebat, monuit Pyrrhum. Cui ille, « Fa» tum, inquit, ô Leonate, mortalium effugerit ne» mo. Celerùm neque hic Italus mecum, neque » alius quisquam, impunè congredietur. » Vix elocutus hæc fuerat, cùm Oplacus (hoc nomen erat viro, Frentanæ turmæ præfecto) infestâ lanceâ equum percutit Regis : atque illius equum vicissim excipiens Leonatus. Ibi circumfusi Regis amici Oplacum pugnantem interficiunt; Regem eripiunt. Sed iste casus magnopere perculit regios, ipsum esse cæsum opinantes. Quare ut confirmaret suos, simulque pericula sibi intentata declinaret, paludamentum et arma cum Megacle commutat : illoque in pugnâ relicto, ad phalangem ordinandam adducendamque pergit. Occurrunt et Romanæ legiones. Certatur diù acerrimè, eventu adeò dubio, ut memoriæ sit proditum, septies alternante prælii fortunâ, modò Romanos hostium, modò Tarentinos Epirotasque Romanorum terga vidisse.

VI. Sed proximè desperationem Pyrrhi res adduxerat Megaclis cædes, quem regiis armis monstratum ex diversâ acie fortissimus quisque regis interfecti gloriam affectans impetebat : donec eques nomine Dexter, interempto detractam chlamydem galeamque maximis cum clamoribus ad consulem ferens, fidem patratæ cædis utrique exercitui fecit.

§ V. Zonar. Plut.

porter ses pas ; il l'avertit de se tenir sur ses gardes. « Léonatus,
» lui dit le roi, personne ne peut éviter sa destinée ; mais soyez
» assuré que ni cet Italien, ni aucun autre ne m'attaquera im-
» punément. » A peine avait-il ainsi parlé, qu'Oplacus (c'est le
nom de cet ennemi), chef d'un escadron de Frentans, atteignit
d'un coup de lance le cheval de Pyrrhus. Léonatus frappa de la
même façon le cheval d'Oplacus ; et alors les amis du roi accou-
rent, investissent Oplacus, et par sa mort dérobent le prince à
ses coups. Mais cet accident ne laissa pas de jeter la terreur parmi
les Epirotes, qui crurent que Pyrrhus avait été tué. Ainsi pour
les rassurer, et pour éviter le péril auquel il était exposé, il chan-
gea d'habits et d'armes avec Mégaclès, et laissant cet officier à
la tête de sa cavalerie, il s'éloigna pour mettre sa phalange en
bataille et l'amener. Les légions Romaines étant aussitôt venues
à sa rencontre, il se livra un combat soutenu de part et d'autre
avec une égale opiniâtreté, et dont l'évènement fut si douteux,
que suivant le rapport des historiens, la victoire passa sept fois
d'une armée dans l'autre ; en sorte que tantôt les Romains et
tantôt les Épirotes tournèrent le dos.

VI. Mais rien ne causa tant de désordre dans l'armée du roi,
et ne l'exposa à un danger si évident d'être défaite, que le
meurtre de Mégaclès. Car ce capitaine ayant paru sous l'armure
de Pyrrhus, les plus braves du côté des Romains, qui le pre-
naient pour le roi, fondirent à l'envi sur lui de toutes parts, se
disputant à l'envi la gloire d'un si beau fait d'armes ; jusqu'à ce
qu'enfin un cavalier nommé Dexter l'ayant tué, lui ôta sa cotte
d'armes et son casque, et portant ses dépouilles au consul avec
de grands cris de joie, fit croire aux deux armées que Pyrrhus

Jam omnia terroris atque consternationis apud Græcos plena erant : fugissentque haud dubiè, nisi quamprimùm nudo capite obequitans Pyrrhus, « Se» que vivere et adesse » voce magnâ testatus, tantundem fiduciæ Romanis, quantùm suo militi formidinis desperationisque dempsisset. Lævinus adesse tempus ratus, quo ultima remedia experiretur, signum equitibus sustulit, quos in insidiis collocaverat, ut terga hostium incurrerent. At Pyrrhus in hoc agmen elephantos agi jubet, ipsos quoque in ultimum terrorem hostium reservatos.

VII. Id consilium afflixit spes Romanas, eventumque totius pugnæ secundum Pyrrhum dedit. Nam et homines ipsi vastorum corporum mole, terribilique superstantium armatorum specie stupentes, quodvis potiùs ingens et formidabile portentum, quàm animalium à naturâ productorum formam videre videbantur : et equi ad conspectum odoremque et stridorem tùm primùm visarum belluarum exterriti, protinus confusis ordinibus, quà cuique proximum erat, abripiebantur; sessoresque vel excutiebant, vel frustra retinentes secum auferebant in fugam : et in suorum aciem incurrentes omnia trepidatione tumultuque miscebant. Insecutis elephantorum rectoribus, multi fugientium ab iis, qui in turribus belluarum constiterant, vulnerati sunt : plures ab elephantis ipsis confecti obtritique. Sed consule omnia experto,

§ VI. Front. 2, 4. Plut. Zonar.

avait été tué. La consternation s'était déjà répandue de tous côtés dans l'armée ennemie, et les Grecs auraient infailliblement pris la fuite, si Pyrrhus, courant à cheval de rang en rang, la tête nue, et criant que c'était lui-même, et qu'il était plein de vie, n'eût diminué la confiance des Romains dans la même proportion qu'il dissipa la terreur et le désespoir de ses soldats. Lævinus, croyant qu'il était temps d'employer sa dernière ressource, donna aux cavaliers qu'il avait mis en embuscade, le signal auquel ils devaient venir attaquer les ennemis par derrière : mais Pyrrhus fit avancer contre eux les éléphants, qu'il avait aussi réservés pour le dernier effort.

VII. Par-là il frustra les Romains de leur espérance, et détermina la victoire en sa faveur. Car les soldats ennemis, étonnés de la masse énorme de ces animaux, et de la contenance terrible des gens armés qu'ils portaient sur leur dos, s'imaginaient voir des monstres affreux qui ne pouvaient être des productions régulières de la nature ; et les chevaux, effrayés de la taille, de l'odeur et des cris de ces bêtes, qu'ils voyaient pour la première fois, rompirent les rangs et prirent la fuite, pour se sauver où ils purent ; ils renversaient leurs maîtres ou les entraînaient avec eux, malgré les efforts que ceux-ci faisaient pour les retenir, et se jetant au milieu des troupes Romaines, remplissaient tout de tumulte et d'effroi. Les conducteurs des éléphants, se mettant à leur poursuite, tuèrent de dessus leurs tours une foule de fuyards, et les éléphants eux-mêmes en écrasèrent encore un plus grand nombre. Mais la prévoyance et l'attention du consul soutenaient encore le corps de bataille, lorsque Pyrrhus envoya contre les Romains la cavalerie Thessalienne, qui, les enfonçant enfin, mit en fuite les légions qui n'opposaient plus qu'une faible résistance.

cohærebat utcunque acies; donec immissa Pyrrhi imperio Thessalica ala malè resistentes fregit disjecitque.

VIII. Neque dubium habetur, quin eo situ loci, quo tum conclusi tenebantur, cæsi omnes captive forent, ni præter consuetudinem Pyrrhi, qui hoc imperatorium rebatur, non pertinaciter instare fugientibus, ne alio tempore desperatione salutis acriùs resisterent; etiam præceps in vesperam dies regios à persequendo desistere coëgisset. Adjuvit etiam fortuna reliquias infelicis exercitûs, quòd elephantus accepto vulnere conversus, etiam ceteros barritu turbavit. Ea res morata hostes, spatium fugientibus dedit, quo transmisso amne pervenire in Apuliam possent; ibique urbis cujusdam munitionibus adversùs instans periculum tegerentur. Cæsa eo prælio Romanorum sociorumque peditum millia quatuordecim et præterea octingentos septuaginta reperio; ducentos quadraginta sex equites; captos in universum mille octingentos duodecim; in his equites duos et octingentos: amissa signa militaria duo et viginti.

IX. Quò magis miror, auctores qui hæc tam accuratè executi sunt, negare numerum ex regio exercitu desideratorum annotatum esse: cùm Dionysius scribat, Lævinum amisisse paulò minùs mil-

§ VII. Front. 2, 4. Pausan. l. 1. Flor. 1, 18. Plin. 8, 6. Zonar. Plutarch.

§ VIII. Front. 2, 6. Eutrop. l. 2. Gotefr. Viterb. Oros. 4, 1.

VIII. Et personne ne doute que les Romains, enfermés comme ils étaient, n'eussent tous été tués ou pris, si Pyrrhus, contre sa coutume, ne se fût fait un devoir de ne pas les poursuivre avec trop d'opiniâtreté, de peur qu'une autre fois le désespoir ne leur prêtât de nouvelles forces. D'ailleurs la nuit qui approchait força les vainqueurs de se désister de leur poursuite. Les débris de cette malheureuse armée eurent de plus ce bonheur, qu'un des éléphants, blessé, poussa des cris horribles qui mirent aussi tous les autres en désordre. Voilà ce qui arrêta les Épirotes, et donna le temps aux vaincus de passer la rivière et de se retirer dans la Pouille, où ils se mirent à couvert du péril qui les menaçait sous les murailles d'une place forte de cette contrée. Il fut tué dans cette journée, du côté des Romains, quatorze mille huit cent soixante et dix, tant nationaux qu'alliés, entre lesquels on comptait deux cent quarante-six cavaliers, sans parler de mille huit cent douze prisonniers, parmi lesquels il se trouva huit cent deux cavaliers. Les Romains perdirent de plus vingt-deux étendards.

IX. Mais ce qui m'étonne, c'est que des auteurs qui ont parlé de cette guerre avec tant d'exactitude, assurent qu'on n'a pas marqué le nombre de ceux qui périrent du côté du roi; tandis que Denys d'Halicarnasse rapporte que le consul perdit un peu moins de quinze mille hommes, et qu'il en fut tué treize mille dans l'armée victorieuse; tandis que Hiéronyme de Cardes, historien contemporain, assure que les Romains ne perdirent

lia quindecim; tredecim interiisse ex victoribus: Hieronymus autem Cardianus, æqualis istorum temporum scriptor, de Romano exercitu non plus septem millibus cecidisse tradat; de regio, intra quatuor millia. Sed hoc inter omnes constat, flore ducum militumque suorum victoriam eam Pyrrho constitisse: exceptæque dicuntur voces, « Non minùs victum se eo prælio, quàm victorem discessisse, » ferentis. Etiam cùm Tarentino Jovi spolia donaque figeret, fassus hoc fertur, inscripto ejus sententiæ titulo, querentibusque sociis respondisse: « Næ ego, si iterum sic vicero, sine milite revertar in Epirum! » Ipsum quoque Regem hoc prælio grave vulnus accepisse auctorem habeo: sed quoniam alii tale nihil tradiderunt, casusque diversarum pugnarum misceri nonnunquam video; non ausim uni, in silentio plurium et accuratiorum, credere.

X. Magnâ profectò pertinaciâ certatum esse hoc etiam argumento fuerit, quòd postridie ejus pugnæ, cùm cæsorum corpora Pyrrhus inspiceret, quæ ad humanitatis et clementiæ famam humari jusserat; Romanos omnes in hostem versos honestis vulneribus oppetiisse cernens, exclamavit: « O quam proclive mihi erat orbis imperio potiri Romanos habenti milites! » Neque cunctatus est eorum, quos in potestate habebat, animos appellatione blandâ magnisque promissis adoriri, ut apud se stipendia

§ IX. Plutarch. Oros. 4, 1. Just. 18, 1, 7.

au plus que sept mille hommes, et Pyrrhus un peu moins de quatre mille. Mais tous les historiens conviennent que cette victoire lui coûta l'élite de ses capitaines et de ses soldats; et qu'après la bataille on lui entendit dire qu'il avait été vainqueur et vaincu tout à la fois; et lorsqu'il fit porter les dépouilles des ennemis dans le temple de Jupiter, et qu'il les lui consacra avec une inscription qui portait cet aveu sincère, il répondit à ses alliés qui s'en plaignaient : « Oui, si je remporte encore une » pareille victoire, je dois m'attendre à retourner en Épire sans » armée. » Un auteur même ajoute qu'il fut blessé dangereusement dans le combat. Mais comme tous les autres n'en ont point parlé, et que souvent on confond les évènements de différentes batailles, je n'ose m'en rapporter au témoignage d'un seul, quand un grand nombre d'écrivains exacts gardent le silence.

X. Mais ce qui prouve que l'on combattit de part et d'autre avec beaucoup d'acharnement, c'est que le lendemain de la bataille, Pyrrhus, considérant les corps restés sur la place, et qu'il avait commandé d'inhumer pour se donner une réputation de clémence et d'humanité, et voyant que les Romains avaient tous le visage tourné vers l'ennemi, et qu'ils étaient morts de blessures honorables : « O qu'il m'eût été aisé, s'écria-t-il, de » soumettre tout l'univers à mon empire, si j'avais commandé » une armée de Romains ! » Il traita avec beaucoup de douceur et de bonté ceux qu'il avait en sa puissance, et leur promit les plus grandes récompenses, s'ils voulaient servir dans ses armées; il ne rabattit rien de cette humanité et de cette bienveillance,

facerent : et abnuere perseverantes nihilo sequius humaniter clementerque habuit; et vinculorum, et omnis, quæ fortunam captivorum comitari solet, contumeliæ expertes. At Romanos prælio tam malè acceptos alia mox clades terruit, ut longe impar detrimento, ita majoris aliquanto formidinis et religionis. Nam ad manifestam deorum iram referebatur, quòd pabulatores forte dimissos subitò coorta tempestas ita perculerat, ut inter horribilem cœli fragorem cadentibus fulminibus quatuor et triginta interirent, afflati et semimortui relinquerentur duo et viginti : jumentis etiam eodem turbine exstinctis aut debilitatis compluribus.

XI. Pyrrhus interea cùm vacua et deserta Romanorum castra cepisset; victoriâ non segniter usus, promovit copias, vastandisque proximorum quorumque agris, ab amicitiâ Romanorum permultos populos avertit. Supervenêre deinde socii Lucani Samnitesque. Quibus leviter castigatis, « Quòd pu» gnaturo non affuissent, » partem tamen spoliorum dedit : eo ipso magnopere lætus et exsultans, « Quòd » præter suas copias Tarentinis tantùm auxiliis ad» jutus, Romanorum ingentem numerum fudisset. » Intento in victoriæ fructum Pyrrho, aliâ ex parte Lævinus curando saucios, colligendo dispersos, manum rursùs haud contemnendam effecerat. Et Senatus, quanquam multi culpam acceptæ cladis impu-

§ X. Liv. Epit. 13. Eutrop. Flor. 1, 18, 17. Zonar. Dio ap. Vales. Oros. Plutar.

après qu'ils eurent obstinément refusé ses offres, leur épargnant la rigueur des fers et tous les autres outrages qu'on a coutume de faire souffrir aux prisonniers de guerre. Les Romains, après avoir été si fort maltraités dans la bataille, furent de plus consternés d'une perte moins considérable à la vérité en elle-même, mais qui semblait leur annoncer d'une manière encore plus visible la colère et la vengeance céleste. Car c'était à cette cause qu'ils attribuaient le malheur qu'éprouvèrent leurs fourrageurs. Comme ils étaient dispersés dans la campagne, ils furent surpris d'un orage furieux accompagné d'éclairs et d'un tonnerre épouvantable : la foudre étant tombée du ciel à diverses reprises, en avait écrasé trente-quatre dans l'instant, et laissé vingt-deux sur la place, à moitié brûlés; la plupart de leurs chevaux avaient été tués ou estropiés par le même ouragan.

XI. Pyrrhus s'étant emparé du camp des Romains qu'il avait trouvé vide et abandonné, ne perdit point de temps. Pour profiter de sa victoire, il conduisit ses troupes dans les campagnes des alliés du peuple Romain les plus voisins, et par les ravages qu'il y exerça, il en détacha la plupart de leur amitié et de leur alliance. Ce fut alors que les Lucaniens et les Samnites arrivèrent pour se joindre à son armée. Après leur avoir reproché en peu de mots la négligence qui les avait empêchés de se trouver au combat, il leur donna cependant leur part du butin; transporté de joie d'avoir avec ses sujets, aidés des seuls Tarentins, vaincu et mis en déroute une armée Romaine si considérable. Pendant que Pyrrhus était occupé à recueillir les fruits de sa victoire, Lævinus de son côté, par le soin qu'il eut de faire guérir ses blessés et de recueillir ceux des siens que la défaite avait dispersés, remit sur pied une armée capable de tenir la campagne. Et quoique la plupart des sénateurs lui imputassent

tabant consuli, Fabriciusque dixerat, « Non sibi » Romanos ab Epirotis, sed Lævinum à Pyrrho vic» tum videri: » supplementum ei mittendum censuit.

XII. Cùm voce præconis edictum esset, « Qui in » occisorum locum patriæ navare operam vellent, » uti nomina darent; » certatim dantibus, celeriter duarum legionum numerus expletus est. His copiis auctus consul, Pyrrhi vestigia sequendo, quibus poterat exercitum ejus incommodis vexabat: et cùm occupandæ Capuæ consilia Regem agitare compelisset; festinanter exercitu ducto, prævenit eum, cunctisque ad defensionem paratis, ab invadendâ urbe deterruit. Pyrrhus Neapolim flexo itinere, atque ibi quoque spe suâ frustratus, protinus ad ipsam Romam magnis itineribus Latinâ viâ contendit. Jam ab Anagniâ et Hernicorum agro, Fregellis obiter expugnatis, Præneste pervenerat, intra vicesimum ab Urbe lapidem; sed urbani magistratus simul atque de clade auditum fuerat, novis delectibus ex Senatusconsulto juniores armaverant; aliudque non invalidum auxilium populi Romani fortuna tempore necessario providerat. Consul enim alter Tib. Coruncanius meliore fortunâ cum Etruscis congressus, universam gentem novis fœderibus obstrinxerat, et ad tutelam patriæ revocante Senatu, nullo alio hoste distractus cum exercitu victore accurrebat.

§ XI. Just. 18, 1. Zonar. Appian. ap. Fulv. Urs.

§ XII. Zonar. Appian. ap. Fulv. Urs. Flor. 1, 18. Plutarch.

la perte de la bataille, et que Fabricius eût dit que ce n'était pas les Épirotes qui avaient défait les Romains, mais Pyrrhus qui avait vaincu Lævinus; cependant le sénat fut d'avis de lui envoyer du secours.

XII. Il fit donc publier un édit qui exhortait à s'enrôler, les jeunes gens qui voudraient servir à la place de ceux qui avaient été tués; et comme la plupart se présentèrent à l'envi, on en trouva bientôt assez pour composer deux nouvelles légions. Avec cette augmentation de forces, le consul se mit à suivre Pyrrhus à la piste, lui causant dans sa marche toutes les incommodités qu'il pouvait. Et ayant jugé que le dessein de ce prince était de s'emparer de Capoue, il fit tant de diligence qu'il le prévint, et prit des mesures si justes pour la défense de cette ville, qu'il l'obligea de renoncer à cette entreprise. Pyrrhus tourna du côté de Naples. Mais ayant aussi échoué devant cette place, il marcha à grandes journées par la voie Latine, pour aller attaquer la ville même de Rome. Déja en traversant le territoire d'Anagnie et celui des Herniques, après s'être emparé de Fregelles en chemin faisant, il était arrivé à Préneste, et n'était plus éloigné de Rome que de sept à huit lieues. Mais les magistrats de la ville n'avaient pas plutôt appris la défaite de Lævinus et de son armée, qu'en vertu d'un sénatus-consulte, ils avaient armé toute la jeunesse; et la bonne fortune du peuple Romain lui avait ménagé une autre ressource encore plus considérable dans des conjonctures où il en avait tant besoin. Car l'autre consul, T. Coruncanius, ayant fait la guerre avec plus de succès contre les Toscans, avait forcé toute la nation à renouveler avec les Romains les anciens traités; et comme le sénat le rappelait au secours de sa patrie, et qu'il n'était retenu par aucun autre ennemi, il accourait avec son armée victorieuse.

XII. Pyrrhus cùm Etruscos ad arma retrahere frustra tentavisset, præter urbem suis præsidiis tutam, duos consulares exercitus, alterum à fronte, alterum à tergo imminere cogitans, in Campaniam regressus est. Ubi Lævinum majoribus sibi copiis, quàm ante cladem habuisset, occurrere videns, « Cum Hydrâ Lernæâ sibi negotium esse dixit, cu» jus præcisa capita, paulo post, numero etiam aucto, » renascerentur. » Quia tamen priori victoriæ confidebat, eduxit copias, et tanquam pugnaturus instruxit. Quòque suorum simul alacritatem experiretur, simul perterrefaceret hostem, clamorem tollere milites, ac elephantos ad barritum ciendum incitari jussit. Redditus est à Romanis longe major atque terribilior clamor: unde de animis utrorumque conjectans, abstinendum sibi prælio in præsentia judicavit: et victimarum exta parum læta causatus, exercitum in castra, et inde, magnâ cum prædâ et captivorum agmine, Tarentum reduxit.

XIV. Romani, qui durissimo tempore de constantiâ suâ nihil remiserant, sed de totius belli eventu semper amplas spes et orationes magnificas habuerant, præmia virtutis tum maxime celebranda rati, L. Æmilio Barbulæ ob res in consulatu gestas decreverunt triumphum: isque de Tarentinis, Samnitibus, et Sallentinis, qui inter auxilia Tarentinorum fue-

§ XIII. Eutrop. Flor. 1, 18, 18. Zonar.

XIII. Pyrrhus ayant inutilement tenté de faire reprendre les armes aux Toscans, et voyant qu'outre les troupes qui s'étaient enfermées dans Rome pour la défendre, les deux armées consulaires étaient sur le point de l'attaquer, l'une par devant et l'autre par derrière, prit le parti de retourner dans la Campanie. Là quand il vit Lævinus venir à sa rencontre avec une armée plus forte que celle qu'il avait avant sa défaite : « Je vois, dit-il, » qu'il me faut combattre l'hydre de Lerne, dont les têtes se » multiplient à mesure qu'on les coupe. » Cependant, rassuré par le succès de la première action, il sortit de son camp, et rangea ses troupes en bataille comme dans le dessein d'en venir aux mains; et pour exciter le courage des siens, et jeter l'épouvante parmi les ennemis, il donna ordre aux soldats de pousser de grands cris, et aux conducteurs des éléphants d'exciter les hurlements terribles de ces animaux. Les Romains répondirent par des clameurs beaucoup plus fortes et plus effrayantes. Le roi, jugeant par-là de la disposition des deux armées, crut qu'il devait s'abstenir de combattre pour le présent; et sous prétexte que les entrailles des victimes n'étaient pas assez favorables, il fit rentrer ses troupes dans le camp, d'où il se retira à Tarente avec un riche butin et un grand nombre de prisonniers.

XIV. Les Romains, dont la constance n'avait point été ébranlée par la perte de la bataille, mais qui avaient bien espéré de l'évènement de cette guerre, et en avaient toujours parlé en termes magnifiques, crurent qu'il était plus à propos que jamais de récompenser le mérite. Ils décernèrent donc le triomphe à L. Æmilius Barbula, en considération des avantages remportés pendant son consulat, tant contre les Samnites, que contre les Tarentins et les Salentins qui s'étaient trouvés parmi leurs troupes auxiliaires. Cette cérémonie eut lieu six jours

rant, a. d. VI. Idus Quintileis triumphavit. Sed P. Valerio consuli negotium datum, « Ut Setinum in » agrum abductis exercitûs victi reliquiis, castra » muniret, hiememque sub pellibus agere cogeret. » Per eadem tempora cùm de captivis in Senatu agitatum esset, « Redimine eos placeret? » ista sententia tenuit. Credo præcipue movisse animos equitum casum, quos fortiter sustentatâ pugnâ donec elephanti aberant, horum superventu consternati equi sine ullâ sessorum culpâ cædendos vinciendosque hostibus præbuerant. Missi sunt hujus negotii causâ præcipuæ dignationis legati, P. Cornelius Dolabella, Senonum deletâ gente nobilis, C. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus, qui biennio ante collegæ in consulatu fuerant.

XV. Pyrrho à naturâ magnorum animorum indivisa comes inerat humanitas; sed hanc ambitione auxerat, errore pervulgato ministras imperii virtutes esse putans, cui uni intemperantissimè deditus, huc rationes suas omnes referebat. Et quanquam audaciâ bellique artibus nemini suâ ætate ducum postponendus esset; omnia tamen priùs experiri solebat, quàm armis rem permitteret : animosque hostium, ut quisque opportunus erat, metu, cupiditate, voluptate, misericordiâ, denique conditionum æqui-

§ XIV. Appian. Plut. Tabul. Capitol. Front. 4, 1. Dionys. ap. Fulv. Cic. in Brut. 34.

avant les ides d'août. Mais on ordonna au consul Lævinus de passer dans le territoire de Sétine avec les restes de l'armée vaincue, de s'y bien retrancher, et de passer l'hiver sous la tente. Pendant ce temps on délibéra dans le sénat si on devait racheter les prisonniers, ou les abandonner au vainqueur. Ce qui détermina l'assemblée en leur faveur, ce fut surtout l'intérêt que devaient inspirer les cavaliers : ils avaient combattu avec un courage intrépide, tant qu'on n'avait pas lâché les éléphants contre eux, et n'avaient cédé qu'à l'épouvante causée à leurs chevaux par ces bêtes hideuses : ceux-ci les emportant malgré eux, et sans qu'il y eût de leur faute, les avaient livrés aux armes et aux fers des ennemis. On envoya vers Pyrrhus, en ambassade, pour traiter de leur rançon, trois personnages des plus distingués de la république, Pub. Cornélius Dolabella, célèbre par la destruction totale des Gaulois de Séna ; avec Fabricius Luscinus et Q. Æmilius Papus, qui deux ans auparavant avaient été consuls ensemble.

XV. Pyrrhus possédait naturellement cette humanité qui est la compagne inséparable des grandes âmes. Mais il affectait alors plus que jamais de s'en faire honneur : par une erreur assez accréditée il croyait que la vertu n'est bonne qu'autant qu'elle sert l'ambition ; et la sienne, poussée à l'excès, était le mobile de toute sa conduite. Et quoiqu'il n'y eût point en son temps de capitaine qui lui fût préférable pour l'audace, l'habileté et l'expérience dans le métier de la guerre, il avait cependant coutume, avant de tenter le sort des armes, de mettre tous les autres moyens en usage, et de faire agir sur l'esprit de ses ennemis, selon le caractère de chacun d'eux, la crainte, l'espérance, le plaisir, la compassion, la justice, l'honneur et l'intérêt. Lors donc qu'il apprit que les ambassadeurs de Rome

tate ac utilitate moliebatur. Igitur nuntiato Româ legatos venire, tot consulares ad majorem certe aliquam rem mitti suspicatus, pacis componendæ mentionem illaturos esse sperabat. Quò igitur et tutior, et honoratior accessus eorum foret, ad ipsos usque fines agri Tarentini Lyconem natione Molossum cum præsidio misit obviam : ipse verò cum ornato equitatu venientibus extra portam occurrit : deductosque perquam honorificè ac hospitaliter, rebus omnibus laute atque liberaliter habuit. Illi quæ ad moderationem animi pertinent præfati, « Quanta sortis in» constantia, quàm subitæ bellorum vices essent, » neque præsciri futura posse; » mandata edunt : « Se ad recipiendos captivos suos venisse, sive certo » in capita pretio redimi, sive cum Tarentinis aliisve » permutari pateretur. »

XVI. Pyrrhus nihil magnæ rei sine consilio amicorum statuere consueverat : quo tum quoque convocato, Milo quidam suadebat, « Ut captivis retentis » fortunâ suâ uteretur, neque bellum nisi perdomitis » Romanis omitteret. » Longe diversa Cineæ oratio fuit : qui, commemoratâ « Senatûs populique Ro» mani constantiâ, quam sæpe extremis temporibus » suis invictam ostendisset, subjecit : Aliorum for» tassis hostium aut mores oderimus, aut contemp-

§ XV. Polyæn. Strateg. 6, 6. Zonar. Val. Max. 5, 1. Hist. miscel. P. Diac. 2, 26. Dio ap. Fulv. Dionys.

approchaient, persuadé qu'on ne lui envoyait ces hommes consulaires que pour traiter de quelque affaire importante, il se flattait qu'ils venaient lui proposer des conditions de paix. Voulant donc à la fois et leur faire honneur, et rendre leur marche plus sûre, il envoya au devant d'eux, jusque sur les confins du territoire de Tarente, un Molosse, nommé Lycon, à la tête d'un détachement; et lui-même alla les recevoir à la porte de la ville avec des cavaliers magnifiquement vêtus, et les ayant accompagnés par distinction jusqu'au logement qu'on leur avait préparé, il leur prodigua tous les soins de la plus noble hospitalité. Les Romains, pour lui inspirer de la modération, représentèrent d'abord l'inconstance de la fortune, les révolutions ordinaires de la guerre, et l'incertitude de l'avenir, ensuite ils exposèrent les ordres dont ils étaient chargés. « Ils » étaient venus, disent-ils, pour retirer leurs prisonniers de ses » mains, soit qu'il voulût fixer le prix de leur rançon, et le » recevoir en argent, soit qu'il aimât mieux les échanger » contre des Tarentins et d'autres qui étaient au pouvoir des » Romains. »

XVI. Pyrrhus ne terminait jamais aucune affaire importante sans prendre l'avis de son conseil. L'ayant donc alors convoqué selon sa coutume, un de ses courtisans, nommé Milon, était d'avis qu'il gardât les prisonniers, et continuât la guerre, jusqu'à ce qu'il eût entièrement dompté les Romains. Mais Cinéas fut d'un sentiment tout opposé. Car après avoir représenté au roi la fermeté invincible dont le sénat et le peuple Romain avaient donné des preuves dans leurs plus grands désastres: « Je sais, ajouta-t-il, qu'il y a des ennemis dont nous pour» rions avec raison ou haïr les mœurs, ou mépriser les armes. » Mais pour les Romains, je vous conseille, seigneur, de

» serimus arma : cum hâc gente, ô Rex, amicitiam
» tibi potiùs quàm bellum habendum esse censeo,
» neque reddi modò captivos, sed etiam donari ex
» usu tuo fuerit : neque differendum arbitror, quin
» legatos cum muneribus Romam mittas, qui condi-
» tionibus æquis pacem conficiant.

XVII. « Hoc enim illud tempus esse arbitror, quo
» rem tibi necessariam, si quid judico, etiam cum
» dignitate facere possis. Nunc enim rebus adhuc
» prosperis de pace agens et faciliùs, quæ volueris,
» impetraveris; et nullâ aliâ causâ, quàm animi so-
» litâ magnitudine, pacem obtulisse videberis iis,
» quos integrum fuisset armis ad servitutem cogere.
» Et absit quidem omen, tuæque res, sicut cœpe-
» runt ire, pergant. Sed tamen homines sumus; et
» si fortuna verterit, neque tam facile porro nego-
» tium erit pacis, neque pari cum decore tractabi-
» tur. » In hanc sententiam locutis quoque ceteris,
et ipse Rex assensus, vocari legatos Romanos jubet.
Qui ubi venerunt, hunc in modum egisse fertur :
« Res equidem indigna est, quam facitis, Romani!
» Cùm enim amicitiæ mecum ineundæ rationem
» nullam habeatis, bello captos repetitis; ubi reddi-
» dero, iisdem illis adversùs me usuri. Quòd si igi-
» tur revocatis ad meliora et utrisque profutura men-
» tibus, fœdus atque societatem mecum instituitis;
» vestros et cives universos, et socios, quos cepi,
» sine pretio recipite : sin verò vobis hostiles animi

» rechercher leur amitié, plutôt que de leur faire la guerre, et
» je pense qu'il est de votre intérêt, non seulement de rendre
» les prisonniers, mais de les renvoyer même sans rançon. Je
» serais encore d'avis d'envoyer sans délai des ambassadeurs à
» Rome avec des présents pour conclure la paix à des conditions
» raisonnables.

» XVII. Vous vous trouvez à présent dans des conjonc-
» tures heureuses, où vous pouvez faire avec dignité une paix,
» si je ne me trompe, devenue nécessaire. Si vous entrez en
» négociation dans le temps de votre prospérité, vous obtien-
» drez aisément ce que vous demanderez; et votre générosité
» naturelle paraîtra seule vous avoir porté à offrir la paix à un
» peuple que vous pouviez aisément asservir. Fassent les dieux
» que rien ne trouble le cours de vos succès! et même je l'espère:
» mais en qualité d'hommes, nous sommes sujets aux révolu-
» tions et aux caprices de la fortune; et si elle vient à trahir
» votre courage, la paix ne sera plus une affaire aussi facile, et
» nous n'obtiendrons jamais une composition aussi honorable. »
Tous les autres ayant suivi cet avis, et parlé à peu près dans les
mêmes termes, le roi décida en faveur de la paix; et faisant
appeler les ambassadeurs, leur parla en ces termes: « Rien n'est
» plus révoltant, Romains, que votre conduite à mon égard; sans
» annoncer aucune intention de rechercher mon amitié, vous
» redemandez les prisonniers de guerre; et dès que je les aurai
» rendus, vous vous en servirez contre moi. Si, prenant un parti
» plus juste et plus utile aux deux nations, vous me proposez
» de faire avec vous un traité de paix et d'alliance, emmenez
» sans rançon tous ceux de vos citoyens et de vos alliés que
» j'ai fait prisonniers. Mais si vous conservez à mon égard la

» manent, neque ego pro sano me facturum arbi-
» tror, si odia vestra tot fortium virorum manibus
» instruam. Neque verò tanta mihi rei nummariæ
» difficultas est, ut pecuniis Romanorum indigeam;
» quos decebat potiùs, si amici essemus, liberalitate
» meâ locupletari. » Simul non spernendi pretii munera legatis dari jussit; « Plura se et meliora aliàs
» daturum professus. »

XVIII. Hæc in commune legatis omnibus præsentibus dicta actaque. Ceterùm cum solo deinde C. Fabricio longior et accuratior sermo fuit: neque referre piget, quod apud idoneos auctores reperi. Cùm itaque remotis arbitris colloquerentur, inter cetera regem ita dixisse postea vulgatum est: « Ego
» verò cùm ceteros Romanos omnes amicos habere
» expeto; tum præsertim te, C. Fabrici, quem inter
» ceteros civili militarique virtute præstantissimum
» esse judico. Unum deesse tibi indignor, quòd re
» familiari angustiore utens, debitum magnis viris
» splendorem tueri minime potes. Sed hanc fortunæ
» injuriam ego diutius tibi molestam esse non patiar,
» daboque auri argentique facti et infecti eam copiam, quâ ditissimorum quorumque census facilè
» vincas. Hoc enim inprimis loco fortunæque meæ
» convenire persuasum habeo, eximiorum hominum,
» qui potiùs gloriæ quàm pecuniæ accumulandæ studuerunt, gravem inopiam consolari: id quidem

§ XVII. Dionys. ap. Fulv. Urs. Appian. ap. Fulv. Urs. Zonar.

» haine qui vous a mis les armes à la main, serait-il de ma
» prudence de lui donner pour appui la valeur de tant de braves
» gens ? Et ne vous imaginez pas que mes finances soient assez
» épuisées pour me faire un besoin de l'argent des Romains;
» c'était plutôt à moi de les enrichir par mes bienfaits et mes
» libéralités s'ils se rendaient dignes de mon amitié. » Et en
même temps il leur envoye à tous de riches présents, leur en
promettant dans la suite de beaucoup plus considérables.

XVIII. Telle fut la réception qu'il fit publiquement à tous les
ambassadeurs en général. Mais depuis il prit C. Fabricius en particulier, et lui parla fort au long, et avec bien plus d'ouverture,
d'estime et de confiance. Je rapporterai volontiers la conversation qu'il eut avec lui, telle que je l'ai trouvée dans des auteurs
dignes de foi. « De tous les Romains, dit-il, celui que je dési-
» rerais le plus d'avoir pour ami, c'est vous surtout, Fabricius,
» qui me paraissez réunir à un degré rare les vertus civiles et
» les talents militaires. Tout ce qui me fait peine et que je ne puis
» voir sans indignation, c'est que la médiocrité de votre fortune
» vous mette hors d'état de vivre avec l'éclat et la dignité qui
» conviennent aux hommes de votre mérite. Mais je veux répa-
» rer cette injustice de la fortune, et vous donner assez d'or
» et d'argent, tant monnoyé qu'en vaisselle, pour vous égaler
» aux citoyens les plus opulents. Car rien ne me convient da-
» vantage dans le rang où je suis élevé, que de soulager la
» pauvreté des grands hommes qui ont été plus soigneux d'ac-
» quérir de la gloire, que d'amasser des richesses. Ce sont là
» les monuments les plus illustres que les rois puissent laisser
» de leur générosité et de leur magnificence; ce sont les of-
» frandes les plus agréables qu'ils puissent faire aux dieux. Et

» ego valde pulchrum opus esse reor : neque magni-
» ficentiæ regiæ vel monumentum illustrius usquam
» poni, vel augustius diisque gratius donarium sus-
» pendi posse. Quare non tam dedisse beneficium
» putabo, quàm accepisse, si meis te copiis adjuvari
» siveris.

XIX. » Neque tamen id à te petiturus eram, si
» mihi gloriosa largitio tantùm, tibi verò parum de-
» cora fuisset : nunc autem, quia non ad proditionem
» aut indignum moribus tuis facinus ullum emeris ;
» quid est, cur hospitale munusculum, amicissimo
» animo oblatum, infesto et pertinaci velis asper-
» nari ? Ego enim aliud à te desidero nihil, nisi quod
» à viro optimo patriæque amantissimo fieri possit,
» immò debeat ; ut Senatum à præfactâ illâ pervica-
» ciâ ad æquitatem et consilia mitiora transducas,
» quod res est docendo, neque bellum sine maximo
» vestro et damno et periculo geri ; neque à me,
» qui Tarentinis auxilium pollicitus, primo etiam
» prælio victor discessi, integrâ fide atque dignitate
» deseri posse. Neque verò me delectat vobiscum di-
» micare, quos amicitiâ meâ quàm odio digniores
» arbitror : et multis interea negotiis obortis, quæ
» præsentiam meam desiderent, in regnum meum
» reverti mallem. In hoc fidem, quam postulabis,
» dabo : quò et tu de animo meo securus esse possis,
» et ceterorum dubitationes tollere, si qui fortè ne-

§ XVIII. Dionys. ap. Urs.

» je croirai plutôt devoir que mériter de la reconnaissance, si
» vous voulez bien accepter mes offres.

» XIX. Cependant je me garderais bien de vous faire cette
» proposition, si elle n'était honorable que pour moi et qu'elle
» fût avilissante pour vous. Mais comme vous n'achèterez point
» mes bienfaits par la trahison, ni par aucune autre action
» indigne de votre caractère, quelle raison auriez-vous de reje-
» ter avec une dureté opiniâtre les dons de l'amitié et de l'hos-
» pitalité. Je ne vous demande, en vous les offrant, que ce que
» peut et même que ce que doit faire le plus honnête homme et le
» citoyen le plus attaché aux intérêts de sa patrie. Car tout ce que
» je désire, c'est que vous ameniez insensiblement le sénat, de cette
» animosité implacable à des sentiments plus doux et plus hu-
» mains; en lui faisant comprendre, comme il est vrai, que vous
» ne pouvez continuer la guerre sans vous exposer à des pertes
» considérables et à des périls évidents; et que de mon côté, ayant
» promis du secours aux Tarentins, je ne puis les abandonner,
» surtout étant sorti vainqueur du premier combat, sans man-
» quer à l'honneur et à la bonne-foi. J'ai quelque répugnance à
» faire la guerre à un peuple que je juge plus digne de mon
» amitié que de ma haine; et j'aimerais beaucoup mieux re-
» tourner dans mes états où il est survenu plusieurs affaires
» qui demandent ma présence. Je vous donnerai tel garant que
» vous voudrez, de ma parole, afin qu'étant persuadé vous-même
» de ma sincérité, vous puissiez en convaincre vos concitoyens.
» Quelques uns d'entre eux pourraient prétendre, peut-être,

» gabunt Regibus tuto credi posse propter unius aut
» alterius vesaniam, qui nullo intellectu honesti,
» pactis atque fœderibus, donec utilia viderentur,
» stantes, simul atque levitatis pretium apparuit, fi-
» dem quàm occasionem negligere maluerunt. Pace
» verò confectâ, nihil aut mihi jucundius, aut uti-
» lius utrisque fieri possit, quàm si mecum in Epirum
» naviges, primo inter meos loco, et in bello legatus
» futurus, omnisque fortunæ meæ particeps. Nam et
» ego possessionem nullam pretiosiorem esse puto,
» quàm fortis et fidelis amici: et animo tuo Regiæ
» fortunæ apparatus, Regiorumque negotiorum ma-
» jestas congruit. Hæc ergo si in commune contule-
» rimus, quæ maxima per homines censentur bona,
» vicissim alter alterum adjuvantes nullo negotio
» adipiscemur. »

XX. Hìc ubi finem dicendi Rex fecisset, post mo-
dicum intervallum Fabricius infit: « De virtute qui-
» dem, si quid ejus in me belli domive animadverti
» potuit, mihi supervacaneum est quidquam attin-
» gere; quando jam aliis de eâ credidisti. Neque
» itidem de paupertate necessum est exponere, quod
» exigui agelli tuguriolique dominus, non fœnore,
» neque mancipiorum operis, sed laboribus hujus
» corporis alor. Nam et ista referentibus aliis, exis-

§ XIX. Plut. in Pyrrh. 1, 43. Appian. ap Fulv. Urs. Dionys.

» qu'on ne doit point compter sur les promesses des rois : leur
» défiance et leurs soupçons seraient fondés sur l'extravagance
» d'un ou deux princes, qui n'ayant aucun sentiment ni aucune
» connaissance de l'honnêteté, n'observent les traités qu'au-
» tant de temps qu'ils leur sont utiles, et les rompent dès qu'ils
» peuvent tirer quelque fruit de leur inconstance et de leur
» perfidie. Quand nous aurons conclu la paix, le plus grand
» plaisir que vous me puissiez faire, et le parti le plus avanta-
» tageux que vous puissiez prendre pour vos intérêts et pour
» les miens, c'est de passer avec moi en Épire, pour tenir le
» premier rang à ma cour, commander mes armées, et partager
» ma puissance. Car pour moi, je ne sache point de bien pré-
» férable à la possession d'un ami fidèle et généreux ; et la place
» de premier ministre de mes états, accompagnée de tout l'éclat
» de la majesté royale, convient parfaitement à la grandeur de
» votre ame. En nous réunissant ainsi, en nous prêtant un
» secours mutuel, nous parviendrons sans peine à la jouissance
» des biens qui sont regardés comme les plus grands parmi les
» hommes. »

XX. Quand le roi eut cessé de parler, Fabricius, après une pause de quelques moments, lui répondit en ces termes : « Si
» dans la vie privée ou dans les fonctions publiques, j'ai pu me
» faire quelque honneur, je me dispenserai de toucher cet article
» sur lequel vous êtes trop avantageusement prévenu. Je n'en-
» trerai pas non plus dans aucuns détails sur ma pauvreté ; je ne
» dirai pas que, possesseur d'un modique héritage, sans rentes,
» sans esclaves, je ne dois ma subsistance qu'à mes bras et à mon
» travail. Ce sont des particularités dont vous ont sans doute in-
» formé ceux qui vous ont parlé de moi. Mais si vous vous imagi-
» nez qu'à cause de cette pauvreté, je me trouve plus malheureux

» timo te accurate didicisse. Si verò me deteriore ob
» paupertatem conditione, quàm Romanorum quem-
» libet, esse suspicaris; certe, sive ultro, sive alie-
» nam secutus opinionem ita conjecisti, mirifice fal-
» sus es. Mihi enim contemptis opibus virtutem et
» officium sectanti nullus unquam miseriæ sensus
» fuit; neque fortunæ meæ, vel in privatis negotiis,
» vel in publicis ingemui. Quâ enim tandem causâ
» convicium ei facerem? nisi fortè crimini dabo,
» quòd in istâ paupertate meâ, his omnibus, quæ
» cuilibet animo magno excelsoque sola desideranda
» videntur, non modò cum divitibus, sed etiam præ
» illis, in patriâ perfruor.

XXI. » Honoribus enim, qui apud nos amplissimi
» sunt, fungor: bella gravissima rego: splendidissi-
» mis adhibeor legationibus: religionum sanctissi-
» marum curam gero: vocor in Senatum: de summâ
» republicâ rogor sententiam: laudant me multi imi-
» tanturque hilariter: neque minoris fio, quàm quili-
» bet in civitate nostrâ potentissimus: videorque
» specimen et exemplum ad virtutem gloriamque ca-
» pessendam esse ceteris; nihil in hæc omnia sumptus
» de meo faciens, sicuti neque aliorum quisquam.
» Nam alibi quidem, ubi plerumque privatim opes
» magnæ, publice vix mediocres sunt, magistratus
» ex re familiari dignitatem splendoremque loci sui
» sustinent: nostra civitas longe diversis institutis
» utitur; neque fortunis privatorum ullâ parte gra-

» qu'aucun autre Romain, vous êtes assurément dans une grande
» erreur, soit que vous ayez conçu vous-même cette opinion,
» soit qu'elle vous ait été inspirée par d'autres. Car méprisant
» les richesses, et occupé de mes devoirs, je n'ai jamais éprouvé
» le sentiment pénible des besoins, et ne me suis jamais plaint
» de ma condition, ni quand j'ai vécu en mon particulier, ni
» quand je me suis trouvé chargé des affaires de la république.
» Car quelle raison aurais-je d'accuser la fortune? Lui ferai-je
» un crime de ce que malgré cette pauvreté, je jouis dans ma
» patrie, non seulement avec les riches, mais même, préférablement à eux, de tous les avantages et de tous les honneurs
» qui font le seul objet de l'ambition des grandes ames?

» XXI. On m'élève aux dignités les plus éminentes de l'état;
» on me met à la tête des plus grandes armées; on me charge
» des ambassades les plus honorables et les plus éclatantes; on
» me confie les fonctions les plus augustes de la religion; je
» suis appelé aux délibérations du sénat; je suis consulté sur
» les affaires les plus importantes de la république; plusieurs
» me donnent des éloges et me prennent avec satisfaction pour
» modèle. Je ne suis pas moins estimé que les plus opulents de
» Rome; mon exemple paraît un puissant aiguillon pour animer à la vertu et conduire à la gloire; et tant de grands
» avantages ne m'engagent à aucune dépense, et n'en occasionnent à personne. Dans les autres états, où l'on voit beaucoup
» de particuliers très opulents, tandis que le trésor public est
» presque toujours épuisé, c'est par leurs propres richesses que
» les magistrats soutiennent leur rang, et vivent dans l'éclat
» qui convient à leurs places. Mais notre république a des

» vis est. Omnis iste apparatus, quo nostri cives,
» quotquot ad rerum magnarum administrationem
» deliguntur, magnificè instructi sunt, præbetur
» publicè. Quæ res exæquat omnes, neque pauper-
» rimo alicui quidquam patitur ad tuendum publi-
» cum aut suum decus deesse, neque ditissimo supe-
» resse. Quando igitur pauperrimus omnium, tamen
» locupletissimo cuique nullâ in re bonâ cedo; quid
» est, quod de fortunâ queri debeam? an postulan-
» dum erat, ut me Regibus parem faceret, quibus
« ingentes auri cumulos licet recondere?

XXII. » Sed hæc quidem ad publicam vitam: in
» privatâ verò tantum abest, ut mea mihi inopia sit
» oneri aut incommodo; ut contra, quoties me cum
» divitibus istis compono, mea sors incomparabiliter
» videatur beatior: et ego me inter illos plane pau-
» cos numerem, quibus, quanta esse in vitâ potest,
» felicitas contigerit: eoque nomine et mihi pluri-
» mum gratulor, et gratias ago paupertati meæ.
» Cùm enim supervacua persequi mihi ineptum et
» otiosum esse videatur; necessaria verò agellus
» recte colenti dispensantique suppeditet; nescio
» quem in usum de majoribus divitiis debeam esse
» sollicitus. Nam omnem mihi cibum fames suavis-
» simum efficit; omnem potum sitis; somnum faci-
» lem et tranquillum labore paro: vestis, si frigus
» arceat, mihi se probavit satis: in supellectili, ut

§ XXI. Appian. Marcell. l. 24, 9. Dionys. Zonar.

» maximes bien différentes; elle n'est jamais à charge à la for-
» tune des particuliers; et c'est le trésor public qui fournit à
» ceux qu'on élève aux plus grands emplois, tout cet appareil et
» toute cette magnificence qui les accompagnent. Par-là nous
» sommes tous égaux; et les plus riches n'ont aucun avantage
» sur les plus pauvres dans les fonctions où il leur faut soutenir
» leur dignité et celle de l'Empire. Puis donc, tout pauvre que
» je suis, que je ne cède point aux plus riches, relativement aux
» distinctions et aux honneurs; n'aurais-je pas tort de me plaindre
» de la fortune? devrais-je lui demander qu'elle m'égalât aux
» rois qui sont en état d'accumuler des trésors?

» XXII. Tout ce que je viens de dire ne me regarde qu'en ma
» qualité d'homme public. Mais si je me considère dans mon
» état de simple particulier, bien loin que ma pauvreté me soit
» à charge et qu'elle me chagrine, toutes les fois que je me
» compare avec ces riches, je trouve mon sort incomparable-
» ment plus heureux, et je me place dans ce petit nombre
» d'hommes privilégiés, qui jouissent de toute la félicité qu'on
» peut désirer et obtenir dans cette vie; et c'est alors que je m'ap-
» plaudis, et que je rends grâces à ma pauvreté. Comme il me
» paraît aussi ridicule qu'inutile d'amasser du superflu, et que
» mon petit héritage, cultivé avec soin et avec économie, me
» fournit tout le nécessaire, je ne vois pas pourquoi je me tour-
» menterais dans la poursuite des richesses, ni à quel usage je
» destinerais une plus grande abondance. L'appétit assaisonne
» pour moi la plus simple nourriture; la soif me fait trouver
» toutes les boissons délicieuses. Le travail me procure un som-
» meil aisé et tranquille. Mes vêtements me paraissent assez
» beaux et assez bons, quand ils me garantissent du froid. A
» l'égard des meubles, les plus commodes et les moins chers

» quodque ad usum, cui destinatur, maximè com-
» modum atque parabile est, ita placet impensiùs.
» Quare sic quoque sim injurius, si accusem fortu-
» nam, quòd mihi non majores facultates subminis-
» traverit illa, quàm natura mea desideret: quæ
» mihi neque cupiditatem ejus, quod nimium esset,
» ingenuit; neque profectò dexteritatem parandi.

XXIII. » Quare cum istâ paupertate meâ, et aliis
» opulentissimis hominibus, et te quoque ipso me
» copiosiorem esse judico: nam ego tantum habeo,
» ut plus non desiderem; tu, nisi Epirum, et cetera
» quæ tenes possidens, inopem te esse crederes, in
» Italiam trajecisses? Sed pulchram facultatem be-
» neficia hominibus dandi præstat opulentia! ego
» per inopiam subvenire queo nemini! Hoc verò
» non magis me angit, quàm quòd aliis quoque re-
» bus non supra modum instructus sum: quòd neque
» scientiam præcellentem mihi Deus, neque vatici-
» nandi artem tribuit, quibus prodesse indigentibus
» possem: neque alia itidem permulta. Eorum verò,
» quæ in me sunt, si et civitati et amicis copiam fa-
» cio, et unde quemquam juvare ullo pacto possum,
» id commune omnibus esse patior; hoc quoque
» crimine hactenus me vacare posse existimo. Neque
» verò tibi quidem hæc parva aut contemptibilia
» vocare licet, qui præ te feras illa videri maxima,
» adeòque ingenti pecuniæ modo emere paratus es.

§ XXIII. Zonar. Dionys.

» sont toujours ceux qui me plaisent davantage. Je serais donc
» injuste, si j'accusais la fortune de ce qu'elle ne m'a pas accordé
» des facultés dont je n'ai pas besoin ; puisque la nature ne m'a
» donné ni le désir, ni surtout le talent de rechercher le su-
» perflu.

» XXIII. Ainsi, avec cette pauvreté qui vous paraît si insup-
» portable, je me trouve plus riche que les hommes du monde
» les plus opulents, et que vous-même ; car je possède un trésor
» si précieux, que je n'ai plus rien à désirer. Pour vous, si
» avec la possession de l'Épire et des autres états qui sont en
» votre puissance, vous ne vous trouviez pas pauvre, viendriez-
» vous en Italie ? Mais, direz-vous, l'opulence donne le pou-
» voir si doux de faire du bien à ses semblables ; au lieu que la
» médiocrité ne peut soulager personne. J'en conviens ; mais cette
» impuisssance de secourir les malheureux ne me fait pas plus
» de peine que celle où je suis de les instruire des secrets de la
» nature, ou de leur faire connaître l'avenir, parce que les
» dieux n'ont fait de moi ni un philosophe ni un devin. A
» l'égard des talents que je puis avoir, si je les consacre au bien
» de la patrie et de mes amis, et si je rends au public tous les
» services qui dépendent de moi, je crois qu'on n'a rien à me
» reprocher. Et vous auriez moins de raison qu'aucun autre de
» rabaisser ces talents et ces services, puisque vous témoignez
» que vous en faites un grand cas, et que vous êtes disposé à
» les acheter si cher.

XXIV. » Quòd si verò ad sublevandas necessitates
» egentium omnino facultates magnæ optandæ es-
» sent; atque hoc nomine pecuniarum possessio par-
» tem aliquam felicitatis faceret; utì vobis quidem
» regibus videtur: utra mihi via parandarum opum
» erat melior, ut à te nunc acciperem cum dede-
» core; an verò ut olim pararem, cùm possem hones-
» tissimis rationibus? Nam mihi sanè ditescendi op-
» portunitates præclaras respublica benè gesta præ-
» buit. Cùm alias sæpe; tum verò maxime ante hoc
» quadriennium, quando in Samnites, Lucanos,
» Bruttiosque consul cum exercitu missus, amplis-
» simas regiones populabundus percucurri; præliis
» multis victor urbes opulentas vi cepi, diruique:
» unde donatis largiter militibus, redditoque priva-
» tis, quod reipublicæ in usus belli mutuum dede-
» rant, res tamen superesset quadringentorum talen-
» torum, quæ in ærarium publicum intuli. Postquam
» igitur justas et decoras ex manubiis opes, quæ in
» promptu erant, aspernatus sum; et exemplo Valerii
» Publicolæ multorumque aliorum, qui rem Roma-
» nam hunc in statum produxerunt, gloriam pecu-
» niis anteposui: nunc à te munera capiam, contemptâ
» pulcherrimâ ditescendi occasione, pudoris atque
» periculi plenam amplexus? et illam quidem opu-
» lentiam honestos justosque ad usus expendere li-
» berrimè et cum voluptate quâdam potuissem: nunc
» verò ne hujus quidem boni ulla futura esset copia.

§ XXIV. Dionys.

» XXIV. Mais quand il serait vrai que pour soulager les » autres dans leurs besoins, les grandes richesses sont à désirer, » et que par cette raison, leur possession fait une partie de la » félicité, comme les rois l'imaginent; n'aurait-il pas mieux » valu les acquérir autrefois par les voies honorables qui se » sont tant de fois présentées à moi, que de les recevoir au- » jourd'hui de vous, en me couvrant de honte? Car les heu- » reux succès que j'ai eus dans les guerres dont on m'a confié le » commandement, m'ont donné plusieurs occasions glorieuses » de m'enrichir, si j'avais voulu en profiter; surtout il y a quatre » ans, lorsqu'étant consul je marchai avec mon armée contre » les Samnites, les Lucaniens et les Brutiens, que je pillai » toutes ces riches provinces, que je pris de force et détruisis » plusieurs villes opulentes, dont j'employai les dépouilles à » récompenser mes soldats et à rendre aux particuliers les de- » niers prêtés pour les frais de cette guerre; et que je portai » dans le trésor public un excédent de quatre cent mille écus. » Après donc que j'ai rejeté les moyens honnêtes de devenir riche » par le butin des ennemis, et qu'à l'exemple de Valérius Pu- » blicola et de plusieurs autres qui ont élevé cet empire au point » de grandeur et de puissance où vous le voyez aujourd'hui, j'ai » préféré l'honneur à l'intérêt; conviendrait-il que je reçusse » vos présents, pour m'enrichir par une voie aussi basse que dan- » gereuse, moi qui ai négligé les plus belles occasions? Et j'au- » rais pu employer librement et avec satisfaction ces richesses, » à des usages honnêtes et justes; au lieu qu'il ne me serait pas » permis de disposer à mon gré de celles que vous m'offrez.

XXV. » Creditæ enim veriùs quàm donatæ pecu-
» niæ censendæ sunt, quæ alieno beneficio obvene-
» runt, animoque ingenuo et erecto graves incum-
» bunt, donec restitui queant : ut jam per hospitii,
» vel amicitiæ, vel benevolentiæ speciem datæ ac-
» ceptæque fuerint. Jam verò, quid futurum censes,
» si vulgatâ famâ (neque enim celari poterit) ma-
» gistratus, qui morum apud nos præfecturam am-
» plissimâ cum potestate exercent, quos Censores
» appellamus, pro jure suo, quo in civium vitas in-
» quirere, et à patriis institutis discedentes mulctare
» consueverunt, me publice citatum causam capto-
» rum munerum dicere jusserint? » Addunt pleri-
que, à Pyrrho, virum virtutis tantæ quantivis bene
emi certo, acriùs continentiam ejus constantiamque
tentatam esse; post alia magnifica promissa, etiam
parte regni oblatâ : neque motum esse Romanum,
nisi hactenus, ut « Se consilii Regii rationem expe-
» dire negaret. Si enim malum me virum judicas,
» inquit, cur ambis? sin verò bonum; cur corrum-
» pis? » Adjecisse deinde dicitur, « Etiam ipsi Pyr-
» rho negotium hoc neque jucundum futurum, ne-
» que conducibile, si processisset. Suam enim liber-
» tatem et amicis Regiis, et ipsi Regi gravem futu-
» ram : justitiam autem et abstinentiam si Epirotæ
» experti forent, relicto Rege ad ipsum transituros. »

§ XXV. Eutrop. l. 2. Flor. 1, 18, 25. Auct. de vir. ill. c. 35. Zonar. Appian. ap. Fulv. Urs.

» XXV. Car on doit regarder comme un prêt plutôt que
» comme un don, l'argent qu'on tient de la libéralité d'autrui;
» et il devient un fardeau pesant pour un homme qui a le
» cœur véritablement grand et noble, jusqu'à ce qu'il ait trouvé
» le moyen de s'acquitter; quand même je recevrais aujourd'hui
» vos offres comme une marque de votre bienveillance à l'égard
» d'un hôte et d'un ami. Mais comme il est impossible que le
» bruit de vos libéralités ne se répandît jusqu'à Rome, doutez-
» vous que je ne fusse exposé à un danger évident de la part
» des magistrats, appelés censeurs, si en vertu du droit qu'ils
» ont d'informer contre la vie et les mœurs des citoyens, et de
» punir avec la dernière rigueur ceux qui sont convaincus de
» s'être écartés de la discipline et des coutumes de nos ancê-
» tres, ils m'appelaient en jugement à mon retour à Rome, et
» m'accusaient d'avoir reçu vos présents? » La plupart ajoutent
que Pyrrhus fit encore de nouvelles tentatives pour ébranler la
fermeté d'un homme dont le désintéressement l'étonnait, et
que, persuadé qu'on ne pouvait l'acheter trop cher, entre autres
promesses magnifiques, il alla jusqu'à lui offrir une partie de
son royaume; mais que le Romain, toujours inébranlable, se
contenta de lui répondre; qu'il ne comprenait rien à ses des-
seins: « Car si vous me jugez un malhonnête homme, lui dit-il,
» pourquoi me recherchez-vous? Et si vous me croyez homme
» de bien, pourquoi cherchez-vous à me corrompre? Et quand
» même vous pourriez réussir, continua-t-il, ne voyez-vous pas
» que vous agissez contre vos intérêts? Car la liberté dont je
» fais profession ne peut manquer d'être à charge aux grands
» de votre cour et à vous-même. Et ne devez-vous pas craindre
» que les Épirotes ne me préfèrent à vous, et qu'ils ne vous
» abandonnent, quand ils auront une fois éprouvé ma retenue,
» ma justice et ma modération? »

XXVI. Quæ omnia, et quod deinceps adjecturus sum, variis ab auctoribus tradita, conquiri exponique non inconveniens nec inutile judicavi; quo virorum, quibus fulta res Romana per durissimos casus ad imperii gloriæque incomparabilem magnitudinem pervenit, animi sensusque noscerentur: claroque sub exemplo faciliùs deprehenderetur, quibus moribus studere oporteat admirationi futuros homines, majoremque et meliorem transdituros posteris rempublicam, quàm à majoribus ipsi accepissent. Igitur his ita dictis auditisque Regem in præsentiâ quidem quievisse accepimus: postridie verò vocari ad se Fabricium jussisse: parato ante ad perterrendum eum elephanto, qui à tergo colloquentium post aulæum adstans, magistri imperio repentè diducto aulæo, super Fabricii caput demisit manum, horrendumque stridorem et barritum edidit. Sed vir ingens animi, cùm sensim se convertisset, arridens, « Neque heri me aurum tuum pellexit, inquit, neque hodie perterrefecit bellua. »

XXVII. Deinde cùm admotus cœnæ « De Græcis sapientibus » disserentem audiret Cineam, quibus « Epicuri secta placeret, eos voluptatem in arce bonorum; reipublicæ curam inter præcipua felicitatis impedimenta ponere: similemque vitam agere Deos arbitrari; nullâ rerum humanarum curâ, nullo, neque in improbos iræ, neque in bonos fa-

§ XXVI. Plut. in Pyrth. c. 43 et sq.

XXVI. J'ai cru qu'il était à propos de rapporter en détail ces faits et quelques autres que j'y ajouterai, pour faire connaître le caractère et les mœurs de ces fameux Romains, qui ont soutenu l'empire dans les conjonctures les plus difficiles et les plus dangereuses, et l'ont élevé à ce haut point de puissance et de gloire où il est parvenu; et apprendre, par de si nobles exemples, quelle route doivent suivre et quelles maximes doivent pratiquer ceux qui veulent mériter l'estime et l'approbation de tous les hommes, et laisser à leurs descendants la république plus grande et plus florissante qu'ils ne l'ont reçue de leurs ancêtres. On dit qu'au sortir de cette conversation le roi n'insista plus; mais que le lendemain il fit appeler Fabricius, après avoir fait préparer, pour l'effrayer, un éléphant qui, caché derrière un rideau, pendant qu'ils s'entretenaient ensemble, se présenta tout d'un coup, au signal que lui donna son gouverneur, et avançant sa trompe sur la tête du Romain, poussa des cris aigus et des hurlements affreux. Mais cet homme intrépide se retourne tranquillement : « Votre or, dit-il en » souriant, ne m'a point séduit hier; et un animal ne m'effraiera » point aujourd'hui. »

XXVII. Un autre jour, Fabricius se trouvant à la table de Pyrrhus, Cinéas vint à parler des différents sages de la Grèce, entr'autres d'Épicure, et dit que ceux qui suivaient ses opinions, faisaient consister le souverain bonheur dans le plaisir, et regardaient comme un des principaux obstacles à la félicité l'administration des affaires publiques; et qu'ils étaient persuadés que les dieux, conformément à cette maxime, ne se mettaient aucunement en peine de ce qui se passe ici-bas, occupés seulement de leur repos et de leurs plaisirs, sans s'inquiéter ni de

» voris affectu, soli otio voluptatique deditos; » exclamavisse Fabricium ferunt : « Dii faxint, isthæc » sapientia Pyrrho Samnitibusque cordi sit, donec » bellum cum populo Romano gerent! » Hi temporum istorum mores fuerunt : hæc magnorum virorum certamina, non opibus et luxuriâ, sed virtute, consilio, patientiâ, patriæ caritate excellere. Nec enim subiti impetus, aut ad præsentem usum meditatæ simulationis istæ voces fuerunt; sed perpetuo tenore vitæ verborum suorum fidem admirabiles potiùs nostris temporibus, quàm imitabiles viri affirmarunt.

XXVIII. Idem ille Fabricius, cum ejus tota supellex argentea salino uno constaret, et patellâ, quæ tamen ipsa corneo pediculo sustineretur; Samnitium legatis pecuniam et supellectilem splendidam dono afferentibus, planas manus ad aures, hinc ad oculos, nares, os, gulam, deinde ad imum usque ventrem deducens, « Donec his, inquit, imperitare potero, nihil deerit: vos autem pecuniam ad eos, qui » hâc indigent, reportate. » Denique vitam universam sic exegit, ut in hereditate ejus non esset, unde filiarum dos expediretur : gloriosâ paupertate, cùm ex ærario publico erogatâ pecuniâ Senatum puderet indotatas pati virgines, quas patrem non puduerat ita relinquere. Sed et ceteri Senatûs principes

§ XXVII. Cic. in Cat. c. 12. Plut. Val. Max. 4, 3, 6.

punir les méchants, ni de récompenser les bons. « Fassent » les dieux, s'écria Fabricius, quand Cinéas eut cessé de par- » ler, que Pyrrhus et les Samnites goûtent cette belle philo- » sophie, tant qu'ils seront en guerre contre le peuple Romain! » Telles étaient les mœurs de ces temps-là; telle était l'émulation des plus grands hommes de la république. Ils rivalisaient ensemble, non de luxe et de richesses, mais de valeur, de prudence, de patience, d'amour de la patrie. Car ce n'était pas une vaine et passagère ostentation de vertu; ce n'étaient point des phrases méditées et préparées avec art, pour éblouir à leur profit ceux avec qui ils traitaient. Mais une conduite uniforme et soutenue jusqu'à la fin de la vie prouvait la vérité des discours de ces hommes extraordinaires, qu'aujourd'hui nous nous contentons d'admirer, ne nous sentant pas capables de les imiter.

XXVIII. Le même Fabricius, n'ayant pour toute argenterie qu'une salière et une coupe dont le pied était même de bois, refusa généreusement les espèces en monnaie et la vaisselle d'argent magnifique que lui offraient les députés des Samnites; et portant ses mains à ses oreilles, à ses yeux, à son nez, à sa bouche, à son gosier, et ensuite au bas-ventre : « Tant que je » pourrai, dit-il, maîtriser mes sens, rien ne me manquera; » reportez cet argent à ceux qui ne peuvent s'en passer. » Enfin il mourut si pauvre, que ses filles n'auraient pas eu de quoi se marier, si le sénat ne se fût fait un honneur de les doter du trésor public, comme le père s'en était fait un de leur laisser pour tout héritage sa gloire et sa pauvreté. Les premiers du sénat étaient presque tous alors dans les mêmes sentiments et les mêmes maximes. Q. Fabius Maximus, l'un d'entr'eux, qui fut tant de fois élevé aux premières charges, qui commanda tant de fois les armées, et refusa la censure à laquelle on voulait

eâdem ferme virtute tolerantiâque tum agebant. Ex quibus Q. Fabium Maximum, qui toties in summis imperiis fuerat : qui Censurâ gestâ noluerat iterum Censor fieri, negans, « Ex usu Reipublicæ videri, » ut iidem sæpiùs Censores crearentur ; » simili et paupertatis et amoris publici testimonio populus Romanus affecit. Mortuo enim tantùm congessit æris, ut inde filius Q. Gurges et viscerationem et epulum publicè daret.

XXIX. Curius ab eâdem altitudine animi Sabinorum munera, quemadmodùm Fabricius Samnitica, sprevit. Æmilius Papus in plerisque magistratibus collega Fabricii, Tib. item Coruncanius, aliique præclari viri, ex similitudine morum amicissime inter se conjunctissimeque vixerunt : ut vere mihi temporum illorum speciem amplexus animo videatur poeta, qui « Moribus virisque antiquis rem Ro» manam stetisse » prædicavit. His igitur animadversis expensisque rebus, majore componendi cum hâc gente belli desiderio Pyrrhus inflammatus, ducentos ex captivis protinùs sine pretio restituit : ceteris, si qui ad instantia Saturnalia Romam ad visendos suos proficisci cuperent, ejus rei potestatem fecit ; unius Fabricii secutus fidem, qui « Reversuros » exactis feriis, nisi pax interea convenisset, » spoponderat. Eaque tum et gravitas Senatûs, et singulorum fides fuit, ut ad diem à Patribus præstitutam

§ XXVIII. Val. Max. 4, 4, 3 et 10. Hygin. ap. A.-Gell. 1, 14. Auct. de Vir. ill.

l'élever une seconde fois, soutenant qu'il était contre le bien public de nommer souvent les mêmes magistrats, reçut du peuple Romain un témoignage semblable qui attestait sa pauvreté et l'attachement de ses concitoyens. Car après sa mort on jeta tant de pièces de monnaie dans sa maison, qu'outre les frais de ses funérailles, Q. Fabius Gurgès, son fils, eut encore de quoi donner un festin au peuple.

XXIX. Curius refusa les présents des Sabins, avec la même grandeur d'ame qui avait porté Fabricius à rejeter ceux des Samnites. Et ce fut la ressemblance de leurs mœurs et de leurs sentiments, qui fit vivre avec une amitié et une concorde admirables Æmilius Papus et Fabricius, son collégue, en plusieurs magistratures, et T. Coruncanius, et plusieurs autres citoyens illustres de la même trempe; aussi le poète Ennius me paraît avoir heureusement caractérisé ce beau siècle, quand il a dit que « les mœurs antiques avaient été le soutien de la république. » Pyrrhus donc, porté plus que jamais à faire la paix avec un pareil peuple, renvoya d'abord sans rançon deux cents prisonniers, et permit aux autres de retourner à Rome, s'ils en avaient envie, pour assister aux fêtes de Saturne qu'on était sur le point d'y célébrer, et pour y voir leurs parents, se contentant de la parole que lui donna Fabricius, qu'ils reviendraient infailliblement après ces féries, si la paix n'était pas conclue avant ce temps. Et en effet, telle était alors la bonne foi du sénat et des particuliers, que tous revinrent dans le camp de Pyrrhus, au jour marqué, après avoir fait des efforts inutiles pour vaincre l'obstination de leurs concitoyens.

universi Pyrrho se restituerent; postquam obfirmatos suorum animos impellere nequidquam tetendissent.

XXX. Rex enim callidus, hunc temporum articulum sibi tenendum arbitratus, dum aspectu carissimorum pignorum mollitos, et cupidine isthæc retinendi incensos animos, ad belli odia deponenda promptiores haberet; legationem mittere Romam statuit, ut iis conditionibus, quas Fabricio præsenti exposuerat, pacis et amicitiæ fœdera conjungerentur. Petebat autem, « Ut iisdem fœderibus Tarentini comprehenderentur: ceteri Græcorum Italiam incolentium, liberi, et suis legibus, agerent: Samnitibus, Apulis, Lucanis, Bruttiis, quæ erepta à Romano forent, redderentur: Romani captivos à Pyrrho sine pretio reciperent. » Erat apud Pyrrhum eâ tempestate Cineas, cujus supra quoque facta est mentio; vir cùm civilium rerum apprime gnarus, tum animo propositoque honestus, et qui naturæ proclivem indolem eruditione usuque ad efficacem facundiam exercuisset. Hunc eas ob artes carissimum Rex habebat: crebróque prædicabat, « Plurium se urbium imperium per eloquentiam Cineæ, quàm armis suis adeptum esse. »

XXXI. Romam iste cùm legatus venisset, callido

§ XXIX. Cic. Leg. Enn. ap. Cic. de Rep. l. 5. Aug. de civ. Dei 2, 21. Just. 18, 1. Plut. in Pyrrh. c. 44. Appian. ap. Urs.

§ XXX. Flor. 1, 18, 14. Just. 18, 2. Appian. Plut. in Pyrrh. c. 27.

XXX. Car le roi, en habile politique, saisissant le temps où les Romains attendris par la vue des gages les plus chers, et pressés par le désir de les retenir, devaient naturellement être moins ardents à continuer la guerre, avait envoyé des ambassadeurs à Rome, chargés de conclure le traité de paix et d'alliance, aux conditions qu'il avait proposées de vive voix à Fabricius. Or il demandait que les Tarentins fussent compris dans le même traité; que les autres Grecs, qui s'étaient établis sur les côtes de l'Italie, vécussent libres et sous l'autorité de leurs magistrats et de leurs lois; que les Romains rendissent aux Apuliens, aux Lucaniens et aux Brutiens les terres et autres effets qu'ils leur avaient enlevés; moyennant quoi il s'engageait à rendre aux Romains leurs prisonniers sans rançon. Pyrrhus avait alors auprès de lui le ministre, dont nous avons déjà parlé, nommé Cinéas. C'était un homme qui joignait à une habileté et une expérience consommées dans le gouvernement d'un état, un grand fonds de droiture et de probité, et qui était également versé dans l'étude de la philosophie et de l'éloquence. Ces qualités le rendaient très cher à son maître; et ce prince avait coutume de dire qu'il avait conquis plus de villes par l'éloquence de Cinéas que par la force de ses armes.

XXXI. Ce ministre étant arrivé à Rome en qualité d'ambassadeur, par un trait de la plus fine politique, resta plusieurs jours dans la ville sans demander audience au sénat, jusqu'à ce qu'il eût mis dans ses intérêts la plupart des grands, par le moyen des présents qu'il leur envoya au nom de son maître. Alors

consilio moras nectens, priusquam Senatum adiret, munera passim per illustrium domos Pyrrhi nomine misit. Introductus deinde in curiam, cùm « Regis » virtutem et propensum in Romanos animum » multis extollens, de conditionum, quas afferret, æquitate disseruisset, magna pars Senatûs mota est, ut admittendas esse dubitaret. Quippe super cetera, « Si socios suos oppugnare desinerent, tanta auxilia » pollicebatur, ut iis haud difficulter imperium ce» teræ Italiæ possent acquirere. » Sed quoniam ob magnitudinem rei, sollicitis patribus, multos in dies extracta deliberatio, pacis futuræ suspicionem rumoremque fecerat; Appius Claudius, ob senectam et cæcitatem abstinere curiâ olim solitus, confestim in Senatum se deferri lecticâ jussit; ubi conspectum protinùs exceperunt filii generique, honorisque et officii causâ circumfusi deduxerunt ad locum dignitati ejus congruentem.

XXXII. Ibi, cùm ipsius rei novitate, tum reverentiâ viri silentibus omnibus, exspectantibusque cujus rei causâ post longi temporis desuetudinem Senatum ingressus esset; ab incommodo valetudinis exorsus, « Sibi quidem hactenus molestam fuisse » cæcitatem dixit, nunc autem non modò illâ de» lectari, ne quæ fierent, videret, sed etiam ægre » ferre, quòd aures nondum obsurduissent, ne tam

§ XXXI. Zonar. Plut. c. 39. Cic. Phil. 1, 5.

ayant été introduit dans l'assemblée, il y parla fort au long des grandes qualités de Pyrrhus, de l'estime et de l'amitié qu'il avait pour les Romains, et de l'équité des conditions qu'il avait ordre de leur proposer; ce qu'il fit avec tant d'adresse et d'éloquence, que la plus grande partie des sénateurs étaient ébranlés et doutaient si on ne devait pas les accepter. Car, sans parler des autres avantages qu'il leur faisait envisager dans ce traité, il leur promettait que, s'ils laissaient les alliés du roi en repos, ce prince, avec ses secours, les mettrait en état de conquérir tout le reste de l'Italie. Mais comme les sénateurs hésitaient à se déterminer sur une affaire de cette importance, et qu'ils voulaient en délibérer plus à loisir, le bruit de cette paix et des conditions auxquelles elle se traitait, se répandit insensiblement dans la ville. Alors Appius Claudius, que son grand âge et la perte de la vue empêchaient depuis long-temps de venir au sénat, se fit aussitôt apporter à l'assemblée dans une litière; et dès qu'il parut, ses gendres et ses fils étant sortis de leurs places, pour venir au devant de lui, le conduisirent respectueusement à celle qui était due à un personnage de son rang et de sa réputation.

XXXII. Tous les sénateurs étonnés de cette nouveauté, et remplis de vénération pour un personnage si distingué, gardaient le silence, attendant qu'il s'expliquât lui-même sur les raisons qui l'avaient amené dans le sénat, après s'en être absenté pendant tant d'années. Alors ce vieillard respectable, tirant son exorde de ses infirmités: « Jusqu'à présent, dit-il, la perte de la » vue m'avait été à charge. Mais aujourd'hui je m'en félicite, je » ne vois point tout ce qui se fait; je souffre même de n'avoir » pas encore perdu l'ouïe, pour ne point entendre les condi» tions honteuses et indignes du nom romain, qu'on propose

» fœda et Romano nomine indigna audire cogere-
» tur. Quò enim vobis mentes illæ cesserunt? quò
» reciderunt spiritus? Certe præ vobis ferre soleba-
» tis, cùm Alexandri Macedonis gloriam, ut invicti
» Regis, celebrari audiretis; non tam virtuti ejus,
» quàm felicitati, famam istam imputandam esse:
» nam si Romana in bella fortuna ipsum impulisset,
» alium longe eventum futurum fuisse, aliamque de
» eo apud homines opinionem. At nunc quantùm
» ab istâ vestrâ magnanimitate defeceritis, respicite.
» Macedonibus superiores vos futuros confidebatis:
» at nunc Molossos et Chaonas perpetuam Macedo-
» num prædam metuitis.

XXXIII. » Alexandrum contemnebatis: nunc ex-
» pavescitis Pyrrhum, ne ipsius quidem Alexandri,
» sed satellitis ejus, satellitem. Qui fugiens potiùs
» veteres hostes, quàm quærens novos, in Italiam
» trajecit: quibus copiis ne minimam quidem Ma-
» cedoniæ partem retinere potuit; iisdem, si diis
» placet, imperium Romanis quoque paraturus.
» Hunc igitur nisi grandi infortunio mactatum eji-
» cimus, certum habeamus, alios quoslibet merito
» nostrî contemptu, tanquam ad paratam prædam,
» ita in Italiam cupide venturos esse. Quid enim
» aliud de nobis quàm de hominibus ignavissimis
» judicari poterit; si Pyrrhus in amicitiam receptus,
» etiam præmium referat illatæ nobis ignominiæ,

§ XXXII. Appian. ap. Urs. Enn. Plut.

» dans cette assemblée. Car enfin, sénateurs, que sont devenus
» ce courage et cette noble fierté dont vous avez donné tant
» de preuves? Quand on vantait devant vous la gloire d'Alexan-
» dre, et qu'on faisait passer ce prince pour invincible, vous
» répondiez qu'on devait attribuer cette haute réputation plutôt
» à son bonheur qu'à son mérite; et que si la fortune l'eût
» poussé en Italie, et qu'il y eût fait la guerre contre les Ro-
» mains, l'évènement eût été tout différent, et l'opinion pu-
» blique toute contraire. Voyez combien vous avez rabattu de
» ces beaux sentiments et de cette grandeur d'ame. Vous vous
» vantiez alors de vaincre les soldats de Macédoine; et mainte-
» nant vous redoutez des Chaoniens et des Molosses, qui furent
» toujours la proie des Macédoniens.

» XXXIII. Vous méprisiez Alexandre; et vous tremblez au
» seul nom de Pyrrhus, c'est-à-dire du satellite d'un des sa-
» tellites d'Alexandre, qui est passé en Italie pour éviter ses
» anciens ennemis plutôt que pour en chercher de nouveaux.
» Et vous voulez qu'il ait conçu le dessein de conquérir l'empire
» des Romains, avec des troupes qui n'ont pas été capables de
» lui conserver la moindre partie de la Macédoine. Persuadez-
» vous donc que, si nous ne l'obligeons pas à repasser la mer,
» couvert de confusion, nous tomberons dans un tel mépris,
» qu'il n'y aura point de nation dont l'Italie, comme une proie
» facile, n'irrite la cupidité et n'appelle les armes, pour nous
» attaquer comme des gens qui ne sont en état de défendre ni
» leur bien ni leur honneur. Car ne sera-t-on pas en droit de
» nous regarder comme les plus lâches de tous les hommes, si
» Pyrrhus, reçu dans notre amitié, obtient la récompense des
» injures mêmes qu'il nous aura faites, en nous forçant à devenir

» quod ejus operâ factum sit, ut Tarentinis atque » Samnitibus ludibrium Romani debeamus? » Hic fere sensus fuit orationis, quæ ab ipso statim Appio est edita: quâ omnium adeò sunt inflammati animi, ut severissimæ sententiæ auctorem secuti, consensu decernerent, « Bellum prosequendum esse; » Cineamque eodem die Urbe excedere, Pyrrhoque » renunciare, juberent: neque recipi eum in Urbem » (nam et hoc petitum fuerat) neque priusquam » Italiam omisisset, de amicitiâ et societate agi » posse. »

XXXIV. Paris deinde tristitiæ decretum ex ejusdem Appii sententiâ de captivis factum est, « Eos » neque adversùs Pyrrhum duci, neque adeò con» junctim usquam haberi Senatui placere; sed alios » alia in præsidia mitti, mutatâ ignominiæ ergò mi» litiâ: ut qui equo meruissent, peditum stipendia » facerent: qui pedites legionarii fuissent, ad levem » armaturam transcriberentur: priores ordines re» cuperaret nemo, nisi bina hostium spolia retulis» set. » Aiunt, legatis cum responso tam atroci reversis, miraculo Romanæ constantiæ attonitum Regem, « Qualis Urbs ipsa, qualisque Senatus visus » esset, » interrogasse: responsumque tulisse à Cineâ, « Urbem templum sibi visam, Senatum vero » Regum consessum esse. » Post hæc demum gesta Fabricium ad Regem legatum venisse quidam pu-

§ XXXIII. Cic. Cat. 6. et Brut. c. 16. Zonar. Liv. Epit. 13. L. 2. § 36 de O. J.

» le jouet de deux peuples que nous avons tant de fois vain-
» cus ? » Ces remontrances d'Appius firent tant d'impression sur l'esprit des sénateurs, et enflammèrent tellement leurs courages, que tous conclurent d'une voix unanime, qu'il fallait continuer la guerre, et préalablement ordonner à Cinéas de sortir le même jour de la ville, d'aller déclarer à Pyrrhus qu'on lui refusait la permission qu'il avait demandée d'y entrer ; et qu'avant de parler de paix et d'amitié avec les Romains, il devait commencer par abandonner l'Italie.

XXXIV. Suivant le sentiment du même Appius, on rendit, au sujet des prisonniers, un décret qui n'était pas moins rigoureux : il portait « qu'ils ne seraient point employés contre
» Pyrrhus, ni réunis dans une même troupe, mais qu'on les
» disperserait en différents corps ; et que pour les punir de
» s'être rendus à l'ennemi, ils seraient tous dégradés, de façon
» que ceux qui avaient servi dans la cavalerie, passeraient dans
» l'infanterie ; et que ceux qui avaient porté les armes dans
» les légions, rentreraient dans les troupes armées à la légère,
» sans qu'aucun pût recouvrer le rang qu'il avait perdu, qu'il
» n'eût rapporté les dépouilles de deux ennemis. » On dit que les députés du roi étant de retour avec une réponse si fière, ce prince, étonné d'une fermeté si extraordinaire, leur demanda ce qu'ils pensaient de Rome et de son sénat ; et que Cinéas lui répondit : « que la ville lui avait paru un temple, et le sénat une
» assemblée de rois. » Ce fut alors que, suivant le sentiment de quelques uns, Fabricius fut envoyé au roi en qualité d'ambassadeur. Mais ce qui prouve leur erreur, indépendamment du témoignage des autres écrivains, c'est l'ordre naturel et vrai-

tant: sed, præter aliorum auctorum testimonia, rerum ipsarum recte animadversarum serie erroris haud difficile convincuntur. Pace desperatâ, conversi ad bellum animi, ac intentâ curâ facti utrinque apparatus hiemem satis negotiosam habuerunt.

XXXV. Hæc fuisse tempora puto, quibus ferunt Pyrrhum, quò naufragiorum casus vitarentur, faciliusque Itali ac Epirotæ ad auxilia mutua commeare possent, ab Hydrunte, quà longissime in pelagus procurrit Italia, ad Apolloniam ex adverso situm oppidum pontes jacere cogitavisse, spatio quinquaginta millium: tanto enim intervallo circum eos locos Græciæ Italiæque litora dirimuntur. Idem postea molitus esse M. Terentius Varro dicitur; cùm piratico bello Cn. Magni legatus Siculum Ioniumque mare classibus observaret. Inter hæc Ti. Coruncanius consul, de Vulsiniensibus et Vulcientibus Etruscorum populis, a. d. Kal. Februarias triumphavit. Insignis eo anno Censura fuit, tum primùm à plebeiæ stirpis censore lustro condito. Censa referuntur civium capita ducenta septuaginta octo millia, ducenta, viginti duo. Principem Senatûs per ea tempora Q. Fabium Maximum legi consuevisse constat. Hujus filium cognomento Gurgitem censorem tum fuisse conjecturâ colligitur: Cn. Domitii certum nomen et

§ XXXIV. Eutrop. l. 2. L. 1. § 5 de postul. Zonar. Val. Max. 2, 7, 15. Front. 4, 1. Plut. Just. 18, 2. Flor. 1, 18, 20. Appian.

semblable des évènements. Les deux partis ne voyant plus d'apparence à la paix, songèrent sérieusement à faire de nouveaux préparatifs pour la guerre; ce qui leur donna assez d'occupation pendant l'hiver.

XXXV. Ce fut, je crois, vers ces temps-là que Pyrrhus forma le projet d'établir un pont de communication dans l'espace de cinquante milles qu'il y a depuis Otrante jusqu'à Apollonie, les deux villes de l'Italie et de l'Épire qui, situées vis-à-vis l'une de l'autre, s'avançent le plus dans la mer, comme pour se rapprocher. Il espérait par-là empêcher les naufrages qui arrivent souvent sur ces côtes, et donner aux peuples de ces deux contrées des moyens plus aisés de commercer ensemble et de se secourir mutuellement dans l'occasion. On dit que depuis, M. Térentius Varron conçut le même dessein, lorsque dans la guerre des pirates, il gardait avec une flotte les côtes de la Sicile et de l'Ionie, sous les ordres du grand Pompée. Cependant, T. Coruncanius triompha des Volsiniens et des Volsciens, deux peuples de Toscane, quelques jours avant les calendes de février. Ce fut cette année que, pour la première fois, le lustre fut fermé par un censeur plébéien. On dit que d'après le recensement qu'il fit, le nombre des citoyens se trouva monter à 278,222. Il est constant que dans tout ce temps-là on ne choisit point d'autre prince du sénat que Q. Fabius Maximus. On conjecture que son fils, surnommé Gurgès, fut censeur avec Cn. Domitius. Pour ce dernier, comme ce fut lui qui ferma le lustre, et que par-là il procura au peuple un honneur que les plébéiens n'avaient point encore eu, cette circonstance mémorable a donné à son nom une célébrité qu'il a conservée.

quia lustrum is condidit, jure plebis amplificato nobilitatum est.

XXXVI. Vere primo Pyrrhus contractis sociorum copiis in Apuliam movit: multaque ibi oppida partim pugnando, partim conditionibus cepit. Adversùs quem novi consules P. Sulpicius Saverrio, P. Decius Mus, cum duobus consularibus exercitibus profecti, castra castris opposuerunt prope Asculum(2) Apuliæ urbem, cognominem ei quæ est in Picentibus. Non erat dubium, quin collatis signis depugnandum foret: ceterùm ne per dies aliquammultos hoc fieret, præter torrentem profundum, qui diversos exercitus interfluebat, etiam mutuo metu cunctabantur. Romanos prioris fortuna prælii, et victor Pyrrhus terrebat: Epirotis formidabilis erat Romanorum pervicacia, et alterius consulis fatale hostilibus legionibus nomen. P. enim Decium, patris avique exemplo suâ morte victoriam suorum redempturum esse fama vulgaverat: præliorumque, quibus illi ceciderant, eventus, terribiles omnibus Decianæ devotionis minas effecerat.

XXXVII. Eam rem Pyrrhus haudquaquam negligendam ratus, convocatis militibus, accurate docuit, « Arbitria præliorum penès Tellurem deam, aut in» feros, qui carmine illo sollicitarentur, esse non » posse: neque tam iniquos credi debere deos, ut in

§ XXXV. Zonar. Plin. Appian. in Mithrid. Tab. Capitol. Epit. Liv. 13. Plin. Panvin. in Fastis.

§ XXXVI. Zonar. Eutrop.

XXXVI. Dès le commencement du printemps, Pyrrhus ayant rassemblé les troupes de ses alliés, passa dans la Pouille où il se rendit maître de plusieurs villes, soit par force ou par composition. Les deux consuls, Pub. Sulpicius Saverrion et Pub. Décius Mus (*a*), à la tête des deux armées consulaires, vinrent aussi se camper vis-à-vis de lui, auprès d'Asculum, ville de la Pouille qui porte le même nom que celle qui est dans le Picentin. On ne doutait pas que les deux partis n'en vinssent aux mains. Mais ce qui différa la bataille de plusieurs jours, c'est la crainte réciproque que s'inspiraient les deux armées, outre qu'un torrent profond les séparait l'une de l'autre. Les Romains appréhendaient Pyrrhus qui les avait battus dans le premier combat; et les Épirotes redoutaient la fermeté inébranlable des Romains, et le nom de l'un des consuls, fatal aux légions ennemies. Car le bruit s'était répandu parmi eux que Pub. Décius, à l'exemple de son père et de son aïeul, sacrifierait sa vie pour procurer la victoire aux Romains; et l'évènement de deux batailles avait déjà rendu le dévouement des Décius aussi formidable qu'il était célèbre.

XXXVII. Pyrrhus, convaincu qu'il était à propos de rassurer ses soldats, les assembla, et leur dit : « qu'il était ridicule de » s'imaginer que l'évènement des combats dépendît de la déesse » qu'on nomme la Terre, ou des autres dieux qu'on sollicitait » par de vaines formules; mais qui n'étaient pas assez injustes » pour décider du sort des armées au gré d'un seul homme

(*a*) An de Rome 473 ; avant J.-C. 279.

» unius hominis vesani gratiam fata exercituum mu-
» tent donentve : non præstigiis et superstitionibus,
» sed pugnando victorias parari : vel ipsis Romanis
» testibus, qui non sacrificulorum et vatum agmen,
» sed armatas militum acies hostibus consueverint
» opponere. Quia tamen ignari rerum plerumque
» superstitionum inanium ludibriis, quàm veris ti-
» mendi causis, acriùs percellantur; hunc quoque
» metum præverti posse » ostendit, exposito ornatu,
quo priores Decii se devovissent : monitisque mili-
tibus, « Si quis similibus insignibus noscendus oc-
» currisset, ab eo abstinerent tela, vivumque com-
» prehenderent. » Sed ipsi quoque Decio nuncian-
dum curavit, « Desineret ineptire inter armatos : ne-
» que enim consilium istud successurum esse : et si
» vivus venisset in manus, fortè graviora passurum,
» quàm voluisset. »

XXXVIII. Responsum à consulibus est : « Se ar-
» mis satis confidere, neque opus habere tantæ des-
» perationis auxilio. Id quò magis scire posset, op-
» tionem se dare, ipse transire flumen, (quod inter
» exercitus medium fuisse diximus) an in suâ ripâ
» Romanos exspectare mallet : nam aut reductis co-
» piis transitum regi tutum relicturos esse; aut, eo
» recedente, transmissuros : quo integro robore con-
» gressi, nullâ aliâ in re, quàm suis viribus animis-
» que, spem victoriæ reposuisse demonstrent. » Pu-

§ XXXVII. Liv. 8, 9. Zonar.

» en délire. Qu'on remportait la victoire par la valeur et non
» par des prestiges et par des superstitions, au jugement des
» Romains eux-mêmes, qui avaient coutume d'opposer à leurs
» ennemis, non des troupes de prêtres et de devins, mais des
» légions de soldats armés. » Mais comme l'ignorance expose
les esprits à être frappés par de vaines illusions plus que par
de véritables motifs de crainte, pour les rassurer encore de ce
côté-là, il leur mit sous les yeux les habits et les ornements
sous lesquels les deux premiers Décius s'étaient dévoués, leur
recommandant expressément, « si dans la bataille ils rencon-
» traient quelque Romain en cet équipage, de se bien garder
» de le tuer, mais de faire tous leurs efforts pour le prendre
» vivant. » Il prit aussi la précaution de faire avertir Décius
« qu'il pouvait se dispenser d'opposer à des ennemis armés un
» appareil ridicule, qui certainement ne lui réussirait pas; et
» que s'il était pris vivant, il aurait besoin de constance peut-
» être plus encore qu'il ne l'imaginait. »

XXXVIII. Les consuls lui répondirent, « qu'ils comptaient
» assez sur leur alliance et sur leurs armes pour ne point avoir
» recours à des moyens si désespérés; et afin qu'il n'en doutât
» point, ils lui donnaient le choix, ou de passer lui-même le
» fleuve qui les séparait, ou, s'il l'aimait mieux, de les attendre
» sur la rive qu'il occupait. S'il prenait le premier parti, ils
» s'éloigneraient du bord, pour lui laisser toute liberté de venir
» à eux sans rien craindre, ou passeraient eux-mêmes de son
» côté, après qu'il se serait éloigné à une certaine distance; et
» alors combattant avec toutes leurs forces, ils lui feraient voir
» qu'ils ne mettaient leur confiance que dans la vigueur de leurs
» bras et de leurs courages. » Pyrrhus se fit un point d'honneur

duit Pyrrhum timoris aut dubitationis signum ullum edere : quare posteriore acceptâ conditione transeundi fluminis potestatem hostibus fecit. Levior jam suâ sponte belluarum terror erat, ipsâ consuetudine videndi : manusque earum facillime amputari posse, pugnæ prioris experimento constabat ; quâ C. Minucius quartæ legionis primus hastatus uno gladii ictu proboscidem elephanti præcîderat. Sed tum alia quoque præsidia excogitaverant tutioris audaciæ. Equi ferreis obducti laminis currum trahebant, et ipsum contis ferro præfixis horrentem : in curru erant collocati milites, qui belluas irruentes missilibus aut igne jacto averterent.

XXXIX. Cum hoc apparatu transgressis flumen legionibus, Pyrrhus ex diverso exercitum instruxit, pro usu, quem iis in rebus maximum, cum singulari quâdam ingenii sagacitate, supra ceteros ejus ætatis imperatores excellentem habere credebatur. Animadverso igitur loci genio, qui propter asperitatem soli et enata passim virgulta non nisi pedestrem aciem pateretur, equitatum elephantosque locavit in subsidiis : dextrum cornu suis militibus et Samnitium auxiliaribus copiis firmavit; Bruttios, Lucanos, Sallentinos, esse jussit in sinistro : Tarentinos, quorum virtuti minus credebat, in mediam aciem recepit. Consulum acies legionarios habebat milites, au-

§ XXXVIII. Plin. 8, 7. Flor. 1, 18. Oros. 4, 1.

de ne montrer ni crainte ni hésitation; se déterminant donc pour la seconde condition qu'ils avaient proposée, il s'éloigna du fleuve afin de leur laisser toute liberté de le passer. L'habitude où étaient les Romains de voir des éléphants, les leur avait insensiblement rendus moins redoutables; et dès le premier combat, C. Minucius, premier piquier de la quatrième légion, en abattant d'un coup de sabre la trompe d'un de ces animaux, avait fait voir, par une heureuse expérience, qu'il était aisé de leur ôter l'usage de cette partie, qui causait auparavant tant de frayeur. Mais ils avaient encore imaginé d'autres ressources plus propres à les rassurer contre ces masses énormes. Des chevaux caparaçonnés de lames de fer traînaient un char tout hérissé lui-même de pieux, dont les pointes étaient de la même matière. Des soldats, placés sur ce char, lançaient des javelots ou des tisons ardents contre ces animaux, dès qu'ils approchaient.

XXXIX. Dès que les Romains eurent passé le fleuve avec cet appareil et se furent mis en bataille, Pyrrhus de son côté rangea ses troupes avec cette habileté, cette expérience, et ce génie qui le faisaient regarder comme le plus grand capitaine de son temps. Ayant donc reconnu la nature du terrain qui, raboteux et couvert presque partout de ronces et de buissons, ne pouvait contenir que de l'infanterie, il plaça ses cavaliers et ses éléphants au corps de réserve, mit à l'aile droite les Épirotes et les troupes auxiliaires des Samnites, et à la gauche les Brutiens, les Lucaniens et les Salentins. Pour les Tarentins, sur le courage desquels il comptait le moins, il leur fit occuper le centre. Les consuls avaient adroitement mêlé les troupes légèrement armées avec les soldats des légions, et avaient observé le même arrangement à l'égard des compagnies qui étaient au corps de réserve. Leur cavalerie était répandue sur les ailes, de

xiliis levis armaturæ aptissime intermixtis : parique ingenio et temperamento subsidiorum ordines distinxerant. Equitatus in cornua diffusus, neque impedimento futurus erat pedestri prælio, et si quis casus agendæ rei viam aperuisset, præsto erat. Inter exercitus non animis tantùm, sed etiam numero pares (quadraginta utrinque millia fuisse constat) haud segniùs, quàm debuit, certatum est. Ancipiti adhuc victoriâ prælium nox diremit.

XL. Posterâ luce Pyrrhus, cùm impeditiora loca præsidiis præcepisset, in campum paulo æquiorem Romanos descendere coëgit. Ibi elephantorum aliquis usus fuit: aliâ parte aciei, quâ currus adversum eos parati constiterant, subitò inducti, equos hostium, sicuti priore prælio factum fuerat, perterritos averterunt in fugam : peditibus nihil magnopere nocuerunt. Valde diversa istius pugnæ fama est. « Secundum Romanos eventum fuisse, quidam auctores sunt, etiam casu adjuvante victoriam : cùm adversus Apulos impedimenta diripientes, missæ Regis imperio cohortes, ceteris copiis fugientium speciem discessu suo præbuissent, eoque metu et errore facta apud Regios fuga esset. » Quin et cæsorum ingens numerus exprimitur : « Viginti millia de Pyrrhi exercitu ; victorum ad millia quinque desiderata. Regem ipsum brachio pili jactu trans-

§ XXXIX. Veget. de re mil. 3, 24. Zonar. Ammian. l. 24. Liv. 35, 14. Plut. Front. 2, 3.

façon qu'elle ne pouvait embarrasser l'infanterie pendant le combat; et qu'elle pouvait agir elle-même, s'il arrivait par hasard qu'on eût besoin de son secours. Les deux armées, égales non seulement par le courage, mais encore par le nombre des soldats dont elles étaient composées, (car on assure qu'il y avait quarante mille hommes dans chacune,) combattirent avec toute la valeur qu'on peut s'imaginer; et ce fut la nuit qui termina la bataille, dans le temps que la victoire était encore indécise.

XL. Le lendemain, Pyrrhus pour éviter les embarras du poste qu'il avait occupé d'abord, força les Romains de descendre dans une plaine un peu plus unie et plus libre, et où il fit usage de ses éléphants. Car les ayant lâchés contre les Romains d'un côté opposé à celui où on avait préparé des chars contre leur attaque, ils effrayèrent et mirent en fuite les chevaux des Romains, comme ils avaient fait dans le premier combat, sans cependant nuire beaucoup à leur infanterie. Les auteurs ont parlé fort diversement du succès de cette journée. Quelques uns assurent qu'il fut favorable aux Romains, et que le hasard leur aida même à remporter la victoire; en ce que le roi ayant détaché quelques cohortes pour aller contre les Apuliens qui pillaient ses bagages, les Épirotes crurent qu'elles abandonnaient le champ de bataille, erreur qui épouvanta tout le reste de son armée et lui fit prendre la fuite. Bien plus, si l'on s'en rapporte à eux, le nombre des morts n'est pas moins étonnant; car ils ajoutent que Pyrrhus perdit vingt mille hommes, et qu'il n'en fut pas tué plus de cinq mille du côté des Romains; que le roi lui-même, après avoir été dangereusement blessé d'un dard qui lui perça le bras, et fait de vains efforts pour arrêter la fuite des siens, fut emporté tout le dernier du champ de bataille

» misso graviter vulneratum, cùm fugientes retinere » nequivisset, postremum fere omnium à satelliti- » bus suis ex acie relatum: signa capta ex hoste tria » et quinquaginta, Romana verò undecim amissa » esse. Fabricium quoque, legatum alterius consu- » lis, vulnus accepisse. »

XLI. Ex diverso, « Parem hujus atque superioris » prælii (3) fortunam fuisse, alii tradiderunt: et vi- » cinià castrorum defensos Romanos minùs quidem » sensisse detrimenti; sed tamen confusâ fugâ dis- » cessisse, sic quoque sex millibus amissis: de exer- » citu Pyrrhi tria millia quingentos et quinque ceci- » disse, idque in commentarios Regios relatum esse, » Hieronymus scribit. Atque hæc tanta non varietas modò, sed etiam pugna scriptorum me valde movet, ut iis potiùs credendum esse judicem, qui dubio eventu pugnatum esse tradiderunt. Solet enim, quoties pari fere damno discessum est, utraque pars sibi asserere victoriæ famam: quam deinceps aliorum negligentia, aliorum improbitas temere committit litteris: pessimo facinore, magnâque cum infamiâ eorum, qui pro veris atque compertis, inani rumore vulgata, aut affectu serviliter corrupta, posteritati prodiderunt.

XLII. Quare propior vero videtur eorum annalium narratio, qui, « Semel tantùm ad Asculum pugna-

§ XL. Plut. Zonar. Front. Eutrop. Flor. 1, 18. Oros. 4, 1. Just. 18, 1.
§ XLI. Liv. Epit. 13. Plut.

par ses gardes; qu'il perdit cinquante-cinq étendards, au lieu que les Romains n'en trouvèrent que quinze de manque; et enfin que Fabricius, lieutenant de l'un des consuls, y fut aussi blessé.

XLI. D'autres, au contraire, ont écrit que le sort de ce combat avait été semblable à celui du premier; et qu'à la vérité les Romains avaient été moins maltraités, à raison de la proximité de leur camp; mais qu'après tout ils avaient avoué leur défaite en se retirant, après avoir laissé six mille hommes sur la place; au lieu que le roi n'en avait perdu que trois mille cinq cent cinq; et Hieronyme rapporte que c'était ainsi qu'on trouvait l'histoire de cette journée écrite dans les mémoires du roi. Pour moi, non seulement la diversité, mais la contrariété étonnante de ces opinions me porte à leur préférer celle qui nous donne ce combat pour douteux. Car il arrive ordinairement que quand les deux partis se sont retirés sans avoir aucun avantage l'un sur l'autre, chacun se donne hardiment la victoire. Souvent aussi les historiens racontent le fait tout autrement qu'il ne s'est passé par un effet ou de leur négligence ou de leur mauvaise foi: or, c'est un véritable crime, une prévarication révoltante, de transmettre à la postérité, comme certain et avéré, un récit uniquement appuyé sur de vains bruits, ou lâchement altéré par une servile partialité.

XLII. Aussi je trouve beaucoup plus vraisemblable le récit de ceux qui ne parlent que d'une seule action auprès d'Asculum, et qui assurent que ce ne fut qu'après le coucher du soleil, après beaucoup de sang répandu de part et d'autre, que la blessure du roi, le pillage de ses bagages et la nuit, firent enfin

» tum esse, referunt : et post acerrimam contentio-
» nem ac multas utrinque cædes, Sole jam occaso,
» vulnus Regis et direptorum impedimentorum ca-
» sum, dirimendæ pugnæ locum, licet ægre, fecisse.
» Tum receptui signum esse datum in utroque exer-
» citu, cùm jam utrinque millia circiter quindecim
» occubuissent. Atque hoc fuisse tempus, quo Pyr-
» rhus cuidam quasi de victoriâ gratulanti responde-
» rit : Si denuo sic vincendi sunt Romani, periimus.»
Affirmant etiam hanc opinionem, quæ secuta sunt. Nam et Pyrrhus Tarentum concessit : et consules hostem non insecuti, copias in hibernis per Apuliæ oppida distribuerunt, cùm anni tempus, et ratio belli, potiùs victoriam tam illustrem prosequi, alterum facile passum fuisset, altera etiam omnino coëgisset. Accedit, quòd neque triumphatum ab his consulibus reperio, sed et P. Decium consulem eo prælio se devovisse, seque post patrem et avum pari genere mortis sublatos, è continenti genere tertiam victimam reipublicæ præbuisse, multi putant : quod historiis omnibus silentibus ne referendum quidem, nedum refellendum putavissem : nisi magnus auctor M. Tullius Cicero in philosophicis quidem libris, sed loco non uno, posuisset.

XLIII. Pugna ad Asculum, quocunque eventu certata, reliquum anni quietum à bellicis expeditionibus habuit : sed consultationibus et apparatuum

§ XLII. Zonar. Cic. Tusc. quæst. 1, 37. et de fin. 2, 19.

sonner la retraite en même temps dans les deux armées, qui se retirèrent malgré elles, laissant sur la place environ quinze mille hommes, tant d'une part que de l'autre. C'est vraisemblablement alors que Pyrrhus répondit à un de ses courtisans, qui le félicitait de sa victoire : « Encore une victoire pareille, » et nous sommes perdus. » La conduite respective de Pyrrhus et des consuls vient encore à l'appui de cette opinion; car le premier se retira dans Tarente; et les consuls, au lieu de poursuivre l'ennemi, distribuèrent leurs troupes en quartier d'hiver dans différentes villes de la Pouille; quoique la saison leur permît encore d'agir, surtout après une victoire si considérable, dont ils ne pouvaient abandonner le fruit, sans pécher contre toutes les règles de la guerre. D'ailleurs on ne lit dans aucun auteur que les consuls aient triomphé après cette expédition. Quelques uns même croient que Pub. Décius, marchant sur les traces de son père et de son aïeul, se dévoua dans ce combat; et, par une mort semblable à la leur, procura aux Romains une troisième victoire. Mais comme aucun écrivain n'en a parlé, c'est une circonstance que je n'aurais pas daigné rapporter, bien loin de me mettre en peine de la réfuter, si un écrivain d'une autorité aussi imposante que Cicéron, n'en avait pas fait mention en plus d'un endroit de ses Livres philosophiques.

XLIII. Mais quel qu'ait été l'évènement du combat qui se donna auprès d'Asculum, il est certain que le reste de l'année se passa tranquillement; et que les uns et les autres l'employèrent en délibérations et en préparatifs. Pyrrhus ayant perdu

curâ tempus omne consumptum est. Pyrrhus cùm veterum copiarum magnam partem, ducumque et amicorum plerosque perdidisset, in Epirum misit, cum mandatis, ut veniente vere milites et pecuniæ sibi mitterentur. Sed priusquam classis eâ instrui posset, novæ spes exortæ consilium Regis mutaverunt. Macedoniam olim Demetrio ademptam Pyrrhus tenuerat, deinde Lysimachi vi extortam amiserat; hanc iterum novæ occasioni aperuisse videbatur Ptolemæi Ceranni casus, qui à Gallis interfectus, dum bellum in Italiâ gerit Pyrrhus, uti turbatum regni statum, ita vacuam possessionem reliquerat. Ea ratio suasit, ne copiis militaribus Epirus nudaretur: simul ne pateret injuriis Gallorum, vicinam adhuc Macedoniam urentium. Neque tamen eo tum accessit, in Siciliam vocantibus aliis causis, ut postea trademus.

XLIV. Hieme inter has curas circumactâ, novi consules ad exercitum venerunt C. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus, qui alium quoque consulatum unà gesserant. Hoc audito, Pyrrhus etiam contra eduxit copias, et observare consilia hostium instituit. Cùm ita castra utrique locis haud valde distantibus haberent, res evenit ad memoriam celebris, et à plerisque non ita magno dissensu tradita. Timochares quidam Ambraciensis, in amicitiâ Regis honestum gradum obtinens, ad C. Fabricium con-

§ XLIII. Plut.

la plus grande partie de ses vieilles troupes, de ses meilleurs généraux et de ses plus fidèles amis, fit partir des gens pour l'Épire, avec ordre de lui amener au printemps suivant des soldats et de lui rapporter de l'argent. Mais avant que cette flotte pût être équipée, de nouvelles espérances obligèrent ce prince de former aussi de nouveaux projets. Il avait possédé quelque temps la Macédoine, après en avoir chassé Démétrius; puis en avait été dépouillé lui-même par les forces de Lysimachus. La mort de Ptolomée, surnommé le *Foudre*, lui offrait une seconde occasion de s'en emparer. Car ce prince ayant été tué par les Gaulois, pendant que Pyrrhus était occupé contre les Romains en Italie, avait laissé le trône vacant, et les affaires de la Macédoine dans un grand désordre. Ce fut la raison qui porta Pyrrhus à laisser ses troupes dans l'Épire; outre qu'il craignait de l'exposer aux irruptions des Gaulois, qui ravageaient alors la Macédoine, voisine de ses états. Cependant il ne repassa pas encore dans son royaume; d'autres raisons l'appelant en Sicile, comme nous le dirons dans la suite.

XLIV. L'hiver s'étant passé de la manière que j'ai dit, les nouveaux consuls, C. Fabricius Luscinus et Q. Æmilius Papus (*a*), qui avaient déjà exercé cette charge ensemble, vinrent se mettre à la tête de leurs armées: Pyrrhus marcha au devant d'eux avec ses troupes, dans le dessein d'observer leurs démarches et de pénétrer leurs desseins. Comme ils étaient campés assez près les uns des autres, il arriva un fait mémorable, et que les historiens ont rapporté à peu près de la même manière. Un certain Timocharès de la ville d'Ambracia, que le roi honorait de son amitié, vint secrètement trouver Fabricius, et lui

(*a*) An de Rome 474; avant J.-C. 278.

sulem furtim accessit, regem, si præmium ejus rei dignum daretur, veneno tollere pollicitus. Id verò se per filios suos facilè consecuturum autumabat, quòd inter pocillatôres Regios illi haberentur. Fabricius, minime delectatus proditione, rem tamen perscripsit ad Senatum. Senatus legatos ad Pyrrhum misit, Timocharis quidem, qui quomodocunque Romanis prodesse statuisset, insidias non indicaturos; sed udituros in universum, « Uti Rex ageret circum- » spectiùs, videretque, quorùm hominum, quamque » fidelium, ministeriis uteretur. » Hæc ita apud Valerium Antiatem leguntur.

XLV. At Claudius Quadrigarius pro Timochare « Niciam beneficii istius promissorem prodit: neque » legatos à Senatu missos, sed à consulibus; » litteris (5) quoque consulum recensitis, quibus detecto Niciæ consilio, negant, « Se dolis aut pecuniâ pugna- » turos; sed virtute et armis: salvumque ab insidiis » Regem optare, aiunt, quem suæ victoriæ suorum- » que triumphorum splendidam sperarent materiam » fore. » Sunt, qui « Medicum Regis Fabricium eo » de negotio coram aut litteris adiisse, consulisque » indicio pœnas dedisse Regi, tradiderint, suspendio » necatum. » Sed ut hæc dubitationem habere possent, certum est errare, qui medicum à Curio ad Regem remissum esse scripserunt. Aiunt, Pyrrhum hoc tantæ virtutis experimento stupentem excla-

§ XLIV. Agell. Cic. de off. 3, 22. Val. Max. 6, 5, 1.

offrit d'empoisonner le roi, si on voulait lui donner une récompense proportionnée à un si grand service; dessein qu'il lui était facile d'exécuter par le moyen de ses fils, qui étaient échansons du prince. Quoique Fabricius fût naturellement ennemi de la trahison, il ne laissa pas d'en écrire à Rome. Le sénat, ayant lu sa lettre, envoya vers Pyrrhus des ambassadeurs qu'il chargea, non de dénoncer Timocharès qui avait eu l'intention, quoique criminelle, de rendre service aux Romains; mais d'avertir ce prince en général de s'assurer du zèle et de la fidélité de ceux qu'il mettait au nombre de ses amis et auxquels il confiait le soin de sa vie. C'est ainsi que le raconte Valérius d'Antium.

XLV. Mais Claudius Quadrigarius nomme cet empoisonneur Nicias, au lieu de Timocharès; et dit que ce ne fut pas le sénat qui envoya des ambassadeurs à Pyrrhus, mais les consuls, qui lui écrivirent pour lui dénoncer l'attentat de Nicias, et pour lui déclarer qu'ils n'emploîraient contre sa vie ni l'argent ni la trahison, mais la valeur et les armes, et qu'ils souhaitaient le voir mettre sa personne à couvert des embûches qu'on lui dressait, dans l'espérance de le faire servir à relever l'éclat de leur triomphe et de leur victoire. D'autres ont prétendu que ce fut le médecin de Pyrrhus, qui écrivit à Fabricius, ou qui le vint trouver en personne, pour lui offrir d'empoisonner son maître, et que le consul livra le traître au roi qui le fit pendre. Mais quand on pourrait être embarrassé entre tant d'opinions diverses, toujours est-il certain que ceux-là se trompent, qui assurent que ce fut Curius qui renvoya au roi son médecin. On dit que Pyrrhus, étonné d'une générosité si rare, ne put s'empêcher de s'écrier : « Je reconnais là ce Fabricius, » ce Romain plus ferme et plus constant dans la carrière de

masse : « Hic est ille Fabricius, qui difficiliùs ab iti-» nere justi et honesti, quàm à cursu suo Sol averti « possit ! » statim certe, ne vinci beneficio videretur, captivos, quos habebat, omnes Romanis restituit; Cineamque denuo misit, ad pacem et amicitiam impetrandam.

XLVI. Minime decorum visum est, vel donum ab hoste accipere, vel ob lucrum potiùs, quàm amore virtutis, à facinore abhorruisse videri : gratis igitur ne acciperentur captivi, totidem pro his alii Tarentinorum Samnitiumque missi sunt. Hanc publicam abstinentiam conspectiore mox famâ privatorum est secuta gravitas; cùm Pyrrhi munera (multa enim et pretiosa utrique sexui Cineas attulerat) non à viris modò omnibus, sed etiam à mulieribus, repudiata sunt. Quo quidem tempore, cùm aspernantibus, quibus primùm oblata fuerant, ad alios aliosque deferrentur; nemo vir mulierve tam aut tenuis aut cupidus inveniri potuit, ut recipiendis Regiis muneribus ostium domûs suæ patere vellet. Legatis deinde prius responsum redditum : « Donec Italiâ Pyrrhus exces-» sisset, hostem eum populo Romano fore. » Perplexum hisce Regem, et neque bellum læto animo prosequentem, neque cupientem cum aliquâ dignitatis jacturâ discedere, extricare visa est Siciliensis expeditio, quam post longam et ancipitem deliberationem, tandem statuit suscipere. Sic enim et Roma-

§ XLV. Ammian. 50, 5. Tacit. 2, 88. Plut. Flor. 1, 18. Eutrop.

» l'honneur et de la justice, que le soleil dans sa course ordi-
» naire. » Et aussitôt, pour ne le point céder aux Romains en générosité, il leur renvoya sans rançon tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et fit partir une seconde fois Cinéas, pour aller à Rome leur proposer la paix et demander leur amitié.

XLVI. Mais on crut qu'il n'était honnête ni de recevoir un présent de l'ennemi, ni de paraître avoir repoussé une offre criminelle plutôt par intérêt que par amour pour la vertu; et afin de ne rien devoir à Pyrrhus, on lui renvoya autant de prisonniers Tarentins et Samnites, qu'il avait rendu de Romains. Ce désintéressement public fut bientôt suivi d'une générosité beaucoup plus admirable dans les particuliers; lorsque Pyrrhus fit offrir à Rome, par Cinéas, des présents d'un prix inestimable, tant aux hommes qu'aux femmes; et que les deux sexes, comme de concert, les refusèrent hautement; il ne se trouva pas un seul Romain ni une seule Romaine, même parmi les pauvres et les plus avides, qui ne fermât sa maison à cet ambassadeur, quand il alla de porte en porte, pour tâcher de les corrompre. On répondit à Cinéas, comme on avait déjà fait à la première ambassade, que les Romains regarderaient Pyrrhus comme leur ennemi tant qu'il resterait en Italie. Cette fermeté donnait de grandes inquiétudes au roi, qui ne voulait ni abandonner honteusement l'Italie, ni continuer une guerre contre laquelle il désespérait de réussir; lorsque l'expédition de Sicile se présenta fort à propos pour le tirer d'embarras. Car après y avoir mûrement pensé, il se détermina enfin à l'entreprendre. Par-là il se dégageait avec honneur de la guerre contre les Romains, et il espérait soumettre à son empire l'île la plus puissante de

num bellum honeste declinari posse sperabat : et imperium insulæ locupletissimæ occupari : simul vindictam de Carthaginiensibus, ut prior ab ipsis lacessitus, sumere cupiebat.

XLVII. Nam illi, suspecto Regis consilio, paulo ante Magonem ducem cum centum viginti navium classe miserant, « Adversùs externum hostem exter- » nis etiam auxiliis populum Romanum adjuvandum » esse, » dictitantes : et quanquam illorum operâ Romani non sunt usi, Senatu respondente, « Se con- » suevisse talia bella suscipere, quæ suo milite geri » possent; » fœdus tamen inter utrumque populum quartò renovatum est. Prioribus capitibus additum, « Ut sive Romanus populus, sive Pœnus, cum Pyr- » rho fœdus faceret, nominatim exciperetur, ut his » populis invicem auxiliari liceret, uter eorum bello » peteretur : utque quoties utrivis eorum auxilio » opus esset, naves à Carthaginiensibus præberen- » tur : stipendia suis quisque daret : auxilia Punica » Romanos mari juvarent; exire navibus invita ne » cogerentur. »

XLVIII. Quo confecto, per speciem pacis conciliandæ Pyrrhum adierat Mago, speculaturus consilia Regis, quem in Siciliam acciri Carthaginienses audierant; classemque Romanis obtulerant, non tam illorum caritate curâque, quàm ut Pyrrhus Italico

§ XLVI. Front. 4, 4, 1. Appian. Liv. 34, 4. Just. Val. Max. 4, 3, 14. Zonar. 4
§ XLVII. Liv. Epit. 13. Polyb. 3, 25.

la Méditerranée, en se vengeant des Carthaginois qui l'avaient attaqué les premiers.

XLVII. Car le sénat de Carthage, se défiant de l'ambition de Pyrrhus, avait fait partir, il n'y avait pas long-temps, Magon, avec une flotte de cent vaisseaux pour venir au secours des Romains, qui devaient, disaient-ils, avoir des secours étrangers à opposer à des ennemis étrangers. Et quoique les Romains n'eussent point accepté ces offres, et que le sénat eût répondu aux Carthaginois, que la république n'entreprenait point de guerre qu'elle ne fût en état de soutenir par ses propres forces, les deux nations n'avaient pas laissé de renouveler pour la quatrième fois leur traité d'alliance. On ajouta aux anciennes conditions, que, si les Romains ou les Carthaginois faisaient un traité avec Pyrrhus, il y serait expressément stipulé que ces deux peuples auraient la liberté de s'assister réciproquement contre ceux qui déclareraient la guerre à l'un ou à l'autre. Que quand l'un des deux peuples aurait besoin de secours, les Carthaginois fourniraient des vaisseaux, et que chacun paierait ses troupes; que les Carthaginois aideraient les Romains sur mer, mais ne seraient point obligés de débarquer malgré eux.

XLVIII. Ce traité fait et signé de part et d'autre, Magon était venu trouver Pyrrhus, sous prétexte de ménager la paix entre lui et les Romains, mais en effet pour sonder ses desseins. Car les Carthaginois avaient été informés qu'on l'invitait à passer en Sicile; et ils avaient offert une flotte aux Romains, moins par considération et par amitié pour eux, que pour occuper Pyrrhus en Italie, et empêcher qu'il ne les vînt troubler en

bello implicatus, res Pœnorum in insulâ magnis successibus efflorescentes non everteret. Tum quoque fretum, quà in Siciliam trajectus est, magno numero navium observabant, Rhegii quidem obsidendi studium præferentes, sed veriùs, ut Pyrrho transmittere cupienti viam intercluderent. His igitur de causis ad Siciliensia negotia adjecit animum : spes ipsi magnas faciente cum rerum ipsarum statu, tum etiam legationibus Siculorum, quæ aliæ super alias ex insulâ venientes, « Omnium votis expeti eum af- » firmabant, tanquam unicum levamen malorum, » quibus miserrima terrarum nunquam acerbiùs con- » flictata esse videbatur. »

XLIX. Nam post Agathoclis miserabilem magis quàm indignum exitum, Mœno quidam, Ægestâ Siciliæ urbe oriundus, qui et venenum Regi dederat, affectatâ tyrannide, à Syracusanis Hicetâ prætore pulsus, ad Carthaginiensium opes se contulerat. Ita bellum gravius, et Syracusanis adversum fuit, per quod tamen privatim opes Hicetæ creverunt : qui postea versis in Agrigentinum Phintiam armis, inquietam diu insulam tenuit; donec Thœnionis cujusdam audaciâ, principatu, quem nonum jam annum obtinebat, pelleretur. Thœnioni dominationem retinere nitenti exortus est adversarius ex Syracusanâ nobilitate Sosistratus : diuque certatum inter hos armis est; insulam, quæ Syracusanæ urbis pars

§ XLVIII. Justin. Diod. Ecl. ex lib. 21 et 22.

Sicile, où ils avaient les plus brillants succès. Et alors même ils tenaient dans le détroit qui sépare cette île d'avec l'Italie, un grand nombre de leurs vaisseaux, feignant de vouloir assiéger Rhège, quoique réellement ils n'eussent d'autre dessein que de fermer au roi le passage et l'entrée de la Sicile. Voilà les motifs qui engagèrent ce prince à tourner ses armes de ce côté-là; la situation présente de cette île lui donnant de grandes espérances, outre qu'il était vivement sollicité par les ambassades que lui envoyaient coup sur coup les Siciliens, en l'assurant qu'il était appelé par les vœux de tous les peuples, comme le seul capable de soulager les maux qui désolaient la plus déplorable contrée de l'Univers.

XLIX. En effet, depuis la mort tragique d'Agathocle, un certain Ménon, de la ville d'Égeste, celui-là même qui avait empoisonné le roi, s'était emparé de la souveraine puissance. Mais chassé par Hicétas, préteur des Syracusains, il avait eu recours aux forces des Carthaginois. L'arrivée de ces étrangers ralluma en Sicile une guerre encore plus cruelle; et quoique le succès n'en fût pas favorable aux Syracusains, elle donna cependant lieu à Hicétas en particulier d'augmenter son crédit et son pouvoir; et dans la suite ayant tourné ses armes contre Phintia, qui s'était emparé d'Agrigente, il demeura long-temps le maître de l'île malgré les troubles qui l'agitaient : jusqu'à ce qu'enfin il fut dépouillé par l'audace d'un certain Thénion, de l'autorité dont il jouissait depuis neuf ans. Thénion fit tous ses efforts pour demeurer seul en possession du gouvernement; mais il trouva un rival dans la personne de Sosistrate, l'un des premiers citoyens de Syracuse. Ils se disputèrent long-temps le pouvoir à main armée; Thénion s'étant fortifié dans l'île, qui est

est (ipsi *Nasum* vocant) obtinente Thœnione, cùm in ceterâ urbe Sosistratus tyrannidem ageret. Postremo cûm utrinque nihil ex his discordiis præter communem interitum imminere cernerent; vocandum esse Pyrrhum consensu decreverunt: qui gener Agathoclis, filio ex Lanassâ suscepto, successioni proximus, animoque et viribus ad constituendas res Siciliæ suffecturus habebatur.

L. His accedebant Agrigentini Leontinique principes, qui et ipsi suarum urbium, totiusque adeò insulæ imperium offerentes, unâ voce rogabant, « Ut » quamprimum in Siciliam trajiceret, fessis rebus, » et laboranti sub barbarorum armis libertati, præ» sentiâ suâ succursurus. » Carthaginienses enim, Syracusanorum agris vastatis, ipsam quoque urbem classe centum navium, et pedestri quinquaginta millium exercitu terrâ marique clauserant. Igitur Pyrrhus, non ultra differendum ratus, Cineam, cujus ingenio fideque plurimum uti consueverat, præmittit, cum Siculis civitatibus conditiones legesque fœderum et amicitiæ compositurum. Ipse socios, discessum ægre ferentes, consolatus, « Si à Romanis » premerentur, è vicinâ insulâ in tempore affutu» rum esse, novorum etiam sociorum accessione in» structiorem, » spopondit. Cùm autem præsidium in urbe Tarentinâ relicturus esset, ægre passi Tarentini, « Ut sibi vel præstaret promissum auxilium

§ XLIX. Diod. Liv. 25, 24. Appian.

une partie considérable de Syracuse, et que les habitants appellent Nasos, pendant que Sosistrate dominait dans le reste de la ville. Enfin, voyant que ces discordes ne pouvaient aboutir qu'à leur perte commune, ils convinrent entre eux d'appeler Pyrrhus, qui, gendre d'Agathocle, dont il avait épousé la fille, Lanassa, et père d'un fils qu'il avait eu d'elle, était l'héritier le plus prochain du royaume, comme par son courage et ses forces il était le plus en état de rétablir dans cette île la tranquillité que les séditions et les discordes en avaient bannie.

L. D'un autre côté, les premiers d'Agrigente et de Léonce, lui offrant l'empire de leurs villes en particulier, et de toute la Sicile en général, le pressaient de venir au plus tôt à leur secours, pour chasser du pays les barbares qui s'y étaient établis par la force des armes. En effet, les Carthaginois, après avoir ravagé les terres des Syracusains, tenaient la ville même investie avec une flotte de cent vaisseaux par mer, et une armée de cinquante mille hommes par terre. Pyrrhus donc persuadé qu'il n'y avait plus de temps à perdre, fit partir devant lui Cinéas, à la prudence et la fidélité duquel il avait souvent confié les affaires les plus importantes, avec ordre de régler avec les peuples de Sicile les conditions et les lois de l'alliance et de l'amitié qu'il allait contracter avec eux. Pour lui, afin de consoler ses alliés qui ne le voyaient partir qu'à regret, il leur promit que, si les Romains les serraient de trop près, il serait toujours à portée de venir d'une île si voisine à leur secours, même avec des forces plus considérables que lui fourniraient ses nouveaux alliés. Mais les Tarentins, voyant qu'il laissait une garnison dans leur citadelle, indignés de ce joug qu'il leur imposait, lui demandèrent ou de les secourir aux conditions dont ils étaient convenus avec lui, ou du moins de laisser à la ville la liberté dont elle

» iis conditionibus, quibus venisset; aut saltem ur-
» bem suam relinqueret liberam, » postulaverunt.
Neutra res impetrari potuit; nihil æqui respondente
Pyrrho, sed jubente « Suum tempus exspectari. »

LI. Has inter curas Epirotæ Regis, consulibus
bellum adversùs ceteros hostes facilius fuit. Res itaque contra Etruscos, Lucanos, Bruttios, et Samnites prospere gestas hoc tempore lego. Cum Etruscis minùs fuisse certaminum apparet, quòd ex eo bello triumphatum non est: neque cum universâ gente, sed cum unâ aut alterâ civitate, pugnatum esse puto, quæ à Samnitibus discessu Pyrrhi se nudari sentientibus, acriùs sollicitatæ, posita nuper adversùs Romanos arma resumpserint. Ceteris in populis, uti major aliquanto belli moles; ita victoria illustrior fuit. C. Fabricius consul, profecto, ut conjectura est, in Etruscum bellum collegâ, quòd Epirotis cessantibus unus consularis exercitus sufficere videretur; Lucanos, Bruttios, Tarentinos, Samnitesque cecîdit: civitates aliquot, in quibus et Heracleam, adstrinxit fœderibus: deque his populis omnibus ante diem Idus Decembres triumphavit.

LII. Comitiis deinde peractis, consules in annum sequentem designati sunt P. Cornelius Rufinus iterum, C. Junius Brutus iterum. Cum Rufino nobiles

§ L. Plut. Diod. Appian.
§ LI. Liv. Epit. 13. Eutrop. l. 2. Cic. pro Balbo c. 22. Tab. Capitol.

jouissait auparavant. Il ne leur accorda ni l'un ni l'autre; mais sans leur donner d'autre raison de sa conduite, répondit qu'il fallait attendre, et que tout viendrait en son temps.

LI. Pendant que Pyrrhus était occupé de ce nouveau projet, les consuls vinrent plus facilement à bout du reste de leurs ennemis. C'est donc à ce temps-là qu'il faut rapporter les heureux succès des Romains contre les Toscans, les Lucaniens, les Brutiens et les Samnites. Ce qui fait juger qu'il se passa peu de chose en Toscane, c'est qu'on n'accorda pas le triomphe au consul qui avait eu ce département. Ce ne fut pas même à toute la nation qu'il eut affaire, mais à un ou deux peuples qui, sollicités vivement par les Samnites que Pyrrhus avait abandonnés, avaient repris contre les Romains les armes qu'ils avaient quittées quelque temps auparavant. A l'égard des autres nations que je viens de nommer, comme elles soutinrent la guerre avec plus de forces et d'opiniâtreté, aussi la victoire qu'on remporta contre elles fut-elle plus glorieuse. Ce fut le consul C. Fabricius qui ayant envoyé son collégue, comme je le conjecture, contre les Toscans, parce que depuis la retraite des Épirotes, il croyait pouvoir se passer de lui et de son armée, défit seul les Lucaniens, les Brutiens, les Tarentins et les Samnites, obligea un grand nombre de villes, et entre autres Héraclée, de composer aux conditions qu'il lui plut, et triompha de tous ces peuples avant les ides de décembre.

LII. Alors on tint les assemblées, dans lesquelles on créa consuls pour l'année suivante (*a*) Pub. Cornélius Rufinus, et C. Junius Brutus, tous deux pour la seconde fois. Il s'était pré-

(*a*) An de Rome 475; avant J.-C. 277.

etiam alii petierant; sed hic ut fieret, effecit Fabricii favor: qui tempora Reipublicæ habens in consilio, patriæ salutem privatis inimicitiis anteponebat. Nam ex dissimilitudine morum simultas inter hos fuerat, cùm Fabricius egregie firmus adversùm pecuniam, unâ communis boni curâ duceretur: Rufinus opum cupidior, multa privati quæstûs studio consuleret ageretque. Verumtamen cùm cetera industrius et bonus imperator esset, competitoribus haudquaquam pari armorum peritiâ et usu præditis Fabricius præferendum esse judicaverat. Ferunt, cùm ei gratias deinde Rufinus ageret, « Quòd se homo inimicus » consulem fecisset, bello præsertim magno et gra» vi, respondisse: non esse mirandum, si compilari, » quàm venire, maluerit. » Magna enim bellorum moles in Italiâ supererat; et Pyrrho in Siciliâ (erat enim jam transgressus) omnia sibi prona reperiente, haud abs re metuebatur, ne paulo post auctis accessione nobilis insulæ viribus, ad bellum Romanum gravior hostis reverteretur.

§ LII. Quinctil. 12, 1. Dio ap. Vales. Cic. de orat. 2, 66. Agell. 4, 8.

senté d'autres patriciens avec Rufinus; mais le crédit de Fabricius lui donna la préférence sur eux. Ce grand homme, ayant égard aux conjonctures du temps, sacrifia ses inimitiés particulières au bien de la république. Car Fabricius et Rufinus avaient l'un pour l'autre un éloignement, qui ne venait dans le fond que de la différence de leur caractère; le premier, inaccessible à l'amour des richesses, n'avoit en vue que la gloire et l'utilité de sa patrie; au lieu que Rufinus, qui aimait l'argent, était déterminé en bien des occasions par des motifs d'intérêt. Mais comme d'ailleurs il était actif, laborieux et bon général, Fabricius avait cru le devoir préférer à ses compétiteurs qui n'avaient pas, à beaucoup près, autant d'habileté et d'expérience dans la guerre. On dit que comme dans la suite Rufinus le remerciait de ce que n'ayant pas lieu de l'aimer, il l'avait élevé au consulat, surtout pendant une guerre assez dangereuse: « Devez-vous être surpris, lui répondit-il, de ce que j'aime » encore mieux être pillé que d'être vendu? » Car les Romains avaient encore un assez grand nombre d'ennemis en Italie; et il était à craindre que Pyrrhus trouvant en Sicile où il était déjà passé, de grandes facilités à se rendre maître de ce royaume, ne repassât bientôt en Italie, pour leur y faire une guerre beaucoup plus cruelle, quand il aurait ajouté aux forces de l'Épire, celles d'une île aussi riche et aussi florissante.

NOTES DU LIVRE XIII.

Frentani. Ces peuples étaient voisins des Dauniens et des habitants du Picentin; on les distingue, 1°. des Férentins, qui étaient en Toscane; 2°. des Férentinates, qui faisaient partie du Latium.

(2) *Asculum.* Aujourd'hui Ascoli, près des Apennins et de la ville d'Arpi.

(3) *Superioris prælii.* Par ce terme de premier, ils ont entendu le combat où le consul Lævinus avait été vaincu l'année d'auparavant, et non celui de la veille, dont l'évènement avait été douteux, comme on vient de le voir.

(4) *Philosophicis quidem libris.* Voici les passages de Cicéron auxquels Freinshémius fait allusion :

« Non cum Latinis decertans pater Decius, cum Etruscis filius, » etiam cum Pyrrho nepos, se hostium telis objecissent. (*Tuscul. I*, » c. 37.)

» Num etiam ejus (Torquati) collega P. Decius, princeps in eâ fa- » miliâ consulatûs, cùm se devoveret, et equo admisso in mediam » aciem Latinorum irruebat, aliquid de voluptatibus suis cogitabat?... » Quod quidem ejus factum nisi esset jure laudatum, non esset imi- » tatus quarto consulatu suo filius : neque porrò ex eo natus, cum » Pyrrho bellum gerens, consul cecidisset in prælio, seque è continenti » genere tertiam victimam reipublicæ præbuisset. »

(*De Finibus bonorum et malorum*, lib. II, c. 19.)

(5) *Consulum litteris.* Plutarque suppose que cette lettre était conçue en ces termes : « Il paraît que vous vous connaissez mal en amis et

» en ennemis; et vous en tomberez d'accord, quand vous aurez lu la
» lettre qu'on nous a écrite; car vous verrez que vous faites la guerre
» à des gens de bien et d'honneur, et que vous donnez toute votre con-
» fiance à des méchants et à des perfides. Ce n'est pas seulement pour
» l'amour de vous, que nous vous donnons cet avis, c'est aussi pour
» l'amour de nous-mêmes; afin que votre mort ne donne point une oc-
» casion de nous calomnier, et que l'on ne croye pas que nous avons
» eu recours à la trahison, parce que nous désespérions de terminer
» heureusement cette guerre par notre courage. » (*Vie de Pyrrhus*.)

Cette générosité des Romains a trouvé des imitateurs chez les modernes; et il est assez singulier d'en voir donner un exemple par Louis XI lui-même, qui, en guerre avec Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et son plus terrible ennemi, le fit avertir de la trahison de l'italien Campo-Basso. (*Comines*, liv. IV, c. 13.)

EPITOME LIBRI XIV.

Pyrrhus in Siciliam trajecit. Cùm inter alia prodigia fulmine dejectum esset in Capitolio Jovis signum, caput ejus per aruspices inventum est. Curius Dentatus, cùm delectum haberet, ejus, qui citatus non responderat, bona primus vendidit. Pyrrhum iterum ex Siciliâ in Italiam reversum vicit, et Italiâ expulit. Fabricius censor P. Cornelium Rufinum consularem senatu movit, quòd is decem pondo argenti facti haberet. Lustro à censoribus condito, censa sunt capita civium ducenta septuaginta unum millia, ducenta viginti quatuor. Cum Ptolemæo Ægypti rege societas juncta est. Sextilia virgo Vestalis, damnata incesti, viva defossa est. Coloniæ deductæ sunt Posidonia et Cossa. Carthaginiensium classis auxilio Tarentinis venit : quo facto ab iis fœdus violatum est. Res præterea contra Lucanos, Samnites, et Bruttios feliciter gestas, et Pyrrhi regis mortem continet.

SOMMAIRE DU LIVRE XIV.

Pyrrhus passe en Sicile. Entre autres prodiges, la statue de Jupiter est renversée d'un coup de tonnerre dans le Capitole. Les aruspices retrouvent la tête de ce dieu. Curius Dentatus, faisant des levées à Rome, confisque les biens d'un citoyen qui, étant appelé, ne se présentait pas pour se faire inscrire sur le rôle; punition qu'on n'avait pas encore employée. Le même Curius bat Pyrrhus qui était de retour en Italie, et l'oblige de repasser la mer. Fabricius étant censeur, raye du nombre des sénateurs P. Corn. Rufinus, personnage consulaire, parce qu'il se trouve avoir en vaisselle dix livres d'argent. A la clôture du lustre on trouve que le nombre des citoyens est de 271,224. On fait alliance avec Ptolémée, roi d'Égypte. La vestale Sextilia, convaincue d'inceste, est enterrée toute vive. On établit les colonies de Posidonie et de Cossa. Les Tarentins sont secourus par une flotte envoyée de Carthage, ce qui les porte à violer le traité. Le reste de ce livre contient les victoires remportées contre les Lucaniens, les Samnites et les Brutiens, et est terminé par le récit de la mort de Pyrrhus.

JOAN. FREINSHEMII

SUPPLEMENTA

LIVIANA.

LIBER QUATUORDECIMUS.

I. Dum hæc in Italiâ geruntur, Pyrrhus exercitu et elephantis in naves impositis, ex Tarentino portu in Siciliam trajecit: postquam biennium, et menses præterea quatuor, in Italiâ fuisset. Deductus à Thoenione, qui cum navibus occurrerat, maximâque Siculorum alacritate exceptus est, oppida sua, copias, pecunias, naves, certatim tradentium. Ideoque Græcarum urbium omnium imperio brevi potitus, etiam Punicam ditionem universam armis obtinuit: unâ exceptâ (1) urbe Lilybætanâ, quam opportunitate sitûs adjuti Carthaginienses, nequidquam oppugnante Pyrrho, retinebant. Unde non absque causâ spes ingentes animo complexus, relictis maximo filiorum

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

LIVRE QUATORZIÈME.

I. Cependant Pyrrhus avait embarqué ses troupes et ses éléphants, et sortant du port de Tarente, était passé en Sicile, après avoir séjourné vingt-huit mois en Italie (*a*). Thénion, venu au devant de lui avec des vaisseaux, le présenta aux peuples de Sicile, qui le reçurent avec une joie extraordinaire, et lui offrirent à l'envi leurs villes, leurs troupes, leur argent et leurs vaisseaux. Ainsi s'étant mis sur-le-champ en possession de toutes les villes grecques, il enleva bientôt aux Carthaginois, par la force des armes, toutes celles qui étaient en leur pouvoir, excepté la seule ville de Lilybée, que sa situation avantageuse défendait contre toutes les attaques de ce prince. De si heureux commencements lui firent concevoir de vastes espérances; réser-

(*a*) An de Rome 475; avant J.-C. 277.

patriis opibus, ex duobus reliquis, Regem alterum Italiæ, alterum Siciliæ constituere agitabat.

II. Erat omnino Regis istius eâ tempestate magna fama, magnæque virtutes: et Siculi per annos sane multos externa simul ac civilia bella, et nocentius utrisque malum tyrannidem passi, vel mediocrem aliquem Principem gratantibus animis laturi videbantur. Sed tamen ipse paulo post ad exigendas ab invitis pecunias, et potentiorum cædes versus, odium immane concitavit: etiam accedentibus cupiditatibus et arrogantiâ ministrorum, quorum ei vitia non minùs ubivis, quàm sua nocuerunt. Adeò post primam illam et præcipuam curam, ut ipsi quàm optimi sint, nulla aut dignior aut salubrior esse Regibus sollicitudo potest, quàm ut amicos ex virtute deligant: quando inter privatos ob suam quisque culpam exosus est; principibus etiam aliena peccata imputantur. Sed hæc postea secuta sunt. Tum verò calentibus adhuc studiis, primùm à Taurominitanorum (2) principe Tyndarione (nam eâ parte insulæ primùm appulerat) mox à Catanense populo (3) maximis honoribus acceptus cultusque, cum pedestri exercitu Syracusas versùs processit. Classem haud procul litoribus circumduci jussit, paratam instructamque: nec enim citra prælii discrimen aditum ad Syracusanam urbem daturæ Carthaginiensium naves videbantur.

§ I. Liv. Epit. 14. Appian. Diod. Ecl. Just. 23, 2.
§ II. Plut. Dionys.

vant à son aîné le royaume paternel, il comptait établir les deux puînés, l'un roi de Sicile et l'autre d'Italie.

II. Il faut avouer que ce prince était alors dans une haute réputation, et qu'il la méritait par ses excellentes qualités, et les Siciliens, après avoir éprouvé en même temps, pendant un grand nombre d'années, les malheurs des guerres civiles et étrangères et ce qui est encore plus affreux que ce double fléau, les cruautés de la tyrannie, paraissaient disposés à recevoir avec joie un roi qui même n'aurait eu que de médiocres vertus. Il est vrai que dans la suite Pyrrhus ayant forcé ces peuples à lui payer des sommes exorbitantes, et fait mourir ceux des grands qui s'opposaient à sa violence, révolta tout le monde : on fut encore outré de l'orgueil et de l'avarice de ses ministres, dont les vices ne lui furent pas moins pernicieux que les siens propres. On voit par-là que les rois, après leur premier devoir, celui de travailler à se rendre dignes de gouverner, doivent s'occuper d'un objet également important, c'est de se choisir des ministres sages et vertueux. Car on ne reproche aux particuliers que leurs fautes personnelles ; au lieu qu'on met sur le compte des princes, celles d'autrui. Mais le changement dont je parle n'arriva pas sur-le-champ. Car alors la haine de l'ancien gouvernement, et l'amour de la nouveauté l'ayant fait recevoir avec des honneurs et des respects extraordinaires, premièrement par Tyndarion, prince de Tauromini (car c'était de ce côté-là qu'il était abordé), et ensuite par tout le peuple de Catane, il s'avança vers Syracuse avec son armée de terre; tandis que sa flotte avait ordre de le suivre le long des côtes, et de se tenir prête à agir dans l'occasion : car il jugeait bien qu'il lui faudrait combattre celle des Carthaginois, avant de pouvoir entrer dans cette capitale.

III. Sed evenerat, ut paulo ante hoc tempus triginta naves Punicæ alios ob usus à classe discederent; quæ quia nondum reverterant, cum reliquis aleam belli tentare Pœnorum imperator recusabat. Igitur nemine prohibente ingressus, Thœnione et Sosistrato tradentibus, pecuniam publicam, naves tectas centum viginti, apertas viginti, tela, machinas, ceterumque belli apparatum accipit. Hoc agenti superveniunt à Leontinis (4) legati, quorum princeps Heraclidas urbem suam Regi, prætereaque copias, peditum millia quatuor, equites quingentos offerebat. Neque segniùs aliis ab urbibus occursum est, quodam veluti torrente fortunæ. Pyrrhus humaniter exceptos habitosque, conciliatâ omnium voluntate, suam quemque in civitatem remisit; ampliores jam animo spes agitans, et si destinata porro ita fluerent, etiam in Africam transiturus.

IV. At sociis ejus in Italiâ haud perinde lætæ res erant: quos absente Rege et robore exercitûs, adversùs infestiores quotidie Romanos, Milo cum parte copiarum Tarenti relictus, non satis tutabatur. Hactenus tamen profuit, ut Tarentinis ad tempus dilatis ambo consules in Samnium signa converterent. Samnites cùm agros suos uri, castella expugnari, totam belli molem in se versam, seque à sociis derelictos esse cernerent; animis ac viribus impares, desertis

§ III. Dionys. Diod. Ecl. l. 22. Plut.

III. Mais heureusement pour lui, on en avait détaché peu de jours auparavant trente vaisseaux pour quelqu'autre expédition, et comme ils n'étaient pas encore de retour, le commandant de la flotte carthaginoise ne se crut pas en état de hasarder le combat avec ce qui lui restait. Ainsi Pyrrhus ne trouvant aucun obstacle, entra dans Syracuse, où Thénion et Sosistrate lui livrèrent l'argent du trésor public, cent vingt vaisseaux couverts, vingt qui ne l'étaient pas, les armes tant offensives que défensives, avec toutes les autres machines et provisions de guerre. Ce fut alors qu'Héraclidas, à la tête des députés de Léonce, vint lui offrir, de la part de ses concitoyens, leur ville, et leurs troupes composées de quatre mille hommes de pied et de cinq cents cavaliers. Toutes les autres villes, entraînées par le torrent de sa bonne fortune, se soumirent à lui avec le même zèle et le même empressement. Pyrrhus, par un accueil rempli de bienveillance, ayant gagné l'affection des députés, les renvoya chacun dans sa ville; et ne mettant point de bornes à ses espérances, conçut dès lors le dessein de passer en Afrique, puisque tous ses projets lui réussissaient.

IV. Mais il s'en fallait bien que ses alliés en Italie fussent aussi heureux; car depuis qu'il s'était retiré, emmenant la plus grande partie de ses forces, Milon avait bien de la peine avec ce qu'il avait laissé pour garder Tarente, à résister aux Romains qui devenaient plus redoutables de jour en jour. Ils donnèrent cependant le temps aux Tarentins de respirer. Car les consuls, remettant cette expédition à un autre temps, passèrent dans le Samnium. Les Samnites, voyant désoler leurs campagnes par le fer et par le feu, forcer leurs places, tout le poids de la guerre tomber sur eux, et d'ailleurs hors d'état de se soutenir par eux-mêmes, depuis l'abandon de leurs alliés, prirent le parti de quitter

oppidis atque vicis, in montes excelsos et arduos, cum uxoribus suis liberisque, ac carissimis rerum, quas inter tumultum et trepidationem avehere potuerant, se receperunt. Apud Romanos præter æmulationem ducum, etiam ex rebus prosperis et metû hostium, negligentia orta erat, perpetua felicitatis comes. Ea causa et damni aliquid, et aliquanto plus ignominiæ attulit. Quippe milites per abrupta et invia contemptim repentes, loco adjutus Samnis pepulit fuditque: multi saxis telisve obruti, aut in præcipitia deturbati, interierunt: alii cum neque receptûs copia, neque pugnandi facultas esset, vivi capti sunt.

V. Hic casus ducibus ad disjungendas iterum copias incitamento fuit: cùm in collegam infelicis cœpti collatâ culpâ, se quisque, si solus fuisset, meliùs atque prosperiùs rem gesturum fuisse prædicaret. C. Junius cum suis legionibus in Samnio mansit. P. Cornelius in Lucanos et Bruttios convertit impetum. Ibi terrorem cladesque belli populationibus agrorum et villarum incendiis circumferenti, majoris aliquanto rei tentandæ occasio nata est. In extremâ Italiæ orâ, quà Orientem versùs et Ionium mare Lacinii promontorii (5) cornu protenditur, Croton est, veteri famâ, et tum quoque non pœnitendis

§ IV. Zonar.

leurs villes et leurs bourgs, et de se retirer sur les montagnes les plus hautes et les plus inaccessibles avec leurs femmes et leurs enfants, et tout ce qu'ils purent emporter à la hâte et au milieu du tumulte, de leurs meubles et de leurs effets les plus considérables. Cependant cette terreur des ennemis et une prospérité continuelle avaient jeté parmi les Romains, comme il arrive presque toujours, un esprit de négligence et de sécurité, qui, joint à la jalousie des généraux, leur attira une perte légère à la vérité, mais pourtant ignominieuse. Car comme ils gravissaient, avec un air de mépris, sur ces hauteurs inaccessibles, les Samnites, aidés de l'avantage de leurs postes, les repoussèrent aisément et les mirent en fuite. Plusieurs furent accablés à coups de pierres ou de javelots, ou renversés dans des précipices où ils périrent de leurs blessures : d'autres, qui n'avaient la liberté ni de se retirer ni de combattre, tombèrent vivants au pouvoir des ennemis.

V. Cet échec donna une seconde fois occasion aux consuls de se séparer, chacun imputant à son collégue le malheur qui venait d'arriver, et se vantant qu'il eût mieux réussi s'il eût été seul. C. Junius resta dans le Samnium avec ses légions; et Pub. Cornélius marcha avec les siennes contre les Lucaniens et les Brutiens. Là, pendant que par le ravage des campagnes et l'embrasement des maisons, il répand la terreur dans tout le pays, l'occasion se présente de tenter une entreprise beaucoup plus importante. Dans cette extrémité de l'Italie, où le promontoire de Lacinie s'étend vers l'Orient sur la mer Ionienne, est située Crotone, ville considérable, tant par son ancienne gloire que par ses forces présentes. Le fleuve Æsarus la traversait alors; et les édifices élevés en grand nombre sur l'une et l'autre rive étaient enfermés d'un mur qui avait douze milles

opibus, inclyta. Mediam iis temporibus interfluebat Æsarus (6), juxta quem frequentia utrinque ædificia murus duodecim millia passuum in circuitu patens ambibat. Hanc apertâ obsidione cingere non ausus consul, proditione occupaturum confidebat : quòd à compluribus Romanæ factionis hominibus spes ei facta erat, posse urbem præsidio externo destitutam, studiis et auxilio eorum, quibus Pyrrhi dominatio gravis esse cœpisset, recipi, si copias mature muris admovisset.

VI. Sed per eosdem forte dies, sive metu hostilis in viciniâ exercitûs, sive jam proditione, quæ plerumque tegi diu non potest, suspectâ, Crotonienses præsidium à Milone acciverant : veneratque Nicomacho duce Lucanorum valida manus, quæ ignarum rei consulem, nulloque periculi metu confidentiùs ad moenia suggressum, eruptione subitò factâ, non sine cæde vulneribusque multorum rejecit. Rufinus acceptum temeritatis detrimentum consilio correcturus, rumorem adversi certaminis ultro adauget; quóque majori perculsus esse timore videatur, cœpto se desistere simulat, colligi sarcinas jubet, ut quamprimum discessurus. In urbem, ut castris tam propinquis necessum erat, citò hæc nuntiantur : præter probabilem rei causam, juvatur eo quoque credulitas, quod verum hoc esse cupiebant : cùm jam sponte hanc in partem inclinantibus animis,

§ V. Ovid. Met. 15. Liv. 24, 3. Zonar.

de circuit. Le consul, n'osant pas assiéger ouvertement une place d'une si grande étendue, se flattait de s'en rendre maître par la trahison. Plusieurs citoyens de la faction romaine lui avaient fait espérer que la ville étant dégarnie de troupes étrangères, il pourrait la recouvrer par le secours de ceux auxquels la domination de Pyrrhus commençait à devenir insupportable, s'il savait à temps s'approcher des murailles.

VI. Mais dans ces jours mêmes, les Crotoniates avaient demandé du secours à Milon; soit qu'ils craignissent l'armée du consul campée si près de leurs murailles, soit qu'ils eussent découvert, comme il arrive souvent, la trahison qui se tramait; et cet officier leur avait envoyé, sous la conduite de Nicomachus, un corps considérable de Lucaniens. Cette troupe ayant fait une vigoureuse sortie sur l'armée du consul qui, n'appréhendant aucun péril, était venu plein de confiance se présenter aux portes de la ville, le repoussa après avoir tué ou blessé un grand nombre de ses gens. Rufinus, pour réparer par sa prudence la perte que sa témérité lui avait attirée, exagère à dessein le bruit de sa défaite, et affectant d'en paraître abattu et d'en craindre les suites, feint de renoncer à cette entreprise, et ordonne aux siens de plier bagage, comme pour s'éloigner au plus vite. La proximité de son camp fit aussitôt passer dans la ville la nouvelle de sa retraite. Elle était fort vraisemblable, et les Crotoniates y ajoutèrent foi d'autant plus facilement que c'était ce qu'ils souhaitaient le plus. Tous les esprits étaient déjà portés d'eux-mêmes à croire ce départ véritable, lorsqu'un

captivus quidam spe libertatis atque præmiorum inductus à consule supervenit; tanquam inter festinationem discedentium, occasione captatâ, custodiam effugisset.

VII. Ille « Cornelium Rufinum, quòd ad Crotonis » oppugnationem parum haberet roboris, Locros » pergere narrat, accitum à quibusdam urbem il» lam prodere pollicitis. » Adest paulo post et alter, qui de prioribus eadem; ceterùm, « Jam iter ingres» sos esse Romanos, » asserit. Simul conspiciuntur eminus signa et agmen incedentium viâ, quæ Locros ducit. Eo dolo captus Nicomachus, per compendia viarum celeriter cum suis accurrit Locros (7), ut eam quoque urbem defensurus. Quod ubi per occultos nuncios Rufinus citò comperit, converso itinere, Crotonem regressus, quanto consilio ac priùs meliore, tanto etiam eventu feliciore usus est, diligentiamque ejus non modò securitas hostium, sed etiam fortunæ favor juvit. Densa enim nebula opportune texit accedentem, priusque propemodum intra mœnia fuit victor exercitus, quàm reversum Crotoniatæ didicissent. Atque hujus victoriæ per se satis magna lætitia, ut ferme neutram in partem fortuna tenet modum, aliis subinde rebus haud minùs lætis cumulata est.

VIII. Nicomachus enim, intellecto se in errorem

§ VI. Front. Strat. 3, 6.
§ VII. Zonar. Front.

prisonnier que le consul avait gagné par l'espérance de la liberté et d'une récompense considérable, revint à Crotone, feignant d'avoir profité, pour s'échapper, de la retraite precipitée des ennemis.

VII. Cet émissaire assura ses concitoyens que le consul ne se sentant pas assez fort pour prendre Crotone, marchait du côté de Locres, où l'appelaient quelques uns des habitants qui promettaient de lui livrer cette ville. Quelque temps après il en arriva un second, qui ayant débité la même nouvelle, ajouta que les Romains s'étaient déjà mis en marche. Et en effet, on apercevait du haut des murs leurs drapeaux et leurs légions qui prenaient le chemin de Locres. Nicomachus, trompé par cette ruse, courut aussitôt avec sa troupe, par des routes de traverse, dans le dessein de défendre aussi cette ville. Mais Rufinus, bientôt averti par ses espions, rebroussa chemin, et se reporta rapidement sur Crotone, où il eut un meilleur succès que la première fois, parce qu'il avait pris de meilleures mesures. La diligence dont il usa fut secondée par le hasard, autant que par la sécurité des ennemis. Car un brouillard épais, qui s'éleva fort à propos, le déroba si bien aux yeux des Crotoniates, que ses troupes victorieuses étaient entrées dans leur ville, presque avant qu'on se fût aperçu de son retour; et comme la fortune, quand une fois elle s'est déclarée, ne met point de bornes à ses faveurs non plus qu'à ses disgrâces, cette victoire, déjà considérable par elle-même, fut suivie de plusieurs autres succès.

VIII. Car Nicomachus, comprenant qu'il avait fait une faute irréparable, après avoir un peu balancé sur le parti qu'il avait à prendre, se mit en chemin pour retourner à Tarente.

inemendabilem incidisse, dum incertus consilii Tarentum redit, exceptus à Rufino magnam suorum partem amisit, et cum reliquis vix in tutum elapsus est; cùm unam urbem defendisse non contentus, duas perdidisset. Nam et Locri successu isto animati, præsidio Pyrrhi præfectoque, quorum injurias diutius perpeti nequibant, trucidatis, ad amicitiam Romanorum se contulerunt. Rebus ad hunc modum procedentibus, non ideo in tantum ceciderant animi Samnitium ceterorumque populorum, quin super insitam pervicaciam, spe quoque Pyrrhi Regis, et nunciatis ejus in Siciliâ successibus, ad omnia, quæ sors ferebat, perpetienda sustentarentur.

IX. Pyrrhus enim (ut hujus etiam extra Italiam gesta, quod eorum temporibus locisque, ad hæc negotiis ipsis cum Romanis rebus conjunctum est, exponantur) rebus apud Syracusanos Leontinosque constitutis, circa eadem tempora cum exercitu Agrigentum profectus, in ipso adhuc itinere occurrentibus nunciis, ejectum ex urbe præsidium Punicum acceperat, et Agrigentinos ipsi se suaque omnia dedere paratos esse. Neque promissis abfuit fides. Venienti Sosistratus, qui et Syracusas tradiderat, et urbem, et egregiæ juventutis octo peditum millia, octingentos equites adjungit, copias Epiroticis, quas Pyrrhus adduxerat, nihilo deteriores. Oppida præ-

VIII. Appian. ap. Vales.

Mais ayant été joint par les troupes de Rufinus, il laissa sur la place la plus grande partie de son monde, et eut beaucoup de peine à se sauver avec le reste, après avoir perdu deux villes, pour ne s'être pas contenté d'en sauver une. Car les Locriens, rassurés par sa défaite, reprirent leur ancienne liaison avec les Romains, après avoir égorgé la garnison de Pyrrhus et son commandant, dont ils ne pouvaient plus supporter les injustices et les outrages. Tant d'avantages remportés par les Romains ne furent pourtant pas capables d'abattre le courage, ni de vaincre l'opiniâtreté naturelle des Samnites et de leurs alliés. Mais comptant sur le retour de Pyrrhus, dont ils apprenaient les victoires et les conquêtes, ils se déterminèrent à tout souffrir, plutôt que de se soumettre.

IX. Car pour revenir à ce prince, et rapporter ici celles des actions qu'il fit hors de l'Italie, qui ont quelque rapport avec celles des Romains que je viens d'exposer; après avoir établi sa domination dans Syracuse et dans Léonce, il conduisait son armée contre Agrigente, lorsqu'il apprit en chemin, par les courriers qu'on lui avait dépêchés, que les habitants avaient chassé la garnison des Carthaginois, et étaient dans la disposisition de lui livrer leur ville, leurs personnes et tout ce qui leur appartenait. On ne le trompait point; car dès qu'il y fut arrivé, le même Sosistrate qui lui avait déjà livré Syracuse, remit en son pouvoir avec la ville d'Agrigente, un corps d'infanterie de huit mille jeunes gens choisis, avec huit cents cavaliers, troupes qui ne le cédaient en rien à celles de l'Epire, qu'il avait amenées avec lui. Le même Sosistrate soumit encore à la puissance de ce prince trente autres villes qui dépendaient

terea triginta, quibus imperabat Sosistratus, eodem auctore se Regis arbitrio permiserunt. His ita gestis misit Syracusas, qui telorum omnis generis copiam, et machinas, quarum in obsidionibus urbium usus esse posset, subveherent. Nam ad urbes Punici juris oppugnandas animum adjecerat, parato jam exercitu triginta millium, præter equites mille quingentos, et, quos in Siciliam trajecerat, elephantos.

X. Prima ex his in potestatem venit Heraclea (8), ubi Carthaginiensium præsidium fuerat: exhinc (9) Azonas cepit. Statimque secuti fortunam Selinuntii (10) primùm, mox Halicyæi (11) et Ægestani (12), deficiendo à Carthaginiensium amicitiâ, compluribus etiam aliis in eo tractu oppidis idem audendi exemplum præbuerunt. Erycinos (13) autem, et auxiliorum numerosâ manu, et munitionibus loci fidentes, summâ vi expugnare statuit. Instructo igitur exercitu, armatus ipse, ad mœnia procedens, votum Herculi vovit, si dignum genere suo locoque bellatorem eo die se Græcis ostendisset. Postquam signum oppugnandi datum, crebroque missilium jactu propugnatores dimoti locum admovendis muro scalis fecerunt; primus omnium Rex enisus, adversùs concurrentes undique hostes insigne certamen edidit: alios umbone deturbans, alios cædens gladio; magnitudine verò animi roborisque cunctos perterrefaciens. Neque magnifica tantùm hæc ei pugna, sed

§ IX. Diod. Ecl. l. 22.

de lui. Après ces premiers succès, Pyrrhus envoya chercher à Syracuse les armes, les machines, et tous les autres instruments dont on fait usage dans le siége des villes. Car il se préparait à attaquer celles qui étaient encore au pouvoir des Carthaginois, avec une armée composée de trente mille hommes de pied, de quinze cents cavaliers, et des éléphants qu'il avait transportés en Sicile.

X. La première qu'il soumit fut Héraclée, dont il chassa la garnison Carthaginoise. Azone se rendit ensuite aussi bien que Selinonte, Halicie, Egeste, et plusieurs autres de la même contrée, qui, encouragées par leur exemple, quittèrent le parti des Carthaginois et se soumirent à sa domination. Mais ceux d'Eryx, fiers de la situation avantageuse de leur ville et des troupes auxiliaires qui les défendaient, ayant refusé de le recevoir, il résolut de les attaquer avec toutes ses forces. S'étant donc approché de leurs murailles à la tête de ses troupes rangées en bataille, armé lui-même de pied en cap, il promit un sacrifice à Hercule, si ce jour-là il montrait aux Grecs, par la manière dont il combattrait, qu'il était digne de sa naissance et de son rang. Lorsqu'il eut donné aux siens le signal de commencer l'assaut, et qu'à coups de traits on eut écarté ceux qui défendaient les murailles, et empêchaient qu'on n'y appliquât des échelles, ce prince étant entré le premier dans la ville, combattit avec une valeur héroïque contre les ennemis qui fondaient sur lui de toutes parts, renversant les uns avec son bouclier, tuant les autres à coups d'épée, et les effrayant tous par la grandeur de son courage et de ses forces. Cette action fut aussi heureuse en tout sens qu'elle était hardie et magnanime.

etiam omni ex parte felix fuit: sine ullo suo vulnere, magnâ gloriâ partâ, etiam urbem ipsam eodem impetu cepit: animatis non minùs exemplo Regis ceteris, quàm sollicitis periculo; et utramque ob causam summâ contentione pugnantibus. Sacrificavit deinde Herculi, voti reus; ludosque varii generis magnifico apparatu per complures dies edidit.

XI. Hoc quoque anno Romæ de Lucanis atque Bruttiis ante diem Nonas Januarias triumphatum esse reperio. Sed C. Junio triumphum illum adscribi miror; cùm in his populis res Rufinus gesserit, duasque nobiles civitates receperit: quem etiam alios apud auctores triumphalem virum nominari video. Civitate ob Pyrrhi progressus haudquaquam securâ, novi quoque terrores ex prodigiis et morborum lue accesserunt. Fœdi maxime ominis habitum est, quòd Jovis Capitolini signum fulmine tactum, caputque avulsum non nisi aruspicum arte curâque reperiri potuit. Graviore non jam metu, sed clade urbem affecit pestilentia, pecudes hominesque communi strage corripiens, sed præcipue gravidarum abortibus formidabilis; cùm nulli propemodum jam aut partus humani, aut fœtus animalium ederentur incolumes; irâque Deorum omne viventium genus interiturum esse crederetur.

XII. Ea vis mali maxime insignem Q. Fabii Ma-

§ X. Plut. in Pyrrh. c. 49. Diod.

§ XI. Plin. 16, 6 et 33, 11. Liv. Epit. 14. Oros. 4, 3. Aug. de civ. Dei 2, 17.

Car ayant acquis une gloire immortelle, sans recevoir aucune blessure, il emporta la ville dans ce premier assaut. Les soldats ne furent pas moins animés par l'exemple du roi, qu'alarmés du péril auquel il s'exposait, et ce double motif les porta à faire des prodiges de valeur. Il s'acquitta envers Hercule du vœu auquel il s'était engagé, et fit célébrer pendant plusieurs jours des jeux de diverses espèces avec toute la magnificence possible.

XI. Je trouve que cette année on triompha aussi à Rome des Lucaniens et des Brutiens, la veille des nones de janvier. Mais ce qui me surprend, c'est qu'on fasse honneur de ce triomphe à C. Junius, pendant qu'on sait que ce fut Rufinus qui vainquit ces peuples, et prit sur eux deux villes célèbres; outre que quelques auteurs parlent de ce dernier comme d'un triomphateur. Les inquiétudes que donnaient aux Romains les progrès de Pyrrhus furent encore augmentées par les maladies contagieuses et les prodiges effrayants qui survinrent. Celui qui parut du plus sinistre présage, ce fut la foudre qui tomba sur la statue de Jupiter dans le Capitole, et emporta la tête qui ne pût être retrouvée que par les soins et l'art des Aruspices. La peste n'inspira pas de simples frayeurs, mais causa des pertes très réelles et très sensibles, enlevant indifféremment les hommes et les animaux; et ce qui la rendit encore plus formidable, c'est que, tandis qu'elle dura, il n'y eut presque point de femme qui accouchât heureusement, et que la plupart des autres animaux perdaient la vie presque avant de l'avoir reçue : on eût dit que les dieux irrités avaient résolu d'exterminer toutes les créatures vivantes.

XII. La violence de ce fléau rendit mémorable le consulat de Q. Fabius Gurgès, qui avait cette année (*a*) pour collégue

(*a*) An de Rome 476; avant J.-C. 276.

ximi Gurgitis alterum consulatum effecit, in quo collegam habuit C. Genucium Clepsinam. Neque tamen à bello Samnitico Lucanoque cessatum est. Magnasque clades hostibus illatas duo certa sunt argumenta, quòd eodem anno Q. Fabius de Samnitibus Lucanis, Bruttiis, triumphavit Quirinalibus (14): quódque ii populi miserunt ad Pyrrhum litteras et oratores, « Actum de se, nisi subveniretur, neque vim » Romanam ulteriùs sustineri posse, extremamque » necessitatem deditione præveniendam esse, » testaturos. Ea res, et quòd senescentibus jam hominum studiis, aut ob injurias quasdam in contrarium versis, in Siciliâ res ei duriores esse cœperant, permovit Pyrrhum, ut insulâ relictâ copias in Italiam reportaret. Quod ejus consilium, et rerum inde secutarum series, quò pleniùs nosceretur; paulo plura de rebus interim ab eo gestis referenda putavi.

XIII. Post occupatam igitur Erycem, præsidiumque loco impositum, ad Æginorum urbem profectus est, commodo ad Panormitanum portum situ, et munitionibus insignem. Ibi sponte oppidanorum receptus ad ipsam Panormum castra movit, cui ab argumento portûs amplissimi pulcherrimique nomen est inditum (15). Hâc quoque per vim occupatâ, cùm insuper locum, qui Epieircte (16) vocatur, inter Panormum et Erycem in monte amœno, sed arduis accessibus, situm cepisset; universâ jam provinciâ Carthaginiensium potiebatur, excepto Lilybæo. Hanc

§ XII. Zonar. Justin. Plut.

C. Génucius Clepsina. Les Romains cependant n'en continuèrent pas avec moins d'ardeur la guerre contre les Samnites et les Lucaniens. Et ce qui prouve que ces ennemis firent des pertes très considérables, c'est que Fabius triompha cette même année des Samnites, des Lucaniens et des Brutiens, et que ces peuples envoyèrent des lettres et des ambassadeurs à Pyrrhus pour l'avertir que c'en était fait d'eux, s'ils n'étaient promptement secourus ; qu'ils ne pouvaient plus résister à la puissance des Romains; et que, pour éviter leur ruine totale, ils seraient incessamment obligés de se soumettre à leur domination. Ces instances, jointes aux disgrâces qu'avait attirées à Pyrrhus en Sicile le refroidissement des peuples, augmenté par les violences de ce prince, l'obligèrent à quitter l'île et à repasser en Italie avec ses troupes. Pour faire connaître plus à fond les raisons qu'il eut de prendre ce parti, et les évènements qui en furent la suite, j'ai cru devoir reprendre les choses d'un peu plus loin.

XIII. Dès qu'il se fut rendu maître de la ville d'Éryx, et qu'il y eut mis garnison, il marcha vers Ægine, ville située avantageusement, par rapport à sa proximité du port de Palerme, et régulièrement fortifiée. Les habitants lui ouvrirent leurs portes sans hésiter, et dès lors il alla camper près de Palerme, à laquelle la commodité et la beauté de son port ont fait donner par les Grecs le nom de *Panormos*. S'en étant emparé par la force, aussi bien que d'une ville appelée Épieircté, située entre Éryx et Palerme, sur une montagne agréable, mais d'un très difficile accès, il était maître de toute la province des Carthaginois, excepté de Lilybée. Il n'y avait pas long-temps que les Carthaginois avaient bâti cette ville, pour y établir le

autem urbem non ita pridem Pœni condiderant, ut Motyensibus (17) ea sedes foret, quorum oppidum Dionysius Tyrannus bello Carthaginiensi diruerat. Cùm igitur ex omni, quod in Sicilia habuerant, imperio spes suas unum istum in locum conclusas viderent Pœni; apparatus ad obsidionem à Pyrrho fieri sentientes, majoribus eam viribus defendere decreverunt.

XIV. Introducto igitur non spernendo robore militum, commeatuque copioso, ad hæc magnâ vi machinarum ac telorum (cujus rei facultas ipsis ampla erat, quòd in potestate mare haberent) ad oppidum undique permuniendum magnâ curâ se contulerunt. Præcipue, quà terrâ patebat aditus, crebræ turres excitatæ sunt, lataque fossa facta: celeriùs opere procedente, quod majore suî parte structum in cautibus marinis oppidum, toto illo spatio manu facta munimenta nulla desiderabat. Missis interea legatis, quanquam ad bellum magnos apparatus fecerant, magnasque copias, cùm aliunde, tum etiam ex Italiâ, mercede conduxerant; « Si pax æquis conditio» nibus impetrari posset, pecuniam et classem » pollicebantur. Pecuniæ mentionem non admisit Pyrrhus, urbes, quas occupaverat, retinere cupiens; de Lilybæo tamen concessurus videbatur. Sed amici Regis, civitatumque Sicularum principes « Metu » Carthaginiensium vacaturam esse insulam negan-

§ XIII. Polyb. 1, 8. Diod. Ecl.

peuple de Motya, dont Denis le tyran avait détruit la patrie, pendant qu'il était en guerre avec eux. Voyant donc que tout ce qui avait été en leur pouvoir, se trouvait réduit à la possession d'une seule ville, ils résolurent de faire les derniers efforts pour la défendre contre Pyrrhus, qui se préparait à l'assiéger.

XIV. Dans ce dessein, ils y mirent une forte et nombreuse garnison, y firent transporter des vivres en abondance, des armes et des machines de toutes les espèces, ce qui leur fut fort aisé, parce qu'ils étaient maîtres de la mer. Surtout ils élevèrent du côté de la terre un grand nombre de tours, et y creusèrent un fossé large et profond, ouvrage qu'ils achevèrent assez promptement; parce que le reste de la ville bâti sur des rochers qui sont dans la mer même, n'a pas besoin de fortifications sur toute cette longueur. Mais quoiqu'ils eussent fait de grands préparatifs pour soutenir la guerre, et qu'à force d'argent ils eussent tiré des troupes considérables de différents pays, surtout de l'Italie, ils envoyèrent cependant des ambassadeurs à Pyrrhus pour lui proposer la paix, lui offrant de l'argent et des vaisseaux, pourvu qu'il voulût la conclure à des conditions raisonnables. Le roi qui avait dessein de garder les villes dont il s'était emparé, ne voulut point entendre parler d'argent; cependant il ne s'éloignait pas de leur abandonner Lilybée : mais ses amis et les principaux des villes de Sicile, lui représentant que l'île serait toujours à la veille d'être opprimée, tant qu'une puissance maritime si considérable conserverait le port de Lilybée, qui favoriserait ses descentes, l'enga-

» tes, donec illi tantùm valentes classibus Lilybæum, » tanquam scalas quasdam ad exscensionem facien- » dam paratas, tenerent; » perpulerunt, ut « Unam » esse responderet amicitiæ conditionem, si universa » Siciliâ cedentes, utriusque imperii terminum esse » mare paterentur. »

XV. Ita spe pacis discussâ, protinus ad urbem signa movit; neque procul muris castra metatus, manipulis ita dispositis, ut defessi à recentibus per vices exciperentur, oppugnationem orsus est. Sed Lilybætani, cùm et numero propugnatorum, et machinarum apparatu juvarentur, locum tenuerunt. Tantam enim catapultarum scorpionumque vim Carthaginienses invexerant, ut murorum ambitus capiendis omnibus minime sufficeret. Cùm igitur cujusque generis missilium velut imber quidam in Regios spargeretur, multique passim caderent aut sauciarentur, incœptum omiserunt. Machinas deinde et ipse fabricare instituit, præter eas, quæ Syracusis advehebantur: et effossis subter humum cuniculis, omnes obsidionum tentavit artes. Cùm autem animose resistentibus Pœnis toto fere bimestri nequidquam se fatigasset, videretque, donec apertus à mari obsessis aditus exitusque foret, expugnari Lilybæum non posse: obsidione solutâ aliam in partem convertit impetum.

§ XIV. Zonar. Plut. Diod.
§ XV. Polyb. 1, 56. Plut.

gèrent à répondre aux Carthaginois, qu'on ne pouvait faire la paix qu'à la seule condition qu'ils abandonneraient entièrement la Sicile, et que la mer séparerait les deux empires.

XV. Ainsi la paix étant absolument désespérée, il alla camper auprès de Lilybée, et commença l'attaque de cette ville, ayant partagé ses troupes en différents corps qui devaient se relever et monter à l'assaut les uns après les autres. Mais les assiégés qui ne manquaient ni de soldats ni de machines, n'eurent pas de peine à les repousser. Car ils avaient une si ample provision de catapultes et de scorpions, qu'à peine les murailles pouvaient-elles les contenir, quelque grand qu'en fût le circuit. Ainsi ils firent pleuvoir sur les assiégeants une grêle si épaisse et si continuelle de pierres et de traits, que ceux-ci ne paraissant que pour être tués ou blessés impunément, ils renoncèrent à une attaque si périlleuse. Alors Pyrrhus, outre les machines qu'il avait tirées de Syracuse, en fit construire de nouvelles; et pour n'omettre aucun des moyens qu'on met en usage dans les siéges, il fit creuser des mines sous la ville en plusieurs endroits. Les Carthaginois de leur côté n'oublièrent rien de tout ce qui pouvait les mettre à couvert de ses tentatives. Après s'être consumé durant deux mois en efforts inutiles, le roi, voyant bien qu'il ne lui était pas possible de prendre Lilybée, tant que les ennemis seraient maîtres de la mer, leva le siége, et tourna ses armes d'un autre côté.

XVI. Quippe adversùs Mamertinos freti accolas Græcæ quædam civitates fidem regis implorabant, super alias graves et crebras injurias etiam tributum pendere coactæ. Pyrrhus igitur exercitu propere ducto, cùm iis in locis quosdam Mamertinorum ad exigenda vectigalia missos comprehendisset, necavissetque: prælio cum occurrentibus facto discessit superior; ac multa eorum præsidia expugnavit diruitque. Et hactenus quidem rebus præclarissime gestis, eximiam sibi potentiam gloriamque Rex paraverat; præter alias virtutes etiam eximiâ humanitate amorem singulorum, studia civitatum, non adeptus magis, quàm meritus. Sed felicitatem tantam, et quam existimare fundatissimam potuisses, momento fere dissipatam, præter levitatem ingeniorum, quæ istis populis nunquam defuit, et amicorum intemperiem, ipsius maxime Regis culpâ traditur: qui adversis egregius, secundis rebus, ut inter has ferme inferiores humanæ mentes sunt, in superbiam efferebatur.

XVII. Cùm igitur, ut ante diximus, ad efficienda cœpta classem sibi necessariam esse duceret, naves autem haberet multas, sed parum instructas à sociis navalibus; remigibus acerbe conquirendis valde offendit civitates: repente mutatus, et ex priori lenitate ad superba imperia, minasque, et postremò supplicia, præceps. Sed hæc tamen, quia communis

§ XVI. Fazel. hist. Sicil. dec. 1, l. 1, Plut.

XVI. Car plusieurs villes grecques imploraient son secours contre la violence des Mamertins, situés sur le bord du détroit, qui, après les avoir accablées de mille outrages, les obligeaient encore de leur payer un tribut. Pyrrhus ayant donc conduit promptement son armée de ce côté-là, se saisit de quelques Mamertins qu'on y avait envoyés pour lever les impôts, et les fit mettre à mort : puis ayant donné bataille aux troupes qui étaient venues à sa rencontre, les défit, prit d'assaut et pilla plusieurs villes de la dépendance des ennemis. Jusque-là ce prince, par la grandeur de ses exploits et la rapidité de ses conquêtes, avait acquis avec une gloire immortelle, une puissance presque absolue dans la Sicile, et ses rares vertus, surtout son humanité, lui avaient mérité l'attachement et l'amour des peuples. Mais il vit bientôt disparaître cette félicité qu'on eût cru si solidement établie. On attribue la cause de cette révolution à la légèreté naturelle des Siciliens, au peu de retenue des principaux officiers du roi, et particulièrement aux excès de ce prince. Grand dans l'adversité, il s'oublia, comme il n'est que trop ordinaire, dans la prospérité, et montra une hauteur et un orgueil insupportables.

XVII. Il lui fallait une flotte, comme nous l'avons déjà dit, pour exécuter ses projets ; il avait assez de vaisseaux, mais peu de rameurs et de matelots. Pour s'en procurer, il employa des moyens violents qui révoltèrent les peuples : changeant tout à coup, il oublia les principes de douceur et de clémence qu'il avait d'abord suivis; il commanda, menaça en tyran, et finit par faire périr dans les tourments ceux qui osaient lui résister. Cependant on supportait patiemment ces excès, parce que le bien public en était le prétexte spécieux. Mais quand on vit

boni specie tegebantur, utcunque tolerabant: postquam autem eos ipsos, quorum beneficio maxime Siciliam obtinuerat, interimi vidêre; non paulatim, neque morâ interpositâ, sed subitò aversis animis, multi populi ab ejus amicitiâ desciscentes, ut cuique opportunum erat, alii Pœnis, alii Mamertinis se applicaverunt. Adeò nimirum crudelitas, etiam cùm sola est, semper gravis, penitus fit intolerabilis, postquam adversùs bene meritos exercita, propriis odiis etiam ingrati perfidique animi detestationem adjunxit.

XVIII. Hanc autem in necessitatem vi cuncta tractandi se maxime videtur induisse, dùm pravis suorum cupiditatibus consiliisque nimis obsequitur. His enim opes, amicis aut necessariis Agathoclis ademtas, dono dabat; nihilo quam fuerant illi melioribus: magistratus urbium præcipuos satellitibus aut centurionibus suis committebat, neque ex institutis aut moribus civitatum, neque in legitimum tempus, sed quomodo et quoad ipsi placuisset. Lites atque controversias publicorumque negotiorum administrationem omnem ad se traxerat, pleraque familiaribus committens, quos habebat avaritiâ luxuriâque detestabiles, qui cogendis per flagitium, perdendisque pecuniis pariter intenti, dum libidini suæ satisfacerent, jus injuriamque in promiscuo habebant. Irritatis ob hæc animis, mussare primùm homines, mox palam queri: « Cur igitur prioris statûs pœni-

que Pyrrhus n'épargnait pas même ceux dont les services et les secours l'avaient rendu maître de la Sicile, alors plusieurs peuples se soulevèrent contre lui, non peu à peu, et les uns après les autres, mais tous ensemble, et comme de concert; et renonçant à son amitié, s'attachèrent, les uns aux Carthaginois, les autres aux Mamertins, suivant leur inclination ou leurs intérêts. Tant il est vrai que la cruauté, toujours révoltante par elle-même, devient absolument intolérable, quand, s'exerçant aux dépens de la reconnaissance, elle irrite encore la haine qu'elle inspirait déjà, en prenant le caractère de la perfidie et de l'ingratitude.

XVIII. Pyrrhus, assez faible et assez aveugle pour suivre les conseils et pour contenter l'avidité de ses coupables amis, se vit par-là bientôt réduit à la nécessité d'employer les violences du despotisme et de la tyrannie. Car dépouillant de leurs biens et de leurs dignités les parents du roi Agathocle, il en revêtait les siens qui ne valaient pas mieux qu'eux; il élevait aux principales magistratures des villes ses satellites et ses officiers, pour les exercer, non pas conformément aux usages et aux coutumes du pays, ni pendant le temps limité par les lois, mais suivant sa volonté, et aussi long-temps qu'il le jugerait à propos. Il s'était rendu le seul arbitre des procès et des contestations particulières, et ne faisait part de l'administration des affaires publiques qu'à ceux de sa cour qui s'étaient rendus les plus odieux par leurs déréglements, leur luxe et leur avarice; et qui, dissipant par leurs profusions, les richesses amassées par leurs brigandages, ne mettaient aucune différence entre la bonne et la mauvaise cause, et n'écoutaient que leur intérêt personnel. Les Siciliens, irrités de cette tyrannie, commencèrent premièrement

» tuisset, si nunc etiam toleranda eadem forent?
» frustra vocatum receptumque Pyrrhum, si studeat
» æmulari mores, quos puniturus advenisset. Neque
» acriorem ullius injuriæ sensum esse, quàm cujus
» auctor haberetur idem ille, qui vindex esse de-
» buisset. »

XIX. Jamque multi haud obscure studium nova-rum rerum præ se ferebant; cùm ille ad pessima consiliorum conversus, augere causas offensionum, quàm tollere, maluit: quasi, quod per injustitiam peccatum fuerat, emendari sævitiâ posset. Interea Carthaginienses, animadverso regem propriis viribus haud sane validum, quotidie minore apud Siculos affectu haberi; erecti in spem recuperandæ provinciæ, novum exercitum miserant: passimque transfugientibus, qui Pyrrhi sævitiam metuebant, negotium Epirotis magnum exhibebant. Pyrrhus per causam Punici belli, præsidiis in urbes introductis, splendidissimum quemque falso proditionis crimine oneratos necare instituit: his de medio sublatis, multitudinem faciliùs in officio mansuram esse ratus. Postremò Thœnionem et Sosistratum corripit, totius insulæ longe principes, quorum præcipuis studiis imperio Siciliæ potitum fuisse ostendimus. Sed Thœnio quidem interfectus est: Sosistratus ad hostes effugit, non minùs auctoritatis opisque collaturus ad

§ XVIII. Dionys. ap. Vales.

à murmurer tout bas, puis à se plaindre ouvertement, se demandant à eux-mêmes : « Pourquoi ils avaient condamné la » conduite de leurs premiers maîtres, s'il leur fallait souffrir la » violence et les mêmes excès ? Qu'avaient-ils gagné à appeler » Pyrrhus à leur secours, s'il marchait sur les traces de ceux » qu'il était venu punir ? Leur condition était empirée, puis» qu'il n'y avait point de coups plus sensibles que ceux qui » partaient de la main destinée à nous venger. »

XIX. Déjà plusieurs témoignaient assez ouvertement le désir ardent qu'ils avaient de changer de maître, lorsque Pyrrhus, prenant de tous les partis le plus contraire à ses intérêts, aima mieux augmenter le mécontentement des peuples, que de le faire cesser; comme s'il eût pu remédier par sa cruauté aux maux qu'il s'était attirés par ses injustices. Cependant les Carthaginois s'étant aperçus que ce prince n'était pas en état de se soutenir par ses propres forces, et se flattant que le zèle et l'affection des Siciliens pour lui se refroidissant de jour en jour, ils pourraient aisément recouvrer la province qu'ils avaient perdue, envoyèrent en Sicile une nouvelle armée qui, grossie par le concours des mécontents que la cruauté du roi forçait à se réfugier parmi eux, jeta les Épirotes dans de grands embarras. Alors Pyrrhus mettant des garnisons dans les villes, sous prétexte de les défendre contre les Carthaginois, entreprit de faire périr comme traîtres ceux qui y avaient le plus de crédit et d'autorité, espérant qu'il serait plus aisé de contenir la multitude une fois destituée de la protection de ses chefs. Enfin il fit arrêter Thénion et Sosistrate, les deux seigneurs les plus puissants du pays et dont le zèle actif lui avait ménagé l'empire de la Sicile. Il fit mourir le premier. Mais Sosistrate se réfugia chez les Carthaginois; et dans la suite ne contribua

ejiciendum Siciliâ Regem, quàm ad imponendum confirmandumque contulerat.

XX. Tum igitur certatim plerisque ad Carthaginienses deficientibus urbibus, nonnullis ad Mamertinos; res Epirotarum ex florentissimis angustæ malæque redigi cœperunt. In hoc statu rerum non ingrata Regi sociorum Italicorum legatio venit: quæ, « Ceteris omnibus amissis, vix paucas urbes hostem » ægre à mœnibus submovere, » questa, honestum discedere cupienti prætextum præbuit, ut partibus laborantibus auxilio futurus, non ejectus à Carthaginiensibus, in Italiam reverti voluisse videretur. Abiturus, cùm opes insulæ situmque, et hominum animos secretâ cogitatione expenderet, dixisse fertur: « O amici, qualem Romanis atque Carthagi» niensibus palæstram relinquimus! » haud vano præsagio: quod paulo post longa inter hos bella, tot utrinque submersæ classes, tot acies cæsæ, satis superque impleverunt. Ceterùm hostium animis cum fortunâ crescentibus, neque tutus ex Siciliâ discessus Pyrrho, neque in Italiam appellenti tranquillum ad Tarentinos iter fuit.

XXI. In ipso freto trajicientem adorti Carthaginienses, cùm Epirotæ nullâ ferme maritimarum rerum experientiâ, hominibus exercitatissimis pares

§ XIX. Plut. Zonar. Dionys.
§ XX. Justin. Plut. Appian. Pausan.

pas moins à l'expulsion de ce prince qu'il avait contribué à ses premiers succès.

XX. Dès lors toutes les villes, à l'envi les unes des autres, abandonnant son parti pour prendre celui des Carthaginois ou des Mamertins, ses affaires, naguère si florissantes, commencèrent à changer de face et à pencher vers leur ruine. Dans des conjonctures si fâcheuses, la honte seule le retenait encore en Sicile, lorsque les alliés d'Italie envoyèrent l'avertir, qu'après avoir perdu tout le reste, il ne leur restait plus qu'un petit nombre de villes qui avaient bien de la peine à défendre leurs murailles contre les attaques de l'ennemi. Cette ambassade, arrivée fort à propos, lui fournit le prétexte qu'il cherchait de sortir de Sicile avec honneur, et de façon qu'il semblât moins fuir devant ses ennemis que voler au secours de ses amis. Quand il fut sur le point de mettre à la voile, après avoir considéré en lui-même la situation avantageuse, les richesses immenses de cette île, et la disposition dans laquelle étaient alors les esprits: « Ah! mes amis, s'écria-t-il, quel champ de bataille à disputer » nous laissons aux Romains et aux Carthaginois! » Cette prédiction fut pleinement vérifiée par les guerres sanglantes que se firent peu de temps après ces deux peuples, et par la défaite de tant de flottes et d'armées, qu'ils essuyèrent tour-à-tour. Mais la confiance des Carthaginois augmentant à proportion de leurs succès, leurs armes ne permirent à Pyrrhus ni d'abandonner impunément la Sicile, ni d'aborder à Tarente sans danger.

XXI. Pendant qu'il passait le détroit, ils vinrent fondre sur sa flotte; et comme ils étaient les plus habiles marins qu'il y eût alors, et que les Épirotes étaient presque novices sur cet élément, ils les battirent sans peine, coulèrent à fond soixante et dix de leurs vaisseaux, et mirent le reste hors d'état de tenir

esse non possent; septuaginta naves depresserunt, ceteras reddiderunt inutiles. Ita cum duodecim navibus ex adverso prælio in Italiam effugit, qui navibus tectis ampliùs centum, et longe adhuc majori onerariarum actuariarumque numero cursum instituerat. Sed undique collecto quod militum ex adverso prælio litora tenere potuerat, statim ita robustam effecit manum, ut Rhegii subito impetu expugnandi spem conciperet. Sed rejectus à Campanis Rhegium tenentibus, mox in periculum haud contemnendum incidit. Cùm enim per loca cæca et saltibus impedita duceret, coorti ex insidiis hostes turbaverunt novissimum agmen, multosque milites cum duobus elephantis peremerunt.

XXII. Erat neque genere bellatorum, neque numero spernenda manus. Decem haud minùs millia hominum in armis exercitatorum, Mamertini plerique: hi enim Rheginorum amicitiâ et cognatione confisi, intellecto Pyrrhum in Italiam reverti constituisse, fretum priores transjecerant, et spe prædæ in opportunis ad subitam irruptionem locis consederant. In eo certamine cùm pro solitâ audaciâ Pyrrhus ante prima signa pugnaret; in capite vulnus accepit. Ad quod obligandum cùm ex acie paulisper secessisset, quidam hostium magnitudine corporis et armorum cultu conspicuus longe ante alios procurrens increpavit eum elatâ voce, jussitque *pro-*

§ XXI. Appian. Plut. Zonar.

la mer. Ainsi le roi gagna le port de Tarente avec douze bâtiments échappés du combat avec effort; lui qui s'était embarqué avec plus de cent vaisseaux couverts, et un bien plus grand nombre de barques de charge et d'autres bâtiments légers. Cependant, dès qu'il eut rassemblé tous ceux de ses soldats qui, après la perte de la bataille, avaient pu regagner les côtes d'Italie, il en composa une armée assez nombreuse pour entreprendre de forcer Rhége. Mais repoussé par les Campaniens qui s'étaient emparés de cette ville, il tomba dans un autre péril dont il ne se tira qu'avec perte. Car comme il marchait par un pays couvert et rempli de bois et de défilés, les ennemis, sortant tout d'un coup d'une embuscade, fondirent sur son arrière-garde, la mirent en désordre, et lui tuèrent un grand nombre de soldats et deux de ses éléphants.

XXII. Ces ennemis, au nombre de dix mille hommes bien armés, étaient la plupart Mamertins, et ne le cédaient aux Épirotes ni en courage, ni en expérience. Dès qu'ils eurent compris que Pyrrhus se disposait à repasser en Italie, comptant sur l'amitié et sur les liens du sang qui les unissaient aux Rhégiens, ils avaient passé le détroit avant lui, et s'étaient postés dans un lieu où il leur fut aisé de fondre sur son armée et de lui enlever une partie de ses bagages. Dans cette occasion le roi s'abandonnant à son impétuosité naturelle, et combattant à la tête des siens, reçut une blessure à la tête; et comme il se fut un peu écarté de la mêlée, pour se faire panser, un des ennemis, qu'on remarquait au dessus de tous les autres par la grandeur de sa taille et l'éclat de ses armes, courant du côté où il était, lui reprocha hautement sa retraite, le pressant de revenir au combat, s'il était vivant. Alors Pyrrhus, bouillant de

dire, si viveret. Ibi Pyrrhus ardens irâ, visuque et manante per faciem cruore terribilis, impetum in provocatorem, frustra retinentibus suis, vertit: occupatumque illatâ in caput plagâ prosternit. Memoriæ proditum est, eam gladii temperiem, eamque vim ferientis fuisse, ut infimum ad corpus vulnere continuato, partibus utrinque dilabentibus, medium hominem eodem ictu dissecaret. Ejus spectaculi fœdâ novitate perculsi hostes, et ut majorem communi hominum sorte virum reveriti, pugnam omiserunt.

XXIII. Pyrrhus hâc molestiâ solutus, non ideo lætior agebat. Quòd enim pars impedimentorum isto prælio amissa erat, et opes ex Siciliæ spoliis partas prioris cum Pœno pugnæ casus interceperat; in magnâ rei nummariæ difficultate, cùm poscentibus stipendia militibus non esset unde præberentur, dicatos Proserpinæ thesauros spoliare coactus est. Fanum illud apud Locrenses opinione sanctitatis celeberrimum iis temporibus fuit: quam civitatem cùm Pyrrhus animatis præsentiâ suâ Regiæ factionis hominibus recepisset; multa in Locrenses fœda facinora edidit, cupidiùs et latiùs, quàm interfecti præsidii postulasset ultio, cædibus et rapinis in miseros grassatus. Postquam autem nihil supererat, quod conferre homines vellent possentve, manus ad sacram pecuniam extendere cœpit, pessimis amico-

§ XXII. Polyb. 1, 8. Plut.

colère, et d'un air que le sang dont il avait le visage tout couvert, rendait encore plus terrible, se jeta, malgré les efforts des siens pour le retenir, sur celui qui le défiait; et le prévenant, le jeta à ses pieds d'un coup de sabre. On rapporte que le fer qu'il avait à la main était d'une si bonne trempe, et la vigueur avec laquelle il le rabattit sur la tête du Mamertin, si extraordinaire, que la lame ne trouvant point de résistance, il fendit son homme de la tête aux pieds, en deux parties égales, qui s'en allèrent tomber chacune de son côté. Les ennemis, effrayés d'un tel aspect, cessèrent de combattre et d'attaquer un prince dont la valeur et la force leur parurent plus divines qu'humaines.

XXIII. Pyrrhus, sorti de ce mauvais pas, n'en était guère plus à son aise. Car ayant perdu une partie de ses équipages dans cette dernière action; et la victoire navale des Carthaginois lui ayant enlevé les richesses dont il avait dépouillé les Siciliens, il manquait d'argent pour payer à ses troupes la solde qu'elles demandaient avec empressement; ce qui le mit dans la nécessité de piller les trésors consacrés à Proserpine dans le temple de Locres, le plus célèbre et le plus respecté qui fût alors. Car ayant repris cette ville par le secours de ceux de sa faction, à qui sa présence avait rendu le courage, il exerça contre les malheureux habitants des brigandages et des cruautés si horribles, qu'elles excédaient de beaucoup les bornes de la juste vengeance à laquelle ils devaient s'attendre pour avoir égorgé leur garnison. Enfin, après avoir ruiné les hommes de fond en comble, il porta ses mains sacriléges sur les trésors de la déesse, par le conseil de ces mêmes amis qui enflammaient sa cupidité, et qui l'avaient déjà porté à plusieurs entreprises criminelles.

rum, qui plerumque nocentissimi cujusque consilii auctores fuerant, cupiditatem ejus inflammantibus.

XXIV. Erant autem hi Evagoras Theodori filius, Balacerque Nicandro, et Dinarchus Niciâ genitus. Ii non suasores modò fuerunt Pyrrho, necessitati omnia cedere prædicantes; sed ministerium quoque suum sacrilegio præbuerunt: ingenti pondere auri, quod multos per annos subterraneis in specubus asservatum fuerat, eruto. Lætus ille, « Religione in- » tempestivâ nihil ineptius, opesque paratas non ac- » cipere dementis esse, » dictitans, impositam navibus prædam Tarentum avehi jussit: ipse terrâ est profectus. Ceterùm facinus ei suum non turpius cœpto, quàm infelicius eventu fuit. Subita tempestas adorta classem, ventis sub noctem mutantibus, qui ferentes hactenus fuerant, naves in tenebris circumactas partim in fretum expulit. Sed quæ sacram pecuniam vehebant, quassatæ laceratæque undis irrumpentibus, cum ipsis hominibus interierunt: pecuniam autem reliquis ex naufragio tabulis hærentem, postridie quàm exportata fuerat, in vicina fano litora fluctus retulerunt.

XXV. Re intellectâ, thesaurum omnem diligenter

§ XXIII. Liv. 29, 18. Appian.

§ XXIV. Dio et Dionys. ap. Vales. Suidas in ἄβυσσος. Appian. Diodor. Liv. 7, 3.

XXIV. Les conseillers ou les confidents dont je parle étaient Évagoras, fils de Théodore, Balacer et Dinarchus, le premier fils de Nicander et l'autre de Nicias. Ils ne se contentèrent pas de donner à leur maître un conseil si impie, en l'assurant qu'il n'y avait rien qui ne dût céder à la nécessité; mais lui offrant leur ministère pour l'exécuter, ils tirèrent des souterrains pratiqués dans l'intérieur du temple, la quantité immense d'or qu'on y avait accumulée pendant un grand nombre d'années. Pour lui, après avoir dit hautement qu'il n'y avait rien de plus ridicule que de se piquer à contre-temps de scrupule, et qu'il fallait être insensé pour ne pas accepter des richesses qui se présentaient d'elles-mêmes, il chargea ces dépouilles sacrées sur ses vaisseaux, et les fit transporter à Tarente où il les suivit par terre. Mais cet attentat lui fut aussi funeste par l'évènement, qu'il était horrible et honteux dans son principe. Sa flotte fut attaquée d'une tempête soudaine: le vent qui lui avait été favorable jusqu'alors, venant tout d'un coup à changer à l'entrée de la nuit, dispersa ses vaisseaux, dont les uns allèrent se briser contre les rochers, et les autres furent rejetés dans le détroit. Ceux qui portaient le trésor sacré furent entièrement fracassés et submergés dans les gouffres de la mer avec tout l'équipage. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'argent, resté sur des planches que l'orage semblait avoir épargnées, fut reporté par les flots sur les côtes les plus voisines du temple, dès le lendemain du jour qu'on l'en avait arraché.

XXV. Pyrrhus n'eut pas plutôt appris ce désastre, qu'il fit recueillir avec soin tous ces trésors et les fit remettre en place, se flattant par cette réparation d'apaiser le courroux de la

conquisitum referri ad pristinas sedes jussit; pacem numinis, ut putabat, hoc facto impetraturus. Neque tamen ideo melioribus deinceps fatis usus est; omnes ejus conatus, etiam quibus consilium et virtus non abfuisset, eludente fortunâ. Quam ille rem et postea constanter ad læsi numinis iram referebat, uti Proxenus historiæ scriptor, atque ipse in commentariis suis Pyrrhus memorat: et recenti adhuc malo, cùm Proserpinæ sacrificans, multis hostiis litare non posset; exarsit adeò, ut cunctos infelicis consilii auctores ac ministros, quique facinus istud aggressuro vel leviter consenserant, de medio tolleret. Atque hi quidem dignum moribus factisque suis exitum habuerunt: Pyrrhus autem institutum prosecutus, quieto deinceps itinere Tarentum pervenit.

XXVI. Romani, cùm majorem in modum urgeret pestilentia, Pyrrhique in Italiam reditu belli timor crevisset, nihil adversùs ista vel humani præsidii, vel divini intentatum reliquerunt. Vetus erat opinio, pestilentiam clavo ab dictatore fixo sedari posse: eam spem tum quoque tentatam, clavique pangendi causâ dictatorem dictum esse P. Cornelium Rufinum, haudquaquam improbabilis conjectura est: cùm et mali magnitudo ad omnia quærenda remedia stimulare mentes posset; et Rufinum anno se-

§ XXV. Val. Max, 1. 1, 1. Suidas in παραιτησάμενος. Dionys. Appian. Plut. in Pyrrh. c. 53.

déesse. Mais il n'en fut pas plus heureux : depuis ce jour fatal, il ne forma point de projet qui ne tournât à sa perte ou à sa confusion ; comme si la fortune eût pris plaisir à se jouer de tous ses desseins, de ceux mêmes qui étaient formés avec le plus de sagesse, et exécutés avec le plus de courage. Et lui-même dans la suite n'apporta point d'autre raison de ses infortunes que la vengeance de la déesse; comme l'a écrit l'historien Proxénus, et comme Pyrrhus le raconte lui-même dans ses mémoires, où il avoue que quelques jours après son crime et le naufrage de sa flotte, ayant immolé plusieurs victimes en l'honneur de Proserpine, sans pouvoir la fléchir, il fut transporté d'une si violente colère qu'il fit mourir tous ceux qui lui avaient donné ce conseil pernicieux, ou qui l'avaient exécuté; n'épargnant pas même ceux qui n'y avaient donné qu'un léger consentement; en quoi ils reçurent une récompense digne de leurs maximes et de leurs actions. Pyrrhus après cette exécution, continua sa route, et arriva sans obstacle à Tarente.

XXVI. Les Romains que la peste désolait plus que jamais, et que le retour de Pyrrhus menaçait d'une guerre prochaine, employèrent contre ces deux fléaux tous les remèdes et toutes les ressources que la prudence humaine et la religion pouvaient leur suggérer. Une vieille superstition avait établi qu'un clou enfoncé religieusement dans le mur du Capitole, pouvait apaiser la peste, comme il était arrivé du temps de leurs pères. Dans cette espérance il est très probable que ce fut pour présider à cette cérémonie qu'ils créèrent dictateur Pub. Cornélius Rufinus. Car la violence de la contagion pouvait porter les esprits à chercher toutes sortes de remèdes; et d'ailleurs il est certain que l'année suivante Rufinus fut noté par les censeurs, quoiqu'il eût été, dit-on, deux fois consul et

quenti à censoribus notatum fuisse constet, postquam bis consul et dictator fuisset: neque dictaturæ ejus vel certior inveniatur memoria, vel convenientior locus. Et adversùs morbos quidem, ut potuit, provisum est: armorum cura majorem industriam contentionemque, præcipue ob difficultatem delectuum, postulabat. Nam præter diuturnitatem belli, etiam longo jam tempore infesta lues tædium rerum omnium hominibus injecerat: citatique juniores militiam mirâ obstinatione detrectabant. Sed pervicaciam istam severitas et constantia M. Curii Dentati secundùm consulis fregit.

XXVII. Is enim, L. Cornelio Lentulo collegâ, magistratum jam iniverat. Cùm igitur in Capitolio delectum haberet Curius, respondente nullo, vocabula tribuum omnium in urnam conjici, cùmque Pollia tribus exiisset, quod ex eâ nomen primum sorte eductum erat, citari jussit. Tacere perseverantis bona primùm, deinde cùm graviter de consulis injuriâ questus tribunos appellasset, ipsum quoque vendidit: « Nihil opus esse reipublicæ eo cive, » qui nesciret parere, » præfatus. Neque tribuni auxilio fuerunt: et postea quoque salubris exempli judicata res in consuetudinem transiit, ut delectu rite acto, qui miles factus non esset, in servitutem

§ XXVI Pigh. in annal. Rom. Varro in Sat. Γέροντος διδασκάλου.

dictateur. Or on ne lit point qu'il ait exercé la dictature en aucune autre occasion; et on ne voit pas quel autre motif aurait pu le faire élever alors à cette dignité. Les Romains prirent donc contre les maladies les précautions qui étaient en leur pouvoir. Mais la guerre demandait encore de plus grands efforts et de plus grandes attentions; et à cet égard, ce qui les inquiétait davantage, était la difficulté de mettre des troupes sur pied. Car outre que le nombre des jeunes gens était extrêmement diminué par tant de guerres continuelles; les ravages que la peste avait faits pendant si long-temps, avaient jeté dans les esprits un tel dégoût pour toutes les choses de la vie, que les jeunes gens en âge de porter les armes refusaient obstinément de s'enrôler, si la sévérité et la constance de M. Curius Dentatus, consul pour la seconde fois, ne les eussent forcés d'obéir (*a*).

XXVII. Car ce magistrat était déjà entré en charge avec L. Cornélius Lentulus son collègue. Comme donc il procédait à l'enrôlement dans le Capitole, et qu'aucun de ceux que le crieur appelait ne se présentait pour être enregistré, il fit jeter dans l'urne les noms de toutes les tribus en même temps, avec la liste des particuliers dont elles étaient composées. Ensuite on tira, et la tribu Pollia étant sortie la première, il fit citer celui de ses membres dont le nom s'offrit d'abord; et sur son silence obstiné, il commença par confisquer ses biens; puis, l'entendant se plaindre de l'injustice du consul, et implorer le secours des tribuns, il ordonna de le vendre lui-même comme esclave, disant que la république n'avait pas besoin d'un citoyen qui ne savait point obéir. Les tribuns ne vinrent point à son

(*a*) An de Rome 477; avant J.-C. 275.

venderetur. Hoc terrore ceteri adacti ad nomina promptiùs danda : conscriptisque legionibus, quæ decretæ erant, in hosticum ambo consules movērunt : Lentulus in Lucaniam irruit ; Samnites adortus est Curius. Excitus ad ejus rei famam Pyrrhus, lustrato Tarenti exercitu suo, peditum ferme viginti millia, tria equitum recensuit.

XXVIII. Cum his, et delectâ Tarentinorum juventute, Samnium ingressus, Samnitas dicto minus audientes habuit ; tardiùsque ad eum auxilia et infrequentiùs venêre, animis non ob cladium modò magnitudinem fessis, sed etiam exulceratis, eò quòd istarum causam Pyrrho imputabant, tam tristia non passuri, nisi proditis discessu suo Italicis sociis, expeditionem Siculam ille suscepisset. Verumtamen sic quoque magnis instructus copiis, partem earum in Lucaniam, ad distinendum alterum consulem misit ; ipse Man. Curium oppugnare aggressus est, facilem sibi reliquam victoriam fore ratus, si hunc superavisset. Romanus autem, gnarus phalangi Macedonicæ, si explicari possit, nullam aciem parem esse, locis impeditis se tuebatur : et quoniam ex Lucaniâ ventura sperabat auxilia, simul etiam auspicia et

§ XXVII. Val. Max. 6, 3, 4. Liv. Epit. 14. Cic. pro A. Cec. cap. 34. Plut. in Pyrrh. c. 54.

secours ; et cet exemple de sévérité qui parut salutaire, amena la coutume qui se pratiqua depuis, de réduire en servitude tout citoyen qui, cité suivant les formes, ne se soumettait pas à l'autorité légitime des magistrats. La punition de ce premier rendit les autres plus soumis, ils s'enrôlèrent tous; et les légions que le sénat avait décernées se trouvant prêtes, les deux consuls marchèrent contre les ennemis. Lentulus alla fondre sur la Lucanie, et Curius sur le Samnium. Pyrrhus de son côté ayant appris la nouvelle de cet armement, fit la revue de ses troupes à Tarente; il trouva qu'elles montaient presque à vingt mille hommes de pied, et trois mille cavaliers.

XXVIII. Ce fut avec ces forces, auxquelles il avait ajouté l'élite de la jeunesse de Tarente, qu'il entra dans le pays des Samnites. Il trouva moins d'obéissance que la première fois. Les habitants de cette contrée et toutes les autres troupes auxiliaires ne vinrent le joindre que lentement et en petit nombre; ces peuples étant non seulement rebutés des défaites et des pertes qu'ils avaient essuyées; mais encore indignés contre Pyrrhus, à qui ils en imputaient la faute; persuadés qu'ils n'auraient pas été si maltraités, s'il ne les eût point abandonnés pour entreprendre l'expédition de Sicile. Mais malgré ce mécontentement de ses alliés, se voyant à la tête d'une armée considérable, il en fit passer une partie dans la Lucanie, pour y retenir l'un des consuls; et avec l'autre alla lui-même attaquer M. Curius, dans la persuasion que, s'il venait à bout de le vaincre, il n'aurait pas de peine à défaire le reste des ennemis. Curius savait bien qu'il n'y avait point de forces capables de résister à la phalange macédonienne, quand elle était campée dans une plaine où elle pouvait se développer et agir en toute liberté; et par cette raison il tenait ses troupes sur des hauteurs ou dans des lieux embar-

exta parum læta erant, copiam pugnandi minimè faciebat.

XXIX. Tantò vehementiùs cupiebat confligere Pyrrhus, priusquam duo consulares exercitus conjungerentur. Igitur assumptis ex omni exercitu promptissimis quibusque, præter aliquot elephantos, noctu, quò falleret hostem, ad castra Romanorum statuit accedere. Dum autem ad iter et oppugnationem futuram omnia apparantur, ipse in somnum lapsus majorem sibi dentium (18) partem excidere, et ex ore copiosum erumpere sanguinem imaginatus est. Eo visu perplexus, abstinere in id tempus rebus gerendis decreverat; sed amicis obtestantibus, « Ne occasionem » fortè non redituram elabi pateretur, » signum ad proficiscendum dari jussit. Circa Maleventum (19) urbem (hoc enim tum adhuc nomine erat) montosa, et silvestria loca sunt: quæ deinde paulatim æquioribus clivis demissa postremo in planitiem late patentem desinunt, qui *Taurasini campi* (20) appellantur. Itaque Pyrrhus ex inferioribus locis per objectos colles et saltus instituto itinere, cùm lumina defecissent, erroribus et ignorantiâ locorum tardatus, luce jam ortâ ex castris Romanis conspici cœpit.

XXX. Commotis inopinato hostis adventu animis, quia tamen dubium haberi non poterat, quin pugnandum foret, extaque victimarum lætiora fuerant,

§ XXVIII. Front. Strat. 2, 2.

§ XXIX. Dionys. ap. Vales. Cluv. Ital. antiq. 4. 8. Plut.

rassés de défilés et couverts de buissons. Et comme il espérait tirer du secours de la Lucanie, et que d'ailleurs les auspices n'étaient pas favorables, il évitait avec soin tout engagement.

XXIX. Cette raison qu'avait le consul de se tenir sur la défensive, en était une pour le roi de souhaiter ardemment de le combattre pendant l'absence de son collégue; prenant donc avec lui ce qu'il avait de plus brave dans son armée, avec quelques éléphants, il résolut d'aller attaquer le camp des ennemis pendant la nuit, pour leur dérober plus facilement sa marche. Tandis qu'on faisait tous les préparatifs nécessaires pour cette expédition nocturne, s'étant laissé aller au sommeil, il lui sembla que la plupart des dents lui tombaient, et qu'il rendait une grande quantité de sang par la bouche. Effrayé de cette vision, il voulait s'abstenir de combattre: mais sur les instances de ses amis, qui le conjuraient de ne pas laisser échapper une occasion qu'il ne retrouverait peut-être plus, il donna le signal et se mit en marche. Aux environs de la ville de Malevent (car elle portait encore alors ce nom) sont des hauteurs couvertes de bois, qui venant à s'abaisser insensiblement, aboutissent enfin à une plaine fort étendue, qu'on appelle la plaine de *Taurasie*. Pyrrhus donc quitta la plaine, et s'engagea dans les collines et les défilés; mais les feux qui le guidaient vinrent à s'éteindre; alors ne connaissant point les chemins il s'égara, et au lever du soleil les Romains l'aperçurent de leur camp.

XXX. Ils furent surpris à la vue d'un ennemi qu'ils n'attendaient pas. Mais comme il n'était pas possible d'éviter le combat, et que d'ailleurs les auspices étaient favorables, le consul fit promptement sortir ses troupes du camp; et étant venu fondre sur ceux des ennemis qui étaient les plus avancés, et marchaient

17..

consul celeriter ex castris progressus, primos quosque hostium divulsos à suis et incompositos adoritur, pellitque. Hi in suos incurrentes totum agmen turbavêre; cæsusque est militum haud exiguus numerus, et nonnulli elephanti à suis relicti venerunt in potestatem victoris. Hic successus animavit Curium, ut insistendum fortunæ putaret, et cum universis copiis ad pugnam instructis paratisque in campum se demitteret. Neque Epirenses moram fecêre. Concursum est utrinque ferociter, sed quòd priore certamine Romanus superior fuerat, plus etiam in præsens animorum atque spei attulerat. Cedentibus Epirotis, iterum à belluis subsidium petiit Pyrrhus, alteroque suo cornu fugiente, vicissim in altero Romanos ad præsidia sua pedem referre coëgit.

XXXI. Firmam ibi stationem iturus in pugnam consul constituerat: hanc igitur recentibus viribus excipere prælium, et elephantos amoliri jubet. Adversùs hæc animantia promptam atque facilem opem usus monstraverat: ignique magis quàm ferro averti posse superiores docuerant pugnæ. Parati igitur erant malleoli, stupâ et pice multâ obducti, quos incensos ardentesque in terga et turres belluarum jaculabantur: ii, sive cuti elephantorum, sive ligno turrium insedissent, uncis præacutis infixi hærebant. Cùm igitur hi, et una varii generis missilia ex superiore loco confertim jacerentur, elephanti partim terrore flammæ, partim dolore vulnerum in furorem acti,

séparés du gros, sans ordre et sans précaution, il les mit aussitôt en fuite. Ces fuyards portèrent le désordre dans le reste de l'armée qui s'avançait; et de ce premier choc, Pyrrhus perdit un assez grand nombre des siens, avec quelques éléphants qui, abandonnés de leurs conducteurs, tombèrent entre les mains des ennemis. Curius, animé par un début si heureux, résolut de profiter de ses avantages; et ayant rangé toutes ses troupes dans la plaine, se prépara à une bataille générale; les Épirotes acceptèrent le défi, et les deux armées combattirent avec beaucoup d'animosité. Mais les Romains, fiers de leur succès, apportèrent encore plus de courage et de confiance dans cette seconde action. Le roi, voyant que l'une de ses ailes prenait la fuite, eut une seconde fois recours à ses éléphants, et les poussant contre les Romains avec celle qui combattait encore, il les obligea à leur tour de reculer et de se retirer vers leur corps de réserve.

XXXI. Le consul, avant d'aller au combat, s'était réservé un corps de troupes considérable par le nombre et la valeur des soldats. Alors, comme ils étaient encore tout frais, il leur ordonna de recevoir les ennemis et de repousser les éléphants. Dès les premiers combats, la nécessité et l'expérience avaient fait trouver aux Romains dans le fer et dans le feu une ressource prompte et facile contre la fureur de ces animaux. Ils avaient préparé de petits fagots de bois sec, entourés de chanvre et enduits de poix; ils y mettaient le feu et les jetaient tout allumés sur les éléphants ou dans les tours qu'ils portaient : ces faisceaux s'attachaient à la peau ou à la charpente, par le moyen des pointes de fer dont ils étaient hérissés. Les Romains décochèrent encore contre ces mêmes animaux divers traits d'un lieu élevé, et coup sur coup; ceux-ci que la vue de la flamme

eùm ampliùs à magistris regi nequirent, in suorum aciem retrocesserunt, omnia, quò impetum verterant, trepidatione et clade miscentes. Narrant initium stragis ab elephanto pullo ortum, qui telo ictus in capite, cùm stridorem querulum edidisset, matrem primùm ad notam vocem exsilientem, deinde hàc etiam tumultum augente, ceteras belluas omnes turbaverit averteritque.

XXXII. Magna ea pugna et numero cæsorum, et victoriæ fructu fuit. Tum enim debellatum est cum Pyrrho, neque ceteri deinceps Itali diu, neque post Italiam, aliæ nationes Regesque restiterunt (21). Triplo majorem eâ pugnâ numerum in regiis partibus dimicasse tradunt. Octoginta enim peditum, sex equitum millia fuisse: ex his qui plurimùm, sex et triginta millia; qui minimùm, sex et viginti cæsa memorant: captos mille trecentos, cùm elephantis octo. Pyrrhus cum paucis equitibus Tarentum effugit. Capta ejus castra admirationi fuisse dicuntur, et in posterum usui. Antiquitùs enim et Romani et alii populi castra passim per corpora cohortium constituere, mapaliorum in morem, solebant: primus totum exercitum Pyrrhus dimensis rite spatiis sub eodem vallo continuisse fertur: atque illo exemplo adjutos Romanos, additis, quæ ex usu viderentur, ad metationem castrorum, quam sequentibus temporibus perfectissimam habuêre, pervenisse.

§ XXXI. Oros. 4, 2. Plut. Florus 1, 18. Zonar.

§ XXXII. Dionys. ap. Vales. Eutrop. l. 2. Front. Strat. 4. 1.

effarouchait, et que des douleurs cuisantes rendaient furieux, devenus indociles à leurs conducteurs, se ruent sur les troupes qu'ils devaient défendre, et répandent dans tous les rangs le désordre et l'effroi. On dit que le trouble commença par un jeune éléphant qui, blessé à la tête, attira sa mère de son côté par ses cris plaintifs; et que celle-ci par ses hurlements affreux, jeta l'épouvante parmi tous les autres, et les obligea enfin de prendre la fuite.

XXXII. Cette victoire fut des plus importantes par les avantages qu'elle procura aux Romains, pour le présent et pour l'avenir. Car Pyrrhus y ayant perdu la plus grande partie de ses troupes, renonça pour toujours à leur faire la guerre. Depuis ce jour-là, les nations de l'Italie ne résistèrent pas long-temps; et les rois et les peuples étrangers furent bientôt obligés de plier. Quelques uns assurent que dans cette bataille, Pyrrhus avait trois fois plus de monde que le consul, et que son armée était composée de quatre-vingt mille piétons, et de six mille cavaliers: à l'égard de la perte qu'il y fit, les plus outrés la font monter à trente-six mille hommes tués sur la place; les plus modérés la réduisent à vingt-six mille; mais les uns et les autres sont d'accord sur le nombre des prisonniers qu'ils font de treize cents hommes et de huit éléphants. Pyrrhus se retira à Tarente avec un petit nombre de cavaliers. Les Romains s'emparèrent de son camp, en admirèrent la disposition, et l'imitèrent utilement dans la suite. Car jusque-là, eux et les autres peuples campaient au hasard, séparés par cohortes, sous des tentes qui avaient assez l'air de cabanes éparses çà et là. On dit que Pyrrhus fut le premier qui renferma son armée dans les mêmes retranchements, séparés par des intervalles réguliers, et que les Romains ayant perfectionné la méthode qu'ils avaient apprise

XXXIII. Hic annus republicâ belli præclare feliciterque gestâ, domesticis quoque rebus, et notabili severitate disciplinæ urbanæ illustris fuit. Q. Fabricius Luscinus, Q. Æmilius Papus, concordem censuram exercuerunt. Multis equi publici adempti sunt; quidam etiam in Senatu legendo præteriti. Sed maxime insignis ad memoriam P. Cornelii Rufini nota fuit. Bis consul et dictator fuerat, rebusque magnis bello gestis triumphaverat. Hunc igitur Senatu moverunt censores, causamque isti animadversioni subscripserunt, « Quòd eum comperissent argenti » facti cœnæ gratiâ pondo decem habere. » Isque casus non hominis modò, sed familiæ, ad longum deinde tempus fuit : nec ante Sullam dictatorem quisquam ex eâ summis honoribus usus est. Tanta temporibus istis parsimonia, tantusque in eâdem civitate postea luxus fuit, ut quæ supellex apud posteros contemptissimæ vilitatis argumentum futura erat, eadem à prioribus pro intolerabili luxuriâ damnaretur. Censu perfecto lustrum conditum est : censa civium capita ducenta septuaginta unum millia, ducenta, viginti quatuor.

XXXIV. In exitu anni consul uterque trium-

§ XXXIII. Zonar. Liv. Epit. 14. Agell. 4. 8. Plut. Val. Max. 2, 9, 4. Fasti Capitol.

de lui, surpassèrent dans la suite des temps tous les autres peuples de l'univers dans la science des campements.

XXXIII. Cette année, si favorable aux Romains par leurs glorieux succès au dehors, ne fut pas moins célèbre par les réglements utiles qu'on fit dans l'intérieur, et par les exemples admirables qu'on y donna, et d'une sévérité salutaire, et d'une excellente discipline. Q. Fabricius Luscinus et Q. Æmilius Papus y exercèrent la censure avec une union qui avait peu d'exemples. Ils ôtèrent à plusieurs citoyens les chevaux que la république leur entretenait; et dans la revue des sénateurs, il y en eut quelques uns dont ils passèrent les noms sous silence. Mais l'exemple le plus mémorable de leur sévérité fut la rigueur dont ils usèrent à l'égard de P. Cornélius Rufinus. Il avait été deux fois consul et dictateur; les belles actions qu'il avait faites dans la guerre, lui avaient mérité le triomphe. Cependant ils le rayèrent du nombre des sénateurs, et motivèrent cette flétrissure en ajoutant par apostille qu'il avait quinze à seize marcs de vaisselle d'argent. Ce coup fut accablant, non seulement pour Rufinus lui-même, mais encore pour ses descendants, dont aucun, jusqu'au dictateur Sylla, ne fut élevé aux premières charges de la république. Telle était la frugale simplicité de ces premiers temps; tels furent depuis la profusion et le luxe qui régnèrent dans la même ville, qu'un buffet, dont la modicité devait un jour paraître méprisable, fut condamné par ces anciens Romains, comme l'exemple pernicieux d'un luxe intolérable. Après avoir fait la revue et le calcul des citoyens, dont le nombre se trouva monter à 271224, ces magistrats fermèrent le lustre.

XXXIV. Sur la fin de l'année, les deux consuls entrèrent triomphants dans le Capitole : M. Curius triompha le premier;

phantes Capitolium invecti. Prior Curius: cujus et triumphus cùm famâ rerum, et lætitiâ successûs, tum etiam splendore pompæ illustrior fuit. Nam ad eam diem ex vicinis et pauperibus populis in apparatu triumphi nihil ferme nisi arma fracta, aut carpenta Gallica; in prædâ, nisi greges et armenta ducta fuerant; tum verò et varietate gentium, quarum captivi ante currum ducebantur, et spoliorum pulchritudine ac magnificentiâ, celebris species fuit: cùm Epirotæ, Thessali, Macedones, Apuli, Lucani, Bruttii, vincti ante currum agerentur: præferrentur autem tabulæ pictæ, signa nobilium artificum, aurum, purpura, ceteræque transmarinæ elegantiæ, et Tarentini luxûs instrumenta. Sed præcipui miraculi gaudiique spectaculum elephanti fuêre. Cum ipsis turribus suis quatuor (nam reliqui ex vulneribus interierant) tum primùm Romæ visi sunt: vulgus à nomine animalis, quod hactenus maximum noverat, et loci, ubi primùm conspexerat, *boves Lucas* vocitabat.

XXXV. Alterius consulis paucos post dies obscurior triumphus fuit. Neque tamen illi pœnitendæ res fuerunt. Samnites et Lucanos vicerat; oppida

§ XXXIV. Flor. 1, 18. Senec. de brev. vitæ, cap. 13. Eutrop. Plinius.

et comme ses exploits avaient été plus éclatants que ceux de Lentulus, aussi l'emporta-t-il sur lui, et par la joie qu'on fit éclater, et par la pompe qu'étala son triomphe. Car jusqu'à ce jour tout l'appareil de ceux qu'on avait remportés sur les peuples voisins, presque tous pauvres, s'était borné à des débris d'armes et à des charriots pris sur les Gaulois; et tout le butin qu'on y avait exposé, avait ordinairement consisté en quelques troupeaux de bétail, tant grand que petit. Mais alors les prisonniers de différentes nations, attachés au char des triomphateurs, aussi bien que la richesse et la magnificence des dépouilles enlevées aux vaincus, attiraient tous les regards et excitaient l'admiration des citoyens. Car on distinguait parmi ces prisonniers, des Épirotes, des Thessaliens, des Macédoniens, des Apuliens, des Lucaniens et des Brutiens, tous chargés de chaînes, précédant le char du vainqueur, devant lequel on portait encore des tableaux et des statues faites de la main des plus célèbres artistes, des vases d'or et d'argent, des vêtements et des tapis de pourpre, et tout l'attirail du luxe et de la délicatesse des Tarentins et des autres peuples habitant au delà des mers. Mais le principal objet de la surprise et de l'attention des Romains, ce fut l'énorme grandeur des quatre éléphants (car tous les autres étaient morts de leurs blessures) chargés de leurs tours, qu'on vit paraître pour la première fois à Rome. Le peuple les appelait des bœufs de Lucanie, du nom des animaux les plus grands qu'on eût connus jusque-là, et du lieu où l'on avait commencé à en voir.

XXXV. Quelques jours après Lentulus triompha, mais avec moins de solennité. Ce n'est pas qu'il n'eût fait des exploits assez brillants; car il avait vaincu les Samnites et les Lucaniens, et leur avait pris plusieurs villes. Mais la comparaison

multa ceperat; sed comparatione Curianæ gloriæ, horum splendor æstimatioque decrescebat. Inter eos, qui virtutis ergò donati sunt, Ser. Cornelio Merendæ auream coronam ex prædâ dedit, ob Samniticum quoddam oppidum, ejus maxime operâ captum. Romanis ad hunc modum victoriæ suæ lætitiâ fruentibus, longe dispar animorum habitus apud hostes erat. Ii jam olim imperio Pyrrhi minime læti, post infelicem pugnam, animis timore atque indignatione plenis, nihil quietum agitabant. Rex ipse dudum Romani belli pertæsus, et nunc desperatâ penitus victoriâ, nihil nisi rationem tutiùs honestiúsque discedendi meditabatur. Sed dissimulato interea consilio, hortabatur socios, « Ne ob unum adversum » prælium conciderent animis : non plus eos cladis » postremâ hâc pugnâ accepisse, quàm primâ intu» lissent : neque ideo Romanos ad pacem etiam bo» nis conditionibus permoveri potuisse. Horum con» stantiam si ipsi quoque æmularentur, seque fortunæ » vertenti servarent, omnia commodiùs habitura; » superesse vires ad hæc diuturno bello suffecturas. » In Græciâ multos potentes amicos se habere, à » quibus certa auxilia exspectare possit. »

[1] § XXXV. Capit. Marmor. Plin. Just.

qu'on faisait de lui et de son collégue ne lui était pas avantageuse; et la gloire de l'un éclipsait celle de l'autre. Parmi ceux à qui leur valeur avait mérité des récompenses, il donna à Servius Cornélius Mérenda une couronne d'or, dont le butin fait sur les Samnites fournit le prix; parce qu'il avait contribué plus que personne à la prise d'une ville de leur dépendance. Pendant que les Romains se livraient à la joie qu'inspire la victoire, les ennemis étaient dans une disposition bien différente. Depuis long-temps l'humeur impérieuse de Pyrrhus leur était à charge. Mais depuis sa défaite, joignant d'un côté la crainte, et de l'autre l'indignation à leur premier mécontentement, ils songeaient à rompre une société qui ne leur pouvait être que funeste. Le roi lui-même, qui depuis long-temps ne continuait qu'avec répugnance la guerre commencée contre les Romains, et à qui sa dernière disgrâce avait ôté tout espoir de réussir dans une pareille entreprise, ne cherchait qu'un prétexte plausible de retourner dans ses états. Mais en attendant qu'il pût s'en présenter un, cachant adroitement son intention à ses alliés, il les exhortait à prendre courage, et à ne point se laisser abattre par la perte d'une seule bataille. « L'ennemi, » disait-il, n'avait pas eu plus d'avantage sur eux dans cette » dernière action qu'ils en avaient eu sur lui dans la première. » Alors les Romains n'avaient pu être portés par leur défaite à » entendre parler de paix, même à des conditions avantageuses » pour eux. Si nous imitons leur constance, ajouta-t-il, et » que nous attendions le retour de la fortune, nous avons tout » lieu d'espérer qu'elle nous sera plus favorable; nous avons » des forces pour soutenir encore long-temps la guerre. J'ai » dans la Grèce un grand nombre d'amis puissants qui m'enverront des troupes auxiliaires dès que je leur en demanderai. »

XXXVI. Neque hæc incredibiliter fingebantur : cùm et antea, præsertim à Ptolemæo, qui Macedoniæ tum præerat, luculenter adjutus fuisset : et in magnâ existimatione apud Græcos barbarosque esset ; aliisque beneficiorum memoriâ, aliis metu devinctis, ab Ætolorum gente temporibus istis potentissimâ, ipsisque Macedonibus, præterea Illyriorum regulis coleretur. Ceterùm hæc ita jactabat, magis ut desciscere parantes socios in fide retineret, donec aperto ad navigandum mari regnum repetere posset ; quàm quòd aut bellum in Italiâ continuare vellet, aut magnam spem in transmarinis auxiliis haberet. Dimissis tamen circum Asiæ Macedoniæque Reges legatis, ab aliis pecuniam, ab aliis auxilia, ab Antigono, qui Macedoniam tenebat, utrumque postulabat. Hâc spe utcunque retentâ sociorum voluntate, cùm interea dissimulanter omnia paravisset ad discessum, legati cum litteris ab Antigono redierunt. Convocatis igitur suorum Italorumque principibus, non quidem quas acceperat litteras recitavit, sed fictitias alias, quibus paulo post ab Antigono auxilia magna affutura esse continebatur.

XXXVII. Hoc astu non sociis modò delusis, sed etiam Romanis, qui propinquo loco præsidium agitabant ; consecutâ nocte citra ullum impedimentum vela fecit, Cerauniosque montes (Epiri id promon-

§ XXXVI. Dio ap. Vales. Pausan. l. 1. Just. 23, 2. Polyæn. Strat. 6, 6.

XXXVI. Ce discours ne manquait pas de vraisemblance; car il avait déjà reçu des secours considérables, surtout du roi de Macédoine. D'ailleurs il était généralement estimé, tant des Grecs que des Barbares; aimé ou respecté des Étoliens, très puissants en ce temps-là, des Macédoniens mêmes, et de tous les petits rois d'Illyrie, dont les uns lui étaient attachés par le souvenir de ses bienfaits, et les autres par la crainte de sa puissance. Au reste, il leur faisait valoir tous ces avantages, plutôt pour empêcher leur révolte près d'éclater, jusqu'à ce que la mer, devenue pratiquable, lui rouvrît le chemin de son royaume, que dans le dessein de continuer la guerre en Italie, ou dans l'espérance de tirer de si grandes forces des peuples dont il venait de parler. Cependant il envoya des ambassadeurs aux rois d'Asie, dont les uns lui firent passer des troupes, et les autres de l'argent; et à Antigonus, alors roi de Macédoine, à qui il demandait l'un et l'autre. Pendant qu'il amusait ses alliés de ces vaines espérances, et que sous main il préparait tout ce qui lui était nécessaire pour repasser en Épire, les ambassadeurs qu'il avait envoyés en Macédoine, revinrent avec des lettres d'Antigonus. Aussitôt il assembla les premiers de son conseil et les principaux de ses alliés d'Italie : mais au lieu de celles que ce prince lui écrivait, et qu'il n'eut garde de leur montrer, il en lut d'autres qu'il supposa, et qui portaient que ce prince ferait incessamment passer en Italie les secours qu'il lui avait demandés.

XXXVII. Ayant trompé par cette ruse, non seulement ses alliés, mais encore les Romains qui s'étaient fortifiés assez près de là; il mit à la voile dès la nuit suivante, sans que rien s'opposât à son dessein, et prit terre à un promontoire de l'Épire, appelé les monts Cérauniens. Mais pour diminuer la honte de sa retraite, et persuader aux peuples d'Italie qu'il reviendrait

torium est) tenuit. Sed quò minori turpitudine deseruisse bellum videretur, fidesque hominibus fieret, perfectis quibus evocatus esset rebus reversurum, Milonem ad custodiam arcis Tarentinæ reliquit; eique, ut non modò spe præmiorum, sed etiam paris exitii metu in fide maneret, sellam dedit, cujus lora erant ex Niciæ (22) pelle, quem compertis in caput suum insidiis occîderat. Huic igitur addito præsidio militum, cum ceteris copiis, octo peditum millia, quingenti equites erant, sexto quàm exiverat anno, patrium in regnum reversus est. Interea Romæ cùm comitia centuriata haberentur, Pyrrhusque *bellum* instauraturus putaretur, M'. Curium refici consulem placuit; quòd unus ille adversùs Regem optime gestâ re, ad reliqua quoque belli plus auctoritatis et fortunæ allaturus videretur. Ex patriciis Ser. Cornelius Merenda factus est, eum quoque provehente recenti gloriâ, et commendatione gentilis sui, sub quo priore anno militaverat.

XXXVIII. His consulibus in Lucanos, Samnitesque et Bruttios conversa belli moles est. Qui cùm locis potiùs quàm armis se defenderent, nihil rei ad reliquarum exemplum memorabilis geri potuit. Neque tamen imminuta inde Curii gloria est, sic quoque judicantibus omnibus, Regem acerrimum, non modò cladem acceptam, sed etiam ducem adversùs se denuo venturum Curium, exhorruisse. Confecti

§ XXXVII. Zonar. Plut. in Pyrrh. c. 59.

dès qu'il aurait terminé les affaires qui l'avaient rappelé, il laissa Milon dans la citadelle de Tarente; et afin de le contenir dans le devoir, non seulement par l'espoir des récompenses, mais encore par la crainte des châtiments, il lui donna un tribunal couvert de la peau de Nicias, qu'il avait fait mourir, après avoir découvert l'attentat que le traître méditait contre sa personne. Il lui laissa un corps de huit mille hommes de pied et de cinq cents chevaux, et retourna dans son royaume, six ans après en être sorti pour la première fois. Cependant on tint à Rome les assemblées consulaires; et comme on s'imaginait que Pyrrhus allait reprendre les armes, on jugea à propos de rappeler Manius Curius au consulat (*a*); parce qu'étant le seul qui eût vaincu ce prince, on était persuadé qu'il aurait dans la suite de cette guerre, et plus d'ascendant et plus de bonheur qu'aucun autre, pour la conduire à une heureuse fin. On lui donna pour collégue Servius Cornélius Merenda, à la recommandation du consul Lentulus qui était de la même famille, et sous qui il avait acquis tant de gloire l'année d'auparavant.

XXXVIII. Ces deux généraux portèrent tout l'effort de la guerre contre les Lucaniens, les Samnites et les Brutiens. Mais comme ces peuples leur opposèrent la difficulté des lieux plutôt que la force de leurs armes, il ne se passa rien de bien mémorable sous leur consulat. Cependant la gloire de Curius ne fut point diminuée par cette inaction : car tout le monde jugea que, si un roi aussi belliqueux que Pyrrhus n'était pas revenu à la charge, c'était moins sa défaite qui l'avait retenu, que la crainte d'avoir

(*a*) An de Rome 478; avant J.-C. 274.

itaque belli hujus, fugatique ex Italiâ Pyrrhi penes illum laus atque fama permansit. Anno, qui tertium Curii consulatum secutus est, primùm ab Alexandrinis Regibus legati cum muneribus Romam venerunt; in C. Fabii Dorsonis, C. Claudii Caninæ magistratu. Ptolemæus cognomento Philadelphus, auditâ Pyrrhi fugâ, gratulatum misit, petitumque, « Ut populi Romani socius et amicus haberetur. » Lætum id honorificumque Patribus visum, quòd amicitia Romana ultro à tam potentibus tamque longinquis Regibus ambiretur. Igitur comiter acceptis habitisque legatis, societatem cum Ptolemæo jungi placuit: simul delecti ex illustribus, qui confirmandæ ejus, reddendique officii gratiâ legatione ad regem fungerentur, Q. Fabius Gurges ex consularibus, et cum eo C. et Numerius Fabii Pictores, Quintusque Ogulnius.

XXXIX. His profectis, adversùs Italicos populos, qui arma adhuc necessitate et desperatione retinebant, à consulibus feliciter dimicatum est. Majores alterius res fuisse visas, triumphus C. Claudii Caninæ argumento est, quem de Lucanis, Samnitibus, Bruttiis, in magistratu suo duxit Quirinalibus. Sed rerum foris prosperarum lætitiam nonnihil turbavit

§ XXXVIII. Liv. Epit. 14. Eutrop. l. 2. Zonar. Euseb. 2. 1729. Dio ap. Urs. Val. Max. 4, 3, 9.

à combattre une seconde fois contre Curius. Ainsi ce fut à lui que resta la gloire d'avoir terminé cette guerre et d'avoir chassé Pyrrhus de l'Italie. L'année suivante (*a*), sous le consulat de C. Fabius Dorson et de C. Claudius Canina, il vint pour la première fois à Rome des ambassadeurs d'Égypte, avec des présents. Ptolémée Philadelphe, qui y régnait alors, ayant appris la fuite de Pyrrhus, envoyait féliciter les Romains de leur victoire, et les prier de le regarder comme leur ami et leur allié. Les sénateurs trouvèrent glorieux pour le peuple Romain que des rois si puissants envoyassent les premiers de si loin pour lui demander son amitié. On reçut donc les ambassadeurs avec toute la civilité et la bienveillance possibles; on les traita comme des amis et des hôtes; et après qu'on eut résolu de faire un traité d'alliance avec Ptolémée, on choisit, sans différer, les personnages les plus distingués du sénat, qu'on envoya en ambassade vers ce prince, avec ordre de lui témoigner la reconnaissance du sénat et du peuple Romain, et de conclure avec lui le traité qu'il avait proposé. Ceux qui furent chargés de cette mission furent Q. Fabius Gurgès, d'entre les consulaires; Caïus et Numérius, tous deux aussi de la famille des Fabiens et surnommés Pictor, et Q. Ogulnius.

XXXIX. Après leur départ, les consuls combattirent avec avantage contre les peuples d'Italie, que la nécessité et le désespoir retenaient encore sous les armes. On a lieu de croire que C. Claudius Canina se distingua de son collégue par des actions plus glorieuses; puisque, avant de sortir de charge, il triompha pendant les fêtes de Romulus, des Lucaniens, des Samnites et des Brutiens. Mais la joie que causaient aux Romains les heu-

(*a*) An de Rome 479; avant J.-C. 273.

Sextilia, quæ Vestalis virgo cùm esset, incesti comperta, temeratis religionibus, infensos civitati deos effecisse credebatur. Sed piaculis et sacris placata deûm ira, sacerdosque verso in noxium caput supplicio, ad portam Collinam viva defossa est. Iisdem consulibus coloniæ deductæ sunt, Cossa in Volscientibus, et in Lucaniâ Pæstum, quæ Græcis Posidonia vocatur. Eam Lucani Sybaritis ademerant : ab his recèns in ditionem populi Romani pervenerat. Illustrior anni sequentis memoria est, qui finem belli non adversùm Samnites modò ceterosque, sed etiam cum Tarentinis attulit.

XL. L. Papirius Cursor, Sp. Carvilius secundùm consules, Samnites Bruttiosque et Lucanum cum Tarentino populo provincias nacti, exspectationem hominum (nàm in spem hoc anno finiendi belli par istud consulum studiosè delectum fuerat) consiliis factisque magnificis expleverunt. Et Samnites quidem à Carvilio perdomiti, primum atque septuagesimum post annum, quàm decertari cœperat, meliori quàm antea fide conditiones pacis à Romanis impositas accepêre. L. Papirius Bruttios et Lucanos magnis cladibus subactos ad pacem petendam compulit. Ut tamen in uno multorum finitimorum populorum bello, terminis quoque regionum ipsarum permixtis, etiam Papirio cum Samnitibus, Carvilio cum

§ XXXIX. Marm. Capitol. Liv. Epit. Oros. 4. 2. Vell. 1. 14. Plin. 3. 5. Strab. l. 5.

reux succès de la guerre, fut un peu troublée par l'inceste de la vestale Sextilia, dont l'incontinence et l'impiété semblaient leur avoir attiré la colère des dieux. Mais ils se laissèrent apaiser par les sacrifices d'expiation qu'on leur offrit et les victimes qu'on leur immola; surtout par le supplice de la coupable, qui fut enterrée toute vive auprès de la porte Colline. Ce fut sous les mêmes consuls qu'on établit deux colonies, Cossa, dans le pays des Volsciens, et dans la Lucanie, Pestum, appelée par les Grecs, *Posidonia.* Les Lucaniens avaient enlevé cette ville aux Sybarites, et les Romains l'avaient conquise tout récemment sur les premiers. L'année suivante fut beaucoup plus favorable et plus glorieuse pour les Romains; car ils achevèrent de soumettre non seulement les Samnites et les autres peuples d'Italie, mais encore les Tarentins.

XL. Dans le désir de voir finir cette année toutes ces guerres, le peuple, d'une voix unanime, éleva au consulat, pour la seconde fois (*a*), les deux plus grands capitaines de ce temps-là, L. Papirius Cursor et Sp. Carvilius qui, par des projets aussi heureusement exécutés que hardiment conçus, remplirent et surpassèrent même les espérances qu'ils avaient données. On leur assigna pour départements le Samnium et l'Abruzze, la Lucanie et le Tarentin. Et Carvilius dompta enfin les Samnites, après soixante-onze ans de guerres presque continuelles, et les força à recevoir les conditions qui leur furent imposées par les Romains, et qu'ils observèrent de meilleure foi qu'ils n'avaient fait jusque-là. L. Papirius de son côté, après avoir battu en plusieurs rencontres les Brutiens et les Lucaniens, et avoir désolé tout leur pays, les réduisit à demander humblement la paix;

(*a*) An de Rome 480; avant J.-C. 272.

Bruttiis Lucanisque, et utrique cum Tarentinis res fuit. Nec enim modò copiæ Tarentinorum fusæ fugatæque; sed ipsa quoque civitas in fidem accepta est. Quod negotium, quia præter victoriam ex nobilissimâ urbe, Pyrrhi Regis mortem, et Carthaginiensium calliditatem, et prima æmulationum inter Pœnos Romanosque initia continet, paulo accuratiùs explicandum est.

XLI. Pyrrhus ante biennium ex Italiâ sic abnavigaverat, ut, relicto in urbe Tarentinâ præsidio, spem reditûs sui faceret. Ea paulo post novo Regis istius in Macedoniâ successu non parum auctâ, Italorum animos adversùs præsentia damna sustentaverat. Vir enim ardentis animi cùm diu quiescere non posset(23), Antigono, quòd in Italiâ belligerantem nullis auxiliis juvisset, bellum intulerat, eumque prælio victum universo prope regno ejecerat. Unde Romanis quoque continuus per ea tempora metus fuit, ne auctioribus copiis regressus in Italiam majus priore bellum excitaret. Sed inopinata mors Regis spes metusque omnium subitò incîdit atque sustulit. Pyrrhus enim, ut erat potentiæ in immensum au-

§ XL. Liv. 24, 9. id. 31, 31. ejusd. Epit. Zonar. Pausan. l. 1. Plut. in Pyrrh. c. 57.

et parce que tous ces peuples étant voisins et alliés ne formaient, pour ainsi dire, qu'une seule guerre, et que les provinces des consuls n'étaient pas absolument limitées, Papirius eut aussi occasion de combattre contre les Samnites, Carvilius contre les Brutiens et les Lucaniens, et l'un et l'autre contre les Tarentins qui, après avoir été plus d'une fois défaits et mis en déroute, furent encore obligés d'ouvrir leurs portes aux vainqueurs. Mais comme, outre la réduction d'une ville aussi illustre que Tarente, cette expédition se trouve liée à la mort du roi Pyrrhus, aux intrigues frauduleuses des Carthaginois, et aux commencements de leurs divisions avec les Romains, il faut reprendre les faits de plus loin, et entrer dans quelques détails.

XLI. Pyrrhus en quittant l'Italie deux ans auparavant, avait mis une forte garnison dans la citadelle de Tarente, et laissé à ses alliés l'espérance d'un prompt retour. Cette confiance, augmentée par les avantages qu'il remporta d'abord dans la Macédoine, avait soutenu le courage des Italiens dans leurs disgrâces, et leur avait fait souffrir patiemment leurs défaites et leurs pertes. Car ce prince, à qui son courage et son ambition ne permettaient pas de demeurer en repos, avait déclaré la guerre à Antigonus, pour se venger de ce qu'il ne l'avait pas secouru en Italie, et après l'avoir vaincu dans un combat, l'avait presque entièrement dépouillé de ses états : ce qui avait aussi toujours fait craindre aux Romains, que, repassant en Italie avec de plus grandes forces, il n'y rallumât une guerre encore plus dangereuse que la première : mais la mort inopinée de ce prince ôta tout d'un coup aux uns l'espérance, et aux autres la crainte que ses progrès leur avaient fait concevoir. Car toujours occupé des moyens d'augmenter sa puissance, il entra

gendæ insatiabiliter appetens, per causam reducendi in regnum Spartæ Cleonymi, qui cum Areo dissidebat, Peloponnesum ingressus, ad illam etiam occupandam adjecit animum. Et Lacedæmonios quidem, licèt urbe frustra oppugnatâ (24), magnis affecit incommodis.

XLII. Sed Argis interea, cùm adversæ factiones duæ essent, principes earum Aristippus Antigonum, Aristias Pyrrhum ad opprimendos inimicos advocat. Nam et Antigonus, contra communem hostem Laconibus auxilio futurus, in Peloponnesum venerat. Ita diversis portis, sub eandem noctem, utriusque Regis copiæ in Argivam urbem recipiuntur. Pyrrhus cognito urgeri suos, urbem et ipse ingressus, cùm die jam oriente lupum et taurum ex ære (25), certantium inter se habitu, vidisset, imminentis fati indicio exhorruit. Oraculum enim erat vetus, fatalem Æacidæ locum fore, ubi taurum cum lupo dimicantem spectavisset. Igitur retrahere copias, et ex urbe recedere cogitabat. Sed occurrentes cum Heleno Pyrrhi filio subsidiarii milites elephantique, clauserant exitum: hisque in urbem irrumpere, illis exire nitentibus, cùm hostes etiam acriter insisterent cedenti turbæ, et in augustis viarum spatiis Argivi, Macedones, Epirotæ, quique cum Areo venerant Spartani Cretesque, ad hæc elephanti quidam

§ XLI. Pausan. Plut.

dans le Péloponnèse, sous prétexte de rétablir sur le trône de Sparte, Cléonyme, brouillé avec Arée; mais au fond dans le dessein de se rendre maître de cette contrée; et quoiqu'il eût inutilement attaqué Lacédémone, il ne laissa pas de causer de grandes pertes à ses habitants.

XLII. Pendant le même temps, comme Argos était partagée entre deux factions qui avaient à leur tête, l'une Aristippe, et l'autre Aristias; le premier appela Antigone à son secours, et le second implora celui de Pyrrhus · l'un et l'autre dans le dessein d'opprimer son ennemi; car Antigone était aussi venu dans le Péloponnèse, pour défendre les Lacédémoniens contre l'ennemi commun. Ainsi les troupes des deux rois entrèrent dans la ville, la même nuit, mais par deux portes différentes. Pyrrhus apprenant que les siens étaient pressés par leurs adversaires, entra aussi dans Argos à la pointe du jour; et apercevant sur la porte deux figures d'airain, dont l'une représentait un loup et l'autre un taureau, qui semblaient se battre, il fut saisi de crainte, persuadé que son heure fatale approchait, suivant une ancienne prédiction, qui disait qu'un descendant d'Achille perdrait la vie dans l'endroit où il aurait vu ces deux animaux combattre l'un contre l'autre. Il voulait donc retirer ses troupes et sortir avec elles de la ville. Mais son fils Hélénus, qui venait d'y entrer avec un corps de réserve et les éléphants, lui barra le chemin; et comme les derniers venus s'efforçaient de pénétrer plus avant dans la ville, et que le roi avec les premiers tâchait d'en sortir; que les ennemis pressaient vivement la troupe de Pyrrhus, à mesure qu'ils la voyaient reculer; que les rues étroites avaient peine à contenir les Argiens, les Macédoniens, les Épirotes, les Spartiates et les Crétois qu'Aréus avait amenés; et

truderent inter se truderenturque; omnia trepidatione et tumultu miscebantur.

XLIII. Dum inter hæc Pyrrhus ubique consiliis, clamoribus, manu, servare suos, arcere hostes, satagit; à juvene quodam Argivo lanceâ leviter vulneratus est. Matrem hic habebat anum pauperculam, quæ cum aliis mulieribus ex tecto domûs prælium spectans, cùm Pyrrhum in auctorem vulneris sui toto impetu ferri videret, periculo filii attonita, protinus tegulam corripuit, ac utrâque manu libratam in caput Regis demisit. Tam inhonorus et miserabilis exitus Pyrrho fuit, quo majorem animi robore, solertiâ consiliorum, scientiâ rei militaris, multisque præterea corporis ingeniique bonis, ætas illa non tulit. Sed fructum laboris operumque suorum, et ornamenta virtutum, ambitione corrupit, felicior futurus, si suis rebus contentus; potentissimus autem omnium, si quàm in quærendis opibus industrius fuit, tam in retinendis circumspectus esse potuisset.

XLIV. Hæc igitur postquam in Italiâ sunt audita, pro variis hominum studiis, lætitiâ luctuve civitates affecêre. Sed alii quidem populi, qui suæ spontis erant, pacem amicitiamque Romanorum, quibus poterant conditionibus, redimebant: Tarentinum,

§ XLIII. Strabo l. 8. Ovid. Dionys. ap. Vales. Inst. 25, 4 et 5.

que les éléphants surtout poussaient cette foule qui les repoussait à leur tour, toute la ville était remplie d'effroi, de désordre et de confusion.

XLIII. Dans cette occasion, Pyrrhus faisant les derniers efforts pour enfoncer les ennemis, et se multipliant en quelque façon pour secourir les siens de ses conseils, de son bras et de sa voix, fut blessé légèrement d'un coup de lance par un jeune Argien. La mère de ce soldat, qui du haut de sa maison considérait le combat avec d'autres femmes du commun comme elle, remarqua que Pyrrhus fondait avec impétuosité sur l'auteur de sa blessure. Alors, effrayée du péril qui menaçait son fils, elle prit à deux mains une tuile qu'elle lança de toutes ses forces sur la tête de ce prince, et le tua du coup. Ainsi périt d'une mort aussi honteuse que déplorable le plus illustre roi de son temps par la grandeur de son courage, par l'habileté de ses entreprises, par son expérience dans l'art militaire, et par les excellentes qualités de l'esprit et du corps qui le rendaient recommandable. Mais son ambition excessive ternit l'éclat de ses vertus, et lui fit perdre tout le fruit de ses travaux et de ses exploits. Il eût été ou le plus heureux de tous les rois, s'il eût su se contenter du royaume de ses pères ; ou le plus puissant, s'il eût eu autant de prudence pour conserver ses avantages que de valeur et d'adresse pour faire des conquêtes.

XLIV. Ces nouvelles apportées en Italie, causèrent aux peuples de cette contrée, ou de la douleur ou de la joie, suivant l'intérêt que chacun d'eux y prenait. A l'égard de ceux qui pouvaient encore disposer de leur sort, il n'y avait point de moyens qu'ils n'employassent pour faire la paix avec les Romains, et obtenir leur amitié, à quelque prix qu'il la leur fallût acheter. Mais les Tarentins n'étaient pas les maîtres chez

ne suis consiliis uteretur, præsidium Epirotarum et præfectus arcis Milo vetabat. Inter quos res paulatim ex levioribus injuriis atque contumeliis in apertas inimicitias processerat. Itaque maximis in difficultatibus constituti Tarentini, cùm extra mœnia Romanos hostes, intus Epirotas haberent; missis legatis auxilium à Carthaginiensibus petiverunt. Pœni, qui Siciliæ magnam partem tenerent, et maritima Italiæ loca sibi, quàm Romanis, accedere mallent; specie ad ejiciendum Milonem, ceterùm si Tarento potirentur, etiam adversùs Romanos tuituri, cum instructâ classe prompte accurrerunt. Cùm inter hæc etiam L. Papirius consul advenisset, undique clausa Tarentus erat, Romanis à terrâ urbem simul arcemque, Pœnis eamdem arcem à mari obsidentibus.

XLV. In hoc statu rerum, cùm haud minor Romano cura esset, ne Carthaginienses arcem caperent, quàm ne à se non caperetur, omnes victoriæ rationes subtiliter indagans, Milonem per idoneos internuncios tentat, « Si Tarentum ejus operâ obti» nuisset, ipsum popularesque cum rebus suis inco» lumes dimissurum esse, » pollicitus. Milo nihil ex præsentibus videns potius, cum Tarentinis agit, « Ut junctis consiliis de communi salute delibera» rent: » sensimque persuadet, « Ut se legatum ad

§ XLIV. Zonar. Oros. 4, 3. Liv. Epit. 14.

eux; Milon avec la garnison d'Épirotes qu'il commandait dans leur citadelle, les tenait en bride : quelques mécontentements réciproques des deux nations, assez légers au commencement, avaient insensiblement dégénéré en une animosité déclarée. Ainsi les Tarentins, pressés au dehors par les Romains, et fatigués au dedans par les Épirotes, pour se tirer de ce double embarras, envoyèrent demander du secours aux Carthaginois. Ceux-ci, maîtres d'une grande partie de la Sicile, et dont la politique était de réduire sous leur puissance les villes maritimes de l'Italie, plutôt que de les abandonner aux Romains, accoururent aussitôt avec une flotte bien équipée, en apparence pour chasser Milon de son poste, mais dans le fond, pour défendre Tarente contre les Romains, et la garder, s'ils étaient assez heureux pour s'en mettre en possession. Et le consul Papirius étant aussi arrivé dans le même temps, les Tarentins se trouvèrent enfermés de toutes parts, les Romains assiégeant la citadelle et la ville du côté de la terre, tandis que les Carthaginois tenaient la même citadelle investie par mer.

XLV. Dans cette situation, le consul, qui craignait que les Carthaginois ne prissent cette citadelle, autant qu'il souhaitait de la prendre lui-même, eut recours à tous les artifices qui pouvaient lui donner la victoire. Il tâcha de gagner Milon par ses émissaires, en lui promettant que si, par son moyen, il pouvait se rendre maître de Tarente, il lui laisserait à lui et à ses compatriotes la liberté de se retirer avec tous leurs effets. Milon qui voyait que, dans l'état présent des affaires, c'était le meilleur parti qu'il eût à prendre, s'aboucha avec les Tarentins; et les ayant engagés à se joindre avec lui, pour travailler au salut des deux nations, il leur persuada enfin de l'envoyer en ambassade au consul L. Papirius, les assurant qu'il aurait grand

» L. Papirium mitterent, de conditionibus ex om-
» nium utilitate ferendis diligenter acturum. » Ut homines tædio curarum periculorumque fessi lubenter assensi sunt, ad consulem identidem profectus, quocum fallaciam istam composuerat, luculentas plerumque conditiones, et spem non pœnitendæ pacis certam referebat. Ea credulitas, si quid in animis Tarentinorum diligentiæ ac curæ superfuerat, securitate fiduciâque resolvit : occasionemque Miloni præbuit, quâ non arx modò, sed etiam urbs ipsa Romanis traderetur.

XLVI. Carthaginienses hoc eventu minime læti, sed « Amicos Romanorum se ferentes, neque aliam » ob causam, quàm ad expellendum Milonem ve-
» nisse, » discesserunt. Auctores habeo, Pœnos à Romanis monitos, « Si Tarentinæ rei se immisce-
» rent, contra fœdera facturos videri, » non modò denunciationem hanc insuper habuisse, verum etiam in acie Tarentinâ contra Romanos auxilia Punica stetisse : quâ ex offensâ maxime bellum, quod adversùm Carthaginienses in Siciliâ gestum est, eruperit. Quanquam Pœni perjurio culpam tegere volentes, « Nihil ab se dolo malo factum esse, » juravissent. Ego sicut non abnuerim, vel inter ipsos duces tale quid agi potuisse; dum Romanus Pœni præsentiam ægre patitur, Pœnus instituto suo quam potest causam prætexit; vel populos ipsos publice isthæc

§ XLV. Front. Strat. 3, 3.

soin de ménager leurs intérêts, et qu'il ferait tous ses efforts pour obtenir de ce Romain des conditions aussi favorables aux Tarentins qu'aux Épirotes. Les Tarentins, las de la guerre et effrayés du péril qui les menaçait, consentirent à tout; en sorte que Milon, passant souvent dans le camp du consul, leur promettait à chaque fois de sa part une paix prochaine, à des conditions très avantageuses; car il était convenu avec Papirius de les leurrer de cette espérance. Les Tarentins, trop crédules, se livrèrent à une confiance et à une sécurité qui leur ôta le peu de soin et d'attention qui leur restait; jusqu'à ce qu'enfin le traître Milon trouva le moyen de livrer en même temps aux Romains et la citadelle et la ville.

XLVI. Les Carthaginois dissimulèrent le chagrin qu'ils avaient d'avoir manqué leur coup, et se retirèrent, en déclarant qu'ils étaient amis des Romains, et qu'ils n'étaient venus que pour chasser Milon. Quelques auteurs rapportent que les Romains avaient signifié aux Carthaginois que, s'ils se mêlaient de l'affaire de Tarente, cette démarche serait prise pour une infraction du traité; mais que malgré cette protestation, leurs troupes auxiliaires combattirent contre les Romains dans l'armée des Tarentins; et que ce fut là le principal motif qui alluma la guerre de Sicile entre ces deux peuples; quoique les Carthaginois, ayant recours au parjure pour se disculper, eussent fait serment qu'ils n'avaient usé d'aucune supercherie dans toute cette expédition. Pour moi, j'avoue qu'il est fort possible, ou que les généraux Romains aient fait une dénonciation semblable, pour éloigner les Carthaginois dont la présence les incommodait; et que ceux des Carthaginois aient coloré leur entreprise du prétexte dont on vient de parler; ou que les deux nations aient employé publiquement ces motifs pour justifier leur procédé:

disputavisse : ita veriores belli mox exorti causas alias fuisse existimo; quòd neque statim bellatum est, et postea natum in Siciliâ bellum, ob Mamertinos præcipue, manentibus adhuc Punicis fœderibus, exarsit. Aucto ad hunc modum imperio, redeuntes Romam consules à gratulantibus excepti, magno omnium favore, magnâque suâ gloriâ triumpharunt.

XLVII. Inter hæc Q. Fabius Gurges et ceteri, qui missi Alexandriam fuerant, in Senatu legationem renunciarunt : « Omni se genere hospitalitatis » ac benevolentiæ acceptos habitosque : munera ve- » nientibus magnifica missa : majora etiam data dis- » cedentibus. Sed priora quidem illa modeste recu- » sari, magis ex dignitate abstinentiâque Romanâ » visum esse : cetera, quæ omnino recipienda fuis- » sent, à se priùs quàm aliarum rerum quidquam » agerent, in ærarium populi Romani delata esse. » Sed et Alexandriæ, cùm ad solennes epulas invi- » tatis, more apud Reges usitato, coronæ aureæ » missæ essent, eas ominis causâ acceptas, noctu » statuis Regis imposuisse. » Senatus et successu legationis, et gravitate legatorum mire lætus, gratiis actis, « Quòd suâ continentiâ mores Romanos ex- » ternis quoque nationibus venerabiles reddidis- » sent, » restitui munera, quæ in ærarium detulerant, præcepit. Continuò populus, « Ita demum

§ XLVI. Zonar. Oros. Liv. Epit. Gotef. Viterb. Paul. Diac. hist. misc. 2, 23.

mais d'un autre côté, je suis convaincu que d'autres raisons donnèrent naissance à la guerre qui éclata quelque temps après, puisqu'elle ne commença pas aussitôt; et que ce fut principalement à l'occasion des Mamertins qu'elle s'alluma depuis en Sicile dans un temps où les traités n'avaient encore reçu aucune atteinte. Après une conquête si importante, les consuls s'en retournèrent à Rome, où ils furent reçus de tous les citoyens avec des éloges et des applaudissements extraordinaires, et triomphèrent avec autant de gloire que de magnificence.

XLVII. Cependant Q. Fabius Gurgès et ses collégues revinrent d'Alexandrie; et, introduits dans le sénat, pour y rendre compte de leur ambassade, racontèrent « qu'ils avaient été accueillis avec tous les témoignages d'estime, de politesse et » de bienveillance qu'on pouvait donner à des amis et à des » hôtes; qu'à leur arrivée, on leur avait envoyé des présents très » riches, et qu'à leur départ on leur en avait donné de plus » magnifiques encore. Qu'à l'égard des premiers, ils les avaient » refusés, persuadés qu'un refus généreux convenait mieux à la » dignité et à la délicatesse romaine. Qu'ils n'avaient pu se » dispenser d'accepter les autres; mais qu'à peine de retour » à Rome, avant tout ils les avaient fait porter dans le » trésor public. Et qu'à Alexandrie, ayant été invités à un » festin solennel, on leur avait mis des couronnes d'or sur » la tête, conformément à la coutume qui se pratique dans les » palais des rois, qu'ils les avaient reçues seulement comme un » heureux présage; mais que dès la nuit suivante ils les avaient » remises sur les statues de Ptolémée. » Le sénat, charmé de l'heureux succès de cette ambassade, et de la conduite austère des ambassadeurs, les remercia d'avoir, par leur désintéressement, rendu les mœurs du peuple Romain respectables aux

» rempublicam optime gestum iri, dictitans, si di-
» tescendi ex publicis negotiis infame studium tolle-
» retur, » idem scivit: quæstoribusque pecuniam
eam, uti jussi erant, prompte restituentibus, digni
hoc abstinentiæ fructu homines, pari gloriâ et recu-
sarunt Ægyptias opes, et receperunt. Q. Fabium,
qui caput legationis ejus fuerat, hoc quoque nomine
prælatum tot egregiis viris existimo, ut à Censoribus
M'. Curio, L. Papirio Princeps senatûs legeretur:
cùm nobilitate domûs, et paternis meritis, simul
consulatibus duobus totidemque triumphis, nulli jam
honori impar videretur.

XLVIII. Iisdem consulibus M'. Curius censor
Anienis amnis aquam in Urbem ducendam locavit,
ex manubiis hostium. Ex quibus adeò privatim di-
tari noluit, ut aliquando, cùm à malevolis interversæ
pecuniæ argueretur, gutto ligneo, quo ad sacrificia
uti consueverat, in medium prolato, juraverit, « Se
» nihil præterea de prædâ hostili suam in domum
» intulisse. » Vir profecto tum rerum gestarum ma-
gnitudine, tum etiam aliarum virtutum illustribus
experimentis meritus, ut quædam ejus insigniora

§ XLVII. Marm. Capitol. Just. 18, 2. Val. Max. 4, 4, 9. Tacit. 2, 57. Zonar. Front. de aquæduct. Plin 7, 11.

nations étrangères ; et en même temps il leur fit rendre les présents qu'ils avaient remis dans le trésor public. Aussitôt le peuple, après avoir répété que le moyen le plus sûr de rendre l'Empire florissant était d'éteindre l'infâme passion de s'enrichir dans l'administration des affaires publiques, confirma la décision du sénat ; et les questeurs ayant rendu les présents aux ambassadeurs, ces personnages illustres, dignes de la récompense donnée à leur désintéressement, reprirent d'une manière honorable ces richesses des Égyptiens, dont le refus leur avait déjà acquis tant de gloire. Je crois que ce fut la même raison qui porta les censeurs Manius Curius et L. Papirius à choisir pour prince du sénat, préférablement à tant d'autres, Q. Fabius Gurgès, chef de l'ambassade. Et en effet, il n'y avait point de distinction dont il ne fût digne, tant par la grandeur de sa naissance que par les services que son père avait rendus à la république, par les deux consulats qu'il avait exercés lui-même, et les deux triomphes que ses victoires lui avaient fait décerner.

XLVIII. Sous les mêmes consuls, le censeur M. Curius employa une partie de l'argent tiré des dépouilles des ennemis pour faire conduire à Rome les eaux du Téveron. Pour lui, bien loin de s'être enrichi par cette voie, comme il l'eût pu, un jour que ses ennemis lui reprochaient d'avoir détourné les deniers publics, il montra une éguière de bois, dont il avait coutume de se servir dans les sacrifices, et jura que c'était là tout ce qu'il avait emporté dans sa maison, de tant de butin fait sur les ennemis. Ce personnage véritablement grand, tant par ses exploits guerriers que par mille autres vertus, a bien mérité que l'histoire transmît à la postérité quelques unes de ses actions et de ses paroles les plus mémorables. L'on ne peut regarder comme contraire aux devoirs de l'historien une digres-

dicta factaque, modico excursu annotentur. Neque verò indignum, aut historiæ condendæ officio alienum judico ea referri, per quæ homines in republicâ versaturi, haud sane minùs quàm consiliis operibusque militaribus, ad felicitatem ex virtute petendam instruantur. Bello Sabino cùm tantùm prædæ fuisset, ut tum primùm Romanos gustum divitiarum cepisse scriptor historiæ Fabius autumet, Curius nihil ex tam opulentâ victoriâ, præter conscientiam famamque, sibi vindicans, in pristinâ paupertate duritieque mansit: etiam publicæ continentiæ magister idem idoneus, et severus custos.

XLIX. Agri enim captivi parte maximâ publicatâ, privatis haud ampliùs quaterna dena jugera viritim divisit; ipse, cùm senatus majorem ei portionem assignaret, eodem quem ceteris dederat agri modo contentus fuit, « Malum esse civem dictitans, » cui non idem, quod aliis, satis esse posset. » Hæc deinde in Sabinis villa Curiana fuit, in quâ fortè rapa torrentem victi nuper Samnites cùm adivissent, ingensque pondus auri afferrent dono; « Ego hæc, » inquit, in fictilibus meis esse malo, et aurum ha» bentibus imperare. » Cui villæ cùm vicina prædia senior Cato possideret, eò ventitabat crebrò, tenuemque casam, et rusculum, quod vir tantus post tres triumphos manibus suis foderat, cum recordatione vitæ abstinentissime actæ contemplatus, ani-

§ XLVIII. Auct. de Vir. ill. c. 30. Strab. l. 5.

sion légère, dont l'objet est d'exposer des faits et des maximes qui puissent servir à l'instruction de ceux qui auront part au gouvernement de la république, et leur apprendre, mieux que ne feraient les détails politiques et militaires, à chercher le bonheur dans la pratique de la vertu. Pendant la guerre des Sabins, il enleva aux ennemis des dépouilles si opulentes, que l'historien Fabius ne fait pas difficulté d'assurer qu'elles donnèrent aux Romains un goût pour les richesses qu'ils n'avaient point encore éprouvé. Mais Curius ne garda pour lui-même de cet immense butin, que la gloire de l'avoir conquis et méprisé, et demeura dans sa première pauvreté, donnant au public tout à la fois la leçon et l'exemple du désintéressement.

XLIX. Car ayant confisqué au profit de la république la plus grande partie des terres qu'il avait ôtées aux vaincus, il n'en distribua par tête que quatorze arpents; et voyant que le sénat lui en décernait une portion bien plus considérable, il se contenta du lot qu'il avait assigné à chaque particulier, disant qu'on devait regarder comme un mauvais citoyen celui qui voulait être mieux partagé que les autres. Ce fut cette portion qui composa depuis tout le bien qu'il possédait dans le pays des Sabins : ce fut là que les Samnites qu'il venait de vaincre, l'ayant un jour trouvé occupé à faire cuire des raves, lui offrirent une grande somme d'or qu'ils avaient apportée pour se le rendre favorable ; mais sans être ébloui par l'éclat de ce métal précieux : « J'aime mieux, leur dit-il, manger ces légumes que » vous voyez dans ma vaisselle de terre, et commander à ceux » qui ont tant d'or et d'argent. » Caton l'ancien, possédant une terre dans le voisinage de la petite maison qui avait appartenu à Curius, y venait souvent ; et considérant la modicité et du

mum ad parem constantiam, antiquæ simplicitatis et virtutis æmulatione componebat. Et profectò viris haud aliis opus fuit ad imperii futuri tam firma ponenda fundamenta, quæ et impositam molem perferre possent, et non exteris modò concutientibus resisterent, sed ipsis quoque domesticis vitiis ægre vixque convellerentur.

§ XLIX. Plut. in Apopht. Front. Strat. 4, 3. Plin. 18, 3. Auct. de Vir. ill. Cic. in Catone. Plut. in Cat. maj.

logement, et de l'héritage que ce grand homme après avoir triomphé trois fois, avait cultivé de ses propres mains; et en même temps rappelant dans sa mémoire l'intégrité de ses mœurs et la sévérité d'une conduite et d'une discipline qui ne s'étaient jamais démenties, il excitait son ame à la même constance, et réglait sa vie sur le modèle de cette vertu rigide et de cette touchante simplicité des premiers temps. Et effectivement il n'appartenait qu'à des hommes de ce caractère de donner à l'empire futur de Rome des fondements assez fermes, assez solides pour être en état de porter tout le poids dont ils devaient être chargés, et de résister non seulement aux secousses des nations étrangères, mais encore aux ébranlements intérieurs des dissensions civiles.

NOTES DU LIVRE XIV.

(1) *Urbe Lilybætanâ.* Il ne reste aucune trace de cette ville qui était dans le voisinage du cap de Marsella.

(2) *Taurominitanorum.* Taurominium, capitale de ces peuples, bâtie sur les ruines de l'ancienne Naxos, était entre Messine et Catane; c'est aujourd'hui Taormina.

(3) *Catanense populo.* Catane, au pied du mont Etna.

(4) *Leontinis.* Aujourd'hui Léontini. Cette ville fut fondée la première année de la treizième olympiade. Son territoire est arrosé par la rivière *di Santo Leonardo.* Une des anciennes médailles de cette ville porte d'un côté la figure d'un lion, qui fait allusion à son nom, et sur le revers un vaisseau de vin, symbole de la fertilité de ses vignes et de ses champs. (*Cic. Verr.* 5. *Ovid. Fast.* 4. *Sil. lib.* 14. *Sidon. carm.* 22.)

(5) *Lacinii.* Aujourd'hui Capo *delle Colonne*, à l'extrémité du golfe de Tarente.

(6) *Æsarus.* Aujourd'hui l'Esaro. Il prend sa source dans l'Abruzze et se jette dans la mer Ionienne.

(7) *Locros.* Cette ville était située près du cap Bursano.

(8) *Heraclea.* Cette ville, surnommée Minoa, était près de celle qu'on appelle aujourd'hui Castel-Bianco.

(9) *Azonas*. La situation de cette ville est inconnue.

(10) *Selinuntii*. On croit que leur chef-lieu était où est maintenant Terra delli Pulci.

(11) *Halicyæi*. La ville de ces peuples était située sur les bords de la rivière Platuni.

(12) *Ægestani*. Leur ville était assez près de Lilybée, entre Drépanum et Éryx, probablement à l'endroit où s'est trouvée depuis Barbara, à une petite distance de Castelmare.

(13) *Erycinos*. Éryx, fondée par un fils de Vénus et de Butès, était peu éloignée de la ville appelée depuis Trapane del Monte. C'est aujourd'hui Giulano, sur la montagne de ce nom, près de Trapane.

(14) *Quirinalibus*. Fête de Romulus. Elle se célébrait le 13 des calendes de mars.

(15) *Cui ab argumento portûs et amplissimi pulcherrimique nomen inditum est*. Ce terme signifie, suivant son étymologie, *port avantageux en toute manière*, ou *port de toutes les nations*.

(16) *Épieircte*, proprement *lieu fortifié*, de Επειργειν, enfermer.

(17) *Motyensibus*. Motya, ville au nord du cap Lilybée.

(18) *Dentium partem*. Les historiens prétendent que Pyrrhus avait la mâchoire supérieure d'une seule pièce, où toutes les dents étaient marquées par une petite raie.

(19) *Maleventum*. Ville de Campanie, appelée depuis Bénévent, et dont on changea le nom, parce qu'il était de sinistre présage.

(20) *Taurasini campi*. Ces plaines étaient des deux côtés du Calore, dans la principauté ultérieure.

(21) *Neque ceteri deinceps Itali diu, etc*. C'est de cette victoire qu'on peut réellement dater l'époque de la grandeur romaine. Montesquieu remarque avec raison que Pyrrhus en attaquant les Romains

dans d'autres circonstances eût été un ennemi tout autrement redoutable. « Tarente, son alliée, était une ville amollie et qui avait bien » dégénéré de l'institution des Lacédémoniens, ses ancêtres. Il aurait » pu faire de grandes choses avec les Samnites; mais les Romains les » avaient presque détruits; au lieu qu'il vint leur faire la guerre dans » le temps qu'ils étaient en état de lui résister et de s'instruire par leurs » victoires, et à choisir et à disposer un camp; il les accoutuma aux « éléphants, et les prépara pour de plus grandes guerres. » (*Grandeur et Décadence des Romains*, chap. IV.) D'ailleurs, des succès obtenus contre un aussi grand capitaine que Pyrrhus, augmentèrent leur confiance en eux-mêmes, portèrent la réputation des armes Romaines hors de l'Italie, préparèrent les conquêtes de la Sicile et de la Grèce, et l'asservissement du monde entier.

(22) *Ex Niciæ pelle.* Nicias était ce médecin qui avait voulu l'empoisonner.

(23) *Vir enim ardentis animi cùm diu quiescere non posset.* Antigone comparait Pyrrhus à un joueur de dez, à qui les dez viennent heureusement, mais qui ne sait point profiter des chances qu'ils amènent. (Plutarque, *Vie de Pyrrhus.*)

(24) *Urbe frustra oppugnatâ.* Ce fut à l'occasion de ce siége qu'Archidamie, apprenant qu'on voulait envoyer les femmes et les enfants dans l'île de Crète, se rendit au conseil l'épée à la main, et portant la parole au nom des autres femmes, se plaignit de ce qu'on les croyait assez lâches pour survivre à la destruction de Sparte; démarche qui ne contribua pas peu à la résolution qu'on prit de se défendre et au peu de succès de Pyrrhus. (Plutarque, *Vie de Pyrrhus.*)

(25) *Lupum et Taurum ex ære.* La tradition des Argiens portait que ces images avaient été placées en mémoire de ce qui était arrivé à Danaüs, lors de son entrée dans l'Argolide. Ayant rencontré un loup qui combattait contre un taureau, il s'arrêta pour voir quelle serait l'issue

du combat et pour en tirer le présage de sa propre destinée. Le loup demeura vainqueur, et Danaüs interprétant sa victoire en sa faveur, puisqu'étranger comme lui, cet animal était venu attaquer les naturels du pays, il invoqua Apollon Lycien, poursuivit son entreprise, et détrôna Gésandre, roi d'Argos. (PLUTARQUE, *Vie de Pyrrhus*.)

EPITOME LIBRI XV.

Victis Tarentinis pax et libertas data est. Legio Campana, quæ Rhegium occupaverat, obsessa, deditione factâ, securi percussa est. Cùm legatos Apolloniatium ad senatum missos quidam juvenes pulsassent, dediti sunt Apolloniatibus. Picentibus victis pax data est. Coloniæ deductæ, Ariminum in Piceno, Beneventum in Samnio. Tunc primùm populus Romanus argento uti cœpit. Umbri et Sallentini victi in deditionem accepti sunt. Quæstorum numerus ampliatus est, ut essent octo.

SOMMAIRE DU LIVRE XV.

Les Romains accordent la paix et la liberté aux Tarentins, après les avoir vaincus. Ils assiègent et prennent Rhège, et font trancher la tête à la Légion Campanienne, qui s'était emparée de cette ville après en avoir égorgé les habitants. On livre aux Apolloniates quelques jeunes Romains qui avaient insulté les ambassadeurs de cette ville. On donne la paix aux Picentins vaincus. On établit deux colonies, l'une à Rimini, dans le Picentin, et l'autre à Bénévent, dans le Samnium. Le peuple Romain se sert d'argent monnoyé pour la première fois. Les Ombres et les Salentins vaincus se rendent aux Romains. Le nombre des questeurs est porté à huit.

JOAN. FREINSHEMII

SUPPLEMENTA

LIVIANA.

LIBER QUINDECIMUS.

I. Superatis post multa certamina validissimis hostibus, partâque per Italiam pace, supererat ea deliberatio patribus, quemadmodum victoriâ bene uterentur. Mulctari parte finium omnes, qui arma contra tulerant, populos placuit: severiore adversùm Tarentinos vindictâ, quantò intemperantiùs offenderant. Arma navesque tradere jussis, muri quoque diruti sunt, tributumque civitati impositum: pax modò cum libertate concessa. Nihil deinde visum antiquius, quàm perfidiam puniri legionis, quæ Rheginis dolo circumventis, oppidum eorum decimum jam annum pro suo possidebat. Hi cùm ante providissent, Romanis rebus quotidie lætioribus,

HISTOIRE ROMAINE.

SUPPLÉMENTS

DE FREINSHEMIUS.

LIVRE QUINZIÈME.

I. Le sénat, voyant les peuples les plus belliqueux soumis après de si longues guerres, et la paix établie par toute l'Italie, ne songeait plus qu'à tirer de ses victoires tout le fruit qu'il en pouvait attendre. Il fut arrêté qu'on ôterait une partie de leurs terres à tous ceux qui avaient pris les armes contre la république. Les Tarentins étaient les plus coupables, ils furent aussi les plus maltraités. On leur ordonna de livrer leurs armes et leurs vaisseaux, on abattit leurs murailles, on leur imposa un tribut, et on ne leur laissa que la paix et la liberté. Ce fut alors qu'on pensa sérieusement à punir l'horrible perfidie de la légion, qui ayant égorgé ou chassé les habitants de Rhège de leur patrie, s'était emparée de leur ville et de leur territoire, et possédait l'un et l'autre depuis dix ans, comme un bien qui lui eût appartenu à juste titre. Ces scélérats, bien persuadés que

suum scelus inultum non fore, quidquid ad communiendam urbem, viresque defensioni parandas pertinebat, sollicite administraverant: non ignari, quod fraude vique partum esset, nisi iisdem illis artibus diu retineri non posse. Præter insitam ferociam freti erant amicitiâ Mamertinorum (1); successuque adversùs Carthaginienses, deinde Pyrrhum, quo urbis suæ animorumque fortitudinem experti fuerant, hostibus ab obsidendi consilio citò depulsis. Itaque in tantum creverant rebellium et desertorum animi, ut Crotonem prodentibus quibusdam capere ausi, præsidium Romanum trucidare, urbem diruere sustinuerint.

II. Igitur L. Genucio, qui cum C. Quinctio consulatum eo anno gerebat, mandata est ultio: compulsisque intra mœnia perduellibus urbs obsessa. Sed illis suas et Mamertinorum vires non instrenue opponentibus, cùm incommoda quædam passus consul etiam rerum necessariarum penuriâ laboraret, ab Hierone, qui Syracusis principatum obtinebat, frumento et milite adjutus est. Hic enim Mamertinis infensus, etiam socios eorum Rhegium tenentes oderat: incrementis quoque Romanorum, ut eorum animos ad usum sequentium temporum beneficiis occuparet, movebatur. Sic ad extremum ad deditionem urbe coactâ, Mamertinos certis conditionibus adstrictos dimisit consul, perfugas et latrones, quorum

§. I. Zonar. Liv. Epit. 15. Polyb. 1, 7. Oros. 4, 3.

Rome victorieuse ne laisserait pas un si grand crime impuni, et qu'un bien acquis par la perfidie et la violence ne pouvait être conservé que par les mêmes moyens, n'avaient rien oublié de tout ce qui pouvait mettre leur ville en état de se défendre. Outre leur férocité naturelle, ils comptaient sur l'amitié des Mamertins, sur la force de leurs murailles et le courage de leurs soldats, dont ils avaient fait l'heureuse expérience en obligeant les Carthaginois, et ensuite Pyrrhus, d'abandonner le siége de leur ville, après l'avoir inutilement tenté. Aussi l'arrogance de ces rebelles et de ces déserteurs était montée à un tel point, que s'étant emparés de Crotone par la trahison de quelques uns des habitants, ils avaient eu l'audace d'égorger la garnison Romaine et de détruire la ville.

II. Ce fut donc L. Génucius, qui gérait cette année le consulat avec C. Quintius (a), qu'on chargea d'une vengeance si légitime ; et ce général, forçant les rebelles de s'enfermer dans leurs murs, mit le siége devant la place. Mais les assiégés lui opposèrent toutes leurs forces et celles des Mamertins ; le consul reçut quelque échec, et manquant même de vivres et autres provisions nécessaires, fut obligé de demander à Hiéron, roi de Syracuse, du blé et des soldats. Ce prince, qui haïssait les Mamertins, et par la même raison les Rhégiens leurs alliés, lui accorda ces secours avec joie. D'ailleurs il n'était pas fâché de se ménager un appui pour la suite dans l'amitié des Romains, dont il voyait la puissance s'augmenter de jour en jour. Par ce moyen, Génucius, ayant forcé la ville de se rendre, renvoya les Mamertins aux conditions qu'il lui plut de leur imposer, fit

(a) An de Rome 481 ; avant J.-C. 271.

multi Rhegium, velut ad asylum concurrerant, affecit supplicio : legionarios autem milites abduxit Romam, ut de ipsis Senatus statueret.

III. Magnum inde publicæ severitatis exemplum sequitur. Senatus primùm « Omnes, qui adducti à » consule fuerant, in carcerem condi jussit : ut inde » ad supplicium capitis promerentur. » Deinde, cùm intercessisset Senatusconsulto tribunus plebis M. Fulvius Flaccus, denuncians, « Ne in capita civium Ro» manorum adversùs leges et morem majorum ani» madverteretur ; » constantiâ Patrum tribunitii clamores spreti sunt : suppliciumque de nocentibus sumptum. Ne tamen invidia facti tam acerbi, plebisque mœstitia gravior foret, si tanta hominum multitudo eodem tempore interficeretur ; singulis diebus quinquaginta ducti sunt, quos virgis cæsos securi percusserunt. Senatus etiam corpora sepeliri, mortemque cujusquam eorum lugeri vetuit. Decius Jubellius, qui ad eam usque diem oculis suis superstes vixerat, ut majore cum dolore moreretur, in carcere manus sibi attulit. Plures auctores secutus legionem totam, hominum millia quatuor Romæ in foro securi percussa retuli.

IV. Sed verius puto, quod à Polybio traditur, « Ex » eâ legione vivos in potestatem venisse admodum » trecentos; reliquum numerum, dum urbs capitur,

§ II. Zonar. Liv. Epit. 15.

§ III. Val. Max. 7, 2, 15. Front. 4, 1. Appian. ap. Vales.

mourir les transfuges et les brigands, qui s'étaient réfugiés en grand nombre à Rhège, comme dans un asyle assuré, et emmena les légionnaires à Rome, afin que le sénat lui-même décidât de leur sort.

III. L'exemple de sévérité qu'il donna en cette occasion est des plus mémorables. D'abord il fit jeter dans les prisons tous ceux que le consul avait amenés, pour les en tirer ensuite, et les faire conduire au supplice. Le tribun du peuple, M. Fulvius Flaccus, s'opposa à l'arrêt du sénat qui les condamnait, soutenant qu'on ne pouvait faire mourir des citoyens Romains sans violer les lois et les coutumes des ancêtres. Mais les sénateurs tinrent bon, méprisèrent toutes ces clameurs et firent subir aux criminels la punition qu'ils méritaient. Cependant pour rendre l'exécution moins odieuse, et ne point affliger la multitude par un spectacle affreux, si on menait tout à la fois tant de malheureux au supplice, on en tira chaque jour de la prison cinquante, à qui on fit couper la tête, après les avoir préalablement battus de verges. Le sénat même défendit d'ensevelir les corps et de pleurer la mort d'aucun d'eux. Décius Jubellius, qui avait survécu jusque-là à la perte de ses yeux, pour mourir avec plus de douleur, s'ôta lui-même la vie dans la prison. Je ne fais que suivre ici le récit de la plupart des historiens qui racontent que les quatre mille hommes dont la légion était composée eurent la tête tranchée à Rome dans la place publique.

IV. Mais je pense qu'il vaut encore mieux croire, avec Polybe, que de toute cette troupe, il n'en tomba que trois cents vivants sous la puissance du vainqueur, et que tous les autres se firent tuer à la prise de la ville, ne doutant pas que leur reddition, après des crimes aussi atroces, ne les exposât aux supplices les

» promptius; ferociter repugnando cædi maluisse, non ignaris » omnibus, post delicta tam enormia, nihil ex dedi- » tione aliud, quàm plures cruciatus, mortemque » graviore cum ignominiâ conjunctam exspectari » posse. » Urbs Rhegina prioribus incolis, quod eorum usquam reperiri conquirique poterat, cum libertate legibusque suis, reddita est. Hoc justitiæ fideique documentum Romanæ civitatis existimationem largiter auxit: neque minùs amoris eo facto, quàm per arma metûs, apud Italicos vicinosque populos quæsitum. C. deinde Genucii, Cn. Cornelii consulatus bellum cum Sarsinatibus (2) habuit. Umbrorum ea gens Apenninum incolentium, quibus causis in arma fuerit acta, quâque spe formidabili jam Romanorum potentiæ se opposuerit, silentibus scriptorum reliquiis, divinare non potui. Totius etiam belli series penitus intercidit, nihilque ad nos ex veteri rerum istarum memoriâ pervenit, nisi quòd à Cn. Cornelio de Sarsinatibus triumphatum est.

V. Asperrimam his consulibus hiemem fuisse Romæ traditur; ut arbores emortuo succo aruerint, Tiberis densâ glacie concreverit, jumenta et pecudès inopiâ pabuli contabuerint. Tantaque fuit inclementia cœli, ut in foro Romano nives horrendæ altitudinis per dies quadraginta continuos duraverint. Res inusitata, ut fit, à multis prodigii loco habita, vehementi terrore hominum animos perculit: inten-

§ IV. Liv. 28, 28 et 31. 31. Polyb. 1, 17 et 2, 16.

plus rigoureux et à la mort la plus ignominieuse. On fit chercher partout ceux qui restaient des anciens Rhégiens, et on leur rendit leur ville, leurs lois et leur liberté. Cet acte de justice et de sévérité augmenta de beaucoup l'idée qu'on avait déjà de la droiture et de la bonne-foi des Romains; et par un tel procédé ils se firent aimer des peuples de l'Italie et de ceux qui en étaient voisins, autant qu'ils s'en étaient fait craindre auparavant par leurs armes. C. Génucius et Cn. Cornélius, qui furent consuls l'année suivante (*a*), firent la guerre contre les Sarsinates, peuple de l'Ombrie, qui habitent sur le mont Apennin. Mais je n'ai pu découvrir ni quelle en fut la cause, ni ce qui donna à de si faibles ennemis la hardiesse de s'opposer à la puissance formidable des Romains, tous les auteurs ayant gardé un profond silence sur cette matière; l'histoire n'a conservé aucun détail de cette guerre; on sait seulement que Cn. Cornélius triompha des Sarsinates.

V. L'hiver fut si rude cette année, que les arbres périrent faute de sève; que le Tibre fut glacé depuis la surface jusqu'au fond, que les troupeaux, grands et petits, moururent faute de fourrages, et qu'on vit pendant quarante jours dans la place publique de Rome la neige à une hauteur dont on n'avait point d'exemple. Un évènement si extraordinaire fut, comme il arrive assez souvent, pris par la multitude pour un prodige menaçant, et remplit de frayeur la plupart des esprits; surtout après que

(*a*) An de Rome 482; avant J.-C. 270.

siore statim metu, cùm Q. Ogulnio Gallo, C. Fabio Pictore magistratum ingressis multa cernerentur ostenta, multa nunciarentur. Romæ enim ædes Salutis (3), et pars muri sub eodem loco, de cœlo tacta. Lupi tres ante lucem Urbem ingressi semesum cadaver intulerunt, membratimque laceratum, in Foro, ipsi strepitu hominum exterriti, reliquerunt. Formiis (4) mœnia fulmine sæpius icta disjectaque nunciabantur: et in agro Caleno (5) diducta repente terra flammam erupisse alatam, quæ triduo toto flagrans quinque agri jugera usque in cinerem exusserit, ut non modò fruges eo loco cunctæ, sed etiam arbores radicitus emorerentur. Plus ea res timoris Romæ, quàm calamitatis attulit. Nihil enim magnopere consecutum est, nisi quòd bellum à Picentibus ortum, annoque sequente confectum, eam quoque regionem Romanæ ditioni adjecit.

VI. Interea in Urbe signandi argenti (6) primum initium fuit, auctis jam successu rerum opibus, cùm ad eam diem æs tantummodo Romæ in promiscuo pecuniæ usu fuisset, tum autem denarii quinariique ex argento cusi, qui pro libris totidem æris essent; aliique minores, qui dupondio et semisse cùm æstimarentur, ex re sunt sestertii appellati. *Moneta* (7) dicta, quòd in æde Junonis Capitolinâ cuderetur. Cognomen enim illud inditum Junoni fuerat, quòd bello Pyrrhi et Tarentino consulentes de pe-

§ V. Columm. Capitol. Zonar. Aug. de civ. Dei, 3, 17. Oros. 4, 4. Eutrop. l. 2.

Q. Ogulnius Gallus et C. Fabius Pictor (*a*), étant entrés en charge, on eût aperçu de nouveaux prodiges, dont la crédulité augmentait encore le nombre. Car on contait que le tonnerre était tombé à Rome sur le temple de la Santé et sur la partie du mur qui en était voisine; que trois loups, entrés dans la ville avant le jour, y avaient apporté un cadavre, l'avaient mis en pièces et laissé dans le Forum, d'où les cris du peuple les avaient chassés; qu'à Formies, les murailles avaient été à diverses reprises frappées de la foudre et renversées; que dans le territoire de Calène, la terre s'étant tout-à-coup entr'ouverte, il en était sorti une flamme ailée qui, pendant trois jours entiers, avait brûlé cinq arpents de terre, jusqu'à les réduire en cendre; en sorte que dans tout cet espace, non seulement les moissons et les herbes, mais les arbres mêmes avaient été desséchés jusqu'à la racine. Cet accident causa plus d'épouvante aux Romains que de dommage. Car tout ce qui s'ensuivit se réduisit à une guerre contre les Picentins, qui fut terminée dès l'année suivante, et ajouta encore ce territoire à la domination des Romains.

VI. Jusqu'à ce temps on n'avait point encore vu à Rome d'argent monnoyé, ni marqué au coin de la république : on n'avait employé que des pièces de cuivre dans le commerce. Mais les richesses s'étant accrues avec l'Empire, on commença à fabriquer des pièces d'argent de dix et de cinq as, qui répondaient à autant de livres de cuivre; et d'autres encore plus petites qui, équivalant à deux livres et demie de cuivre, furent appelées sesterces. Toutes ces pièces étaient désignées par le nom général de *monnaie*, parce qu'elles étaient frappées dans le temple de Junon *Monēta*, ainsi nommée elle-même, depuis qu'elle

(*a*) An de Rome 483; avant J.-C. 269.

cuniarum inopiâ Romanos monuisset, « Pecuniam » non defore justitiam et arma colentibus. » Consules Q. Gallus, C. Fabius ad comprehendendum Lollium Samnitem profecti sunt : qui cùm obses Romæ fuisset, clam elapsus, castello quodam occupato faciebat latrocinia ; populariumque animos vix adhuc certâ pace compositos, ad defectionem incitabat.

VII. Atque is quidem cum collectitiâ et maximam partem inermi turbâ non diu restitit ; in Caricinis (8) (ea quoque Samnii pars est, Frentanis propior) laboris periculique plusculum fuit. Dum locus munitus, qui prædarum Lollio receptaculum fuerat, expugnatur ; ancipiti casu, ex spe magnâ in timorem, ex timore ad victoriam subitò ventum est. Inducti quidam ex propugnatoribus impunitatis pacto, nocte sublustri Romanos intra mœnia receperunt. Concurrentibus ad tumultum oppidanis, cùm manus conseri cœpisset, magna vis nivis repentè cœlo delapsa conspectum eripuit præliantibus. Ea res Caricinis adversùs locorum ignaros ita profuit, ut maximo in discrimine Romana signa versarentur : jamque prope aberat, ut cogerentur referre pedem, quod inter tenebras fieri citra magnum detrimentum nequibat ; cùm subitò, cessante nivium casu, reddita luna est ; cæcoque metu liberatis promptum ad victoriam iter

§ VI. Liv. Epit. 15. Zonar. Plin. 33, 3. Suid. in Μοvητος.

avait averti les Romains qui, dans la guerre de Pyrrhus, la consultaient sur la disette où ils étaient d'argent, « de s'attacher » à la justice et aux armes, et que l'argent ne leur manquerait » pas. » Les consuls Gallus et Fabius se transportèrent dans le Samnium pour saisir le Samnite Lollius qui, ayant été en ôtage à Rome, avait trouvé le secret de s'échapper, et s'étant emparé d'un château fort, exerçait delà mille brigandages, et tâchait de porter à la révolte ses compatriotes, qui commençaient à peine à jouir des douceurs de la paix.

VII. Mais ce rebelle, avec un amas confus de bandits, la plupart sans armes, ne tint pas long-temps contre les troupes disciplinées des consuls. Ils trouvèrent plus de résistance à vaincre et plus de péril à essuyer de la part de ceux de Carice. (Cette place est aussi dans le Samnium assez près de Frente.) En effet, voulant emporter de force ce poste que Lollius avait fortifié, et où il avait mis son butin à couvert, ils passèrent successivement de l'espérance de vaincre à la crainte d'être défaits, et de cette crainte à la victoire. Car quelques uns des assiégés, gagnés par la promesse de l'impunité, ayant reçu les Romains dans leurs murailles pendant une nuit assez claire, et les habitants étant accourus pour les repousser, ils n'en furent pas plutôt venus aux mains, qu'une neige épaisse vint tout d'un coup à tomber, et aveugla les combattants; ce qui donna à ceux de Carice un tel avantage sur les Romains, qui ne connaissaient pas les lieux, qu'ils furent sur le point d'être chassés honteusement; ces derniers songeaient déjà à une retraite qu'ils n'auraient pu faire dans les ténèbres sans une perte considérable, lorsque la neige cessant, rendit à la lune toute sa clarté, et à la valeur des Romains l'activité dont ils avaient besoin pour consommer leur victoire. Il paraît que ce furent ces troubles qui

virtute partum. Eæ turbæ impedimento videntur fuisse, ne Picentes iis consulibus perdomarentur.

VIII. Insequente autem anno P. Sempronius Sophus, Appius Claudius Cæci F. Crassus consulatu inito bellum illud aggressi, rem ex sententiâ confecêre. Sub eadem ista tempora in Piceno, qui ager Senonum Gallorum fuerat, Ariminum (9) colonis occupari placuit; Maleventum in Samnio: sed nomine, quod ominosum (10) esse videbatur, mutato, *Beneventum* colonia dicta est. Sabinis, qui ante aliquot annos accepti in civitatem fuerant, tum suffragii quoque jus datum. In Umbriâ (11) res etiam à Claudio gestæ, Camarinumque (12) oppidum captum : incolæ sub coronâ venditi. Sed quia parum liquidâ fide gestum ab imperatore bellum videbatur, utilitatem populus Romanus justitiæ posthabuit : « Conquisitosque Camertes redimi ab emptoribus, » receptisque in civitatem locum ad habitandum in » Aventino colle assignari, et prædia sua restitui, » jussit. »

IX. At Picentinæ victoriæ majus gaudium fuit : resque digna visa, quæ denariis argenteis nuper cudi cœptis impressa, et pluribus statim innotesceret, et ad memoriam servaretur posteritatis. Nummos Picum repræsentantes, Saturni filium (nam is gentis auctor creditur) et ab aliâ parte dextram à magis-

§ VII. Ptolem. Zonar.

§ VIII. Eutrop. l. 2. Vell. 1, 14. Liv. Epit. 15. Val. Max. 6, 5, 1. Pigh. in ann. 485.

empêchèrent les consuls de domter entièrement les Picentins pendant cette année.

VIII. Mais la suivante (a), les consuls P. Sempronius Sophus et Appius Claudius, fils de l'aveugle, ne furent pas plutôt entrés en charge, qu'ils entreprirent cette guerre et la terminèrent heureusement. A peu près dans ce même temps, on crut qu'il était à propos d'établir une colonie à Rimini, dans le territoire de Picène, qui avait été occupé par les Gaulois de Séna; et une autre à Malevent dans le Samnium, mais dont on changea le nom en celui de Bénévent, qui parut d'un présage plus heureux. On ajouta le droit de suffrage à celui de bourgeoisie, qu'on avait donné aux Sabins, il y avait déjà plusieurs années. Claudius fit aussi la guerre dans l'Ombrie, et y prit la ville de Camarin, dont il vendit les habitants comme esclaves. Mais parce qu'il sembla que ce général avait usé de quelque supercherie dans cette expédition, le peuple Romain, préférant la justice à la victoire, fit racheter les Camertins des mains de ceux à qui ils avaient été vendus, et les ayant incorporés avec les citoyens Romains, leur assigna pour demeure une partie du mont Aventin, et leur fit rendre les terres qui leur avaient été ôtées.

IX. Mais la victoire remportée sur les Picentins, donna tant de joie au sénat et au peuple, que pour la notifier sur-le-champ à un plus grand nombre de peuples, et la faire passer jusqu'à la postérité, un sénatus-consulte chargea Q. Cædicius, fils de Quintius, de faire graver sur les deniers d'argent mis depuis peu en circulation, d'un côté l'image de Picus, fils de Saturne, que les vaincus reconnaissaient pour leur fondateur, et sur le

(a) An de Rome 484; avant J.-C. 268.

tratu Romano porrectam supplicanti, ex senatusconsulto cudendos curavit Q. Cædicius Quinti filius. Et certe luculentam eâ gente pacatâ virium accessionem factam vel inde constare potest, quòd trecenta sexaginta Picentium millia in fidem populi Romani venisse traduntur. Eo bellò triumphum consules meruerunt duxeruntque: insigniore tamen P. Sempronii gloriâ, quòd adversùs validiores hostium copias, periculoque et contentione majore certaverat. Res enim prodigiosa tum accidit, ut instructâ utrinque acie, sub ipsum committendi prælii tempus, terra subitò moveret.

X. Sed consul aptâ tempori oratione territos militum animos confirmavit: « Haud minùs hostes religione non necessariâ perturbatos dictitans, ejusque victoriam fore, qui excusso inani metu adversarium suî non benè compotem prior invasisset. » Templo deinde Telluri deæ voto, si populò Romano victoriam dedisset, impetum in hostes fecit. Neque hi segniùs excepêre certamen, cædesque tam atrox fuit, ut etiam victoris exercitûs pars minor evasisse dicatur. Ab hoc prælio, cùm alia Picentium oppida, tum caput gentis Asculum, situ murisque tutissimus locus, Sempronio se dediderunt. Hujus deinceps exemplo Picentium omne nomen imperata facere pollicitum, à Senatu pacem obtinuit. Jam Ita-

§ IX. Plin. 33, 3. Col. triumph. Eutrop. l. 2.

revers un magistrat Romain tendant la main, en signe de pardon, à un Picentin humblement prosterné. Et ce qui prouve combien la république reçut d'accroissement par la réduction de ce pays, c'est qu'on assure que cette victoire soumit au peuple Romain trois cent soixante mille hommes de la seule nation des Picentins. Les deux consuls triomphèrent après cette guerre; mais Pub. Sempronius avec plus d'éclat et d'honneur que son collégue, parce qu'il avait rencontré plus de difficulté et de péril, et qu'il avait combattu contre des troupes plus nombreuses et plus aguerries. Car, dans le temps que les deux armées rangées en bataille, se préparaient à en venir aux mains, la terre, par une espèce de prodige, commença tout d'un coup à trembler sous les pieds des soldats, et frappa leurs esprits d'épouvante

X. Mais le consul, aussi éloquent que brave, rassura les siens, et leur fit comprendre que les ennemis n'étant pas moins alarmés qu'eux, la victoire se déclarerait infailliblement pour ceux qui se mettant au-dessus des vaines terreurs de la superstition, fondraient les premiers sur l'ennemi, encore troublé de cet accident: et aussitôt, ayant voué un temple à la Terre, si elle accordait la victoire au peuple Romain, il chargea les ennemis. Ils soutinrent le choc avec une égale valeur; et le carnage fut si affreux de part et d'autre, que l'armée victorieuse perdit elle-même, dit-on, plus de monde qu'il ne lui en resta. Après cet avantage, Sempronius reçut à composition Asculum, la capitale de tout le pays, et la place la plus forte par sa situation naturelle et par la bonté de ses murailles: à son exemple, toutes les autres villes se rendirent, promirent d'obéir au sénat, et obtinrent la paix qu'elles lui demandaient. Les Romains étaient alors les maîtres de toute cette partie de l'Ita-

liâ totâ, quà Siculum Ioniumque mare spectat, perdomitâ, soli restabant Sallentini, qui ad extremas Italiæ oras colunt, quà mare superum Ionio committitur. Ad hos igitur à Picentibus bellum, veluti contagione quâdam pervasit, iisque M. Atilio Regulo, L. Julio Libone consulibus indictum est. Crimini datum, quòd Pyrrhum ex Epiro venientem, portubus oppidisque suis recepissent.

XI. Ceterùm commoditas portûs Brundusini (13), qui eodem vento spirante et dimittere naves potest, et accipere, facilisque inde in Illyricum et Epirum trajectus, quodque opportunius videbatur ipsis Italiæ finibus imperium terminare, veriores belli causæ putabantur. Triumpharunt ex his ambo consules unâ die, quæ fuit octavâ Kalend. Februar. Fusis acie Sallentinis, nobilissimum eo tractu oppidum Brundusinum ceperant: aliaque prospere gesserant: adjuti, ut ferebant, à Pale pastorum deâ, quæ « Præ» mium victoriæ » petiisse ultro dicitur, « Ut ædes » sibi Romæ dedicaretur. » Majori parte Sallentinorum ab his subactâ, victoriam sequentis anni consules absolverunt. Numerius Fabius C. F. M. N. et D. Junius D. F. D. Nepos Pera fuêre. Ab his Umbri simul atque Sallentini in deditionem accepti.

XII. Sic universâ jam Italiâ perpacatâ, quâ maribus et amne Pado finitur, è vestigio per insulas

§ X. Front. Strat. 1, 12. Flor. 1, 19 et 20. Oros. 4, 4. Strab. l. 6. Liv. Epit. Eutrop.

§ XI. Ænn. l. 6. Zonar. Column. triumph. Flor. 1, 20. Liv. Epit.

lie, qui s'étend jusqu'aux mers de Sicile et d'Ionie. Il ne restait plus que les Salentins situés à l'extrémité de l'Italie, sur cette côte où la mer supérieure se joint à l'Ionie. Mais par une espèce de contagion, la guerre passa bientôt jusqu'à eux, et leur fut déclarée sous les consuls suivants (*a*), par M. Atilius Régulus et L. Julius Libon. On leur faisait un crime d'avoir reçu Pyrrhus dans leurs ports et dans leurs villes, lorsqu'il était passé d'Épire en Italie.

XI. Mais les véritables motifs de cette guerre furent la commodité du port de Brindes, où, à la faveur du même vent, les vaisseaux peuvent entrer, comme ils en peuvent sortir ; la facilité de passer de là dans l'Épire et dans l'Illyrie, et l'avantage de n'avoir d'autres bornes de leur Empire que celles de l'Italie. Les deux consuls triomphèrent de ce peuple le même jour, qui fut le huit des calendes de Février. Après avoir défait les Salentins en bataille rangée, ils prirent la ville de Brindes, la plus célèbre de toute cette côte, et remportèrent plusieurs autres avantages; aidés, comme ils le publiaient, par Palès, déesse des pasteurs, qui leur demanda pour reconnaissance du secours qu'elle leur avait accordé, qu'ils lui bâtissent une chapelle à Rome. Les consuls de cette année ayant soumis la plus grande partie du pays des Salentins, ceux de la suivante (*b*), savoir Numérius Fabius et D. Junius, n'eurent pas de peine à en achever la conquête. Ce fut à eux que les Ombriens et les Salentins se rendirent en même temps.

XII. Toute l'Italie entre les deux mers et le Pô, ainsi entièrement subjuguée, bientôt dans les îles voisines, et le long des

---

(*a*) An de Rome 485 ; avant J.-C. 267.
(*b*) An de Rome 486 ; avant J.-C. 266.

propinquas, et adsitam Ionio Adriaticoque pelago continentem, aliorum spe, aliorum formidine celebrari Romana magnitudo cœpta est. Nam quibus studium erat per injurias vicinorum crescendi, suis consiliis impedimentum à Romano metuebant: aliis ex diverso præsidium istud adversùs impotentiam adversariorum, tanquam divinitus oblatum amplexantibus. Primi omnium Apolloniatæ (14) missis Romam legatis in amicitiam recipi petierunt. Urbs illa sexaginta stadiis à mari recedit, à Corinthiis et Corcyræis condita, commodumque portum habet, quà proximus in Græciam à Brundusio trajectus est. Illyricæ Macedonicæque circum gentes colunt: igitur inter potentes et cupidos libertatem suam ægre tuebatur. Ab Senatu non tam civitatis ejus opes, quæ tenues erant, quàm spem futuri, et apertam ad majora occasionem reputante, perquam humaniter accepta est legatio. Quò gravior mox vindicta fuit in quosdam ordinis Senatorii juvenes, qui legatos ortâ contentione pulsaverant.

XIII. Q. enim Fabium neque magistratûs dignitas, ædilitatem enim gerebat, neque generis amplitudo tutata est, quin Apolloniatibus ob eam noxam dederetur. Deditus est etiam Cn. Apronius itidem ædilis, ejusdemque culpæ reus. « Hos igitur per fe» ciales legatis Apolloniatarum tradi, quæstoremque » cum his Brundusium ire Senatus censuit, ne quid

§ XII. Strab. l. 7. Liv. Epit.

côtés de la mer Ionienne et Adriatique, on ne s'occupa plus que de la puissance romaine, qui donnait des espérances aux uns, et aux autres des alarmes. Car ceux qui avaient dessein de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, trouvaient du côté des Romains un terrible obstacle à leur ambition. Les autres, au contraire, remerciaient les dieux de leur avoir envoyé un secours inespéré contre l'injustice et la cupidité de leurs ennemis. Les Apolloniates furent les premiers qui envoyèrent des ambassadeurs aux Romains, pour leur demander leur amitié. Cette ville, située à soixante stades de la mer, avait été fondée par ceux de Corinthe et de Corcyre : son port est celui par où, en partant de Brindes, on peut le plus commodément et le plus promptement aborder en Grèce. Elle confine à l'Illyrie et à la Macédoine. Ainsi elle conservait difficilement sa liberté entre des nations aussi puissantes qu'ambitieuses. Le sénat, qui envisageait moins le pouvoir et le crédit de cette république (l'un et l'autre fort médiocres) que l'occasion qu'elle pouvait lui fournir d'exécuter des projets plus importants, reçut sa députation avec beaucoup de bienveillance; et ce fut pour cette raison qu'on punit très rigoureusement quelques jeunes sénateurs qui dans une dispute avaient maltraité ces députés.

XIII. Quintus Fabius était alors édile : il était d'une des plus illustres familles de Rome; mais ni l'éclat de sa dignité, ni la grandeur de sa naissance, ne purent empêcher que, pour réparation de cette injure, il ne fût livré aux Apolloniates, aussi bien que Cn. Apronius, édile comme lui, et coupable de la même faute. Le sénat ordonna donc aux féciaux de les mettre entre les mains des ambassadeurs, et un questeur fut chargé de les accompagner jusqu'à Brindes, de peur qu'en chemin ils ne fussent insultés par les parents ou les amis des coupables. Cette

» in itinere legatis à deditorum propinquis amicisve » noceretur. » Magnum sane fidei publicæ documentum; sed non inferius prudentiæ : cùm enim opinione justitiæ nationum exterarum animos ad amicitiam suam attrahere desiderarent; magnopere intererat, injurias eorum, qui primi ad societatem jungendam venissent, quàm accuratissimè vindicari. Neque enim quidquam destinatis eorum tàm inimicum fieri potuisset, quàm si commissum esset, ut et Apolloniatas facti sui, et alios exempli pœniteret. Atque ab hâc utilitate receptum, constanterque secutis etiam temporibus servatum est, ut qui legatos civitatis liberæ pulsavissent, iis, quorum erant legati, dederentur. Ceterùm Apolloniatæ deditis in suum oppidum adductis, plus se commodi ex humanitate, quàm ex vindictâ, consecuturos prudenter arbitrati, domum incolumes remiserunt.

XIV. Hoc anno ab utroque consule, bini sunt triumphi ducti. D. Junius ante diem quintum Kal. Octobres, Numerius Fabius ante diem tertium Nonas ejusdem mensis de Sarsinatibus Umbrorum populo triumpharunt : iterùm Kalend. Febr. Fabius, Nonis Junius, de Sallentinis et Messapiorum gente, quæ Sallentinos accolas auxiliis juverat. Is finis eo tempore bellorum Italicorum fuit. Nam quod anno sequente, Q. Fabio Gurgite tertiùm, L. Mamilio Vitulo consulibus, ad Volsinios gestum est, non

§ XIII. Dionys. ap. Vales. Zonar. Val. Max. 6, 6, 5, L. 17. ff. de leg.

punition était une preuve de la prudence et de la politique du sénat, autant que de sa justice et de sa bonne-foi. Car dans le dessein qu'il avait de gagner l'amitié des nations étrangères, par la haute idée qu'il leur donnerait de la droiture et de l'équité des Romains; il était de la dernière importance de venger sévèrement les outrages faits à ceux qui étaient venus les premiers demander leur alliance et leur amitié. Et Rome eût agi contre ses véritables intérêts, si elle eût donné lieu aux Apolloniates de se repentir de leur démarche, et aux autres peuples l'envie de les imiter. C'est par une suite de cette politique judicieuse, que depuis ce temps-là on n'a jamais manqué à Rome de livrer les citoyens, quels qu'ils fussent, aux peuples libres dont ils avaient outragé les ambassadeurs. Les Apolloniates, de leur côté, après avoir conduit jusque dans leur ville ceux qu'on leur avait livrés, jugeant prudemment que l'indulgence et l'humanité leur convenaient plus que la sévérité et la vengeance, renvoyèrent leurs prisonniers à Rome, sans leur avoir fait aucun mal.

XIV. Cette même année, les deux consuls triomphèrent doublement. La première fois D. Junius triompha le quatre des calendes d'octobre, et Numérius Fabius le deux des nones du même mois, l'un et l'autre des Sarsinates, peuple d'Ombrie. Et la seconde fois, Fabius triompha aux calendes de février, et Junius aux nones du même mois; tous deux des Salentins et des Messapiens, leurs voisins et leurs alliés. Telle fut la fin des guerres d'Italie, quant à ce temps-là. Car ce qui se passa l'année d'après dans le pays des Volsiniens, sous le troisième consulat (*a*) de Q. Fabius Gurgès et le premier de L. Mamilius Vitulus, doit

(*a*) An de Rome 487; avant J.-C. 265.

cum justis hostibus bellum, sed adversùm scelesta servitia pro sociis ultio fuit. Etruscorum gens opulentissima Volsinii fidem populi Romani contra servos quondam suos implorabat. Usi enim inepto consilio, sive quòd superioribus bellis attritas vires ita recreari posse sperabant; sive deliciis ipsi diffluentes, armorum laborem fugiebant: servis libertate et civitate donatis, ea permiserunt. Inde communicatis etiam honoribus, in Senatum legi, magistratusque fieri cœperunt.

XV. Ita brevi oppressis veteribus civibus, translatâque in se republicâ, datam à dominis libertatem adversùs ipsos insolentissime exercuerunt. Matronas honestas virginesque per vim constuprari: maritis parentibusque de injuriâ conquerentibus pro vindictâ legum, contumelias et ludibria rependi: arbitrio petulantissimorum nebulonum rapi, trahi, vexari omnia, Volsiniis jam in morem venerat. Neve prætereatur insigne monumentum, quem ad finem servilium animorum belluina impudentia possit procedere, si nacta potentiam fuerit; lege latâ sanxerunt, « Utì libertinis in patronorum filias ac uxores » stupri jus esset: floremque virginis ingenuo nup» turæ primum aliquis ex suo ordine delibaret. » Volsinienses igitur veteres, cùm neque ferre diutiùs

§ XIV. Flor. 1, 21. Jo. Antioch. ap. Vales.

être regardé comme une vengeance exercée en faveur de nos alliés contre une troupe impie d'esclaves, plutôt que comme une guerre dans les formes avec des ennemis ordinaires. Les Volsiniens, peuple le plus puissant de l'Étrurie, imploraient l'assistance du peuple Romain contre des bandits qui avaient autrefois été leurs esclaves. Ils avaient eu l'imprudence impardonnable de leur donner la liberté et le droit de cité, et les avaient chargés de faire la guerre pour eux, soit qu'ils crussent par-là rétablir leurs forces épuisées par les guerres précédentes, soit qu'ennemis des fatigues et des périls, ils voulussent se livrer plus librement à la mollesse et aux délices. Depuis ce temps ils portèrent l'aveuglement jusqu'à les introduire dans leur sénat et à les élever aux magistratures.

XV. Ainsi les anciens citoyens furent bientôt opprimés; et les esclaves, usant avec la dernière insolence de la liberté qu'ils tenaient de leurs maîtres, s'emparèrent de toute l'autorité, après les en avoir entièrement dépouillés. Ils employaient ouvertement la violence pour déshonorer les femmes et les filles de la première condition; et si leurs pères ou leurs maris se plaignaient de ces insultes, on ne leur répondait que par de nouveaux outrages et par des railleries piquantes; en sorte que les biens, l'honneur, la liberté et la vie des Volsiniens étaient devenus la proie et le jouet de la tourbe la plus insolente. Et pour donner une preuve éclatante des excès auxquels se peut porter l'impudente brutalité de ces caractères serviles, lorsqu'ils ont la puissance en main, ils firent une loi qui permettait aux affranchis de disposer à leur gré des femmes et des filles de leurs patrons, et ordonnait que les filles libres, avant de passer entre les bras de leurs époux, feraient hommage de leurs prémices à quelqu'un de leur corps. Les Volsiniens

miserias istas, neque propulsare viribus suis possent; consilio clam inter se habito, legatos Romam mittere decreverunt. Ii secretis precibus impetrato, « Utì privatis in ædibus Senatus cogeretur: » perniciem enim sibi, si res emanasset, impendentem prospiciebant: oratione flebili calamitates urbis suæ exposuerunt. Quâ moti Patres, opem miseris ad recuperanda pristina jura promiserunt.

XVI. Sed hæc cum acta secreto putarentur, iis, qui fuerant accusati, per Samnitem quemdam indicata sunt. Is, cùm in ædibus, ubi Senatus convenerat, hospes domini ægrotaret, per oblivionem eo in loco relictus exceperat dicta, prodideratque. Quæstiones igitur de legatis Româ reversis habitæ sunt; compertoque negotio, et ipsi et principes alii civitatis crudeliter interfecti. Eò justior inferendi belli causa visa: missusque cum exercitu Q. Fabius Cos. occurrere ausos in fugam vertit, magnumque fugientium numerum cecîdit: ceteros, qui intra munimenta se receperant, actis operibus oppugnare instituit. Sed illis non segniter resistentibus, cùm levia, ut solet, certamina crebrò fierent, consul, dum incautiùs inter tela versatur, vulnus accepit, et in ejus deinde curatione decessit. Obsessi, casu eo cognito, eruptionem summis viribus fecêre, sperantes, exercitum interitu ducis turbatum, si subitò invaderetur, à mœnibus submoveri posse.

§ XV. Zonar. Val. Max. 9, 1, 2. Auct. de viris ill. c. 21.
§ XVI. Jul. Obseq. de prodig. c. 27.

donc, ne pouvant supporter plus long-temps ces indignités, mais n'étant pas en état de les repousser par leurs propres forces, après avoir secrètement tenu conseil entre eux, résolurent d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Ceux qu'on avait députés, ne doutant point qu'il ne leur en coutât la vie, si leur dessein était découvert, sollicitèrent et obtinrent une audience secrète, où ils exposèrent leurs calamités, en des termes si touchants, que les sénateurs leur promirent de les rétablir dans leur premier état.

XVI. Mais quelque précaution qu'ils eussent prise, pour tenir leur dessein caché, il fut découvert aux accusés par un Samnite qui, malade dans la maison du citoyen dont il était l'hôte, et chez qui le sénat s'était assemblé, avait tout entendu, sans être aperçu lui-même, et en avait donné avis aux personnes intéressées. Lors donc que les ambassadeurs furent revenus de Rome à Volsinie, on les interrogea sur leur voyage, et convaincus de l'avoir entrepris pour se venger, ils furent inhumainement égorgés, avec plusieurs autres des plus considérables de la ville. Cette cruauté fut une raison encore plus puissante pour les Romains d'entreprendre cette guerre. Ainsi Fabius, envoyé contre ces scélérats, à la tête d'une armée, les mit en fuite dès la première occasion, où ils eurent l'audace de l'attendre, en tua un grand nombre, et obligea ceux qui lui échappèrent à se renfermer dans les murailles de la ville. Il entreprit aussitôt de les y forcer. Mais comme ils s'opposèrent vigoureusement à ses efforts, dans une des escarmouches qui se livraient assez fréquemment au pied des murs, le consul, s'étant imprudemment jeté au milieu de la mêlée, reçut une blessure dont il mourut avant qu'on y pût mettre le premier appareil. Les assiégés en ayant été informés, firent une sortie sur son armée avec

XVII. Verumtamen eventus prælii contra dedit: excepti ferociter à militibus Romanis, et in urbem iterùm cum clade compulsi sunt. Huic ego pugnæ Decium Murem præfuisse crediderim : hic enim legatus esse Fabio, et post necem ejus, donec successor veniret, bellum administrare potuit. Atque inde esse reor, quòd apud negligentiores historicos, Volsiniensis belli cœpti finitique titulus Decio Muri adscriptus est. Censores eo anno creati Cn. Cornelius L. F. Cn. N. Blasio, et C. Marcius, qui cùm antea quoque censuram gessisset, in hoc honore Censorinus appellatus est. Memorabilis hujus Marcii moderatio fuit, qui acceptâ potestate, quam non ambiverat, populum ad concionem vocatum gravissimâ oratione increpuit, « Quòd magistratum illum bis » eidem mandavisset, cujus tempora, non aliam ob » causam, quàm quia nimia potestas ejus esset, » coarctanda sibi majores judicassent. » Inde profecta lex est, quâ cautum, « Ne quis Censor iterùm » fieret. »

XVIII. Eodem anno Quæstorum numerus ampliatus est. Quatuor hactenùs suffecerant : urbani duo: totidem ad bellum exeuntibus consulibus adjungebantur. Sed proximis aliquot annis, auctâ majorem

§ XVII Auct. de Vir. ill. c. 36. Marm. Capitol. Valer. Max. 4, 1, 3.

toutes leurs forces, espérant qu'ils l'obligeraient à se retirer, s'ils fondaient sur elle, sans lui donner le temps de se reconnaître, pendant qu'elle était troublée de la mort de son général.

XVII. Mais l'évènement fit voir qu'ils s'étaient trompés; car les soldats Romains les reçurent fièrement et les firent rentrer dans la ville, après en avoir tué un grand nombre. Je croirais volontiers que ce fut Décius Mus qui commanda dans cette dernière rencontre. Car il est vraisemblable qu'en qualité de lieutenant de Fabius, il prit sa place après sa mort, en attendant qu'on lui envoyât un successeur. Et c'est pour cela, à ce que je m'imagine, que des historiens peu exacts ont fait honneur à Décius Mus du commencement et de la fin de cette guerre. On créa cette année pour censeurs Cn. Cornélius Blasio et C. Marcius. Ce dernier qui, pour avoir déjà exercé la censure auparavant, fut surnommé *Censorinus*, donna un exemple merveilleux de modération : car ayant accepté cette magistrature qu'il n'avait point briguée, il convoqua le peuple, et lui fit une réprimande très sévère, d'avoir élevé une seconde fois le même citoyen à une magistrature, dont leurs ancêtres n'avaient cru devoir diminuer la durée que parce que le pouvoir en était excessif. Par-là il donna lieu à la loi qui défendait qu'on élevât une seconde fois le même citoyen à la dignité de censeur.

XVIII. Cette même année on augmenta le nombre des questeurs. Jusque-là on s'était contenté d'en nommer quatre; deux pour demeurer à la ville, et les deux autres pour aller servir sous les consuls dans les armées. Mais l'accroissement extraordinaire que la république avait reçu depuis quelques années et l'augmentation considérable des subsides, des entrées et péa-

in modum republicâ, vectigalibusque ac portoriis multis accedentibus, duplicari numerum istum necesse fuit. Appius deinde Claudius, qui in magistratu Caudex cognominatus est, et M. Fulvius Flaccus consules sequuntur: annus cœpto primùm adversùs Pœnos in Siciliâ bello memorabilis. Tum enim inter duas potentissimas civitates inimicitiæ primùm erupêre, quæ multos post annos, illatasque et acceptas horrendas clades, non nisi alterius excidio finiri potuerunt. Sed priùs de Carthagine quædam altiùs repetenda sunt, quàm ad bellorum istorum expositionem accedamus. Erunt enim his in rebus enarrandis multa intellectu judicatuque difficiliora, nisi primùm origo urbis et incrementa cognoscantur.

§ XVIII. Plut. in Coriolan. c. 1. Liv. Epit. 15. Tacit. 11, 12, 6. Agell. 17, 12.

ges, firent nécessairement doubler ce nombre. L'an de Rome 488, on éleva au consulat Appius Claudius, qui pendant sa magistrature fut surnommé *Caudex*, et M. Fulvius Flaccus; consulat mémorable par l'origine de la guerre qui commença en Sicile, entre les Romains et les Carthaginois. Car ce fut alors qu'éclata pour la première fois, entre les deux plus puissantes républiques de l'univers, cette haine qui, après leur avoir réciproquement causé pendant plusieurs années des pertes horribles, ne put être apaisée que par la ruine de l'une des deux rivales. Mais avant d'entrer dans le détail de ces premières expéditions, je crois à propos de reprendre un peu plus loin l'histoire de Carthage. Car dans le récit de ces guerres, il y aura bien des faits qu'on n'entendrait pas aisément, si on ne connaissait et l'origine et les accroissements de cette république.

NOTES DU LIVRE XV.

(1) *Mamertinorum.* C'étaient des bandes originaires de Campanie, qu'Agathocle avait eues à sa solde, et qui ensuite s'étaient emparées de Messène, après en avoir égorgé les principaux habitants. Ils prirent le nom de *Mamertins*, c'est-à-dire, *belliqueux*, de *Mamers* ou *Mamercus*, le dieu Mars.

(2) *Sarsinatibus.* Les Sarsinates ou Sassinates habitaient Sarsina, ville qui conserve encore aujourd'hui le même nom, et qui est située sur la rive gauche du Savio. C'est la patrie de Plaute.

(3) *Salutis.* C'est la même que les Grecs appellent *Hygiée.* On la croyait la fille d'Esculape, et on la représentait sous la figure d'une femme assise auprès d'un autel, qu'enveloppe de ses replis un serpent à qui elle présente à boire dans une coupe.

(4) *Formiis.* Ville située entre Caïète et Minturne.

(5) *Agro Caleno.* Ce territoire faisait partie de la Campanie.

(6) *Signandi argenti primum initium.* Toutes les pièces d'or et d'argent qu'on avait eues jusque-là à Rome y étaient venues des pays étrangers, ou avaient été prises sur les ennemis, mais n'avaient point été mises dans le commerce, et n'y étaient que sur le pied de marchandises. (*Note de Guérin.*)

On me permettra d'ajouter ici quelques détails que j'emprunte du Dictionnaire d'Antiquités de M. Furgault, revu par M. Jannet.

« Les Romains, sous le règne de Romulus, ne firent, selon Festus, » frapper aucune sorte de monnaie; ils en avaient cependant d'or et » d'argent, mais elle leur venait d'Illyrie, et passait pour marchandise. » Le roi Servius Tullius fut le premier qui fit frapper une monnaie de

» cuivre, sur laquelle il mit un bœuf ou une brebis, d'où est venu le » mot *pecunia;* ces sortes d'animaux étant du nombre de ceux qu'on » appelait *pecus.* Dans la suite, on y imprima une tête de Janus ou une » femme armée, avec l'inscription *Roma.* (PLINE, l. XXXIII, c. 3.)

» Sous les rois, et dans les premiers siècles de la république, le » cuivre était presque la seule monnaie qui servît aux besoins ordi- » naires de la société; depuis ce temps, le mot *as* a signifié toute sorte » de monnaie, et *ærarium* le trésor public. L'argent était rare, et d'un » prix extrêmement supérieur à celui du cuivre. La monnaie de cuivre » consistait en différentes pièces, appelées *as*, *semis* ou *semissis*, » *triens*, *quadrans*, *sextans*.

» L'*as* Romain était une grosse pièce de cuivre qui, dans le com- » mencement, pesait une livre, et la livre contenait douze onces; mais » il ne resta pas long-temps dans cet état; car, dès la première guerre » punique, on fixa le poids de l'as à deux onces. Peu après, les Ro- » mains, pressés par Annibal, le réduisirent au poids d'une once; et » enfin, par la loi *Papiria*, il fut fixé à une demi-once, où il resta jus- » qu'à la fin de la république.

» Le *semis* ou *semissis* était d'abord une pièce de six onces, mar- » quée de la lettre *S*, qui signifiait *semis*.

» Le *triens*, ou pièce de quatre onces, était marqué de quatre gros » points en relief; cette espèce de monnaie s'appelait, à cause de cela, » *as signatum*.

» Le *quadrans*, ou quatrième partie de l'*as*, pesait trois onces, et » avait pour marque trois gros points.

» Le *sextans*, ou sixième partie de l'*as*, pesait deux onces, et por- » tait pour marque deux points.

» Ces différentes monnaies de cuivre éprouvèrent les mêmes chan- » gements et les mêmes diminutions que l'*as*, chacune à proportion » de sa valeur.

» Si l'on en croit Pline, l'argent ne commença à être monnayé que » l'an de Rome 485, cinq ans avant la première guerre punique. Jus-

» que-là, le cuivre avait été, pour ainsi dire, la seule monnaie des
» Romains; mais en peu de temps l'usage de l'argent étant devenu gé-
» néral, il avilit le cuivre, qui avait suffi à la noble médiocrité des
» anciens citoyens. On ne parla plus que d'argent; il servit presque
» seul à désigner les grandes comme les petites sommes. On fut dès
» lors obligé, pour la facilité du commerce, de fabriquer des pièces
» d'argent qui différaient en poids et en valeur, telles que le denier,
» le quinaire et le sesterce.

» Dans le commencement, on ne tailla que quinze deniers d'une livre
» de métal pesant douze onces; mais les changements rapides qu'é-
» prouva la monnaie romaine ne permettent pas de croire que cet usage
» subsista long-temps. En effet, à en juger par les deniers appelés
» *consulaires*, les plus forts de tous, on voit qu'ils étaient de quatre-
» vingt-quatre à la livre, ce qui faisait sept à l'once, et le denier pesait
» soixante-quinze grains.

» Lorsque le denier d'argent fut frappé, on lui donna la valeur de
» dix livres de cuivre; le quinaire, qui était la moitié du denier, en
» valait cinq, et le sesterce, qui était la moitié du quinaire, en valait
» deux et demi. Les deniers portaient deux marques : d'un côté on y
» imprimait des *biges* et des *quadriges*, ce qui leur donna le nom de
» *bigati* et de *quadrigati*. Ceux sur lesquels on imprimait une Victoire
» s'appelaient *victoriati*; de l'autre côté était une tête de Janus ou une
» femme armée, avec l'inscription *Roma*, ou autre chose semblable.
» Le denier, malgré ses variations, conserva aussi la lettre X, marque
» de sa valeur primitive, laquelle, sur quelques médailles, est coupée
» au milieu par une barre transversale.

» Le sesterce, qui valait la moitié du quinaire et le quart du denier,
» portait pour marque ces lettres, H. S. ou II. S., qui signifient *duo*
» et *semis*, deux as et demi.

» Pline nous apprend encore que l'or ne fut mis en monnaie à Rome
» que soixante-deux ans après qu'on eut commencé à y frapper l'ar-
» gent. Dans le commencement l'or, moins connu, était aussi moins

» employé; une seule pièce suffisait aux besoins de la vie civile; c'était
» celle qu'on appelait *aureus;* mais après que l'abondance de la ma-
» tière en eut accrédité l'usage, on fabriquait des espèces qui ne fai-
» saient que la moitié et le tiers de l'*aureus;* on les appela *semissis* et
» *tremissis;* et pour distinguer l'*aureus* des autres pièces d'or qui en
» faisaient partie, on lui donna le nom d'*entier* ou de *solidus*, d'où est
» venue l'origine de notre *sol.*

» Sur ces monnaies étaient imprimées, comme sur toutes les autres,
» certaines marques particulières; on y voyait une tête de la déesse
» *Roma*, un Janus, un Mars, Castor et Pollux, ou d'autres sembla-
» bles, avec des lettres qui exprimaient le nombre des deniers d'argent
» qu'elles valaient. On voit encore aujourd'hui des *aureus*, dont les
» uns pèsent à peu près autant que nos louis, et d'autres un peu moins.
» C'est à cause de ces différentes marques ou figures imprimées sur les
» pièces de cuivre, d'argent et d'or, que les Latins appelaient ces
» monnaies *æs signatum*, *argentum signatum*, et *aurum signatum.*

» Le *semissis*, ou moitié de l'*aureus*, était marqué des lettres XV,
» pour signifier qu'il valait quinze deniers d'argent.

» Le *tremissis*, ou sixième partie de l'*aureus*, pesait un scrupule,
» qui est la treizième partie d'une dragme, avec ces deux lettres XX,
» qui signifient qu'il valait vingt sesterces, ou cinq deniers d'argent.
» C'est Pline qui nous apprend que le scrupule d'or valait vingt ses-
» terces.

» Au reste, comme les monnaies des anciens ont été réduites en
» plusieurs circonstances, et que d'ailleurs il est entré plus ou moins
» d'alliage dans celles d'or et d'argent, il est devenu presque impossible
» d'en fixer la valeur relativement à celle de notre monnaie. »

(7) *Moneta*, de *monere*, avertir. Il y a une autre étymologie de ce nom au livre VII, c. 28. (*Note de Guérin.*)

(8) *Caricinis*. On conjecture que c'était une peuplade du Samnium. Suivant Zonare, ils donnèrent leur nom au fort de Caricium.

(9) *Ariminum*. Aujourd'hui Rimini, à peu de distance du Rubicon.

Cette ville empruntait son nom de la rivière Ariminus, que les naturels appellent aujourd'hui Parecchia.

(10) *Ominosum.* On sait que les anciens étaient très attachés à la superstition des noms; les Romains l'emportèrent même sur les Grecs, et poussèrent la recherche jusqu'à consulter des oracles et à faire des sacrifices pour obtenir, par révélation, des noms d'une signification agréable.

A Rome comme en Grèce, on employait avec soin, dans les cérémonies de la religion et dans les affaires publiques et particulières, des noms d'un heureux augure. On voulait que les enfants qui aidaient dans ces sacrifices, que ceux qui conduisaient la victime, que les ministres qui faisaient la dédicace d'un temple, que les soldats qu'on enrôlait les premiers eussent des noms favorables; on détestait, au contraire, les noms qui avaient un sens triste et désagréable. Ainsi, dans les dénombrements, dans l'appel des citoyens destinés à former une colonie, et dans les enrôlements, les noms par lesquels on commençait étaient *Valérius*, *Salvius*, *Statorius*, etc.; et l'on eût regardé comme un sinistre présage de commencer par ceux de *Vespillion*, de *Nævius* et d'*Égérius* : ce dernier était consacré à la mendicité.

La tribu *Faucia* était célèbre par ses malheurs; c'était un mauvais augure quand elle opinait la première; ce qui était arrivé à l'époque de la prise de la ville, après la journée d'Allia.

Quand on procédait à l'adjudication des fermes publiques, on nommait le lac *Lucrin* le premier, à cause de la conformité de ce nom propre avec *lucrum*, gain.

Dans un procès criminel entre plusieurs accusés, on s'en prenait d'abord à celui qui avait le nom le moins heureux.

César allant faire la guerre à Scipion, en Afrique, mena avec lui un officier de ce nom, surnommé *Salatton*, d'une branche assez obscure de cette famille, et lui donna du commandement, à cause de l'opinion populaire que les Scipions étaient invincibles en Afrique.

Le seul nom de *Régillianus* le fit saluer empereur, et *Jovien* à

cause qu'il n'y avait qu'une légère différence entre son nom et celui de *Julien*, dont la mémoire était chère aux gens de guerre, qui disposaient souvent de l'empire.

Enfin, cette attention superstitieuse s'étendait jusqu'au nom des villes, comme on le voit par ce passage, et par le changement d'*Epidamnum* en *Dyrrachium*, etc.

(11) *Umbriâ*. Cette contrée d'Italie avait été très anciennement habitée; aussi en faisait-on remonter l'étymologie au déluge. Rac. *ombros*, pluie.

(12) *Camarinum*. Aujourd'hui Camerino, près les Apennins.

(13) *Portûs Brundusini*. Brundusium était une ville maritime, sur la côte de la mer Adriatique, et s'appelle aujourd'hui Brindes, ou Brindisi.

(14) *Apolloniatæ*. Apollonie était sur la côte occidentale de la Macédoine, à soixante stades de la mer; elle était arrosée par les eaux de l'Aoüs, aujourd'hui Polina.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.











